

Site Natura 2000 FR 52 100 13

Novembre 2013

PÔLE ÉTUDES



Bretagne Vivante

seprb

Une voix pour la nature



Diagnostic de l'avifaune de la ZPS « Baie de Morlaix »

Yann JACOB

Chargé de mission

Alexandra ROHR

Chargée d'étude



RÉFÉRENCE

JACOB Y. & ROHR A., 2013. Diagnostic de l'avifaune de la ZPS « baie de Morlaix », site Natura 2000 FR52 100 13. Bretagne Vivante-SEPNB. 159 pages.

Photographie de couverture : vol de spatules blanches (Alexandra Rohr, Bretagne Vivante-SEPNB)

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE - INTRODUCTION.....	7
I. Rappel de la commande.....	7
II. Définition de l'aire d'étude.....	8
III. Les données sources et la base de données.....	13
IV. Les espèces prises en compte dans le diagnostic de l'avifaune.....	15
DEUXIEME PARTIE – MONOGRAPHIES SPÉCIFIQUES.....	18
PLONGEON CATMARIN.....	19
PLONGEON ARCTIQUE.....	20
PLONGEON IMBRIN.....	21
GREBE CASTAGNEUX.....	22
GREBE HUPPE.....	24
GREBE JOUGRIS.....	26
GREBE ESCLAVON.....	27
GREBE A COU NOIR.....	29
FULMAR BOREAL.....	31
PUFFIN DES ANGLAIS.....	32
PUFFIN DES BALEARES.....	33
OCEANITE TEMPÊTE.....	35
FOU DE BASSAN.....	36
GRAND CORMORAN.....	37
CORMORAN HUPPE.....	40
AIGRETTE GARZETTE.....	43
HÉRON CENDRÉ.....	47
SPATULE BLANCHE.....	48
BERNACHE CRAVANT.....	50
TADORNE DE BELON.....	52
CANARD COLVERT.....	55
HARLE HUPPE.....	56
AUTRES ANATIDES.....	59
FAUCON EMERILLON.....	64
FAUCON PELERIN.....	65
HUITRIER PIE.....	67
AVOCETTE ELEGANTE.....	71
GRAND GRAVELOT.....	72
GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU.....	75
PLUVIER DORE.....	76

PLUVIER ARGENTE.....	77
VANNEAU HUPPE.....	79
BECASSEAU MAUBECHÉ.....	81
BECASSEAU SANDERLING.....	83
BECASSEAU MINUTE	85
BECASSEAU VIOLET	87
BECASSEAU VARIABLE.....	89
BECASSINE DES MARAIS.....	92
BARGE A QUEUE NOIRE	93
BARGE ROUSSE.....	95
COURLIS CORLIEU.....	97
COURLIS CENDRE	99
CHEVALIER ARLEQUIN.....	101
CHEVALIER GAMBETTE.....	103
CHEVALIER ABOYEUR	105
CHEVALIER CULBLANC.....	107
CHEVALIER GUIGNETTE.....	109
TOURNEPIERRE A COLLIER	111
Les espèces pélagiques observées en seawatch.....	113
MOUETTE MELANOCEPHALE	115
GOELAND BRUN.....	117
GOELAND ARGENTE	120
GOELAND MARIN	124
STERNE CAUGEK.....	128
STERNE DE DOUGALL	132
STERNE PIERREGERIN.....	135
STERNE ARCTIQUE	138
GUILLEMOT DE TROÏL.....	139
PINGOUIN TORDA	140
MACAREUX MOINE	141
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	144
HIRONDELLE DE RIVAGE.....	145
PIPIT MARITIME	146
TRAQUET MOTTEUX.....	147
FAUVETTE PITCHOU	148
GRAND CORBEAU.....	149
BRUANT DES NEIGES.....	150

AUTRES ESPECES TERRESTRES	151
TROISIEME PARTIE – SYNTHESE DES ENJEUX DE CONSERVATION DE L'AVIFAUNE DE LA ZPS « BAIE DE MORLAIX »	152
I. Les enjeux de conservations des oiseaux nicheurs.....	152
II. Préserver et restaurer les conditions d'accueil favorables aux oiseaux non nicheurs.....	154
Bibliographie	158
Annexe 1 – Inventaire des oiseaux de la ZPS « baie de Morlaix » (novembre 2013)	159

Plus de 210 espèces d'oiseaux ont été observées au moins une fois en baie de Morlaix. L'avifaune de ce territoire est bien connue et est suivie de longue date par les ornithologues. Quatre espèces nichant en baie de Morlaix inscrites à l'annexe I de la directive « oiseaux » ont présidé à la désignation de la « Baie de Morlaix » en Zone de Protection spéciale (ZPS). Il s'agit des sternes pierregarin *Sterna hirundo*, caugek *Sterna sandvicensis* et de Dougall *Sterna Dougallii* et de l'aigrette garzette *Egretta garzetta*. A ces espèces emblématiques s'ajoutent d'autres espèces dont l'intérêt patrimonial à l'échelle de la ZPS est exposé dans le présent rapport.

Morlaix communauté, opérateur local du site Natura 2000 en partenariat avec la communauté de communes du Pays Léonard, a confié à Bretagne Vivante-SEPNB la réalisation d'un diagnostic de l'avifaune de la Zone de Protection Spéciale. Après avoir rappelé l'objet de la commande et l'aire d'étude concernée par ce diagnostic, les sources de données ayant permis d'établir ce diagnostic sont présentées. Ces données sont rassemblées dans une base informatisée dont la structure et l'utilisation qui peut en être faite sont décrites.

Les espèces d'intérêt patrimoniale fréquentant la ZPS font l'objet de monographies spécifiques présentées dans l'ordre systématique retenu par le *Nouvel inventaire des oiseaux de France* (Dubois et al., 2008). Le contenu de chaque « monographie » diffère selon les données sources disponibles.

I. Rappel de la commande

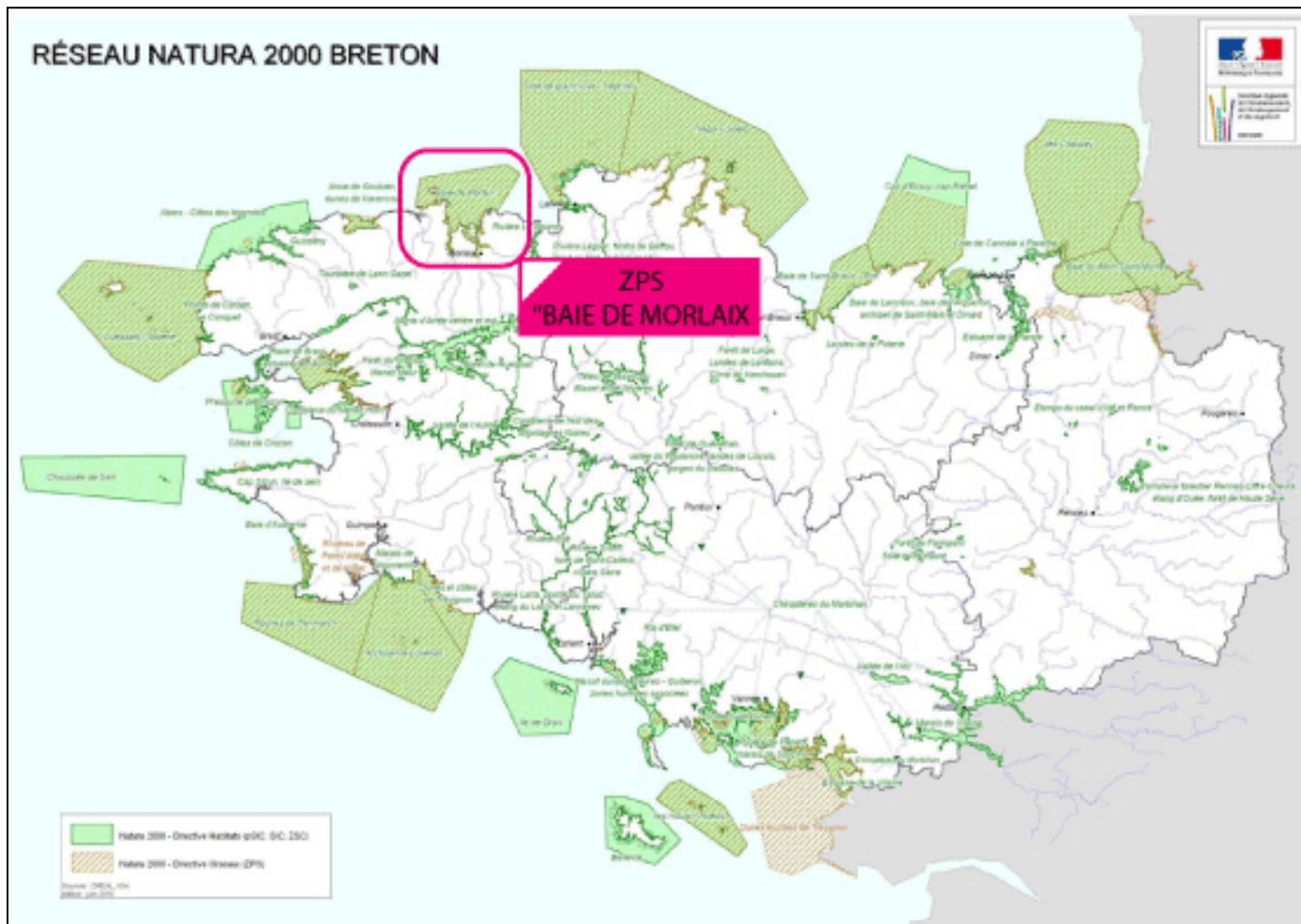
La commande passée par Morlaix communauté auprès de Bretagne Vivante concerne la rédaction d'un diagnostic de l'avifaune à l'échelle de la ZPS. Il s'agit d'établir une synthèse des connaissances ornithologiques et d'analyser la fonctionnalité de la ZPS pour l'avifaune.

Ce travail s'appuie sur les travaux de la réserve ornithologique des îlots de la baie de Morlaix créée en 1962, les travaux de l'observatoire régional des oiseaux marins concernant les oiseaux marins nicheurs, les travaux de wetlands international concernant les oiseaux d'eau hivernants et les données recueillies dans le cadre de l'observatoire « littoral, limicoles et macrofaune benthique » depuis 2012. Par ailleurs, un nombre considérable de données ont été collectés par les observateurs bénévoles fréquentant pour certains la baie de Morlaix avec une assiduité et une continuité de plusieurs décennies. Ces données sont en partie informatisées mais une part importante d'entre elles sont archivées dans les carnets de terrain des observateurs. Un important travail de saisie, d'homogénéisation et de géolocalisation des données et d'analyse de ces données permettrait d'établir un diagnostic précis de l'évolution de l'avifaune et de décrire l'utilisation de l'espace par les différentes espèces d'oiseaux du site.

Ce diagnostic sera rendu sous la forme d'un rapport d'étude présentant une monographie par espèce d'oiseaux fréquentant la ZPS et une analyse spatiale de la fonctionnalité de la ZPS pour la conservation des oiseaux ainsi que la mise à disposition d'une base de données géoréférencées de l'avifaune de la ZPS. Une réunion de restitution de ce diagnostic sera proposée à l'issue de l'étude.

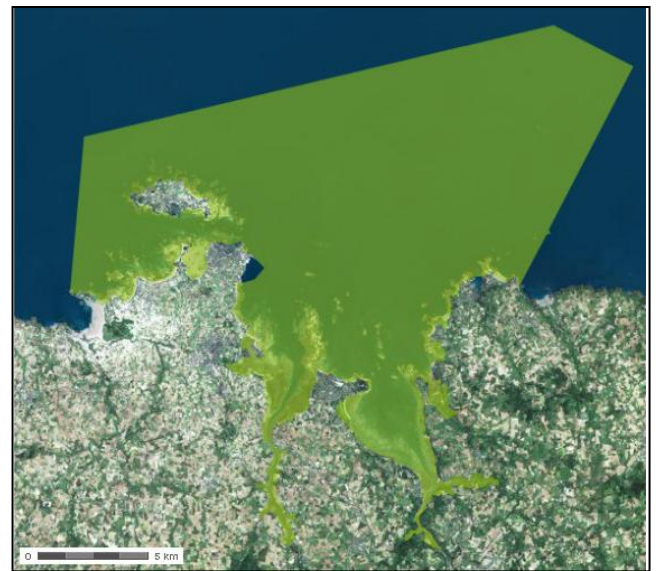
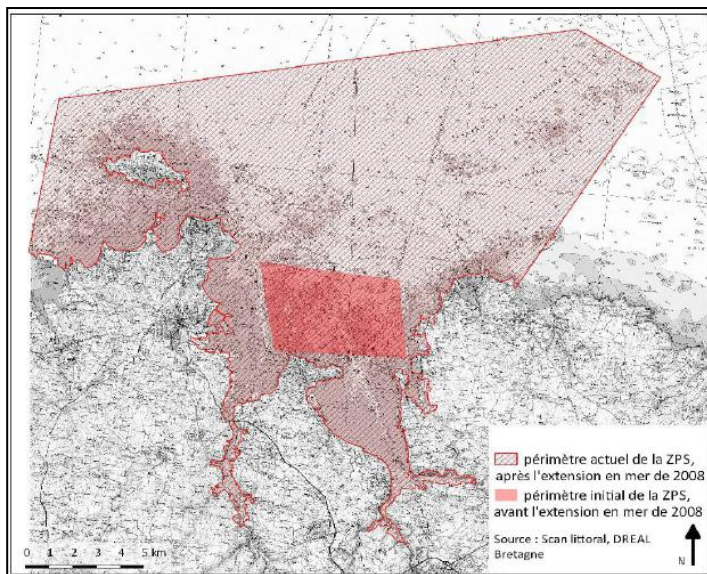
II. Définition de l'aire d'étude

Le site Natura 2000 « Baie de Morlaix » FR 52 100 13 est situé dans le nord du département du Finistère sur la rive sud de la manche occidentale (Carte 1). Il est composé d'une zone de protection spéciale (ZPS) désignée au titre de la directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 « oiseaux » et d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 « habitats-faune-flore ».



Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 « Baie de Morlaix » FR 52 100 13

La ZPS a été désigné initialement par arrêté ministériel du 26 octobre 2004. Il concernait alors l'île Callot et les îlots de la réserve ornithologique de la baie de Morlaix. Par arrêté ministériel du 31 octobre 2008 cet arrêté initial a été abrogé et le périmètre de la ZPS a été étendu en mer. Elle englobe désormais l'estuaire de la rivière de Morlaix, l'estuaire de la Penzé et le littoral de Roscoff jusqu'à l'île de Sieck à Santec qui en constitue la limite ouest. En mer, la ZPS s'étend au nord de l'île de Batz, dont la surface terrestre est exclue de la ZPS, jusqu'au plateau de la Méloine au nord-est. La limite est de la ZPS se situe à hauteur de la pointe de Roc'h Louët sur la commune de Plougasnou. Au sud, la ZPS s'interrompt en aval du port de Penzé et du port à flot de Morlaix (Carte 2).



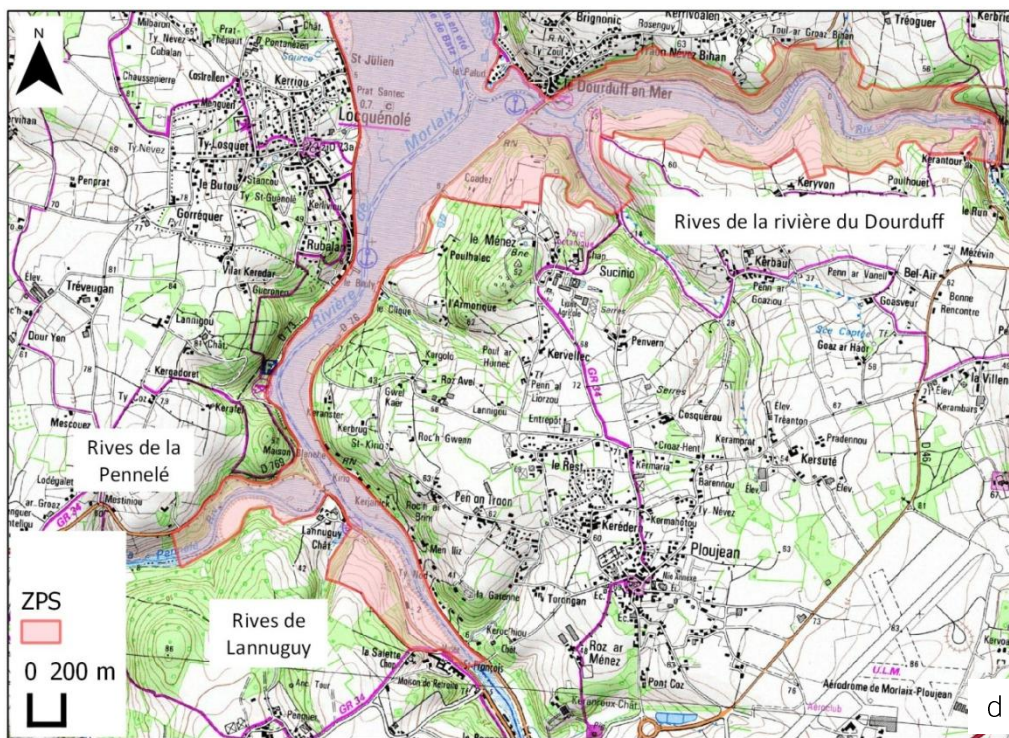
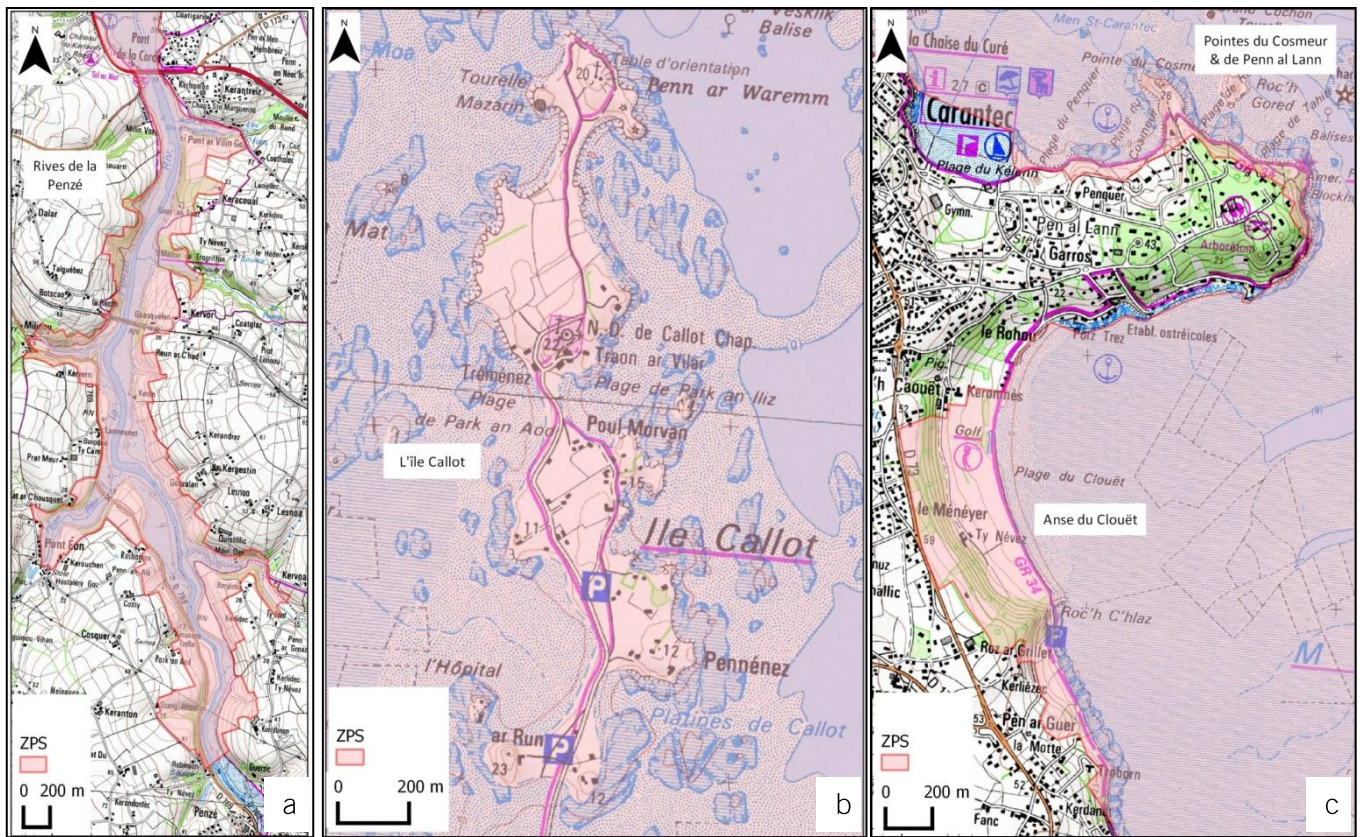
Carte 2 : Périmètres initial et actuel de la ZPS « Baie de Morlaix »

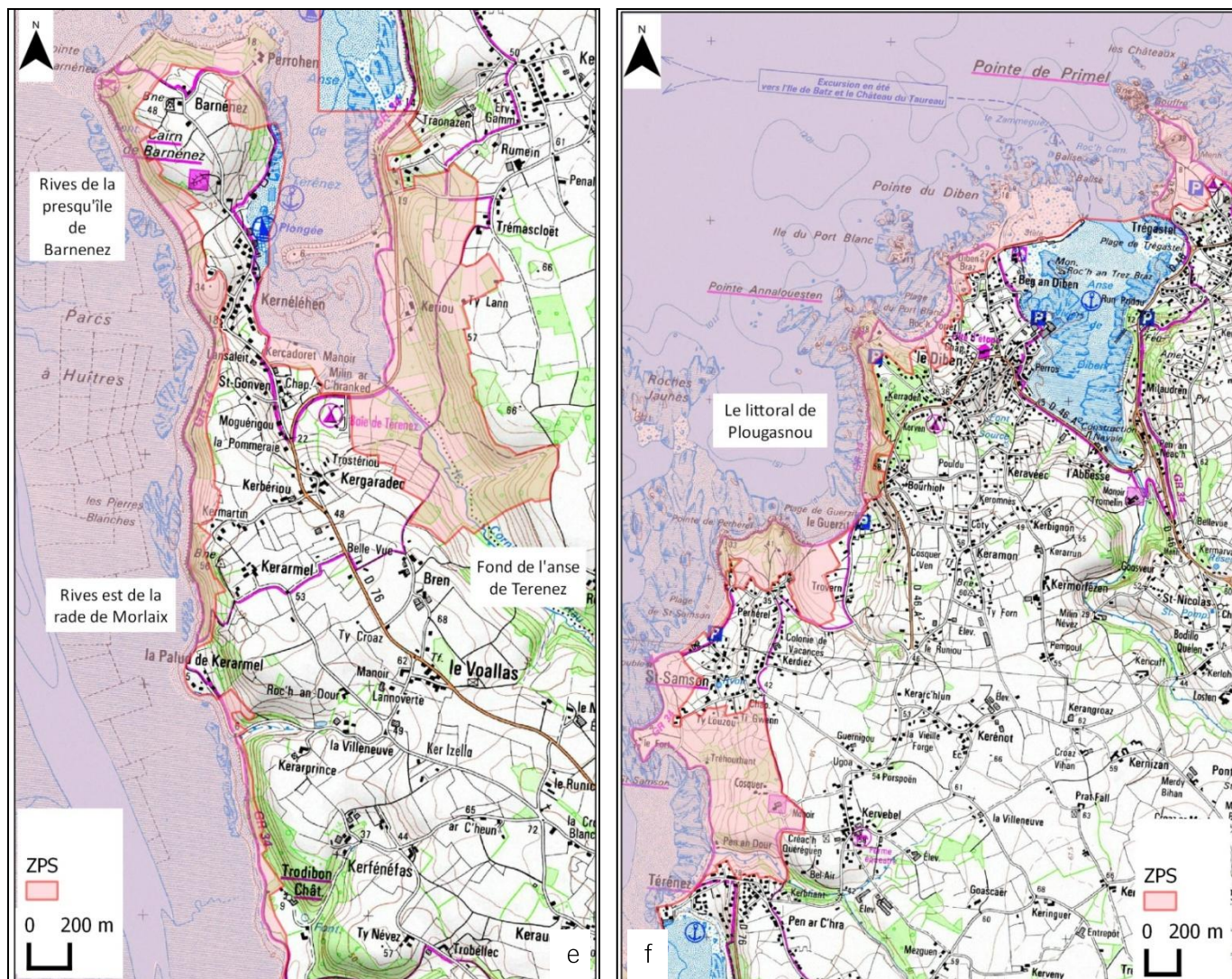
La ZPS couvre une surface de 274 km² dont 97% de domaine public maritime. Les îlots non cadastrés sont inclus dans le domaine public maritime. Les 3% restant sont des secteurs terrestres littoraux en continuité du périmètre marin (Tableau 1). Ces secteurs terrestres n'ont pas forcément de cohérence écologique, leur limite se basant davantage sur des limites parcellaires incluant des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Liste des secteurs terrestres de la ZPS « baie de Morlaix » (Carte 3)

- Les rives de la Penzé (Saint-Pol-de-Léon, Plouénan)
- L'île Callot (Carantec)
- Les pointes du Cosmeur et Penn al lann (Carantec)
- Les rives de l'anse du Clouët (Golf de Carantec)
- Les rives de la Pennélé et Lannuguy (Taulé, Saint-Martin-des-champs)
- Les rives de la rivière du Dourduff (Morlaix, Plouezoc'h)
- Les rives est de la rade de Morlaix et de la presqu'île de Barnenez (Plouezoc'h)
- Le fond de l'anse de Terenez (Plouezoc'h, Plougasnou)
- Le littoral de Plougasnou (Saint-Samson, Perherel, An Alouestenn/Pointe du Diben, Pointe de Primel)

Tableau 1 : Liste des secteurs terrestres de la ZPS « Baie de Morlaix »





Carte 3 (a à b) : Différents sites terrestres de la ZPS « Baie de Morlaix »

Sur le plan administratif, l'emprise du site Natura 2000 s'étend sur le littoral de 12 communes qui sont d'ouest en est : Santec, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Plouéan, Henvic, Carantec, Taulé, Locquéholé, Saint-Martin-des-champs, Morlaix, Plouezoc'h et Plougasnou. Ces communes sont regroupées au sein de deux établissements de coopération intercommunale. La communauté de communes du pays Léonard regroupe les communes de Santec à Plouéan et Morlaix Communauté les communes de Carantec à Plougasnou. Le site natura 2000 s'étendant sur deux territoires intercommunaux, une convention de partenariat lie Morlaix Communauté et la CCPL, notamment pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site. Le préfet du Finistère a désigné Morlaix communauté comme opérateur local chargé d'animer la démarche et de rédiger le Documents d'Objectifs (DOCOB) dans le cadre de ce partenariat.

La ZPS recoupe plusieurs périmètres défini pour la collecte des données naturalistes. Pour les oiseaux d'eau hivernants, la ZPS recoupe 3 secteurs fonctionnels utilisés pour les comptages wetlands de la mi-janvier :

- La baie de Morlaix (du Diben/Plougasnou à l'île Callot/Carantec) en intégralité
- L'estuaire de la Penzé (de l'île Callot/Carantec au Blosson/Roscoff) en intégralité
- Le littoral de Roscoff à Plouescat. La ZPS recouvre partiellement ce secteur entre Roscoff et l'île de Sieck

Le littoral de l'île de Batz ne fait pas l'objet de comptages hivernaux. Par ailleurs, ce secteur à évoluer dans le temps, au fur et à mesure que ce structurait les comptages sur le littoral. Le tableau ci-dessous décrit les différentes phases de cette structuration.

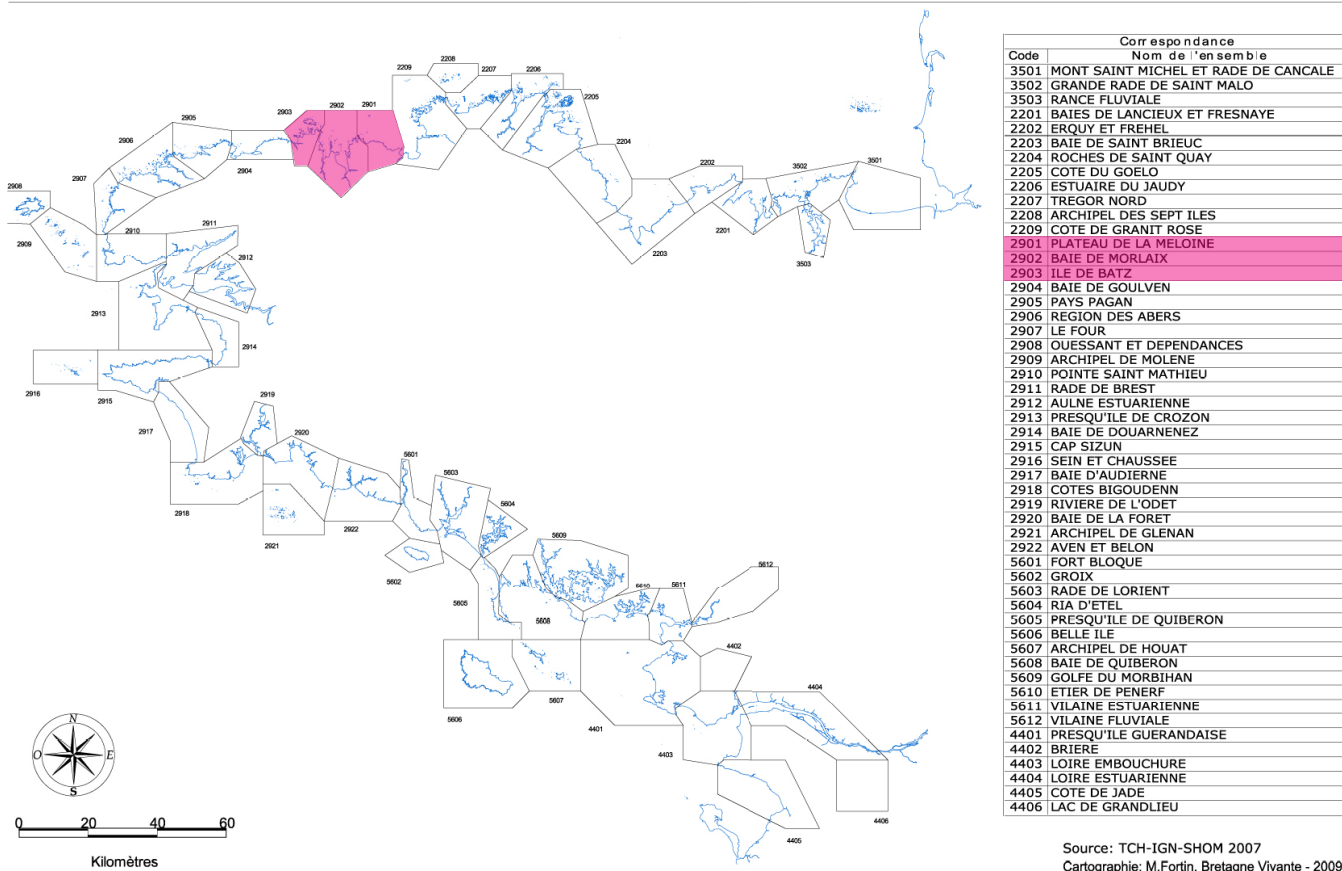
de 1980 à 1988	la baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé sont comptés séparément
de 1989 à 1993	la baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé sont comptés séparément, et les comptages s'étendent vers l'ouest avec l'aber de Roscoff
de 1994 à 2008	la baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé sont comptés séparément, et à l'ouest la zone couverte s'étend de Roscoff à Santec
de 2009 à aujourd'hui	la baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé sont comptés séparément, et à l'ouest la zone couverte s'étend de Roscoff jusqu'à Plouescat

Tableau 2 : Evolution de la structuration du littoral de l'île de Batz

Concernant les oiseaux marins nicheurs, le littoral breton a été découpé en unités géographiques cohérentes dans le cadre des travaux réalisés par l'Observatoire Régional des Oiseaux Marins (OROM) de Bretagne. La ZPS recoupe 3 de ces secteurs (Carte 4) :

- 2901 : Plateau de la Méloine, partiellement recouvert par la ZPS. Ce secteur inclus s'étend de Locquirec jusqu'à la pointe de Primel incluse.
- 2902 : Baie de Morlaix en intégralité dans la ZPS
- 2903 : île de Batz. Partiellement recouvert par la ZPS. Ce secteur s'étend de Roscoff jusqu'à la pointe du Tévenn à Moguériec (commune de Sibiril).

OBSERVATOIRE REGIONAL DES OISEAUX MARINS DE BRETAGNE



Carte 4 : Découpage fonctionnel de la Bretagne pour l'acquisition des données Oiseaux Marins. En rose, les trois secteurs concernés par la ZPS « Baie de Morlaix »

III. Les données sources et la base de données

Les données sources

Oiseaux nicheurs

L'avifaune de la « baie de Morlaix » est connue et reconnue de longue date grâce au colossal et rigoureux travail de collecte de données ornithologiques réalisé depuis plusieurs décennies par plusieurs grands naturalistes bretons. Créée en 1962 par la SEPNB, la réserve des îlots de la baie de Morlaix sera le catalyseur des recensements d'oiseaux marins nicheurs orchestrés par Edouard Lebourier, premier conservateur de la réserve puis à partir de 1978 par Even de Kergariou, conservateur de la réserve jusqu'en 2008, avec l'aide du garde Michel Querné. A partir de cette date, patiemment, avec une constance et une détermination sans faille, ils s'attacheront chaque année, dans le plus grand respect de la tranquillité des oiseaux, à recenser le nombre de couples nicheurs de chaque espèce occupant les îlots et à décrire les évolutions constatées parmi les colonies d'oiseaux marins. Ils mèneront aussi les actions permettant d'assurer la protection de ces colonies, dans un contexte où les évolutions de la société provoquent de profondes modifications dans le fonctionnement des écosystèmes côtiers (développement des activités de plaisance et des populations de goélands, pollutions par les hydrocarbures, prédation par le vison d'Amérique, ... mais aussi loi sur la protection de la nature et évolution du statut de la réserve).

Oiseaux hivernants (comptage wetlands)

Outre les oiseaux nicheurs, les oiseaux d'eau hivernants ont eux aussi fait l'objet de recensements systématiques, en baie de Morlaix et dans l'estuaire de la Penzé à partir du début des années 1980 puis à partir des années 1990 sur le littoral de Roscoff à Santec, selon le protocole établi par Wetland International (ex-BIROE). Les principaux observateurs impliqués dans ces comptages hivernaux réalisés chaque hiver à la mi-janvier sont Jacques Maout (GOB/Bretagne Vivante) pour la baie de Morlaix, Even de Kergariou pour l'estuaire de la Penzé et les mêmes plus Roger Uguen (Bretagne Vivante) et Gaël Moal (ONCFS) pour les bernaches et le littoral de Roscoff à Santec.

Enquêtes spécifiques

L'observation et les comptages des oiseaux en « baie de Morlaix » ne se limitent pas aux nicheurs et aux hivernants même si les données collectées par ailleurs l'ont été de façon moins systématique ou protocolées. Néanmoins quelques enquêtes nationales ou régionales ont permis de dresser des photographies ponctuelles précises de telle ou telle composante de l'avifaune du secteur de la baie de Morlaix. C'est le cas des recensements décennaux des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine qui fournissent de précieuses données permettant de retracer l'évolution des effectifs nicheurs à l'échelle de la ZPS « baie de Morlaix ». Concernant les nicheurs, citons aussi l'enquête « limicoles nicheurs » réalisées en 1996 et renouvelée en 2010/2011, ce dernier recensement ayant concerné aussi les anatidés (tadorne de Belon uniquement pour ce qui concerne la ZPS).

Seawatch

L'intérêt pour « le guet à la mer » (seawatch) depuis les pointes de Blosson à Roscoff (Laurent Thébaud, Even de Kergariou) et du Diben à Plougasnou (Jacques Maout) nous renseigne sur le passage migratoire des oiseaux pélagiques transitant par la ZPS. Récemment, le site de la pointe de Blosson a participé au programme FAME, lequel programme a permis de réaliser chaque mois des comptages des oiseaux pélagiques.

Observatoire « littoral, limicoles et macrofaune benthique »

Afin de compléter les données hivernales, la réserve de la baie de Morlaix, en partenariat avec l'ONCFS, organise chaque mois depuis 2011 un comptage simultané des limicoles en baie de Morlaix et dans l'estuaire de la Penzé, étendu depuis septembre 2013 au littoral de Roscoff à Santec. Ces comptages alimentent le réseau de sites de l'observatoire « littoral, limicoles et macrofaune benthique » animé par RNF.

Observations aléatoires

Enfin, les nombreuses données ponctuelles collectées tout au long de l'année depuis des décennies par les ornithologues déjà cités permettent de disposer d'une expertise de grande valeur sur l'avifaune de la baie de Morlaix et les données informatisées renseignent utilement sur les principaux sites utilisés par chaque espèce d'oiseaux d'eau dans la ZPS. De même, les nombreuses observations réalisées quasi-quotidiennement depuis 1989 de mai à août par les gardiens saisonniers de la colonie de sternes de l'île aux Dames en baie de Morlaix complète aussi les connaissances de cette avifaune.

Ile de Batz

Les données concernant l'avifaune de l'île de Batz sont moins nombreuses que pour le reste de la ZPS, les naturalistes fréquentant moins régulièrement ce secteur de la ZPS.

La base de données « BDD_OISEAUX_ZPS_MOX »

Une grande partie des données, souvent éparées et très hétérogènes, ont été rassemblées dans une base réalisée dans le cadre du présent travail. Celle-ci comporte 35 000 données concernant 211 espèces dont 122 inféodées aux milieux humides ou marins. Elle couvre une période comprise entre 1824 et 2012 inclus. Cette « base de données » se présente sous la forme d'un tableau excel. Cette base de données a été structurée de façon à être compatible avec le logiciel de gestion de bases de données SERENA développé par Réserve Naturelle de France (RNF) et utilisé par de nombreux gestionnaires d'espaces protégés pour l'archivage et l'analyse des données naturalistes. Elle comporte 6 onglets (tableau ci-dessous).

Intitulé onglet	contenu
BDD	32 champs permettant de renseigner une observation (cf. infra)
Mode d'emploi	Précisions utiles pour comprendre et utiliser correctement les différents champs contenus dans l'onglet BDD
organigramme	Découpage sectoriel de la ZPS en unité spatiale de dénombrement
Indices_repro	Critères d'évaluation du stutu de reproduction d'une espèce
Inventaire_oiseaux	Liste des espèces contenues dans la BDD regroupée en deux catégories : oiseaux terrestres et oiseaux d'eau
Informations_complémentaires	Précisions complémentaires concernant certains champs ou métadonnées

Tableau 3 : Les 6 onglets explicatifs de la base de données « BDD_OISEAUX_ZPS_MOX »

L'onglet « BDD » comporte 32 champs (Tableau 4). Tous les champs ne sont pas systématiquement renseignés car l'information ne figure pas forcément dans la source de la donnée. Des listes de choix sont proposées pour la plupart des champs afin de standardiser la saisie des données et permettre leur analyse.

Type de données	NICHEURS, OBSERVATIONS PONCTUELLES, OBSERVATOIRE DES LIMICOLES COTIERS, SEAWATCH, TERRESTRE, WETLANDS
Source	ANNUAIRES DES RESERVES , ATLAS DES OISEAUX NICHEURS, BRETAGNE VIVANTE, SYNTHESES ANATIDES HIVERNANTS, SYNHRHESE WETLANDS INTERNATIONNAL
Famille	FAMILLES DES DIFFERENTES ESPECES D4OISEAUX
Nom français	NON VERNACULAIRE DE CHAQUE ESPECE
Nom scientifique	
Date d'observation : jj/mm/aaaa	
jour	
mois	
année	
Département	
Commune	NB : LORSQUE QU'UN SITE N'EST PAS CADASTRE IL EST RATTACHE AU DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM)
Secteur	BAIE DE MORLAIX, PENZE, BAIE DE MORLAIX + PENZE, BATZ-ROSCOFF-SANTEC, TERRESTRE
Lieu (Jmaout)	LIEUX-DITS FIGURANT DANS LA BASE DE DONNEES PERSONNELLE DE JACQUES MAOUT
Sites	NOM DES SITES AUXQUELS SE RATTACHE CHAQUE OBSERVATION DANS LA BASE DE DONNEES DE BRETAGNE VIVANTE (SERENA)
X (Lambert II étendu)	
Y (Lambert II étendu)	
X (Lambert 93)	
Y (Lambert 93)	
Statut site d'observations	ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE, RESERVE BRETAGNE VIVANTE, ZPS, HORS ESPACE PROTEGE
Contact	INDICES DE PRESENCE (FIENTE, NID, PLUMES), INDIVIDU CAPTURE, ENTENDU, PHOTOGRAPHIE, TROUVE MORT, VU VIVANT

Stade biologique	ADULTE, INDIVIDU MATURE, INDIVIDU IMMATURE, JEUNE VOLANT, IMMATURE, ŒUF, POUSSIN
Indice de Nidification	IL EXISTE 14 CRITERES PERMETTANT DE DETERMINER SI UNE ESPECE EST NICHEUSE POSSIBLE, PROBABLE OU CERTAINE
Nombre mini	
Nombre maxi	
dont adultes mâles	
dont adultes femelles	
dont juvéniles	
dont immatures	
dont poussins	
Unité de dénombrement	CHANTEUR, COUPLE, INDIVIDU, NID APPAREMMENT OCCUPE, NID OCCUPE, SITE APPAREMMENT OCCUPE
Dérangement	CHAMP LIBRE
Commentaire	CHAMP LIBRE
Observateur(s) : Nom, Prénom	CHAMP LIBRE

Tableau 4 : Liste des 32 champs de l'onglet « BDD »

IV. Les espèces prises en compte dans le diagnostic de l'avifaune

La directive «oiseaux » définie dans son annexe I et à l'article 4.2 les espèces dont les habitats doivent faire l'objet de mesures de conservation :

« Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. »

« Les États membres prennent des mesures similaires à l'égard des espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière, compte tenu des besoins de protection dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive en ce qui concerne leurs aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leur aire de migration. A cette fin, les États membres attachent une importance particulière à la protection des zones humides et tout particulièrement de celles d'importance internationale. »

Par ailleurs, la ZPS « baie de Morlaix » intègre des ZNIEFF de type I et II dont l'établissement repose sur une liste déterminante d'oiseaux. Cette liste comporte plusieurs annexes (annexe 1 : nicheur, annexe 2 : colonial, annexe 3 : hivernant, annexe 4 : migrateur).

Les espèces d'oiseaux nichant dans la ZPS ont été pris en compte, soit une quinzaine d'espèces sur la période considérée dont 9 oiseaux marins (grand cormoran, cormoran huppé, goélands argenté, goéland brun, goéland marin, sterne caugek, de Dougall, pierregarin, macareux moine), 3 limicoles (huïtrier pie, grand gravelot, gravelot à collier interrompu), 1 ardéidé (aigrette garzette), deux anatidés (canard colvert, tadorne de Belon), un rapace (faucon pèlerin), 1 passereau (pipit maritime).

Les oiseaux d'eau hivernants ou migrateurs faisant l'objet de suivis réguliers dans le cadre des comptages wetlands et de l'observatoire « littoral, limicoles côtiers et macrofaune benthique » ont aussi été pris en compte.

Enfin, certaines espèces présentant un intérêt local particulier ont aussi été prises en compte.

La liste des espèces résultant de ces différents filtres comporte 92 espèces, majoritairement marines ou inféodées aux zones humides littorales (tableau ci-dessous).

Tableau 5 : Liste des espèces d'oiseaux pour lesquelles la ZPS « baie de Morlaix » remplit un rôle de conservation devant être pris en compte au titre de Natura 2000 ou d'enjeux de conservation régionaux.

Espèce	Nom scientifique	Statut en France	DO	ZNIEFF	BERNE	BONN	WASH.	OSPAR
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	P	I	A3	II	II		
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	P	I	A3	II	II		
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	P	I	A3	II	II		
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	P	4.2.	A3	II, III			
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	P	4.2.	A3	III			
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	P	4.2.		II, III	II		
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	P	I	A3	II, III	II		
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	P	4.2.	A3	III			
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	P	4.2.		III			
Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	P	4.2.		II			
Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	P	I	A4	III	I		A5
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	P	I		II, III			
Fou de Bassan	<i>Sulla Bassana</i>	P	4.2.		III			
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	P	4.2.	A2	III			
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	P	4.2.	A2	II, III			
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	P	I	A2, A3	II, III		A1	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	P			III			
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	P	I	A3	II, III	II	A1	
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	P	II/A, III/B, 4.2.	A3	III	II		
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	P	II/B, 4.2.	A3	III	II		
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	P	4.2.	A2, A3	II, III	II		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	II/A, III/A		III	II		
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	C	II/A, III/B, 4.2.	A3	III	II	A3	
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	C	II/A, 4.2.	A3	III	II		
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	C	II/A, III/B, 4.2.	A3	III	II		
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	C	II/A, III/B, 4.2.	A3	III	II	A3	
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	C	II/A, III/B, 4.2.	A3	III	II	A3	
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	C	II/A, III/B, 4.2.	A3	III	II		
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	C	II/A, III/B, 4.2.	A3	III	II		
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	C	II/B, III/B, 4.2.	A3	III	II		
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	C	II/B, III/B, 4.2.		III	II		
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	C	II/B, III/B, 4.2.	A3	III	II		
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	C	II/B, 4.2.		III	II		
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	P	II/B, 4.2.	A3	III	II		
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	P	II/B	A3	III	II		
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	P	I	A3	II, III	II	A1	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	P	I		II, III	II	A1	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	C	II/A, III/B, 4.2.	A3	III	II		
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	C	II/B, 4.2.	A1, A3	III			
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	P	I	A3	II	II		
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	P	4.2.	A1, A3	II, III	II		
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	P	I	A4	II, III	II		
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	C	I, II/B, III/B, 4.2.		III	II		
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	C	II/B, 4.2.	A3	III	II		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	C	II/B		III	II		
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	P	II/B, 4.2.	A3	III	II		
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	P	4.2.	A3	II, III	II		
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	P	4.2.		II, III	II		
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	P	4.2.		II, III	II		
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	P	4.2.	A3	II	II		
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	C	4.2.	A3	II, III	II		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	C	II/A, III/B, 4.2.	A3, A4	III	II		
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	C	II/B, 4.2.	A3	III	II		
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	C	I, II/B	A3	III	II		
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	C	II/B, 4.2.		III	II		
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	C*	II/B, 4.2.	A3	III	II		
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	C	II/B, 4.2.		III	II		
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	C	II/B, 4.2.	A3	III	II		
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	C	II/B, 4.2.		III	II		
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	P	4.2.	A4	II, III	II		
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	P	4.2.	A3	II, III	II		
Tournepière à collier	<i>Arenaria interpres</i>	P	4.2.	A3	II, III	II		
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>	P	4.2.		II	II		
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	P	4.2.		III			
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	P	4.2.		III			
Labbe à longue-queue	<i>Stercorarius longicaudus</i>	P	4.2.		III			
Grand labbe	<i>Catharacta skua</i>	P	4.2.		III			
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	P	I	A3	II	II		
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	P	I	A4	II, III			
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	P	II/B, 4.2.	A3	III			

Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	P	II/B, 4.2.	A3	III			
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	P	II/B, 4.2.	A2	III			
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	P	II/B	A2				
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	P	II/B	A2				
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	P	4.2.		III			A5
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	P	I	A1, A3	II, III	II		
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	P	I	A1	II, III	II		A5
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	P	I	A2	II	II		
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	P	I		II, III	II		
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	P	I		II, III	II		
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	P	I	A4	II, III	II		
Guillemot de Troïl	<i>Uria aalge</i>	P	I	A1	III			A5
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	P	4.2.		III			
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	P	4.2.	A1	III			
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	P	I		II, III			
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	P	4.2.	A2	II, III			
Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	P			II			
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	P	4.2.		II			
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	P	I	A1	II			
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	P		A1	III			
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	P	4.2.		II, III			

P : espèce protégée, C : espèce chassable, C* : moratoire de 2008 à 2012 inclus,

DO : directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 « oiseaux »

I : annexe I : liste des espèces dont la protection nécessite la désignation de ZPS II : liste des espèces dont la chasse est autorisée
II/A : partout II/B : restriction à certains pays III : liste des espèces pour lesquelles la vente de spécimens vivants ou morts n'est pas interdite III/B : des limitations des activités commerciales doivent être prévues par les Etats membres.

4.2. : Article 4.2. de la directive « Oiseaux » : espèces migratrices non inscrites à l'annexe I devant faire l'objet de mesures de protection.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

A1 : annexe 1 : nicheur A2 : annexe 2 : colonial A3 : annexe 3 : hivernant A4 : annexe 4 : migrateur

BERNE : Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

A II : annexe II : espèces pour lesquelles toutes formes d'exploitation ainsi que de dégradation du milieu sont interdites.

A III : annexe III : espèces de la faune sauvage dont l'exploitation est réglementée.

BONN : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

I : annexe I : liste des espèces migratrices en danger. Ces espèces risquent l'extinction ou la disparition sur une aire importante ou la totalité de leur aire de répartition. La convention interdit le prélèvement des espèces inscrites à cette annexe. II : annexe II : liste des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable. Lorsque l'étendue de l'aire de répartition de ces espèces est instable ou se réduit ; lorsque leurs habitats deviennent insuffisants, ou, lorsque leurs répartitions et leurs effectifs sont inférieurs à leur niveau historique (au dernier recensement favorable à l'espèce), l'état de conservation est considéré comme défavorable. Il faut, pour les espèces protégées par l'annexe II, mettre en œuvre des mesures visant le rétablissement de celles-ci.

WASHINGTON : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

I : annexe I, III : annexe III


OSPAR : Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est

DEUXIEME PARTIE – MONOGRAPHIES SPÉCIFIQUES

Selon les données disponibles et l'importance patrimoniale de chaque espèce au sein de la ZPS, les monographies spécifiques sont plus ou moins détaillées. Elles présentent le nom commun et le nom scientifique de chaque espèce, sa famille et le statut de l'espèce au regard de la directive « oiseaux » et des conventions internationales de Bernes, Bonn, Washington et Ospar, le cas échéant. Le statut de protection de l'espèce en France est indiqué ainsi que son statut biologique dans la ZPS (nicheur ou non nicheur ; lorsque le statut de nicheur est indiqué entre parenthèses cela signifie que l'espèce n'est plus nicheuse dans la ZPS en 2012).

Un cartouche représente l'année et indique la phénologie de présence de l'espèce dans la ZPS

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---

 présence interraptiale

 nidification

 migration

Les critères de détermination et les grands traits de la biologie de l'espèce ne sont pas rappelés ici. Il convient pour cela de se référer aux guides de détermination de référence ou à un site internet (par exemple : *Le guide ornitho*, éditions Delachaux et Niestlé et www.oiseaux.net).

L'utilisation de la ZPS par l'espèce et l'évolution des effectifs, lorsqu'ils sont connus suffisamment précisément, sont détaillés. Les principaux sites fréquentés par l'espèce sont détaillés et font l'objet de carte de répartition pour certaines espèces. Les principales menaces identifiées et éventuellement les mesures qui ont été mise en œuvre ou qui seraient souhaitables pour améliorer les connaissances et la conservation de l'espèce sont décrites.

Sauf mention contraire, toutes les données jusqu'en 2012 inclus ont été prises en compte pour établir les cartes de répartition et les différentes figures illustrant la répartition spatiale, la phénologie ou l'évolution des effectifs nicheurs et/ou hivernants des espèces présentées dans les monographies.

PLONGEON CATMARIN *Gavia. stellata*

Famille : Gavidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

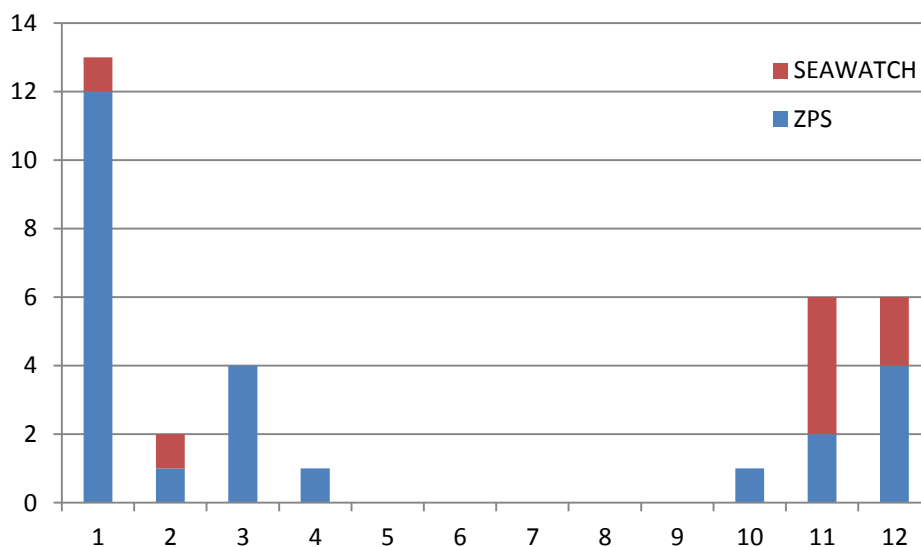
Toutes les données

Phénologie et fréquentation de la ZPS par le plongeon catmarin

J F M A M J Jt A S O N D ■ présence interraptiale

33 observations de plongeon catmarin ont été collectées dans la ZPS entre 1984 et 2011 dont 8 concernent des oiseaux observés en migration active et 25 des oiseaux stationnant dans la ZPS. Au maximum, 2 individus ont été observés simultanément. L'espèce est présente dans la ZPS entre octobre et avril, les oiseaux en transit ou en migration étant notés de novembre à février depuis la pointe de Blosson. La majorité des observations proviennent de la baie de Morlaix où l'espèce est observée le plus souvent à l'unité, entre Le Dourduff et le large. Toutefois 4 données montrent que l'espèce peut remonter plus en amont et même jusqu'aux écluses de Morlaix. Hormis les données provenant des comptages wetlands de la mi-janvier, les données de la Penzé ne sont pas informatisées mais cela ne signifie pas que l'espèce y est moins présente.

Cumul des observations de plongeon catmarin au cours du cycle annuel de 1984 à 2011



PLONGEON ARCTIQUE *Gavia arctica*

Famille : Gavidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

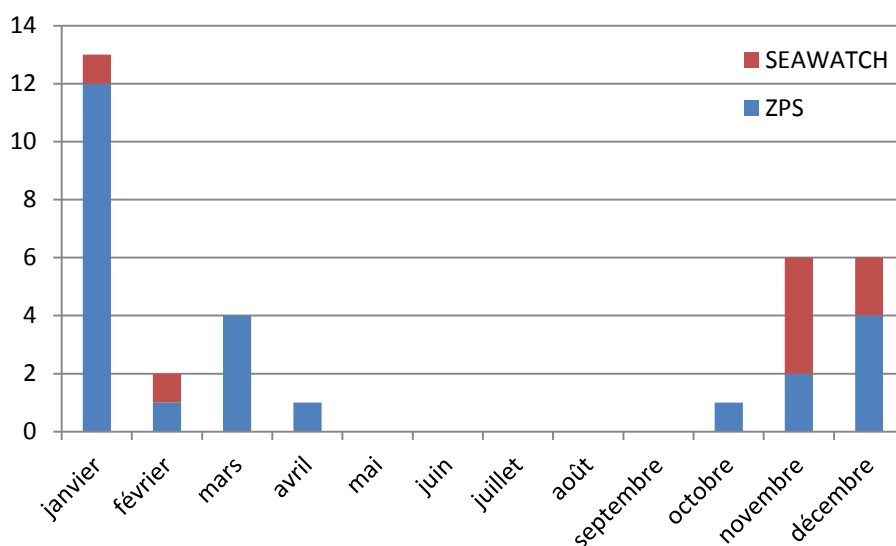
Toutes les données

Phénologie et fréquentation de la ZPS par le plongeon arctique

J F M A M J Jt A S O N D ■ présence internuptiale

52 données de plongeon arctique ont été collectées dans la ZPS entre 1983 et 2013, dont 15 concernent des oiseaux observés en vol de transit ou migratoire entre septembre et janvier depuis la pointe de Bloscon et 37 des oiseaux stationnant dans la ZPS. 1 à 4 individus maximum sont observés simultanément stationnant dans la baie. Les données proviennent pour l'essentiel de la baie de Morlaix, celles de la Penzé n'étant pas informatisées hormis celles des comptages wetlands. Notons que la majorité des observations sont réalisées au nord d'une ligne pointe de Penn al lann / pointe de Barnenez, l'espèce pénétrant peu en rade de Morlaix. Il en est de même en Penzé ou le plongeon arctique ne remonte guère en amont de (E. de Kergariou, *comm. pers.*). Il est important de garder à l'esprit que pour cette espèce comme pour les autres plongeurs notamment, il est probable que les observations depuis la côte ne permettent de contacter qu'une part infime des individus hivernant dans la ZPS.

Cumul des observations de plongeon arctique au cours du cycle annuel de 1983 à 2013



PLONGEON IMBRIN *Gavia immer*

Famille : Gavidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

Toutes les données

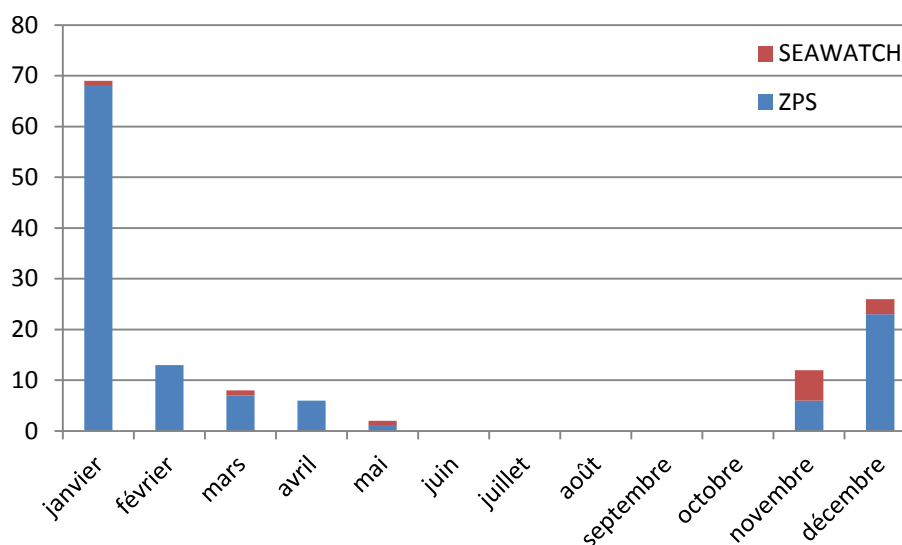
Phénologie et fréquentation de la ZPS par le plongeon imbrin

J F M A M J Jt A S O N D ■ présence interuptiale

136 données de plongeon imbrin ont été collectées dans la ZPS entre 1983 et 2013 dont 12 données concernent des oiseaux en vol observés depuis la pointe de Bloscon à Roscoff et 124 des oiseaux stationnant dans la ZPS. L'effectif hivernant dans la ZPS n'est pas précisément connue. En effet, les données disponibles sont toutes collectées depuis la côte, hors cette espèce est connue pour hiverner majoritairement plus au large. Les données wetlands fournissent quasi-annuellement des observations de plongeurs imbrins, en effectif variable d'une année à l'autre. De 1990 à 2013, l'effectif détecté depuis la côte en hiver a oscillé entre 3 et 10 individus observés simultanément durant 20 hivers sur 24. L'hiver 2008 fourni une observation d'un maximum de 15 individus observés à la mi-janvier dans la ZPS.

La majorité des données disponibles provient de la baie de Morlaix, les données de l'estuaire de la Penzé et du secteur île de Batz-Roscoff-Santec n'étant pas toutes informatisées. Toutefois ces observations permettent de donner quelques éléments sur la répartition des plongeurs imbrins dans la ZPS. Cette espèce pénètre peu dans les estuaires, seules trois observations proviennent de la rade de Morlaix, toutes les autres étant réalisées au nord d'une ligne Penn al lann / pointe de Barnenez.

Cumul des observations de plongeon imbrin au cours du cycle annuel de 1983 à 2013



Les données disponibles ne permettent pas de donner une tendance

GREBE CASTAGNEUX *Tachybaptus ruficollis*

Famille : Podicipedidés

Statut et protection

Directive oiseaux : article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Statut en France : espèce protégée

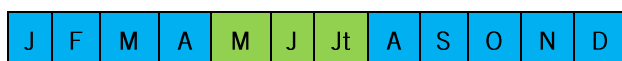
NON NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du grèbe castagneux dans la ZPS.

Phénologie et fréquentation de la ZPS par le Grèbe castagneux



présence
internuptiale

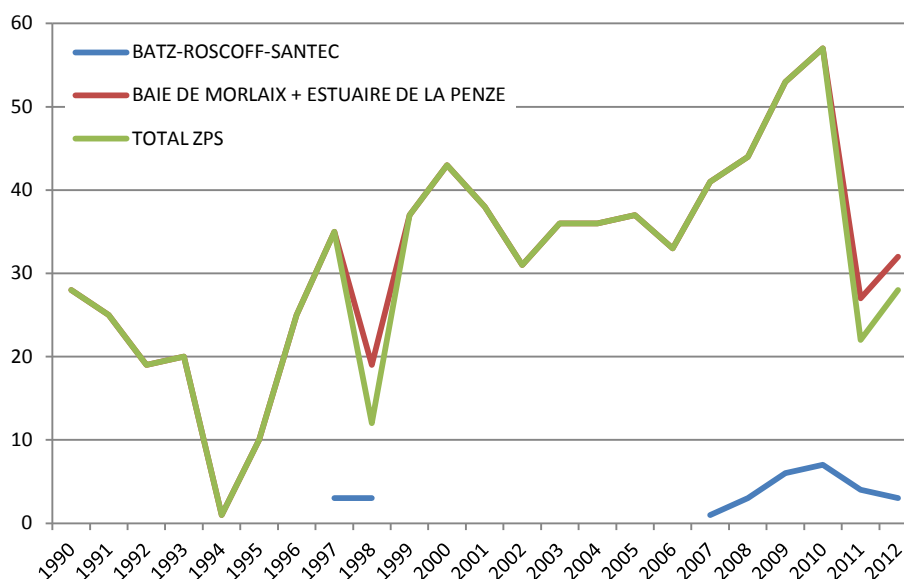
nidification

Le grèbe castagneux peut-être observé toute l'année mais il fréquente la ZPS essentiellement durant la période internuptiale de septembre à mars. C'est un nicheur local qui trouvent quelques sites de nidification à proximité immédiate de la ZPS (par exemple : station de lagunage de Carantec, Saint-François, étangs de l'île de Batz, ...).

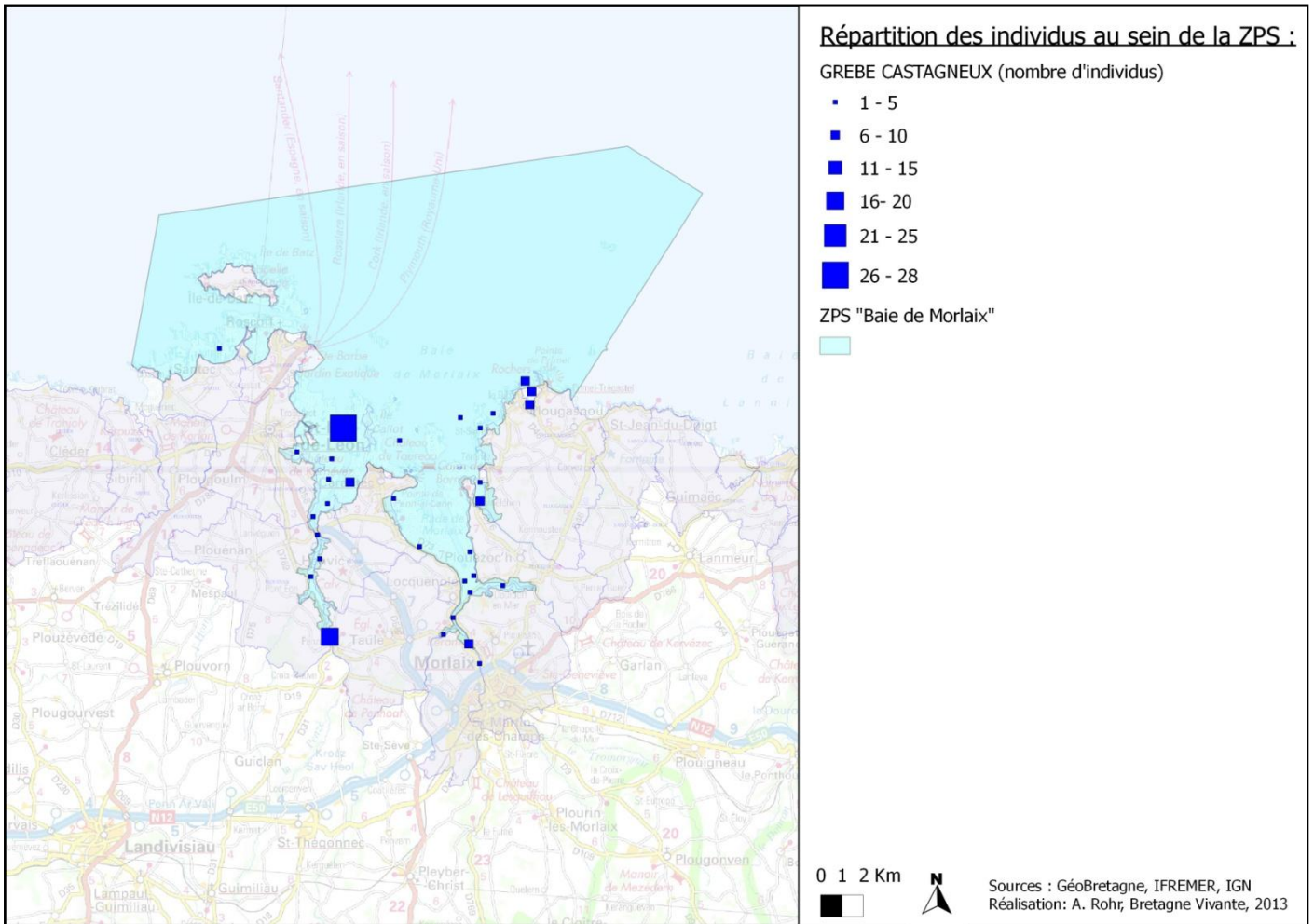
Les effectifs hivernants sont sans doute en partie sous estimés dans la mesure où cette espèce fréquente préférentiellement les secteurs les plus en amonts des estuaires caractérisés par de nombreux chenaux étroits, sinueux et relativement encaissés dans lesquels les oiseaux peuvent facilement passer inaperçu. Les données disponibles mettent en évidence une tendance à l'accroissement des effectifs d'hivernants à l'échelle de la ZPS, le minimum enregistré entre 1990 et 2012 étant d'un seul oiseau en 1994 (comptage partiel ?) à un maximum de 57 individus en 2010.

Le littoral de Santec à Roscoff accueille aussi quelques oiseaux, le grèbe castagneux fréquentant volontiers les anses les plus abrités où il stationne parmi les fucales flottantes sous lesquelles il trouve probablement sa pitance. Les principaux sites fréquentés par l'espèce sont l'estuaire de la Penzé (partie amont), la rivière de Morlaix, l'anse de Terenez/Kernelehen et l'anse du Diben.

Effectif maximum de grèbe castagneux hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix » de 1990 à 2012



Répartition des grèbe castagneux hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



GREBE HUPPE *Podiceps cristatus*

Famille : Podicipedidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du grèbe huppé dans la ZPS.

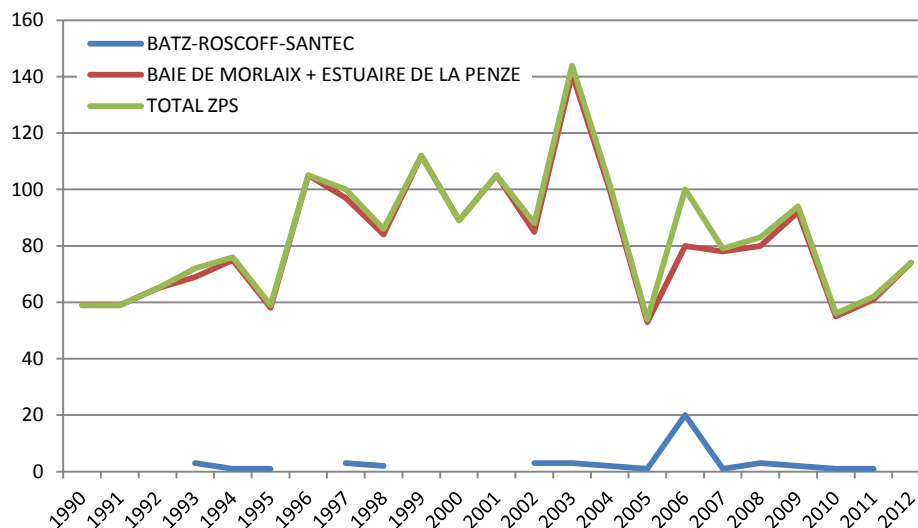
Phénologie et fréquentation de la ZPS par le grèbe huppé

J F M A M J Jt A S O N D

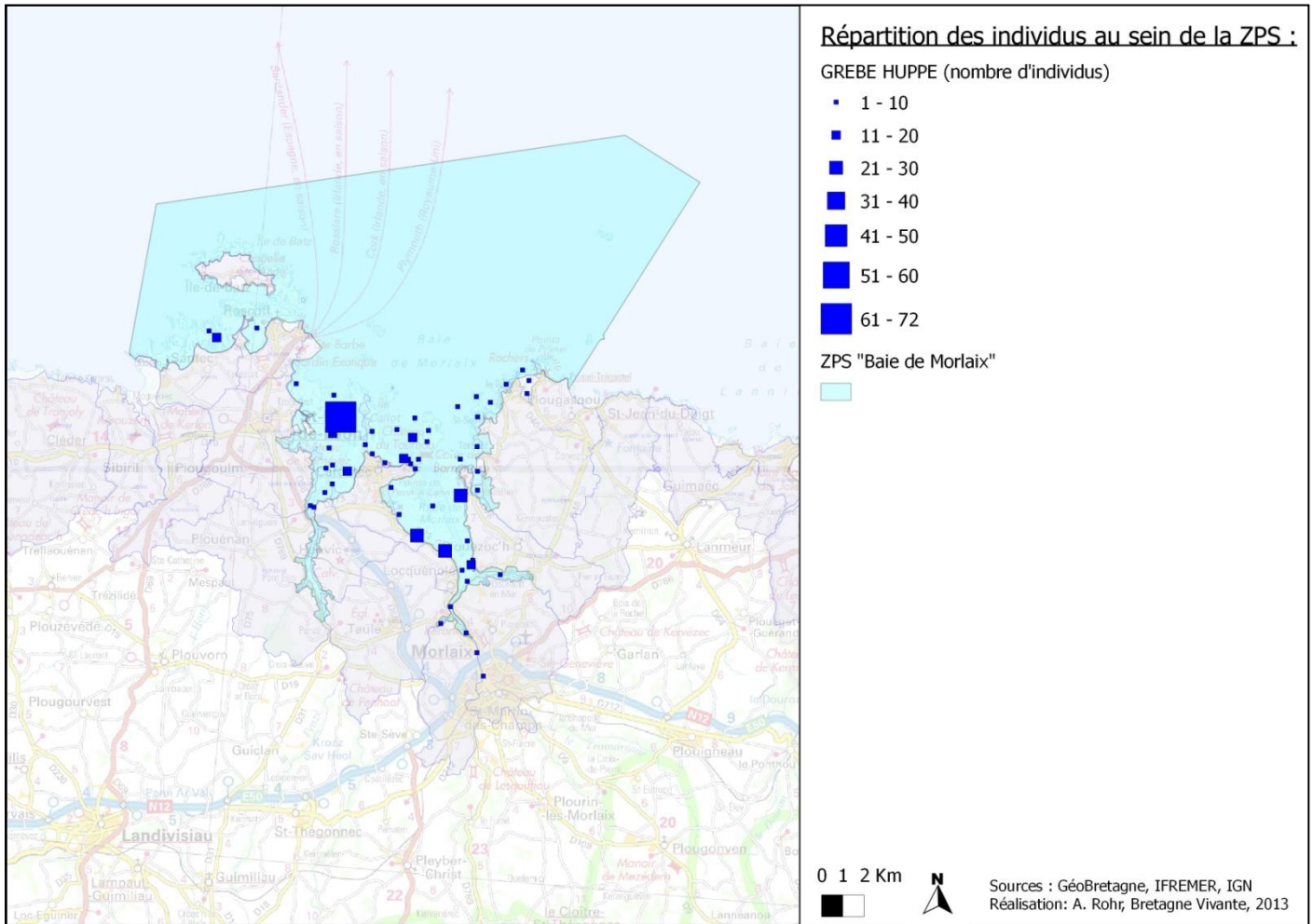
■ présence interuptiale

Le grèbe huppé peut être observé toute l'année dans la ZPS. Cependant les effectifs sont maximum en hiver puis décline progressivement jusqu'en juin, période à laquelle la majorité des oiseaux sont cantonnés sur les sites de reproduction situés sur des plans d'eau douce. L'espèce ne niche pas dans la ZPS ni à proximité immédiate de celle-ci. Dès juillet les effectifs de grèbe huppé augmentent à nouveau, les non reproducteurs, les adultes ayant achevés leur reproduction et les jeunes de l'année regagnant le littoral. L'estuaire de la Penzé, la rade de Morlaix et la baie de Carantec sont par ordre décroissant d'importance numérique, les principaux sites fréquentés par l'espèce. La grande majorité des données proviennent des deux estuaires mais le littoral de Roscoff à Santec accueille aussi l'espèce en nombre moins important.

Effectif maximum de grèbe huppé hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix » de 1990 à 2012



Répartition des grèbe huppé hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



GREBE JOUGRIS *Podiceps grisegena*

Famille : Podicipedidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

Toutes les données

Phénologie et fréquentation de la ZPS par le grèbe jougris

J F M A M J Jt A S O N D ■ présence interruptive

Le grèbe jougris est un hivernant occasionnel dans la ZPS. Il peut être observé entre décembre et mars. 15 observations concernant 1 à 3 individus sont disponibles dans la base de données entre 1986 et 2009. Elles sont majoritairement de janvier (9 données). Les sites fréquentés sont tous situés dans la partie nord des deux estuaires de la baie de Morlaix et de la Penzé. Une donnée provient du littoral de Roscoff à Santec. Cette espèce s'alimente de petits poissons et d'invertébrés qu'il capture en plongeant depuis la surface.

GREBE ESCLAVON *Podiceps auritus*

Famille : Podicipedidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du grèbe esclavon dans la ZPS.

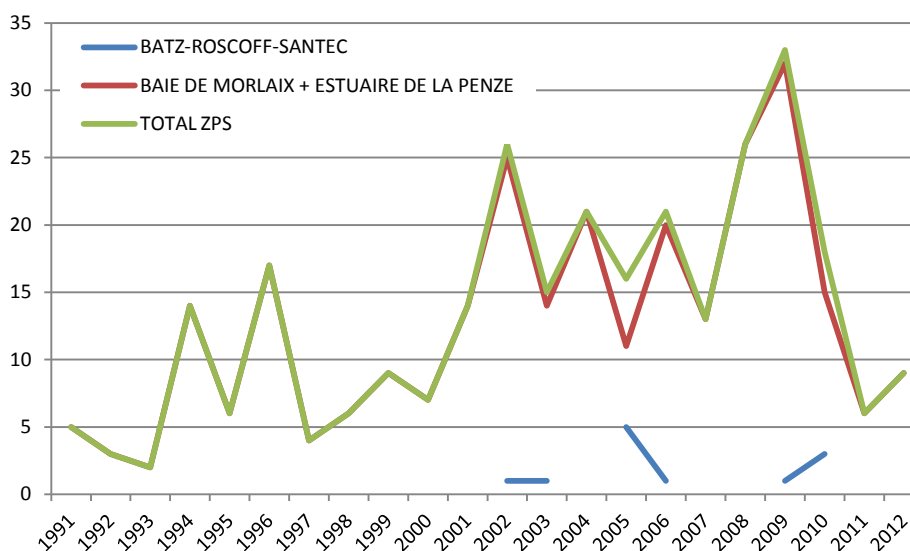
Phénologie et fréquentation de la ZPS par le grèbe esclavon

J F M A M J Jt A S O N D

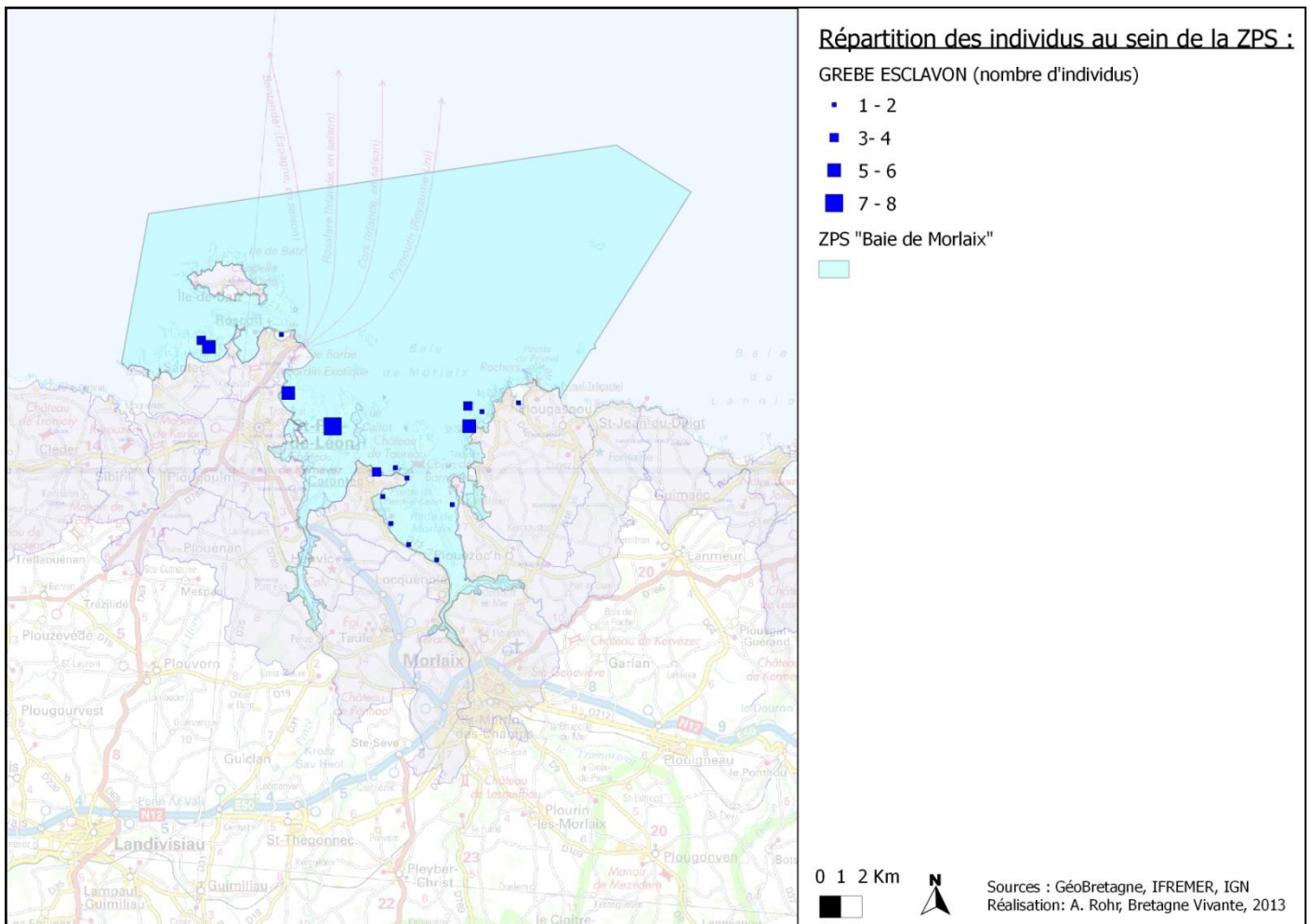
■ présence intermittente

Le grèbe esclavon est un hivernant relativement peu commun et localisé dans la ZPS. Sa distribution spatiale se cantonne à l'aval des deux estuaires ainsi qu'au littoral de Roscoff à Santec. L'espèce fréquente préférentiellement les habitats sablo-rocheux et ne remonte guère dans la partie amont des estuaires caractérisée par des habitats plus vaseux. Il est présent d'octobre à mars. L'effectif hivernant pour l'ensemble de la ZPS est variable d'une année à l'autre. L'état de la mer et les conditions d'observation le jour du recensement sont déterminants pour la qualité du comptage. Une tendance à l'augmentation des effectifs hivernants (comptage wetlands) a été observée de 1991 à 2009 inclus, passant de 5 individus en 1991 à 32 en 2009, depuis les effectifs enregistrés accusent une baisse importante, retrouvant les valeurs du début des années 1990.

Effectif maximum de grèbe esclavon hivernants (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix » de 1991 à 2012



Répartition des grèbe esclavon hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



GREBE A COU NOIR *Podiceps nigricollis*

Famille : Podicipedidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier

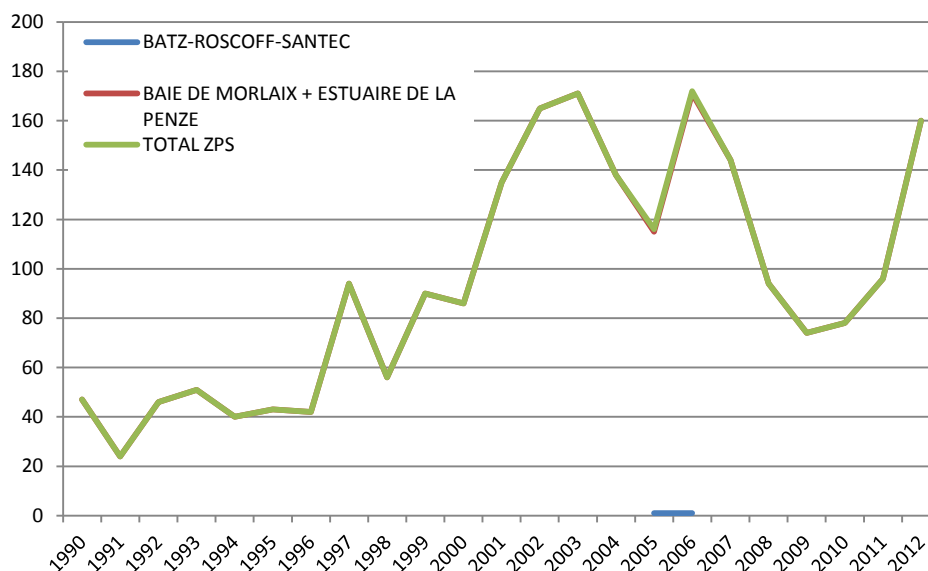
Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du grèbe à cou noir dans la ZPS.

Phénologie et fréquentation de la ZPS par le grèbe à cou noir

J F M A M J Jt A S O N D présence interannuelle

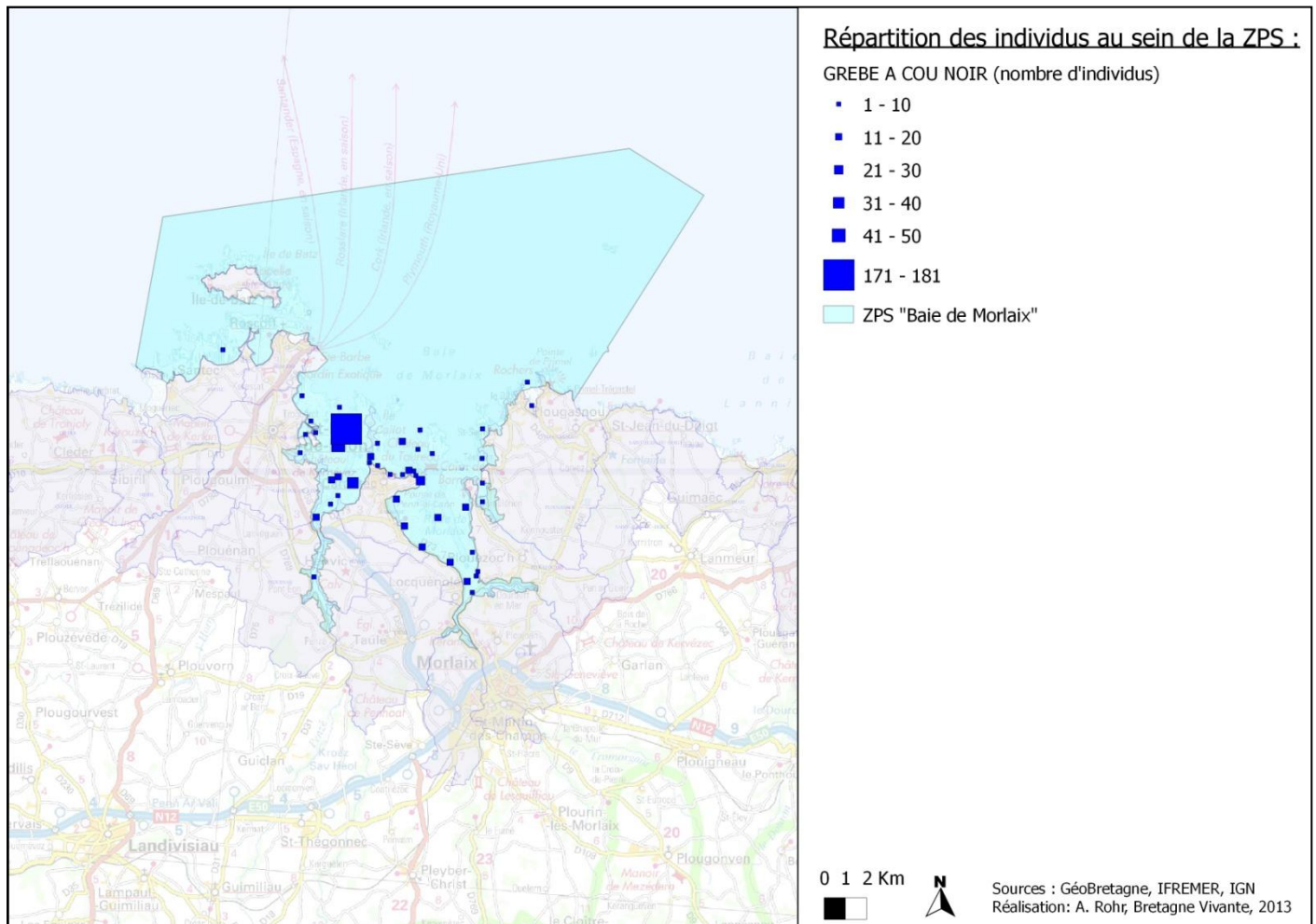
Le grèbe à cou noir est un hivernant commun en baie de Morlaix et surtout dans l'estuaire de la Penzé. Il peut être observé quasiment toute l'année sauf au mois de juin. Dès juillet les oiseaux non reproducteurs ou en échec regagnent leur aire d'hivernage désertée le temps de la saison de reproduction. C'est en octobre et en janvier que sont enregistrés les plus importants effectifs de grèbe à cou noir dans la ZPS. L'effectif hivernant montre une tendance à l'augmentation sur la période 1990 à 2003, passant d'un minimum d'une vingtaine d'individus en 1991 à plus de 170 oiseaux en janvier 2003. Depuis la tendance est moins nette et l'effectif hivernant montre d'importantes variations interannuelles.

Effectif maximum de grèbe à cou noir hivernants (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix » de 1991 à 2012



Le grèbe à cou noir se distribue assez largement dans l'estuaire de la Penzé (du Lingoz à une ligne îlot de Saint-Anne au nord de l'île Callot) et dans la rade de Morlaix. Les plus gros effectifs sont observés dans l'estuaire de la Penzé. Il est très peu observé sur le littoral de Roscoff à Santec.

Répartition des grèbe à cou noir hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



FULMAR BOREAL *Fulmarus glacialis*

Famille : Procellariidés

Statut et protection


Directive Oiseaux : article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---

 présence interraptiale

Le fulmar boréal peut-être observé tout au long de l'année dans la ZPS. Cette espèce pélagique est surtout observée lors des passages migratoires de printemps et d'automne depuis les sites de seawatch de la pointe du Blosson et du Diben. Il n'existe pas de données de nidification de l'espèce dans la ZPS. Signalons toutefois, le 27 avril 2010 à la pointe de Primel, la présence de 6 individus dont 4 posés et paradant sur un replat herbeux de la pointe de Primel à Plougasnou.

PUFFIN DES ANGLAIS *Puffinus puffinus*

Famille : Procellariidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : article 4.2

Convention de Berne : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

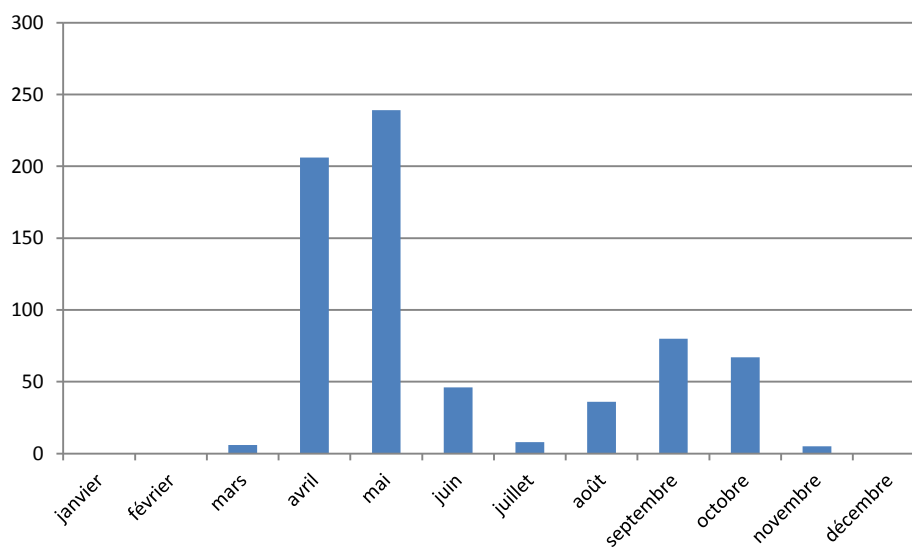
Données de seawatch

Phénologie et fréquentation de la ZPS par le puffin des Anglais



Le puffin des Anglais peut être observé de mars à novembre depuis les sites de seawatch de la pointe du Bloscon et du Diben. Il n'existe pas de données de nidification de l'espèce dans la ZPS. Deux pics de passage sont observés en mai et septembre correspondant respectivement au passage migratoire pré-nuptial et post-nuptial de cette espèce pélagique dont les colonies de reproduction les plus proches sont situées aux Sept-Îles et dans l'archipel de Molène. Les données actuelles permettent difficilement de quantifier le passage dans la mesure où la collecte des données ne résulte pas d'un protocole standardisé et que l'intensité du passage détectable depuis la côte est très dépendant de l'orientation et de la force du vent. Notons toutefois que les effectifs maximum enregistrés au printemps (239 le 18 mai 2011) sont supérieurs aux effectifs maximum enregistrés à l'automne (80 le 26 septembre 2007).

Effectif maximal de puffin des Anglais observés en passage migratoire dans la ZPS « Baie de Morlaix » au cours du cycle annuel entre 1990 et 2012



Cette espèce atteint sa limite d'aire méridionale de reproduction en Bretagne où ses colonies de reproduction sont très localisées. Bien qu'il existe des habitats potentiellement favorables à la nidification de l'espèce dans la ZPS, l'accessibilité des îlots aux prédateurs terrestres notamment le rat surmulot *Rattus norvegicus* et le vison d'Amérique *Mustella vison*, constitue un facteur limitant pour l'installation de cette espèce dans la ZPS « baie de Morlaix ». Aucune donnée historique ne permet de soupçonner la nidification de cette espèce dans la ZPS.

L'utilisation de la ZPS comme zone d'alimentation et de repos par l'espèce n'est pas connue et nécessiterait une prospection dédiée aux espèces pélagiques.

PUFFIN DES BALEARES *Puffinus*

mauretanicus

Famille : Procellariidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe I

Statut en France : espèce protégée

espèce OSPAR (annexe 5)

NON NICHEUR

Données utilisées

Toutes les données

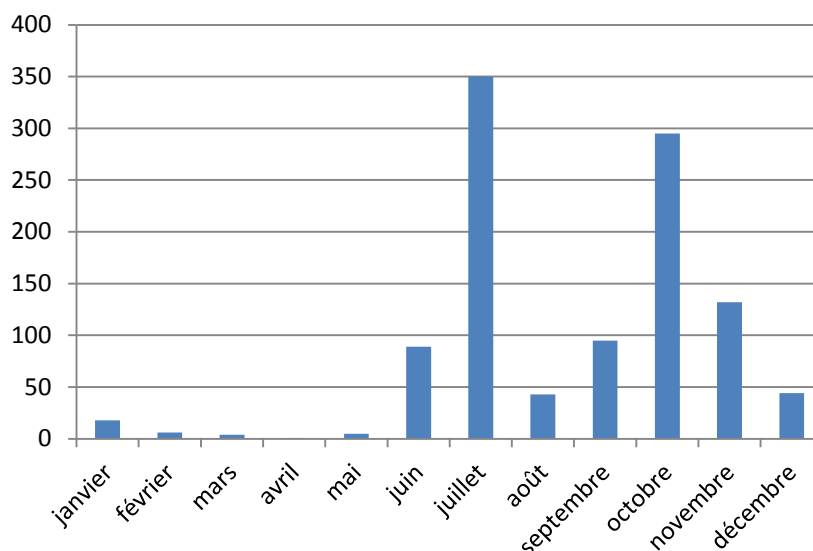
Phénologie et fréquentation de la ZPS par le puffin des Anglais

J F M A M J Jt A S O N D ■ présence internuptiale

Comme son nom l'indique le puffin des Baléares ne niche que dans l'archipel dont il porte le nom. La période de reproduction s'étend d'octobre à février. La dispersion postnuptiale des puffins des Baléares les conduit le long des côtes atlantiques françaises et en Manche occidentale, l'aire de dispersion remontant vers le nord jusqu'aux côtes britanniques depuis quelques années. La baie de Lannion proche de la ZPS a accueilli jusqu'à 4600 individus de cette espèce en 2010, soit près de 30% de la population mondiale de l'espèce estimée à 25 000 individus.

Le puffin des Baléares peut être observé toute l'année dans la ZPS depuis les sites de seawatch de la pointe de Blocon et du Diben. La majorité des données disponibles concernent d'ailleurs des oiseaux observés en vol de transit dans la ZPS. Le passage migratoire est surtout marqué d'août à novembre. Il existe quelques données d'oiseaux stationnant dans la baie, soit regroupés en radeaux soit en alimentation.

Effectif mensuel maximal de puffin des Baléares observés dans la ZPS « Baie de Morlaix » au cours du cycle annuel entre 1990 et 2012



Outre les données de seawatch permettant de détecter les oiseaux en transit dans la ZPS, quelques observations éparses de puffins des Baléares posés et parfois en alimentation ont été collectées dans la ZPS. Toutefois, les observations réalisées pour la plupart depuis la côte ne permettent pas de caractériser l'utilisation de la ZPS par cette espèce.

Observations de puffins des Baléares en pêche dans la ZPS

Date	Site	Nb.	Commentaires
03/09/2006	Pointe de Primel	5	(+) POSES
29/09/1990	Le Diben	95	EN PECHE
30/09/1990	Pointe de Primel	10	+ EN PECHE
14/10/2006	Pointe de Primel	3	POSES
16/01/2008	Beg Lemm / Rikard	2	En vol entre les deux îlots
28/06/2008	Ar Vezou	73	posés près d'Ar Vezou
28/06/2008	Beg lemm, Enez Wragez	16	en vol vers Beg Lemm et l'île aux Dames
01/07/2008	Enez Rikard	200	posés au nord de la balise Rikard
03/07/2008	AR C'hlaz / Ar Vezou	350	posés entre l'île verte et Ar Vezou
04/07/2008	Calhic	1	Près de la balise
17/01/2009	Pointe du Cosmeur	3	posés et en vol

Une prospection dédiée aux oiseaux pélagiques permettrait de préciser l'utilisation de la ZPS par le puffin des Baléares, espèce pour laquelle les eaux territoriales françaises jouent un rôle primordial dans le cycle annuel de cette espèce d'oiseaux classé en danger critique d'extinction et dont l'intégralité de la population est située en Europe.

OCEANITE TEMPÊTE *Hydrobates pelagicus*

Famille : Hydrobatidés

Statut et protection


Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

J | F | M | A | M | J | Jt | A | S | O | N | D

 présence internuptiale

L'océanite tempête est observé depuis les sites de seawatch de la pointe de Blosson et du Diben essentiellement de mai à septembre avec un pic d'abondance en juin et août. L'espèce ne niche pas dans la ZPS. Les colonies de reproduction les plus proches sont situées dans l'archipel de Molène et aux Sept-Îles.

Des habitats de reproduction potentiellement favorables à cette espèce existe probablement dans la ZPS bien qu'aucune donnée ancienne n'ait permis de recueillir le moindre indice de reproduction de cette espèce qui niche dans des fissures de falaises ou sous des blocs de roches. L'accessibilité des îlots aux prédateurs terrestres notamment au rat surmulot *Rattus norvegicus* et au vison d'Amérique *Mustella vison*, constitue un facteur limitant pour l'installation de cette espèce dans la ZPS.

FOU DE BASSAN *Sula bassana*

Famille : Sulidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

J | F | M | A | M | J | Jt | A | S | O | N | D

présence internuptiale

Le fou de Bassan est l'oiseau de mer le plus grand d'Europe. La ZPS est située à quelques dizaines de kilomètres seulement de la principale colonie de reproduction de cette espèce en France, située sur l'île Rouzic dans l'archipel des Sept-Îles et qui abrite plus de 20 000 couples et la quasi-totalité de la population nicheuse de France. Le fou de Bassan est une espèce du large et effectue des déplacements alimentaires à grande distance. La ZPS est à la fois une zone de pêche pour cette espèce ainsi qu'une zone de transit. Quelques rares individus pénètrent en rade de Morlaix et remontent l'estuaire de la Penzé pour y pêcher et il n'est pas rare d'y observer parfois quelques individus posés sur l'eau. Une importante pêcherie pouvant regrouper plusieurs centaines d'individus semble être établie au nord de l'île de Batz lorsque certaines conditions, jusqu'ici non établies, sont réunies. Elle mériterait d'être étudiée afin de préciser les conditions dans lesquelles la pêcherie est active. Le secteur de la Méloine est également une zone de pêche régulièrement fréquentée par l'espèce.

GRAND CORMORAN *Phalacrocorax carbo*

Famille : Phalacrocoracidae

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Statut en France : espèce protégée



NICHEUR

Les données utilisées et suivi réalisé

Le comptage des nichées de grand cormoran est effectué annuellement, courant mars, sur l'ensemble des îlots de la réserve ornithologique et tous les dix ans sur l'ensemble de la ZPS. La production en jeune ne fait pas l'objet de suivi.

Les dortoirs hivernaux de grands cormorans ne sont pas suivis en baie de Morlaix.

Phénologie, écologie et répartition au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

■ nidification

■ présence internuptiale

Le grand cormoran peut-être observé toute l'année dans la ZPS. Des oiseaux d'origine britannique se mêlent aux oiseaux locaux durant la période inter-nuptiale. L'espèce niche depuis 1985 en baie de Morlaix. La période de nidification démarre dès la fin du mois de janvier, les premières pontes peuvent être déposées en février et les plus tardives jusqu'en juin. L'incubation dure environ un mois et l'élevage des jeunes une quarantaine de jours, les adultes continuant d'alimenter les jeunes encore quarante à cinquante jours après l'envol de la colonie (Henry & Monnat, 1981) ; du fait de l'étalement de la reproduction les juvéniles les plus tardifs peuvent quitter la colonie début septembre.

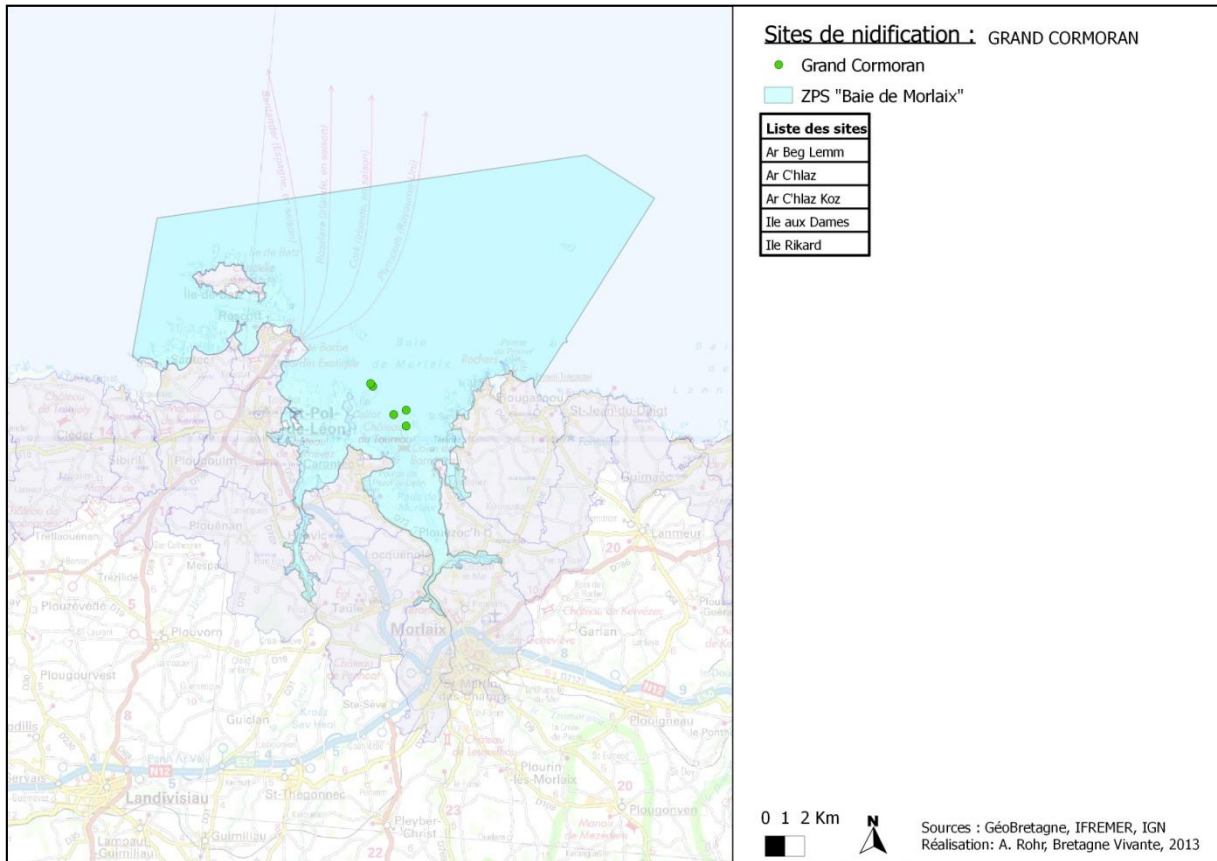
Le grand cormoran niche uniquement sur les îlots de la réserve ornithologique, exempts de dérangements humains et de prédateurs terrestres. Il niche préférentiellement au sommet des îlots, le nid est construit à découvert et peut mesurer de quelques centimètres à plusieurs dizaines de centimètres de hauteur. Les tiges desséchées de lavatères arborescentes *Lavatera arborea* constituent le principal matériau utilisé pour confectionner les nids.

Les fonds sablo-vaseux d'une profondeur inférieure à 10 m constituent les zones d'alimentation préférentielles du grand cormoran dans la ZPS.

Divers reposoirs sont utilisés par les grands cormorans pour leurs activités de confort (repos, toilette), il peut s'agir des îlots de reproduction eux-mêmes, le haut de l'estran étant préféré à la partie terrestre, les rochers les plus proéminents de ces mêmes îlots et les innombrables écueils, submersibles ou non par la marée. Dans les fonds d'estuaire, les vasières, les près salés et les arbres sont régulièrement utilisés comme reposoirs. Des infrastructures humaines peuvent également être utilisées (balises, épars, navires).

La localisation des dortoirs et les effectifs de ces dortoirs n'ont pas fait l'objet de suivi dans le cadre des enquêtes nationales dédiées.

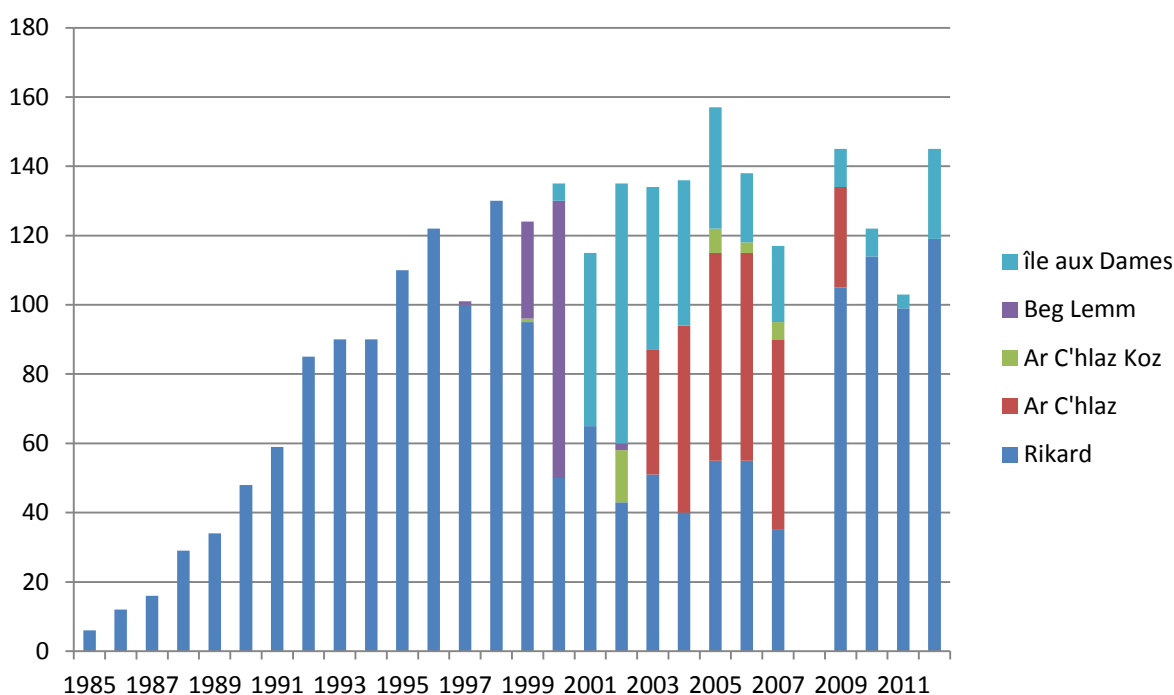
Sites de nidification des grand cormoran dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Evolution des effectifs nicheurs

L'île Rikard est l'unique site occupé chaque année par l'espèce depuis son installation dans la baie. De 1985 à 1998 inclus, l'île Rikard accueille l'unique colonie à l'exception de rares tentatives vaines sur Ar C'hlaz (3 c. 1985) et Ar C'hlaz Koz (1992) ou réussies sur Beg Lemm (1c. en 1997). De 1999 à 2008 le nombre de couples décroît sur Rikard (minimum de 35 c. en 2007) mais les oiseaux se déploient sur les autres îlots de la baie : Beg Lemm en 1999 et 2000 puis à nouveau en 2002 (80 c. maximum en 2000). A partir de 2000 le grand cormoran colonise l'île aux Dames où il niche chaque année depuis en effectif variable (75 c. maximum en 2002). Ar C'hlaz est régulièrement occupé de 2003 à 2009 inclus (60c. maximum en 2005 et 2006), tandis qu'Ar C'hlaz koz est irrégulièrement occupé en 1999, 2002 puis de 2005 à 2007 (15 c. maximum en 2002).

Après une phase de croissance régulière d'une dizaine d'année, la population locale de grand cormoran semble stabilisée aux alentours d'une moyenne de 130 couples (103 à 157 couples sur la période 1996 à 2013). Des fluctuations annuelles sont observées. Elles peuvent être dues aux conditions météorologiques en début de période de nidification. Les tempêtes de fin d'hiver peuvent lessiver en partie les colonies et détruire certaines nichées.



Menaces et mesures de conservation

La principale menace pesant sur le grand cormoran est le dérangement humain sur les zones de nidification, particulièrement en début de saison de reproduction. L'espèce se porte plutôt bien en baie de Morlaix, la population locale semblant relativement stabilisée depuis une quinzaine d'année.

L'impact des captures accidentelles de grand cormoran par les engins de pêche (palangres, trémailles) n'est pas connu.

Le maintien des conditions de quiétudes sur les sites de nidification est la principale mesure de conservation de cette espèce en baie de Morlaix.

CORMORAN HUPPE *Phalacrocorax*

aristotelis

Famille : Phalacrocoracidae

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Statut en France : espèce protégée



NICHEUR

Les données utilisées et suivi réalisé

Un comptage des nids de cormoran huppé est effectué annuellement, courant mai, sur l'ensemble des îlots de la réserve ornithologique et tous les dix ans sur l'ensemble de la ZPS. La production en jeune ne fait pas l'objet de suivi.

Un relevé de l'utilisation des macrodéchets pour la construction des nids est réalisé depuis 2011 lors du recensement annuel des colonies.

Phénologie, écologie et répartition au sein de la ZPS



■ nidification

■ présence internuptiale

Le cormoran huppé est une espèce sédentaire. Il peut être observé toute l'année dans l'ensemble de la ZPS. Les oiseaux nicheurs fréquentent les colonies dès le mois de décembre et la période de nidification s'étale jusqu'à fin juillet, le pic des pontes à lieu fin avril. L'incubation dure 30 à 35 jours et l'élevage des poussins jusqu'à l'envol en moyenne 53 jours (Henry et Monnat, 1981).

Les cormorans huppés occupent les îlots rocheux pour nicher. Ils recherchent préférentiellement les chaos rocheux sous lesquels ils dissimulent leur nid, notamment en raison de la présence abondante de goélands nicheurs, potentiellement prédateurs des œufs et des poussins.

Le cormoran huppé s'alimente préférentiellement sur les fonds rocheux et les champs de laminaires de petits poissons et peut exploiter des profondeurs plus importantes que le grand cormoran.

Répartition au sein de la ZPS

La population de cormoran huppé de la ZPS de la baie de Morlaix atteint 336 couples nicheurs en 2009-2010. Les oiseaux se répartissent sur une douzaine d'îlots. Les deux tiers de cet effectif se reproduisent sur les îlots classés en réserve ornithologique et plus de la moitié (55%) sur les trois îlots bénéficiant des arrêtés de protection de biotope (Rikard, Beg Lemm, île aux Dames).

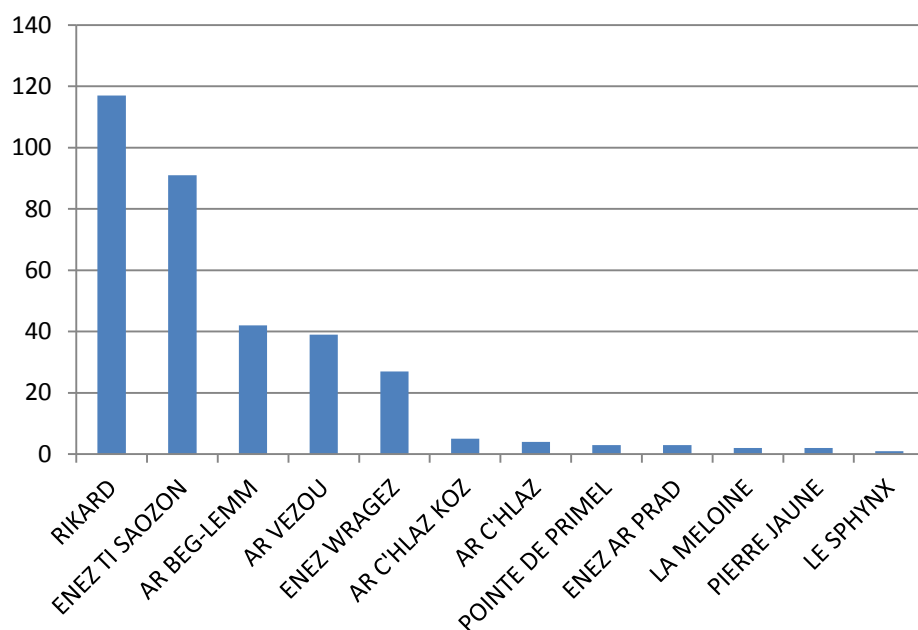
Les deux principales colonies sont l'île Rikard en baie de Morlaix et Ti Saozon à Roscoff. Trois autres colonies importantes sont situées sur Vezou, Beg Lemm et l'île aux Dames, tandis que les 7 autres sites occupés comptent de 1 à 5 couples chacun.

Nombre et répartition des couples de cormoran huppé à différentes échelles géographiques

	1959-1960	1969-1970	1977-1978	1987-1989	1997-1999	2009-2010
Baie de Morlaix ¹	15	16	63-66	189	263	236
ZPS	-	-	-	-	-	335-336
îlots en réserve	-	-	-	-	-	234
APPB	-	-	-	-	-	186

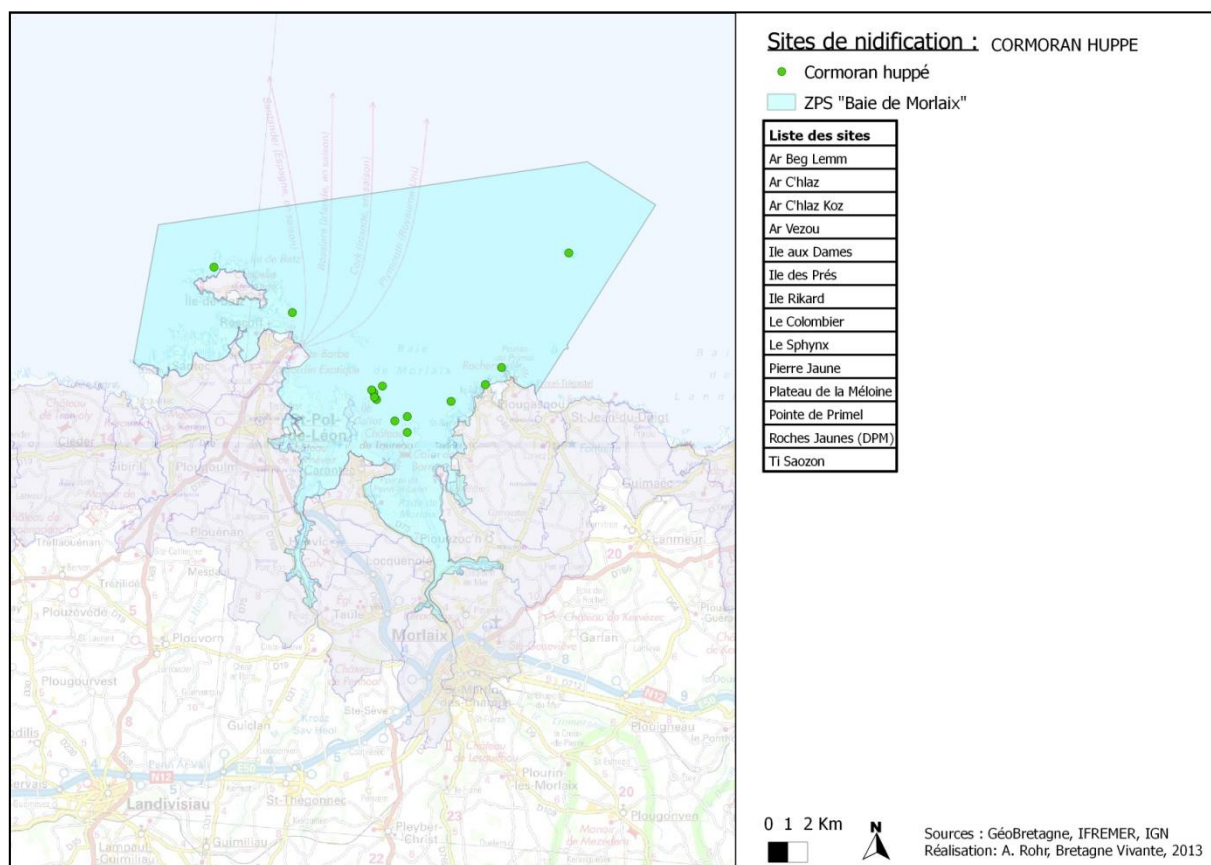
¹ Il s'agit ici du secteur « baie de Morlaix » de l'OROM (2902) qui s'étend de la pointe du Dibenn/Plougasnou jusqu'à la pointe du Blosson/Roscoff.

Répartition des cormorans huppés nicheurs dans la ZPS « baie de Morlaix » en 2009-2010 (dernier recensement décennal national des oiseaux marins nicheurs de France)



Les îlots de reproduction eux-mêmes ainsi que les innombrables écueils rocheux de la ZPS sont utilisés comme repaires par les cormorans huppés tout au long de l'année. Ces repaires ne font pas l'objet de recensements réguliers ni exhaustifs mais citons, parmi les principaux d'entre eux, le plateau de La Méloine (maximum de 76 individus le 15 septembre 2012) et le plateau des Duons (maximum de 47 individus le 27 avril 2010, 45 le 8 avril 2012).

Sites de nidification des cormoran huppé dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Les zones d'alimentation des cormorans huppés ne sont pas précisément connues. La chaussée de la Méloine et les trépieds semblent être des zones de pêche particulièrement fréquentées. Les séances d'observation depuis la pointe de Primel permettent de constater que bon nombre de cormorans huppés de la baie de Morlaix se dirigent en direction de la baie de Lannion, hors ZPS, pour s'alimenter, sans que les zones d'alimentation ne soient précisément identifiées dans ce secteur.

Des rassemblements de cormorans huppés comptant plusieurs dizaines d'individus (jusqu'à 70 ensemble) en période post-nuptiale ont été repérés sur l'eau notamment au large de la pointe de Primel.

Menaces et mesures de conservation

Les principales menaces locales pesant sur l'espèce en période de reproduction sont la prédation par les prédateurs terrestres tels que les rats ou le vison d'Amérique. Le dérangement humain peut aussi nuire à la reproduction des oiseaux.

La prédation par les goélands est également un facteur limitant pour cette espèce.

La capture accidentelle de cormoran huppé par les engins de pêche n'a pas été évaluée.

Les mesures de conservation mises en œuvre sur les îlots de la réserve ornithologique bénéficiant au cormoran huppé nicheur sont l'interdiction de débarquer sur les îlots de la réserve ornithologique du 1^{er} mars au 31 août, le piégeage préventif de vison d'Amérique sur l'île aux Dames (étendu à d'autres îlots et secteurs du littoral durant la période du LIFE « conservation de la sterne de Dougall en Bretagne »), le contrôle régulier des postes d'appâts permanents « anti-débarquant » destiné à empêcher l'implantation des rats surmulots sur les îlots, la signalétique maritime et terrestre, le gardiennage et la sensibilisation des usagers du littoral.

Compte-tenu de l'importance de la colonie de Ti Sazon, la deuxième plus importante de la ZPS, elle mériterait de faire l'objet d'un suivi régulier.

AIGRETTE GARZETTE *Egretta garzetta*

Famille : Ardeidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Washington : Annexe 1

Statut en France : espèce protégée

NICHEUR



Données utilisées

Effectif nicheur annuel de 1992 à 2012

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1990 à 2012.

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution de l'aigrette garzette dans la ZPS.

Présence de l'espèce au sein de la ZPS

L'aigrette garzette est présente toute l'année en baie de Morlaix. L'espèce y niche chaque année depuis 1992 sur plusieurs îlots de la réserve ornithologique. Elles nichent à proximité immédiate des colonies d'oiseaux marins nicheurs et tirent profit des faciès de Lavatère arborescente *Lavatera arborea* pour construire leur nid, soit au sol à l'abri des plants, soit sur une fourche des plants les plus robustes.

Une autre colonie de reproduction est présente depuis 2004 à proximité immédiate de la ZPS, dans la forêt domaniale de Santec, en arrière de la plage du Dossen. Elle compte de 20 à 45 couples selon les années sur la période 2004-2012. Les aigrettes garzettes de cette colonie exploitent les habitats de la ZPS pour leur alimentation et il existe des échanges entre cette colonie et celles de la baie de Morlaix. Pour ces raisons il est nécessaire de prendre en compte cette colonie pour la conservation de l'espèce à l'échelle de la ZPS de la baie de Morlaix.

A basse mer, les aigrettes se dispersent sur tout le littoral pour s'alimenter sur les estrans, dans les anses, les chenaux et les mares, où elles pratiquent une pêche active de proies diversifiées composées de poissons et d'invertébrés. En dehors de la période de nidification et toute l'année pour les individus non reproducteurs, les aigrettes se regroupent sur des reposoirs situés dans des arbres, sur des îlots rocheux ou en haut d'estran. Plusieurs de ces reposoirs et dorts sont présents dans la ZPS. Ils sont utilisés plus ou moins régulièrement en fonction des conditions météo et du coefficient de marée.

Enfin, les aigrettes utilisent aussi les milieux terrestres adjacents à la ZPS, principalement les zones humides (cours, d'eau, prairies, boisements des fonds de vallées) mais aussi les pâtures, tant pour s'alimenter que pour les activités de confort (repos, toilette).

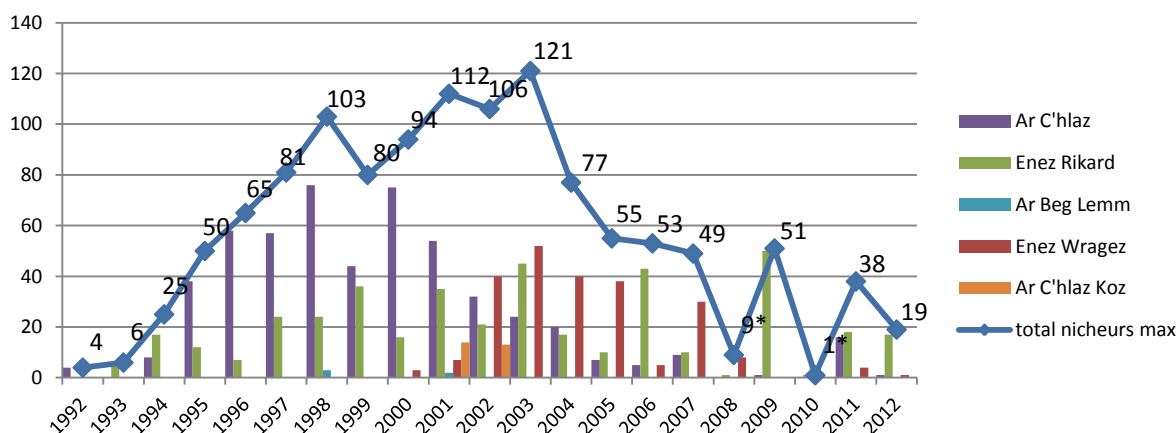
Phénologie et évolution des effectifs

J F M A M J Jt A S O N D

■ nidification

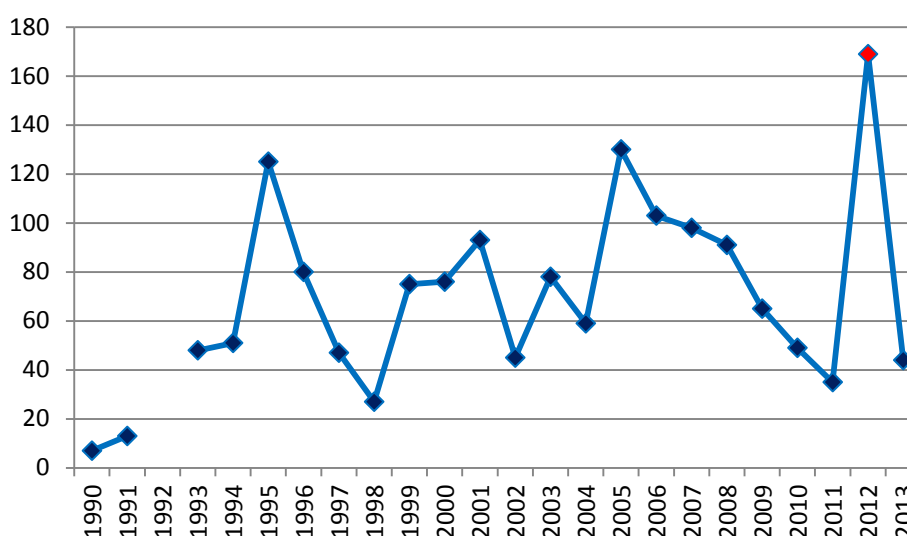
■ présence internuptiale

Évolution du nombre de couples nicheurs d'aigrette garzette dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1992 à 2012



Les six premiers couples sont notés sur Ar C'hlaz en 1994 et l'effectif nicheur dans la baie croît rapidement pour atteindre 121 couples en 2003, réparti sur 3 à 4 îlots selon les années. La chute des effectifs à 77 couples en 2004 s'expliquent en partie par l'immigration d'une partie des oiseaux vers le bois de Santec où une colonie comptant 20 couples est découverte cette année là. Depuis la tendance est à une diminution progressive du nombre de couples nicheurs en baie de Morlaix avec toutefois de fortes variations d'une année à l'autre.

Effectif hivernant d'aigrette garzette (mi-janvier) dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1990 à 2013



Répartition au sein de la ZPS

Au sein de la ZPS, quatre îlots sont régulièrement utilisés par l'aigrette garzette pour nicher. Il s'agit, par ordre d'importance numérique du nombre de couples nicheurs, de l'île Rikard, l'île Verte, l'île aux Dames et Beg Lemm. Elles s'y établissent d'avril à début septembre pour les couples les plus tardifs. Les causes de variations des effectifs au sein des colonies de reproduction de la ZPS sont mal connues.

île Rikard

Sur l'île Rikard, les aigrettes garzettes nichent principalement sur les versants sud et ouest de l'île, quelques couples peuvent s'installer versant est certaines années. Cette distribution répond à la fois à des critères d'exposition, à la présence de lavatère arborescente *Lavatera arborea* et à la distribution des autres oiseaux marins nicheurs avec qui elles cohabitent (goélands et cormorans essentiellement).

L'espèce y est noté nicheuse depuis 1993 avec 6 couples nicheurs et un maximum de 50 couples en 2009.

île verte (Ar C'hlaz)

L'aigrette garzette a niché sur l'île verte depuis son implantation dans la baie comme espèce nicheuse jusqu'en 2006 inclus. L'effectif maximum atteint 76 couples en 1998. Le nombre de couples nicheurs sur cette colonie décroît à partir de 2001 et l'espèce n'y a pas niché en 2008 et 2010. Les causes identifiées de ce déclin sont liées à la prédation par le goéland marin pouvant conduire à l'échec total de la reproduction comme ce fut le cas en 2011. La présence de vison d'Amérique sur le site peut aussi avoir impacté cette colonie. La fréquentation humaine de l'estran de l'île verte par les pêcheurs à pied et les plaisanciers en période de reproduction peut potentiellement être dérangeante pour cette espèce relativement farouche. L'absence de suivi précis ne permet cependant pas d'aller au-delà de ces hypothèses.

île aux Dames

Le déclin du nombre de couples nicheurs de l'île verte coïncide avec l'installation de l'espèce sur l'île aux Dames depuis 2000. Sur cette île, le nombre de couples augmente pour atteindre 53 couples en 2003 avant d'enregistrer à son tour un déclin. Les perturbations engendrées par la présence du faucon pèlerin dans la baie de Morlaix et en particulier à l'île aux Dames et Rikard pourrait constituer une partie de l'explication de ce déclin. Plusieurs cadavres d'aigrettes garzettes retrouvés sur l'île aux Dames ont montré des indices laissant peu de doutes sur l'identité du prédateur. Ces dernières années, les couples nicheurs se cantonnent versant est où ils installent leur nid dans les lavatères arborescentes.

Beg Lemm

L'aigrette garzette y a niché deux fois en 1998 (3 couples) et 2001 (2 couples) sans s'y implanter durablement. La forte densité de goélands nicheurs sur cet îlot joue un rôle attractif pour l'espèce mais constitue probablement aussi un facteur limitant du fait de la prédation que peuvent exercer les goélands sur les œufs ou les poussins d'aigrettes. La présence d'un faciès à lavatères arborescentes sur le versant sud-est de cet îlot est favorable à l'installation de l'espèce.

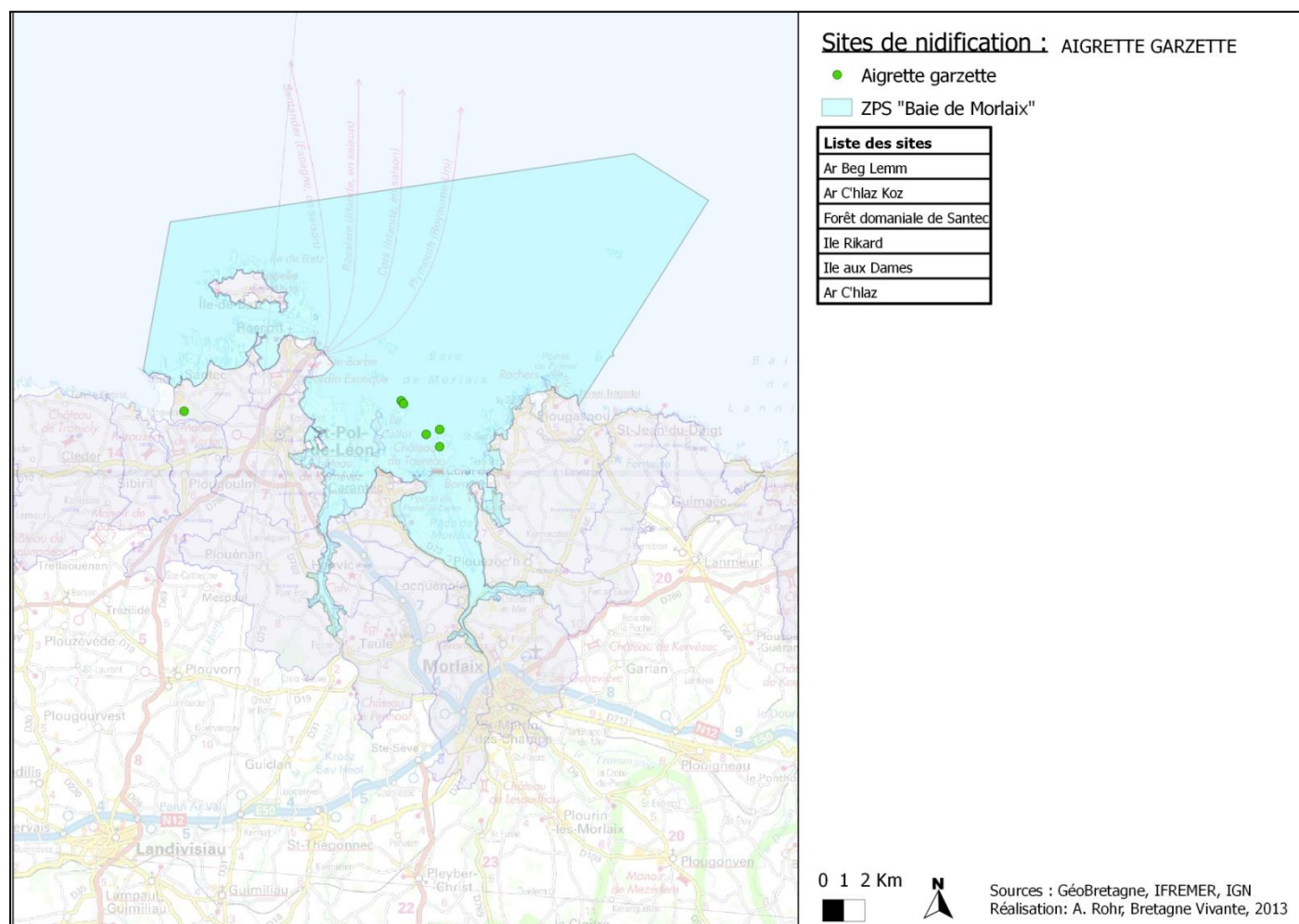
Forêt domaniale de Santec

Cette colonie de reproduction n'est pas située dans la ZPS mais est indéniablement en lien avec les oiseaux nicheurs de la baie de Morlaix. Elle a été découverte en 2004, année au cours de laquelle la chute des effectifs de la baie de Morlaix a été constatée. Elle n'a pas fait l'objet d'un suivi annuel. Elle comptait au minimum 45 couples nicheurs en 2008 et 30 à 35 couples en 2011. La colonie n'a pas été recensée en 2012. Contrairement aux colonies insulaires cette colonie est implantée dans des arbres.

Reposoirs et dortoirs

A pleine mer les aigrettes garzettes se regroupent sur des reposoirs qui sont aussi pour certains utilisés comme dortoirs nocturnes. Les principaux dortoirs connus dans la ZPS ou à proximité immédiate de celle-ci sont situés dans l'anse du Diben (Perros) et dans l'anse de Terenez (Perrohen) à Plougasnou, à Keranster dans la rivière de Morlaix et sur les pré-salés de la Pennel à Taulé et sur l'île Callot à Carantec (rive ouest). D'autres reposoirs de moindre importance peuvent se constituer en haut de grève ou sur les îlots selon le coefficient de marée et l'orientation des vents.

Sites de nidification des aigrette garzette dans la ZPS « Baie de Morlaix » (exception faite de la forêt de Santec)



Menaces et mesures de conservation

La quiétude dont bénéficient les îlots de la réserve ornithologique est favorable à l'aigrette garzette.

Aucune mesure de conservation spécifique n'a été mise en œuvre jusqu'à présent pour assurer la conservation de cette espèce dans la ZPS.

La fluctuation des effectifs sur les différentes colonies mériteraient un suivi plus régulier. Un suivi de la production en jeunes à l'envol permettrait de mieux cerner les paramètres démographiques de la petite population d'aigrette garzette de la zps et de mieux comprendre les mécanismes qui influencent ces évolutions.

HÉRON CENDRÉ *Ardea cinerea*

Famille : Ardéidés

Statut et protection

Convention de Berne : Annexe III

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1990 à 2012.

Phénologie et évolution des effectifs

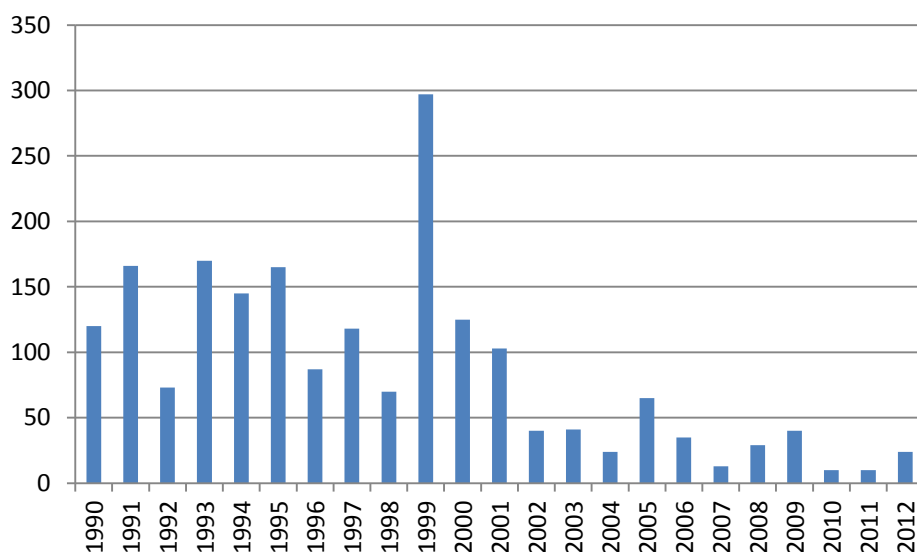
J F M A M J Jt A S O N D

■ nidification

■ présence internuptiale

Le héron cendré est présent toute l'année dans la ZPS. Il n'est pas nicheur dans la ZPS mais niche dans la forêt domaniale de Santec sans que l'effectif ne soit précisé, le nombre de nids n'étant pas visible. En période hivernale, le nombre de héron cendré présent dans la ZPS est en diminution. Alors qu'il était compris entre 70 et 170 au cours des années 1990, l'effectif hivernant n'a dépassé la quarantaine d'individus qu'une fois, en 2005, depuis le début des années 2000. Cette diminution est à mettre en relation avec les effectifs de héron cendré observés en automne sur les îlots de la baie de Morlaix qui atteignaient 80 à 150 oiseaux dans les années 1980-90 et qui, malgré une absence de suivi au cours des années 2000, ne sont plus observés en si grand nombre dans la ZPS.

Effectif de héron cendré hivernant recensé lors des comptages wetlands de 1990 à 2012



SPATULE BLANCHE *Platalea leucorobia*

Famille : Threskiornitidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Convention de Washington : Annexe 1

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR



Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1990 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution des spatules blanches dans la ZPS

Phénologie, fréquentation de la ZPS et évolution des effectifs

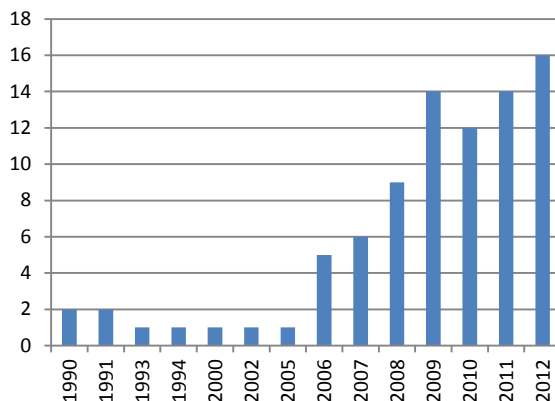
J F M A M J Jt A S O N D

estivage

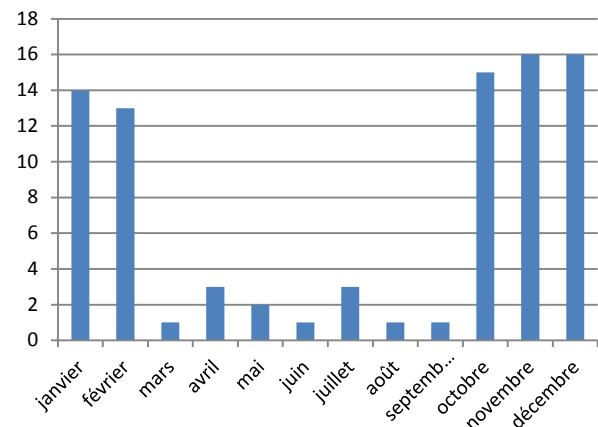
présence internuptiale

La spatule blanche fréquente la baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé depuis le début des années 1990, essentiellement en période internuptiale. Si l'effectif maximal observé dans la baie ne concernait pas plus d'1 à 2 individus jusqu'au milieu des années 2000, un accroissement du nombre d'oiseaux fréquentant la baie est constaté depuis et l'effectif maximum observé atteint 16 individus en 2012. Les spatules blanches hivernant dans la baie de Morlaix sont présentes d'octobre à mars, bien que quelques individus (maximum 3 en avril et juillet) peuvent être présents les autres mois de l'année. Un seul cas d'estivage a été constaté durant l'été 2009. Il concernait 3 individus immatures.

Effectif maximum de spatule blanche hivernant dans la ZPS de la baie de Morlaix de 1990 à 2012.



Effectif maximum de spatule blanche dans la ZPS au cours du cycle annuel entre 1990 et 2012.



Répartition au sein de la ZPS

Les spatules blanches utilisent les îlots ou rochers comme reposoirs où elles se rassemblent à marée haute. Deux reposoirs sont fréquemment utilisés, choisi probablement en fonction de l'orientation des vents dominants et peut-être aussi des dérangements. Il s'agit de l'îlot de Toull Houarn dans l'estuaire de la Penzé et d'Ar C'hlaz en baie de Morlaix, à l'est de l'île Callot. Ce dernier est situé dans la réserve ornithologique des îlots de la baie de Morlaix et les deux reposoirs sont situés dans les réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime. D'autres reposoirs peuvent être utilisés occasionnellement, tels que l'îlot du Cerf à l'est de l'île Callot, Ar Vezou, Ar C'hlaz koz, l'île Blanche de Saint-Pol-de-Léon,...

En période de morte eau, les spatules peuvent aussi rester au repos en haut d'estran à proximité des sites d'alimentation fréquentés à basse mer tel qu'au Frouit à Carantec par exemple.

Les zones d'alimentation, situées préférentiellement dans la Penzé, ne sont pas précisément connues. Notons que les spatules se dispersent pour s'alimenter alors qu'elles se rassemblent à pleine mer pour se reposer. Ainsi, les observations ponctuelles relevées sur les zones d'alimentation à basse mer ne concernent généralement qu'une partie des oiseaux fréquentant la ZPS tandis que les comptages sur les reposoirs permettent de connaître l'effectif de spatules fréquentant la baie. Hors reposoirs, les sites d'observation de spatules blanches en baie de Morlaix sont le Frouit et l'anse de Kernéléhen. Dans la Penzé, les sites d'alimentation où de pré-reposoirs où sont observés les spatules sont la grande Grève, Inizan et le Lingoz à Carantec, Trégondern et Le petit Nice à Saint-Pol-de-Léon. Les spatules prospectent les chenaux et les bords de vasières à la recherche de crevettes et de petits poissons qu'elles capturent dans les zones peu profondes de quelques dizaines de centimètres de profondeur.

Menaces et mesures de conservation

La spatule blanche est une espèce sensible au dérangement. La tranquillité des reposoirs est essentielle à la conservation de cette espèce dans la ZPS. L'espèce est présente essentiellement en période hivernale et donc de moindre fréquentation humaine, ce qui lui assure une certaine quiétude de fait. Néanmoins, le débarquement sur ces deux reposoirs constitue une menace pour la quiétude des spatules blanches. Ar C'hlaz koz fait partie intégrante de la réserve ornithologique des îlots de la baie de Morlaix et est situé au cœur de la réserve de chasse du domaine public maritime de la baie de Morlaix. Mais notons que le débarquement sur cet îlot n'est interdit qu'en période de reproduction soit du 1^{er} mars au 31 août et est donc inopérant en période hivernal. L'îlot de Toull Houarn, quant à lui, ne bénéficie d'aucune mesure de protection. Le débarquement sur les îlots peut-être le fait, d'une part de certains pratiquants de sports nautiques tels que le kayak de mer, le stand up paddle, l'aviron et la voile légère, permettant d'accéder aisément à ces îlots et d'autre part, de pêcheurs à la ligne qui accèdent en bateau ou à pied à basse mer (cas de Toull Houarn et des autres îlots de La Penzé, E. de Kergariou, *comm. pers.*). La réserve de chasse de l'estuaire de la Penzé est d'une surface trop réduite et la chasse au gibier d'eau pratiqué aux limites de la réserve et notamment depuis la grande grève à Carantec constitue une perturbation potentielle pour cette espèce exigeante en termes de quiétude.

L'accès aux ressources alimentaires pourrait aussi constituer un facteur limitant pour l'accueil de cette espèce dans la ZPS. Ce seuil ne semble toutefois pas atteint à ce jour, l'effectif hivernant continuant de croître. Les activités humaines limitant potentiellement l'accès aux ressources alimentaires des spatules blanches sont la conchyliculture et la pêche à pied récréative, deux activités génératrices de fréquentation humaine régulière dans les habitats d'alimentation de la spatule blanche.

BERNACHE CRAVANT

Branta bernicla bernicla

Famille : Anatidés

Statut et protection

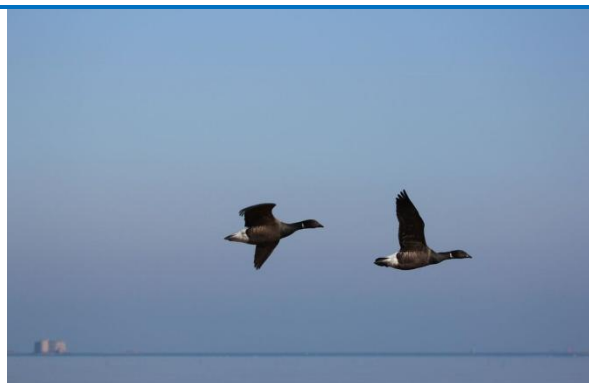
Directive Oiseaux : Annexe II/B, article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR



Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1990 à 2012

Les données des comptages mensuels de septembre à mars n'ont pas été exploitées

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution des bernaches dans la ZPS

Phénologie, présence de l'espèce dans la ZPS et évolution des effectifs hivernants.

J F M A M J Jt A S O N D

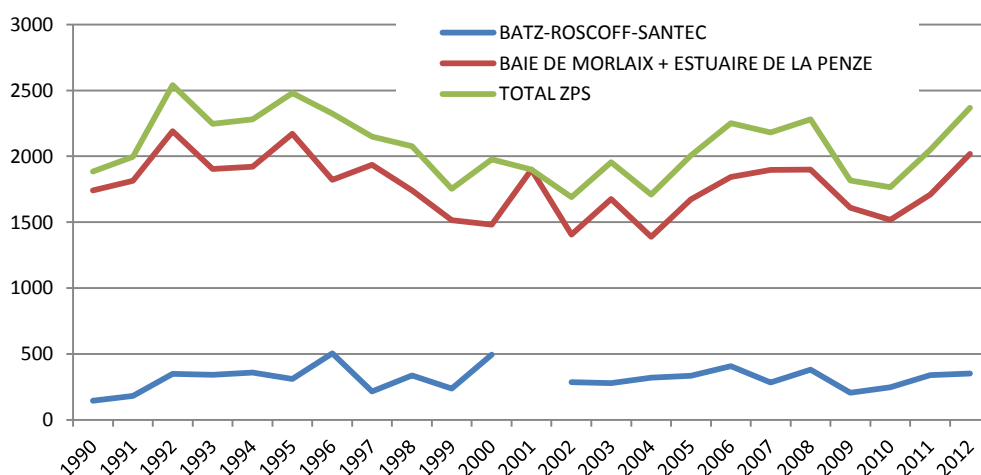
■ présence intermittente

La bernache cravant est une espèce hivernant régulièrement dans la ZPS. Elle est présente essentiellement d'octobre à mars, bien que quelques individus puissent, certaines années, y être observés au cours des autres mois.

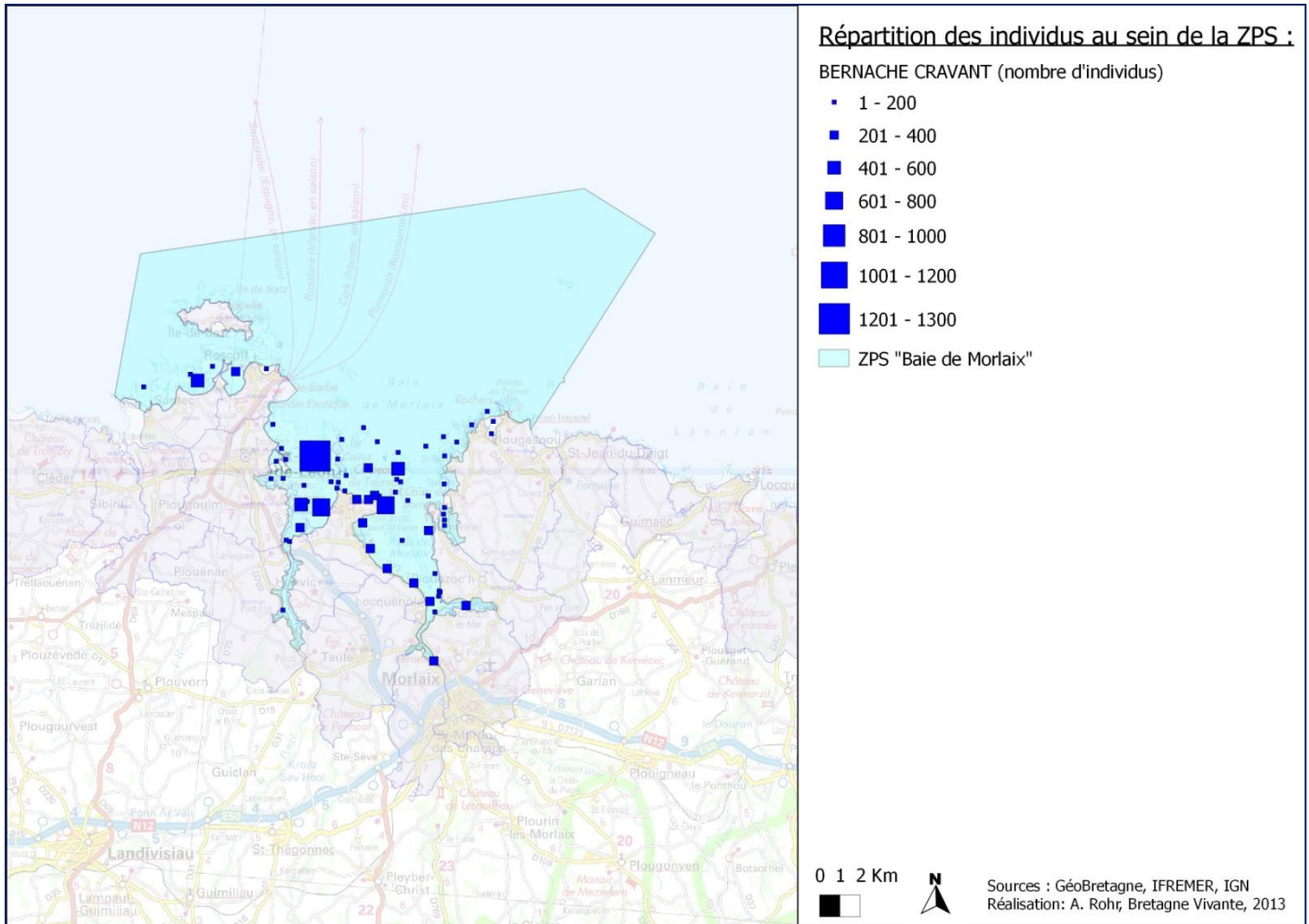
Les bernaches cravants font l'objet d'un comptage mensuel sur l'ensemble de la ZPS. Ce comptage est réalisé régulièrement par des bénévoles de Bretagne Vivante et du Groupe Ornithologique Breton avec l'aide de l'ONCFS depuis de nombreuses années et sur les trois secteurs couvrant la ZPS depuis 1990. Les bernaches cravants constituent le fleuron de l'avifaune de la baie de Morlaix durant la période hivernale, cette espèce étant le plus abondant des anatidés de la ZPS. L'effectif hivernant moyen sur la période 1990 à 2012 est de 2073 individus, celui-ci oscillant entre 1690 et 2540 individus. En moyenne, 85% des bernaches cravants hivernant dans la ZPS fréquentent l'estuaire de la Penzé et la baie de Morlaix et 15% le littoral de Roscoff à Santec. Bien que la bernache cravant fréquente pratiquement l'ensemble du littoral de la ZPS, hormis les secteurs les plus amont des estuaires, les principaux secteurs de concentration de l'espèce sont situés dans l'estuaire de la Penzé et sur le littoral de la presqu'île de Carantec, sur l'estran de l'île de Sable à Beg Lemm ainsi que dans l'ensemble de la rade de Morlaix en aval de Locquénolé.

La bernache cravant est herbivore et s'alimente d'algues vertes et de zostères (*Zostera marina* et *Zostera noltii*). Elles fréquentent les herbiers et les vasières à basse mer tandis qu'elles se concentrent à l'abri des vents dominants dans les anses abritées à marée haute.

Effectif maximum de bernache cravant *B.B.bernicla* hivernant dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1990 à 2012



Répartition des bernache cravant hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Il existe un cas de reproduction non attesté relaté dans l'annuaire des réserves de 2000 :

La reproduction d'un couple semble bien avoir eu lieu en baie de Morlaix, peut-être sur un des îlots de la réserve. 1 oiseau a été observé le 13 juin, à côté de l'île aux Dames. À la même période, il y a aussi 2 observations à Carantec.

Le 30 juin, 3 ostréiculteurs (et chasseurs confirmés) connaissant bien l'espèce, passent en bateau près d'une famille (1 couple et 5 jeunes) de bernaches qui nage vers le sud, entre l'île de Sable et le château du Taureau. Prévenus le 10 juillet, nous n'avons trouvé aucune trace de l'espèce en baie de Morlaix ou Penzé, mais ces recherches incomplètes ou une prédation possible en début juillet ne peuvent annuler complètement cette nidification présumée.

Il ne faut pas oublier que des oiseaux estivent de plus en plus souvent sur les estuaires bretons et qu'un cas de nidification (sans preuves nettes) aurait été signalée vers 1990 dans le Morbihan par R. Mahéo.

Menaces et mesures de protection

Parmi les menaces pesant potentiellement sur la bernache cravant dans la ZPS figure en premier lieu le développement des activités de loisirs occasionnant des perturbations sur les zones d'alimentation (pêche à pied récréative, kayak de mer, kite surf sur le littoral de Roscoff) que sur les zones de repos proches du littoral (promeneurs, chiens errants). La régression des herbiers de zostères notamment en raison du développement de la conchyliculture représente elle aussi une menace potentielle.

L'instauration de zones de quiétude et la sensibilisation des usagers du littoral seraient des mesures préventives utiles à la conservation de cette espèce dans la ZPS mais la principale mesure de conservation consisterait à veiller à la préservation voire la restauration des herbiers de zostères au bénéfice des bernaches cravants mais également de l'ensemble des réseaux trophiques liés aux herbiers de zostères. La restauration du bon état écologique des masses d'eaux littorales en réduisant l'eutrophisation du milieu est une mesure indispensable à la préservation de ces herbiers.

TADORNE DE BELON *Tadorna tadorna*

Famille : anatidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée



NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1967 à 2012

Enquête anatidés nicheurs de 2011

Les observations ponctuelles permettent d'établir l'utilisation de la ZPS par le tadorne de Belon

Phénologie et répartition au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

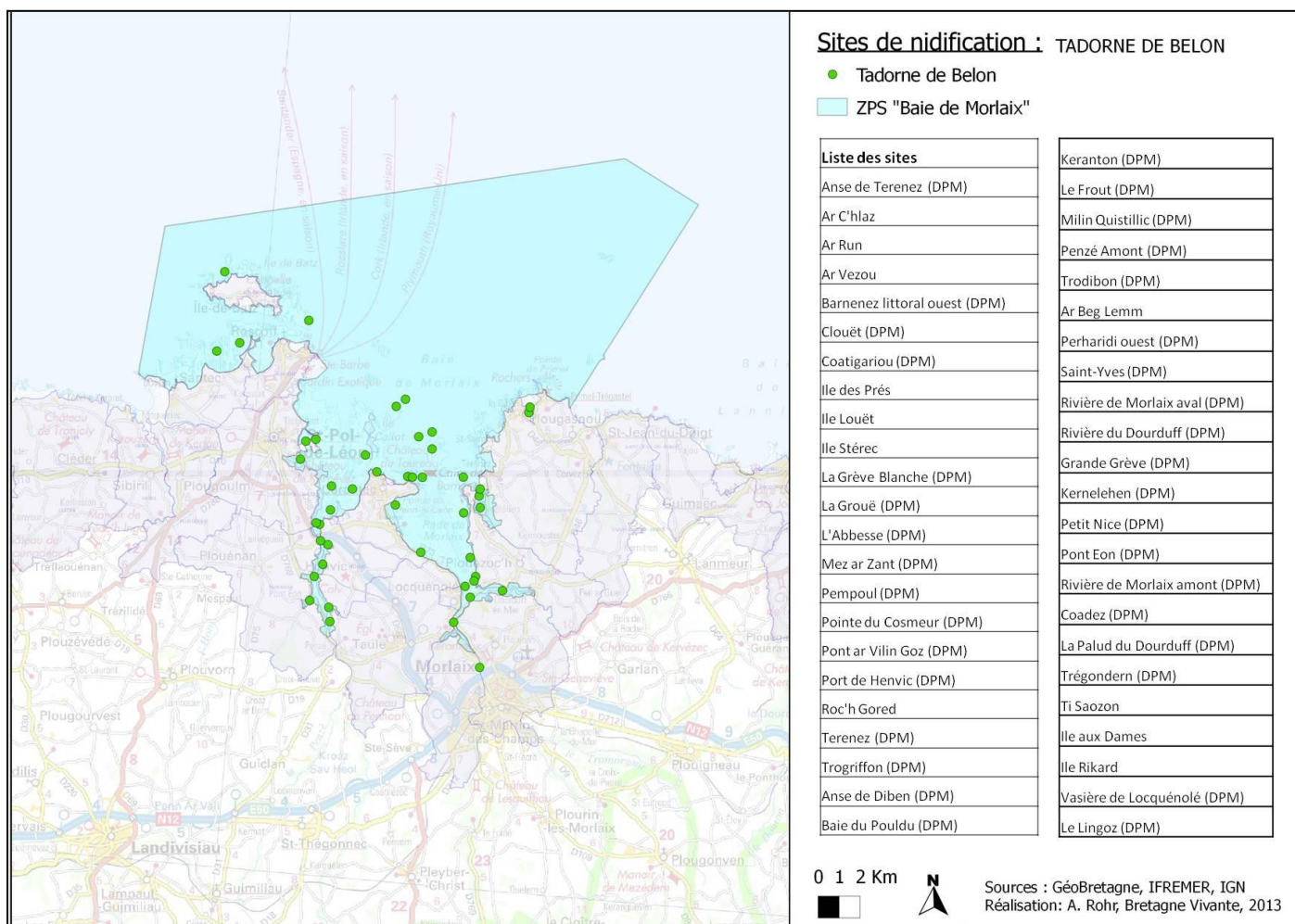
■ nidification

■ présence interraptiale

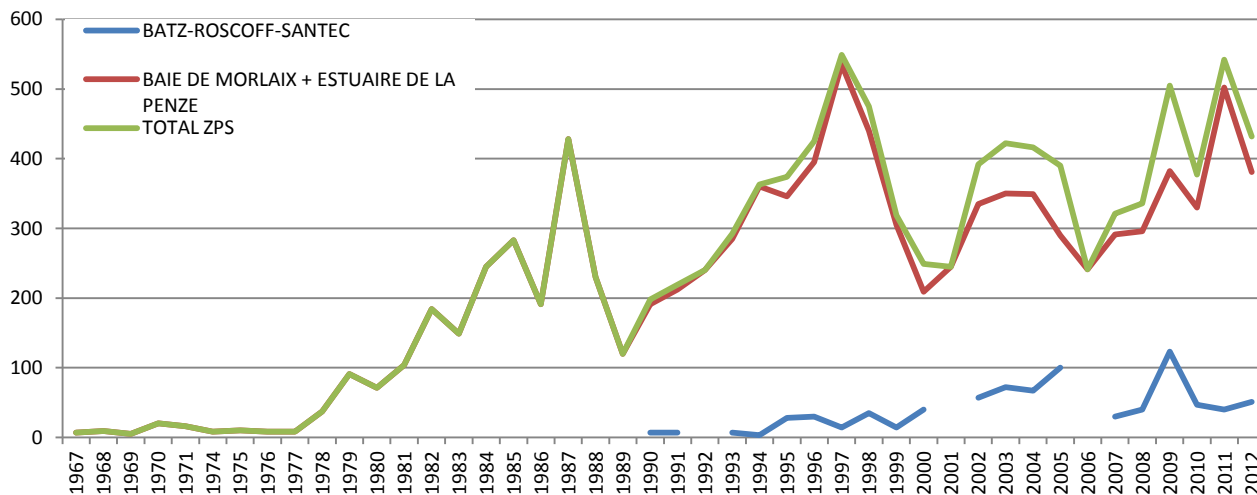
Le tadorne de Belon est présent toute l'année dans la ZPS. La période de reproduction se déroule d'avril à août. Ce canard marin niche soit sur les îlots, soit en amont des estuaires ou sur les dunes de l'île de Batz. Il dissimule son nid sous la végétation, sous les rochers ou dans des terriers de lapins. L'effectif reproducteur se base sur le nombre de couples ou de mâles cantonnés recensés au début du mois de mai sur les vasières et les îlots de la ZPS. Aux couples effectivement reproducteurs s'ajoutent des individus non reproducteurs fréquentant également les sites de reproduction tant insulaires qu'estuariens mais formant des « clubs » au sein desquels les parades vont bon train. L'enquête menée au printemps 2011 sur le littoral breton donne un effectif reproducteur compris entre 98 et 121 couples pour l'ensemble de la ZPS « Baie de Morlaix ». La production en jeunes n'est pas évaluée mais est relativement faible eu égard au nombre de couples cantonnés. Les couples nichant sur les îlots rejoignent peu de temps après l'éclosion les vasières où les familles se regroupent formant des nurseries menées par les femelles reproductrices. A partir de juillet et surtout en août les tadorne quittent la région pour effectuer une migration de mue. Cette dernière se déroule en mer des Waddens. Les tadorne reviennent dans notre région à partir de novembre. En période d'hivernage les tadorne s'alimentent d'invertébrés sur les vasières, principalement dans les deux estuaires de la Penzé et de la rivière de Morlaix.

L'effectif nicheur régional est estimé à 1700 couples territoriaux reproducteurs pour la période 2004-2008 (GOB, 2012) dont 300 à 500 couples nicheurs dans le Finistère. Sur cette base, l'effectif reproducteur de la ZPS « Baie de Morlaix » représente au minimum 20% des couples nicheurs de tadorne de Belon du Finistère et environ 6% de l'effectif régional.

Sites de nidification des tadorne de Belon dans la ZPS « Baie de Morlaix »



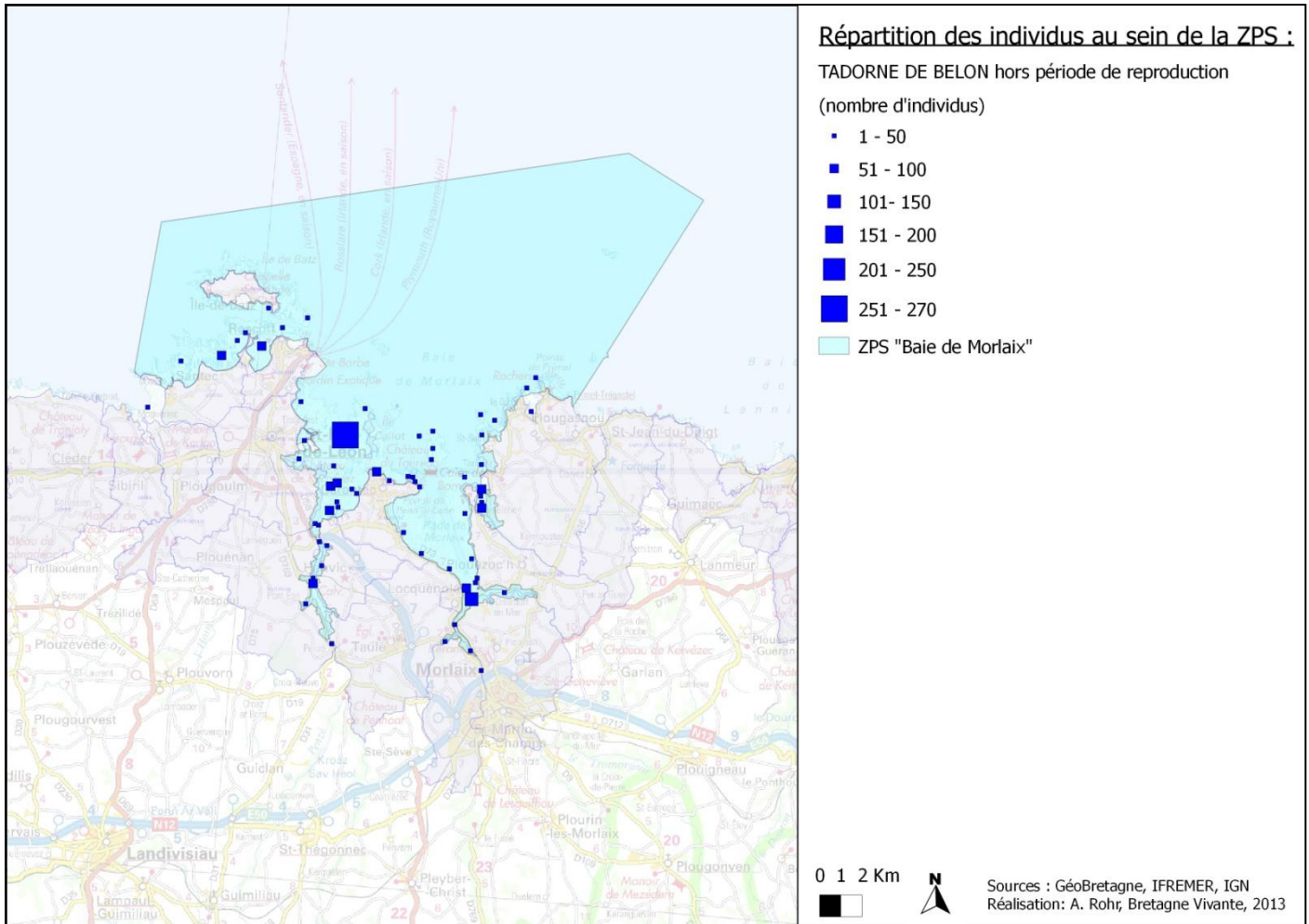
Effectif maximum de tadorne de Belon hivernant dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1967 à 2012*



*nb : pas de comptage sur le secteur Roscoff-Santec avant 1990

Les comptages hivernaux réalisés en baie de Morlaix et dans l'estuaire de la Penzé mettent en évidence une augmentation de l'effectif hivernant dans la ZPS, celui-ci ayant plus que doublé entre le début des années 1990 et la période actuelle. L'effectif hivernant atteignait 542 individus en janvier 2011 et 432 en janvier 2012. Nous ne disposons pas du détail des observations hivernales permettant de connaître en quelles proportions les tadornes se répartissent entre l'estuaire de la Penzé et la rivière de Morlaix. Notons toutefois que ces deux ensembles abritent 90% des hivernants de l'ensemble de la ZPS, les 10% restant occupant le secteur Batz-Roscoff-Santec.

Répartition des tadorne de Belon hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Menaces et mesures de protection

Le statut de conservation du tadorne de Belon est « favorable » en Europe et le statut d'espèce protégée dont il bénéficie lui est propice. En période de reproduction les principales menaces identifiées dans la ZPS sont la présence de prédateurs introduits (vison d'Amérique, rats) qui peuvent mettre à mal certaines nichées et la prédation par les goélands pour qui les nichées voyant le jour sur les îlots constituent une proie facile lorsque les familles entreprennent de rejoindre les vasières situées parfois à plusieurs kilomètres du site de nidification. Toutefois, le dérangement humain sur les sites d'alimentation, tant en période de reproduction et d'élevage des jeunes qu'en période internuptiale, constitue probablement la principale menace pour cette espèce. Ainsi, la pratique du kayak de mer dans la partie amont des estuaires souvent étroits peut constituer une source de dérangement non négligeable.

CANARD COLVERT *Anas platyrhynchos*

Famille : anatidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Annexes II/A & III/A

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012

Recensement partiel des couples nicheurs sur les îlots de la réserve ornithologique

Les observations ponctuelles permettent de connaître la répartition de l'espèce au sein de la ZPS

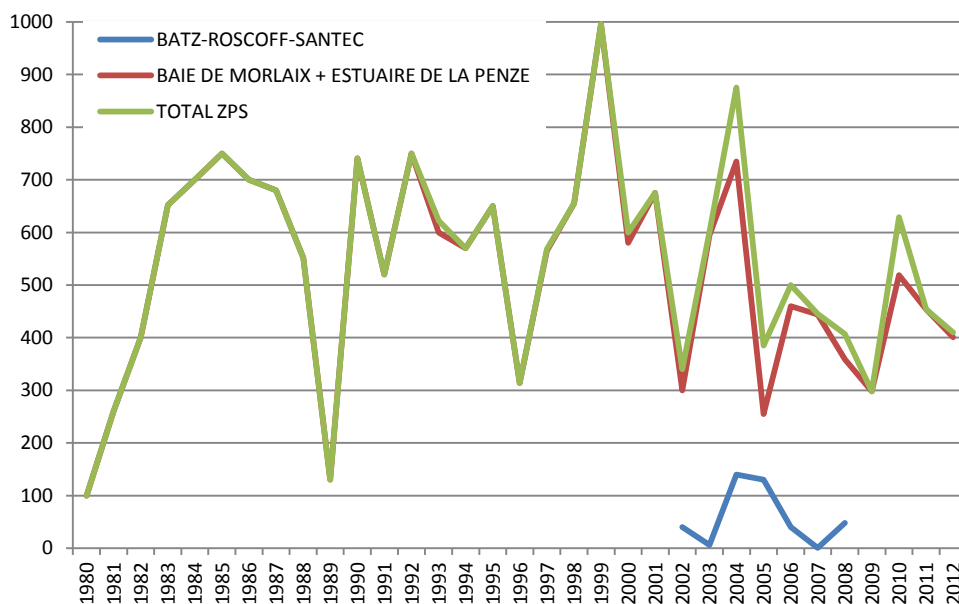
Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D ■ nidification ■ présence internuptiale

Le canard colvert est une espèce commune et sédentaire dans la ZPS. Elle ne fait pas l'objet de suivi spécifique hormis les comptages hivernaux de la mi-janvier. C'est un nicheur commun sur les îlots de la ZPS dès lors que ceux-ci sont pourvus d'une végétation suffisamment dense permettant au canard colvert de dissimuler son nid. Ainsi, les friches ornitho-halo-nitrophiles à la végétation luxuriante composée de bette maritime, de dactyle aggloméré ou de ravenelle sont favorables à la nidification de cette espèce. Toutefois, le nombre de couples nicheurs par îlots et l'évolution des effectifs nicheurs ne sont pas connus précisément, cette espèce retenant peu l'attention des ornithologues. Notons que sa nidification est régulièrement constatée à l'île de Batz, sur Ti Saozon, sur les îlots d'Ar C'hlaz, Beg Lemm, Rikard et l'île aux Dames avec un maximum de 4 couples par îlots sur Rikard et l'île aux Dames. Le nombre maximum de couples notés sur les îlots de la réserve est de 10 couples nicheurs par an. Cette description est très incomplète et le canard colvert peut nicher dans divers milieux terrestres proches du littoral de la ZPS.

L'effectif de canard colvert hivernant recensé à la mi-janvier est très fluctuant d'une année à l'autre, sans tendance nette d'évolution. Sur la période 1980-2012 cet effectif est en moyenne de 543 individus variant de 100 (1980) à près de 1000 individus (1999).

Effectif maximum de canard colvert hivernant dans la ZPS « Baie de Morlaix » de 1980 à 2012*



HARLE HUPPE *Mergus serrator*

Famille : Anatidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR



Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012.

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du harle huppé dans la ZPS.

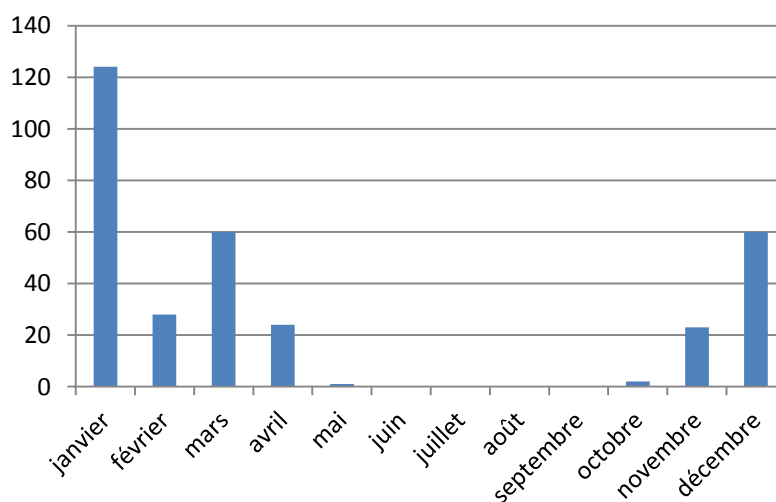
Phénologie et répartition au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

■ présence internuptiale

Le harle huppé est un hivernant régulier en baie de Morlaix. Il est présent d'octobre à avril, exceptionnellement en mai. L'effectif est maximal en janvier. En mars le stationnement d'oiseaux en halte migratoire est observé avec des effectifs très variables d'une année à l'autre mais ce passage migratoire ne fait pas l'objet de suivis suffisamment précis pour être mieux caractérisé tant dans sa durée que concernant la répartition des oiseaux au sein de la ZPS.

Effectif maximum de harle huppé au cours du cycle annuel de 1967 à 2013

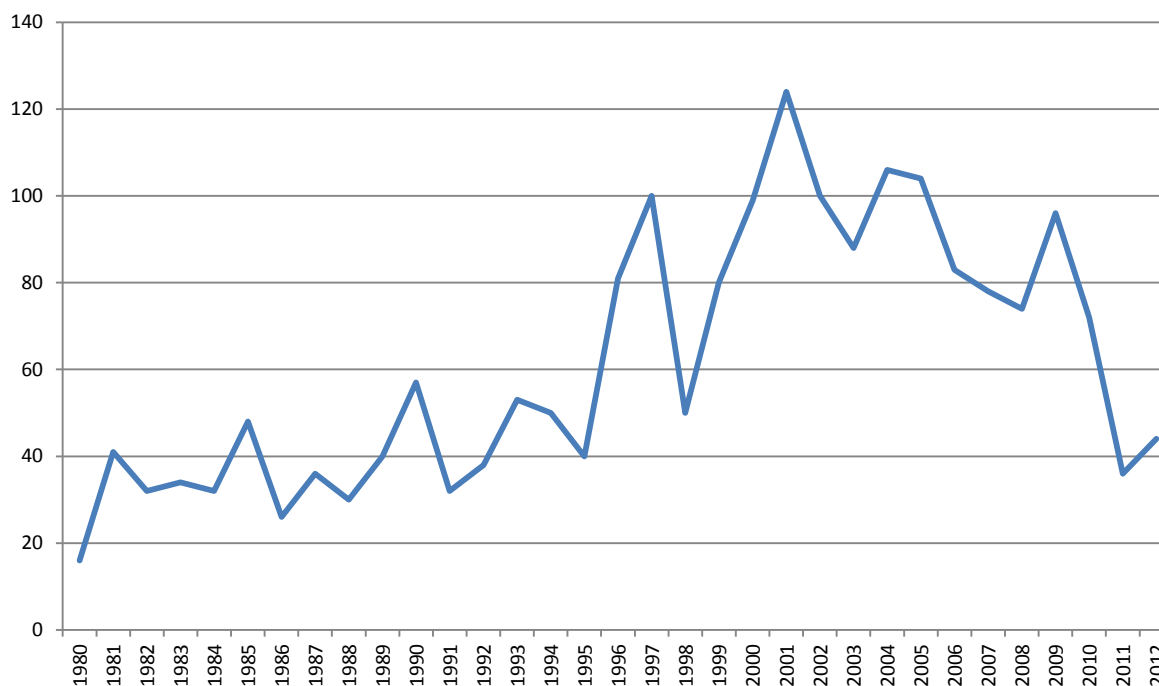


Le harle huppé se nourrit de petits poissons capturés à faible profondeur (maximum 6 mètres). Pour cette raison, c'est une espèce plutôt côtière. La baie de Morlaix, l'estuaire de la Penzé, le littoral de Roscoff à Santec et de l'île de Batz présentent des habitats particulièrement favorables et accessibles au harle huppé, en raison des faibles profondeurs sur d'importantes surfaces disponibles dans la ZPS. Les herbiers de zostères et les fonds rocheux couverts de fucales constituent les habitats les plus fréquemment utilisés par les harles huppés pour s'alimenter. Les principales zones de concentration de harles huppés dans la baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé sont localisées essentiellement sur les pourtours de la presqu'île de Carantec et de l'île Callot.

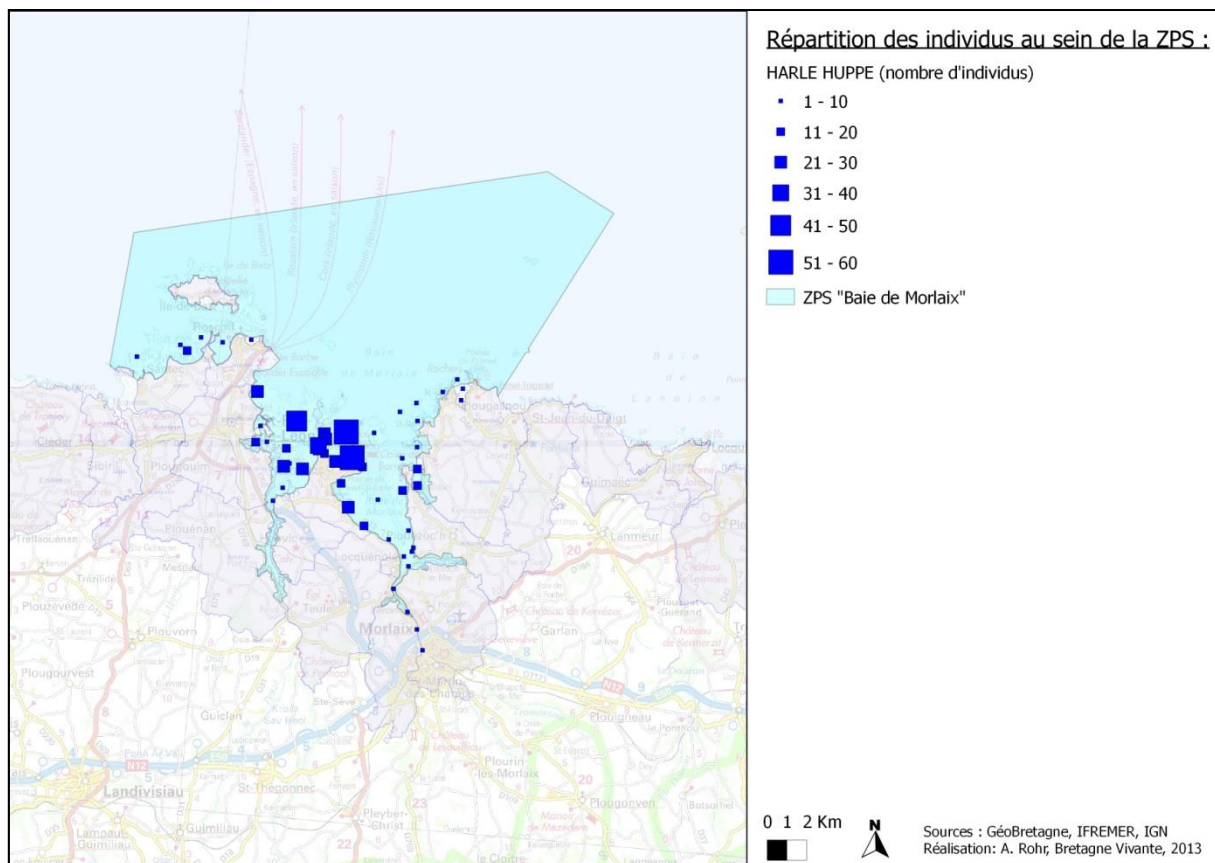
Evolution des effectifs hivernants

Les comptages wetlands de la mi-janvier permettent de mettre en évidence l'évolution des effectifs de harle huppé fréquentant la ZPS. De 1980 à 1995 l'effectif hivernant est compris entre 20 et moins de 60 individus les meilleures années. Au cours de la décennie suivante les effectifs hivernants, bien que fluctuants d'une année à l'autre, marquent une nette augmentation avec de 80 à plus de 100 individus par hiver comptabilisés dans la ZPS. Le maximum est atteint en 2001 avec 124 individus comptabilisés à la mi-janvier. Depuis 2007 une tendance à la baisse des effectifs hivernants est constatée.

Effectif maximum de harle huppé observé en janvier dans la ZPS au cours de la période 1980 à 2012



Répartition des harle huppé hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Menaces et mesures de conservation

La principale menace identifiée pour le harle huppé à l'échelle de la ZPS est le risque de pollution par les hydrocarbures des eaux côtières.

L'impact des parcs ostréicoles sur les stationnements de harles huppés n'est pas documenté. L'espèce est régulièrement observée au dessus des parcs ostréicoles, notamment dans l'estuaire de la Penzé et dans l'anse du Clouët à Carantec.

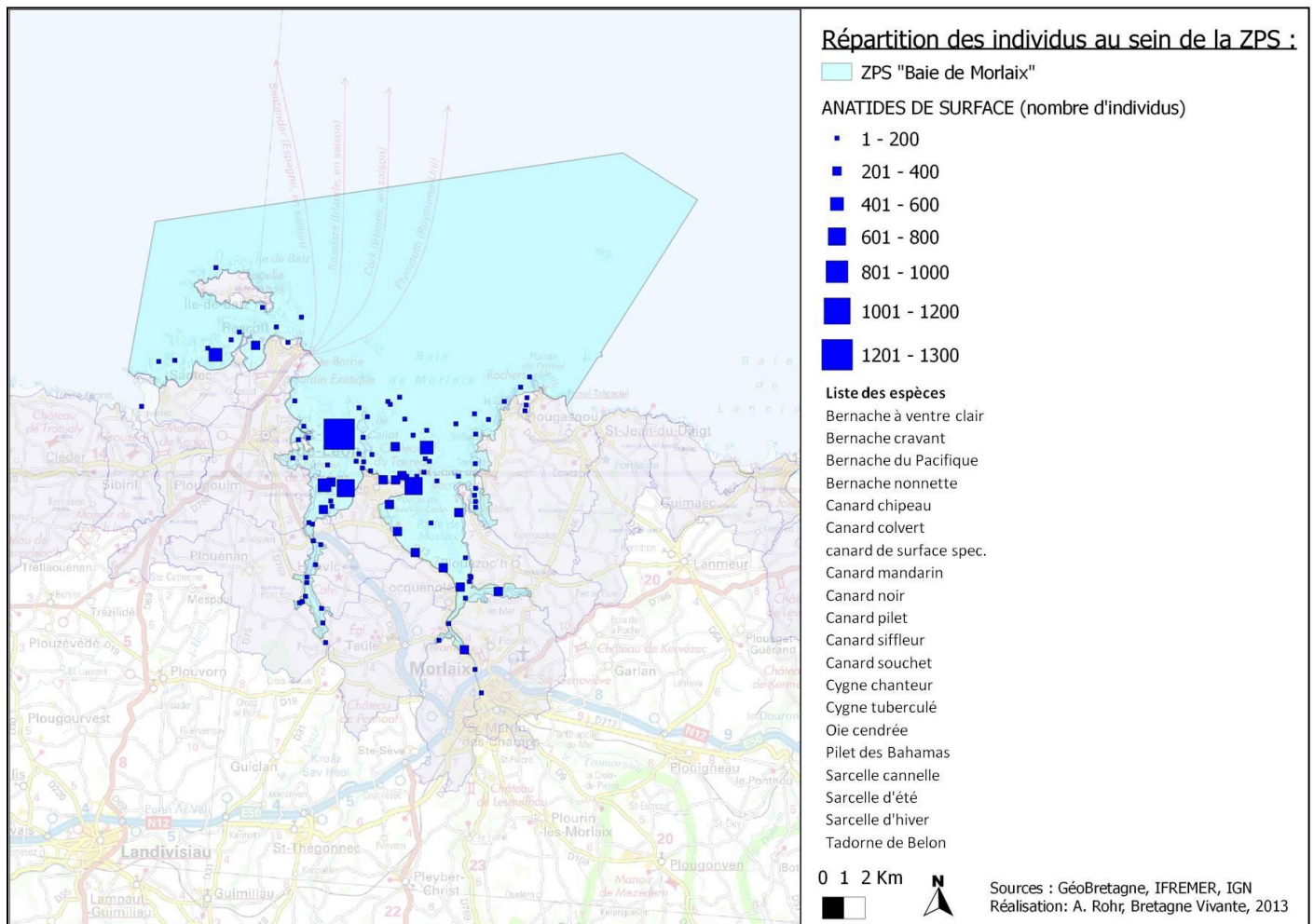
AUTRES ANATIDES

NON NICHEURS

32 espèces d'anatidés ont été observées au moins une fois dans la ZPS. Hormis pour la bernache cravant et le tadorne de Belon, les effectifs d'anatidés dans la ZPS sont relativement marginaux. Toutefois, il est intéressant de mettre en évidence leur distribution au sein de la ZPS. Ils sont présentés ici selon deux catégories liées à leur écologie alimentaire : d'une part les anatidés de surface et d'autre part les anatidés plongeurs auxquels ont été ajoutées les données relatives aux plongeurs et grèbes qui présentent une écologie alimentaire comparable.

Anatidés de surface

Répartition des anatidés de surface hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Bernache nonnette – 6 données

1 de janvier au 16 février 1985 à Inizan, 1 du 15 février au 9 mars 1997 à Térénez et Kernelehen. Il n'est pas précisé si ces observations se rapportent à des oiseaux d'origine sauvage ou provenant d'élevage. En effet, cette espèce, comme la plupart des anatidés, fait l'objet d'élevage et des individus qui en sont issus (échappé ou lâché volontairement dans la nature) sont régulièrement observés.

Canard chipeau – 34 données

L'effectif maximum observé dans la ZPS est de 16 individus en janvier 1985. L'espèce n'est pas notée annuellement. Les données proviennent surtout de janvier (1 donnée en février, 1 donnée en novembre). Les principaux sites fréquentés par l'espèce sont l'embouchure du Frouit à Carantec, l'estuaire de la Penzé, l'Abbesse et Roc'h Velen.

Canard pilet – 26 données

L'espèce peut être observée d'octobre à mars dans la ZPS, essentiellement en janvier. Hormis aux mois de janvier 1985 et janvier 1987 au cours desquels respectivement 21 et 43 individus sont comptabilisés dans la ZPS, les autres observations ne dépassent pas la dizaine d'individus.

Canard siffleur – 166 données

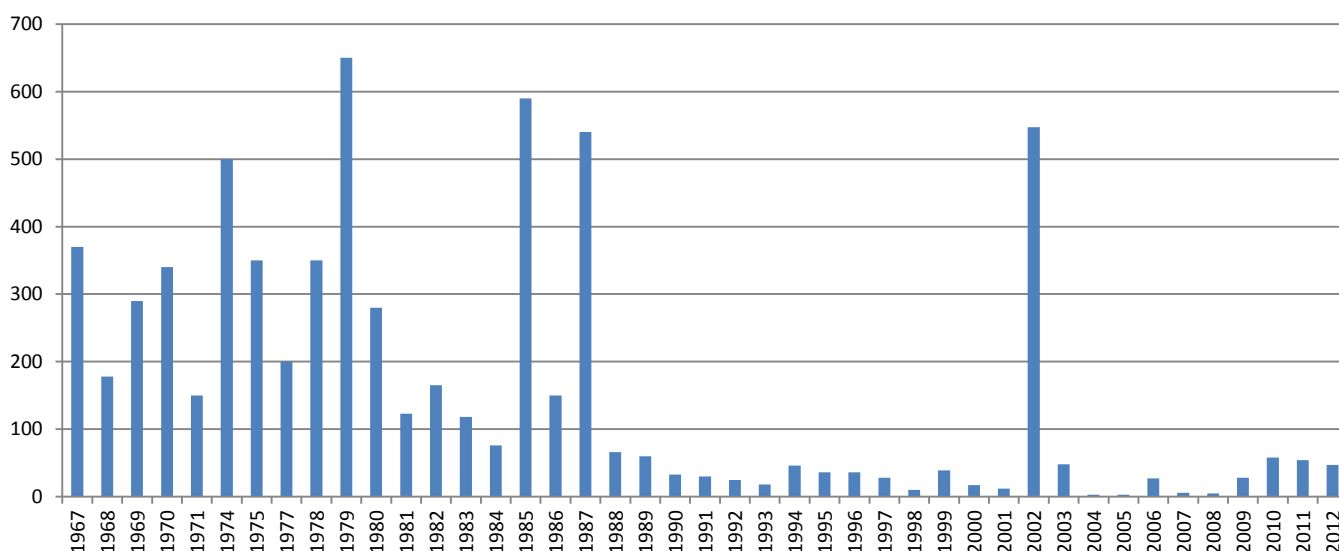
Phénologie



L'espèce est observée annuellement dans la ZPS mais les effectifs sont nettement moins importants depuis la fin des années 1980. Exception faite de l'hiver 2002 au cours duquel 547 individus étaient comptabilisés, l'effectif hivernal de canard siffleur ne dépasse plus guère la soixantaine d'individus alors qu'il oscillait entre 120 et 370 individus entre 1967 et 1983 inclus avec deux années avec des effectifs de 500 (1974) et 650 (1979) individus.

Ce canard est herbivore et s'alimente à la faveur des herbiers et des prairies naturelles proches de ces zones de remises.

Effectif hivernant de canard siffleur (mi-janvier) en baie de Morlaix et estuaire de la Penzé de 1967 à 2012



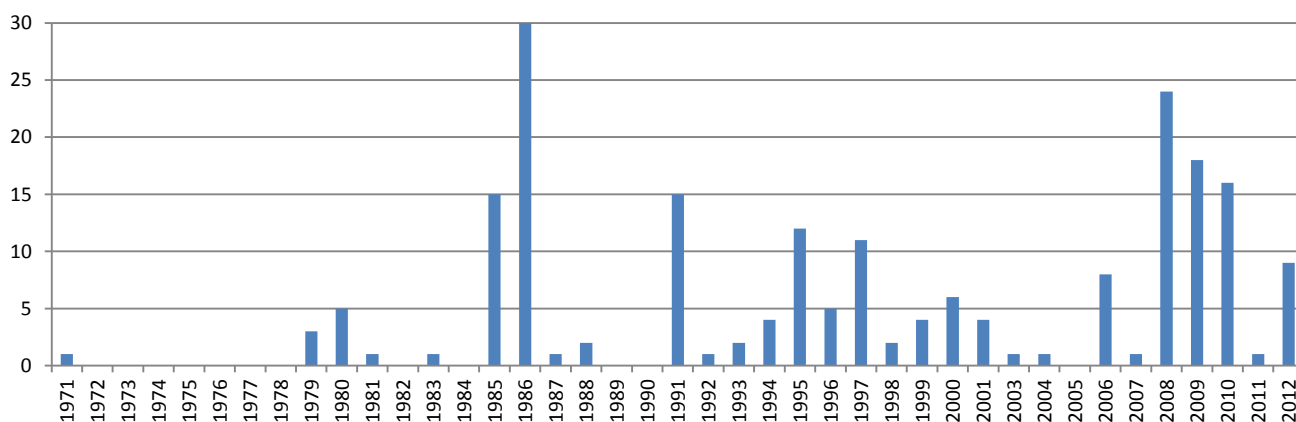
Canard souchet – 45 données

Phénologie



Au maximum 30 canards souchets ont été observés simultanément dans la ZPS. L'espèce est observée de septembre à mai. Les trois-quarts des observations proviennent de janvier et décembre. Aucune tendance d'évolution ne peut être émise.

Effectif hivernant de canard souchet (mi-janvier) en baie de Morlaix et estuaire de la Penzé de 1967 à 2012



Cygne chanteur – 6 données

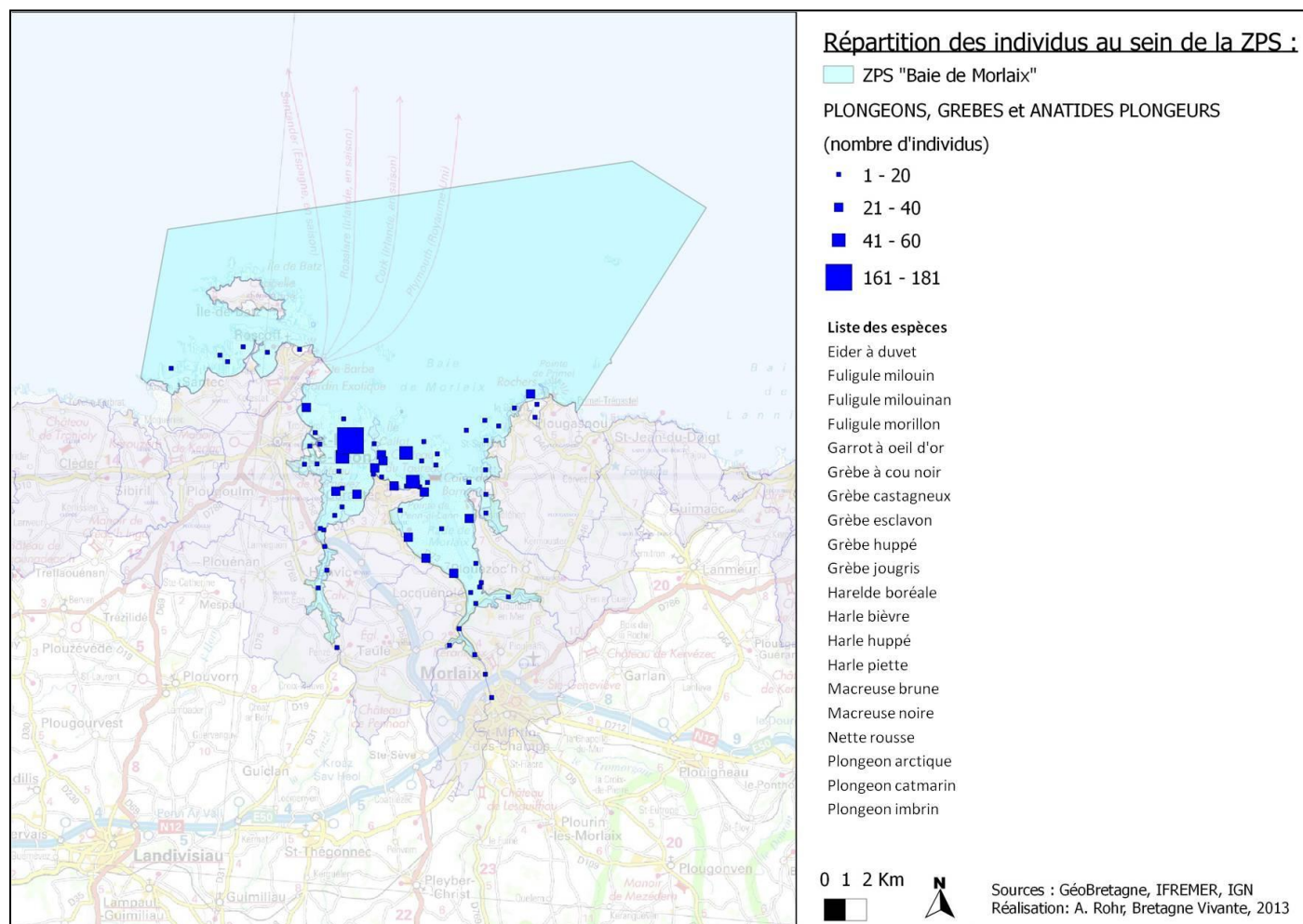
1 à 2 adultes à Terenez du 18 novembre au 14 décembre 1987, 1 en janvier 2001.

Cygne tuberculé – 14 données

Cette espèce est notée épisodiquement depuis le début des années 1990 dans la ZPS. Les observations deviennent annuelles à compter de 2004 et concernent au maximum 4 individus noté à la mi-janvier (comptage wetlands). Remarque : cette espèce d'origine férale ne retient pas forcément l'attention des ornithologues en dehors des comptages wetlands.

Plongeurs, grèbes et anatidés plongeurs

Répartition des plongeurs, grèbes et anatidés plongeurs hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Eider à duvet – 54 données

Observé de septembre à mars. Un maximum de 74 individus est observé dans la ZPS en janvier 1976 et plus de 100 ont estivés en 1981 près de l'île aux Dames. L'espèce est observée quasi annuellement en hiver jusqu'en 1988. Les observations deviennent ensuite plus épisodiques et concernent au maximum 5 individus. Cette espèce marine est notée surtout à l'aval des deux estuaires.

Fuligule milouin – 29 données

L'espèce était observée certaines années dans la ZPS ou à proximité (bassin à flot à Morlaix) dans les années 1980 et 1990 entre le mois d'octobre et février. Elle n'a plus été notée en baie de Morlaix depuis 1997. L'effectif maximum noté atteint 53 individus en janvier 1985 dans l'estuaire de la Penzé et la baie de Morlaix, sans précision de lieu.

Fuligule morillon – 29 données

Le fuligule morillon peut être observé certaines années, entre novembre et mars dans la ZPS. Les effectifs sont faibles pour cette espèce et la majorité des observations concernent de 1 à 5 individus, hormis certains hivers au cours desquels les effectifs sont ponctuellement plus importants. Ils atteignent au maximum 35 individus (janvier 1987 et 1997).

Fuligule milouinan – 41 données

L'espèce est observée d'octobre à février, avec une majorité de données en janvier et décembre et rarement en dehors de cette période hivernale. Les observations concernent habituellement 1 à 3 individus, hormis en janvier 1987 où 15 individus sont notés lors du comptage wetlands entre la baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé.

Garrot à œil d'or – 101 données

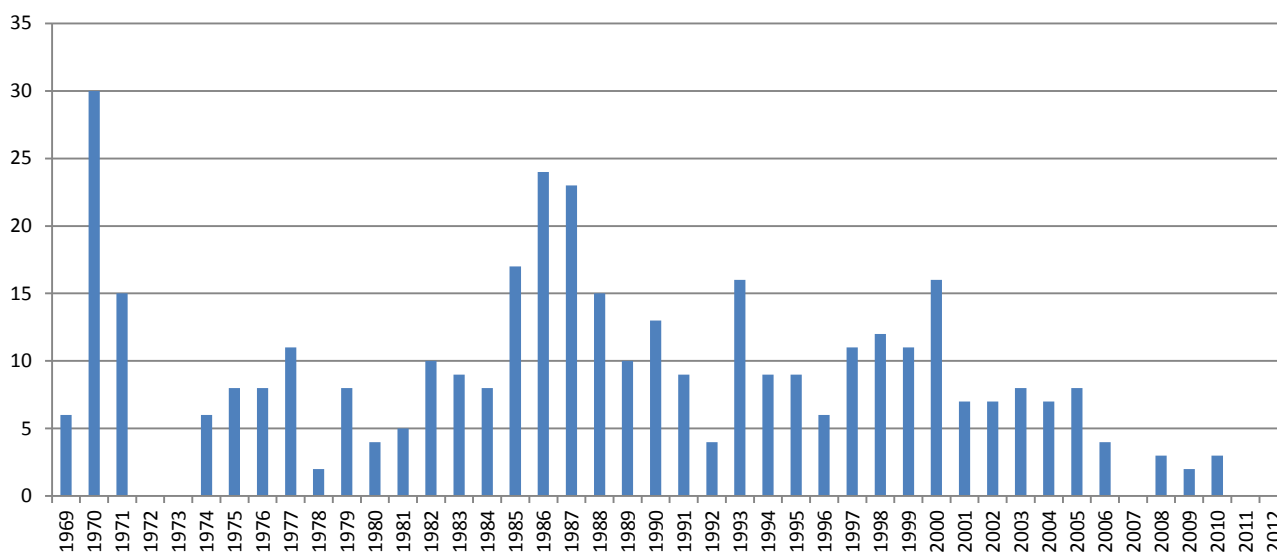
L'espèce est observée quasi annuellement. Elle est présente essentiellement en janvier. Le maximum d'individus observés s'élève à 30 (janvier 1970). Dans les années 1980 et 1990 l'espèce est également notée les autres mois de l'année, de novembre à mars, exceptionnellement en avril.

Cette espèce marine est observée préférentiellement dans la partie aval des deux estuaires.

Phénologie



Effectif hivernant de garrot à œil d'or (mi-janvier) en baie de Morlaix et estuaire de la Penzé de 1969 à 2012



Harelde boréale – 12 données

Espèce occasionnelle observée en hiver surtout en janvier et décembre. Un individu est présent le 20 mai 1993 au Guerzit. Généralement les observations concernent 1 ou 2 spécimens mais 7 individus sont présents en baie de Morlaix le 28 décembre 1984 et 5 en janvier 1991.

Harle bièvre – 6 données

L'espèce est occasionnelle en hiver lors de vagues de froids. Maximum de 11 individus en janvier 2011 sur le littoral de Roscoff à Santec. Les autres observations concernent 1 ou 2 individus.

Harle piette – 8 données

1 à 5 individus sont présents du 17 janvier au 3 février 1985 en rivière de Morlaix et au Dourduff-en-mer. Un individu est noté en janvier 1970 sans précision de lieu (baie de Morlaix/estuaire de la Penzé).

Macreuse brune – 18 données

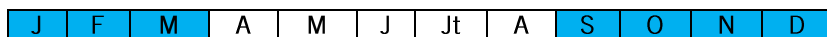
L'espèce est occasionnelle en baie de Morlaix et dans l'estuaire de la Penzé et observée en petit nombre (maximum 5 individus) essentiellement en janvier et février.


Macreuse noire – 89 données

L'espèce est observée en petit nombre (moins de 10 individus) dans la ZPS, préférentiellement dans la partie aval des estuaires, en période hivernale. Elle est également contactée en nombre plus important en période de migration de mue depuis les sites de seawatch de la pointe de Bloscon et du Diben.

Sarcelle d'hiver – 171 données

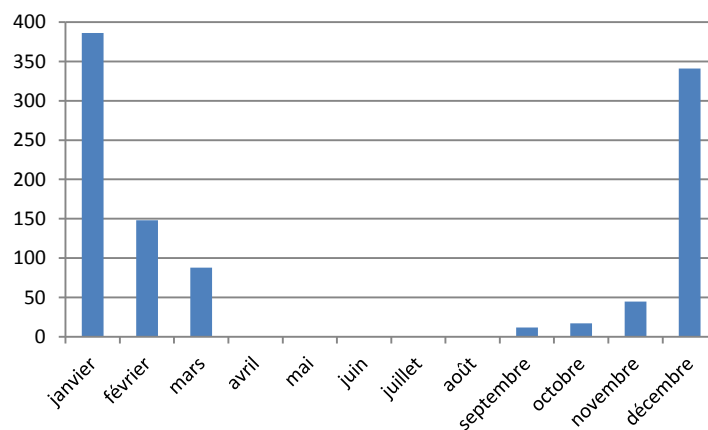
Phénologie



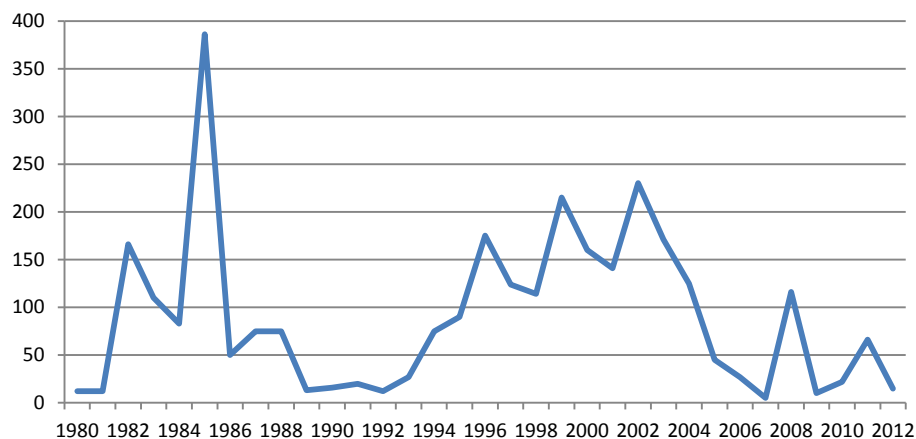
 présence internuptiale

La sarcelle d'hiver est présente chaque année en période internuptiale, de septembre à mars inclus, dans la ZPS. Cette espèce fréquente à la fois les fonds d'estuaires (Pennélé, rivière du Dourduff, Kerbnéléhen, L'Abbesse), les vasières (Trégontern, Grande grève) que des secteurs plus maritime tel que le littoral de Roscoff à Santec, Saint-Samson ou encore les abords de l'île verte à l'est de l'île Callot). L'effectif hivernant de sarcelle d'hiver dans la ZPS fluctue sur la période de 1980 à 2012 entre 12 et 386 individus. Cependant cette valeur maximale ne concerne qu'un seul hiver (1985). Au cours des années 1990 et au début des années 2000 l'effectif hivernant a connu une phase de croissance, l'effectif variant de 100 à 230 individus avant de décroître à nouveau depuis le milieu des années 2000. Les raisons de ces fluctuations ne sont pas bien connues. A l'échelle nationale l'effectif nicheur de sarcelle d'hiver est en déclin tandis que l'accroissement de l'effectif hivernant est en partie liée à une amélioration des recensements (Dubois et *al.*, 2008).

Effectif maximum de sarcelle d'hiver au cours du cycle annuel de 1980 à 2012



Effectif hivernant de sarcelle d'hiver (mi-janvier) en baie de Morlaix et estuaire de la Penzé de 1980 à 2012



Autres espèces d'anatidés observés dans la ZPS

D'autres espèces d'anatidés ont été observées dans la ZPS de façon ponctuelle et anecdotique. Il s'agit d'espèces dont l'aire de répartition normale est éloignée de l'aire d'étude et qui peuvent être considérées comme égarées soit d'espèce échappées d'élevage ou volontairement relâchées dans le milieu naturel. Ces espèces sont le canard mandarin (9 données), le canard noir (3 données), la nette rousse (1 donnée), l'oie cendrée (2 données), le pillet des Bahamas (2 données), la sarcelle cannelle (1 donnée), la sarcelle d'été (2 données).

FAUCON EMERILLON *Falco columbarius*

Famille : falconidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Convention de Washington : Annexe 1

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Le faucon émerillon est une espèce hivernante en Bretagne. Elle est très rarement observée dans la ZPS, la base de données ne comportant que deux observations de cette espèce, l'une de novembre et l'autre de janvier. Toutefois, notons que les îlots constituent, pour ce faucon fréquentant les milieux ouverts et s'alimentant de passereaux, un terrain de chasse propice.

FAUCON PELERIN *Falco peregrinus*

Famille : falconidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Convention de Washington : Annexe 1

Statut en France : espèce protégée

NICHEUR



Données utilisées et suivi réalisé

Toutes les données

Suivi de la reproduction en 2013

Suivi de l'impact du faucon pèlerin sur la colonie de sternes de l'île aux Dames

Phénologie et présence du faucon pèlerin dans la ZPS

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---

■ nidification

■ présence internuptiale

Le faucon pèlerin est fréquemment observé en baie de Morlaix où il est noté régulièrement en période internuptiale, d'octobre à mai, depuis le milieu des années 1980. Un à deux individus semblent fréquenter la baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé chaque hiver. Le ou les adultes hivernants dans la baie quittent le site au début du printemps pour rejoindre leur site de reproduction. Les individus observés plus tardivement au printemps sont généralement des immatures non reproducteur et erratiques. Certaines années des observations de faucon pèlerin ont été faite au début de l'été. Bien que cela ne soit pas systématiquement noté par les observateurs, à cette époque il peut s'agir aussi bien d'adultes ayant achevé leur reproduction, d'immatures erratiques ou de jeunes de l'année fraîchement émancipés.

La présence du faucon pèlerin en période internuptiale dans la ZPS s'explique aisément par la présence d'une avifaune abondante et diversifiée constituée par les oiseaux d'eau présents dans la zone à cette période de l'année (laridés, limicoles, anatidés, ardéidés,...). Au printemps et en été, les sternes constituent une source de nourriture attrayante pour les faucons pèlerins. Notons qu'en 2013, les restes de proies du faucon pèlerin trouvée sur l'aire et sur le lardoir du Drezenn étaient majoritairement composés de restes de pigeons domestiques.

Par ailleurs, les nombreux îlots et rochers qui parsèment la ZPS offrent des sites de repos particulièrement tranquilles. L'îlot de Toull Houarn et les îlots de la réserve ornithologique de la baie de Morlaix sont régulièrement fréquentés en période internuptiale par le faucon pèlerin.

Notons également la proximité de falaises maritimes à l'extrémité est de la ZPS (pointe de Primel) et de carrières susceptibles d'offrir les sites rupestres qu'affectionne le faucon pèlerin.

Le faucon pèlerin, nicheur dans la ZPS

Aux printemps 2011 et 2012, un couple de faucon pèlerin, présentant en 2011 des plumages d'immatures (dominante marron du plumage) a fréquenté la baie de Morlaix à partir de la fin du mois d'avril puis durant une bonne partie du printemps. Ces deux oiseaux se sont cantonnés dans le sud de la réserve ornithologique utilisant régulièrement l'île de Sable comme poste de guet et comme lardoir. Ce couple a à nouveau été observé à la même période au printemps 2013. Ce n'est que tardivement au cours de ce printemps 2013 (le 6 mai puis confirmée le 13 mai) et à la grande surprise de toute la communauté ornithologique, que la nidification de ce couple a été découverte. Le site de nidification, au pied de la muraille est du château du Taureau, est pour le moins inattendue. D'une part l'aire est située à une altitude de 4 ou 5 mètres seulement au dessus du niveau des plus hautes mers, sur un rocher peu escarpé, facilement accessible à pied depuis l'estran et d'autre part le château du Taureau est un des sites touristiques les plus fréquentés du Pays de Morlaix. La réussite de la nidification constatée en 2013 avec l'envol de 3 jeunes aux alentours du 10 juin est aussi surprenante, surtout s'agissant d'un couple se reproduisant *a priori* pour la première fois. Compte tenu de la situation inattendue de l'aire, il n'est pas impossible que ce couple ait déjà tenté de nicher, sans succès, au même endroit au printemps 2012.

En 2008 un couple de faucon pèlerin a été observé à plusieurs reprises dans les falaises de Primel, la femelle manifestant des comportements territoriaux (alarme lors du passage de bateaux au pied de la falaise). Toutefois ces observations n'ont pas eu de suite et le site a été jugé inapproprié pour la nidification du faucon pèlerin en raison de l'accessibilité de la majorité des corniches au vison d'Amérique très présent sur ce site et de l'utilisation de la falaise pour la pratique de l'escalade.

Le site de nidification le plus proche connu jusqu'alors est situé dans les falaises à l'est de la ZPS à une dizaine de kilomètres du château du Taureau. En 2010, la possibilité que les faucons pélerins observés au printemps en baie de Morlaix proviennent de ce site avait été envisagée. La comparaison détaillée du plumage d'un mâle adulte photographié sur l'île aux Dames après une capture de sterne avec celui du mâle de ce couple nicheur n'avait pas permis de conclure avec certitude s'il s'agissait bien du même oiseau ou pas. La majorité des observations de faucon pèlerin fréquentant l'île aux Dames concernait non pas un mâle adulte mais une femelle immature. De plus la distance de 10 km séparant ce site de nidification de la colonie de sternes était jugée trop importante pour être fréquentée assidûment en période d'élevage des jeunes.

Menaces et mesure de conservation

Outre les menaces générales auxquelles reste exposée l'espèce malgré son statut de protection (destruction directe, impact des pesticides et des lignes électriques), les principales menaces pouvant peser sur la conservation du faucon pèlerin dans la ZPS sont liées aux dérangements humains sur le site de nidification actuel, particulièrement exposé et facile d'accès. Le développement de la végétation ornitho-halo-nitrophile constaté sur l'aire au cours de l'automne 2013 peut éventuellement constituer une gêne pour la réinstallation du couple à cet endroit précis.

L'exposition de l'aire aux assauts des tempêtes de fin d'hiver ou de début de printemps (coups de vent de nord-est) peut être également un facteur d'échec de la nidification sur ce site précis. Seules les falaises de la pointe de Primel répondent aux critères habituels des sites potentiels de nidification identifiés dans la ZPS. Ce site est exposé à la prédation par le vison d'Amérique, à la pratique de l'escalade et à la fréquentation nautique au pied de la falaise (pose et relève quotidienne et répétée de casiers à crustacés)

Au printemps 2013 un gardiennage et un suivi de l'aire de faucon pèlerin du château du Taureau ont été assurés par les gardiens saisonniers de la réserve ornithologique. Ce gardiennage a permis de sensibiliser les plaisanciers et pêcheurs à pied sur l'estran est, au pied du château du Taureau. Cette mesure a été efficace.

Concernant les faucons pélerins hivernants et migrants, la tranquillité sur les sites de repos (notamment l'îlot de Toull Houarn et les îlots de la réserve ornithologique) et le maintien de conditions d'accueil favorables aux oiseaux d'eau hivernants et migrants constituent les deux mesures les plus appropriées à la conservation du rapace dans la ZPS.

HUITRIER PIE *Haematopus ostralegus*

Famille : Hématopodidés

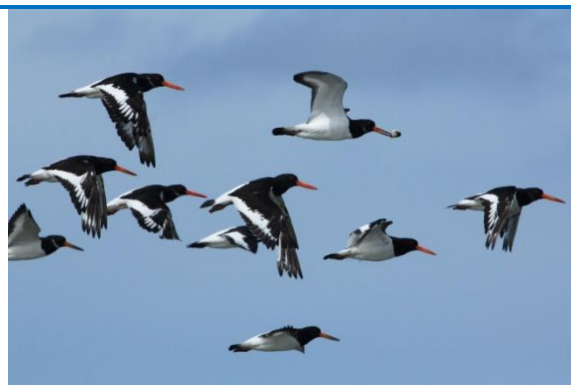
Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B

Convention de Berne : annexe III

Statut en France : espèce chassable

NICHEUR



Données utilisées

Effectif nicheur annuel de 1978 à 2012 sur les îlots de la réserve ornithologique, pas de suivi de la production en jeunes

Enquête régionale limicoles nicheurs de 1996

Comptages wetlands de la mi-janvier de 2000 à 2012.

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution de l'huitrier pie dans la ZPS.

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011.

Phénologie et évolution des effectifs nicheurs et hivernants

J F M A M J Jt A S O N D

■ nidification

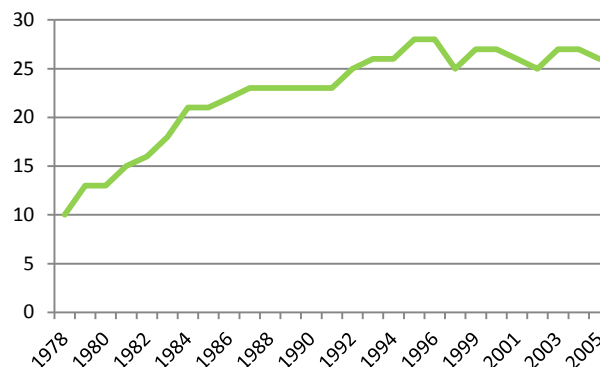
■ présence intermittente

L'huitrier pie est une espèce présente toute l'année dans la ZPS. Aux nicheurs locaux occupant les îlots de la ZPS au printemps se mêlent des oiseaux non reproducteurs tout au long de l'année. Le dernier recensement exhaustif des couples nicheurs à l'échelle de la ZPS date de l'enquête régionale limicoles nicheurs de 1996 et fourni un effectif de 45 à 47 couples nicheurs occupant principalement les îlots de la baie de Morlaix et les îlots annexes de l'île de Batz. Bien que ce recensement n'ait pas été réactualisé, un recensement réalisé annuellement sur les îlots de la réserve ornithologique de 1978 jusqu'en 2005 et celui réalisé en 2011 montrent que l'effectif nicheur sur les îlots de la réserve reste relativement stable depuis le début des années 1990. Il oscille entre 25 et 28 couples et représentait, en 1996, 70% des couples nicheurs de la ZPS.

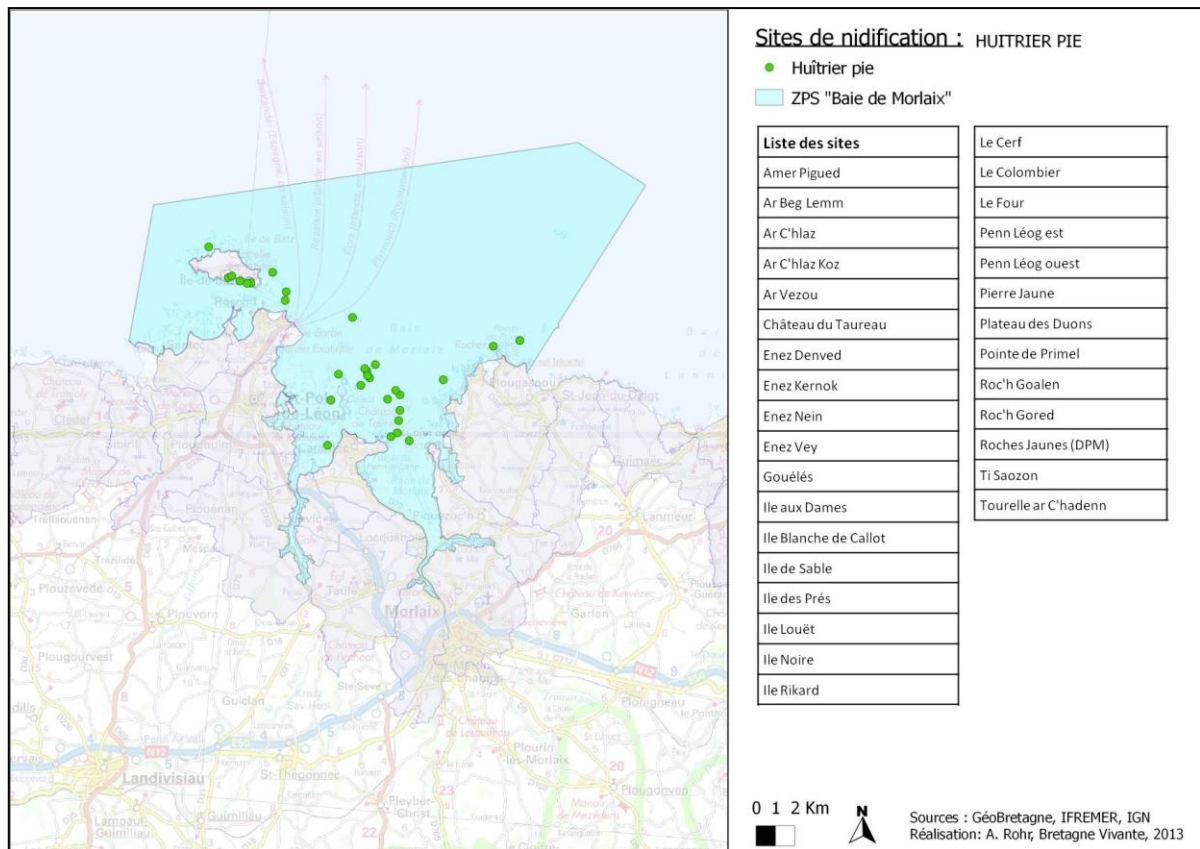
Huitrier pie nicheur, ZPS « Baie de Morlaix » Enquête limicoles nicheurs 1996

Nb. couples nicheurs	mini	maxi
Baie de Morlaix ¹	33	33
<i>dont îlots en réserve</i>	<i>28</i>	<i>28</i>
<i>dont îlots en APPB</i>	<i>23</i>	<i>23</i>
Ilots Batz-Roscoff-Santec	12	14
Total ZPS	45	47

Evolution du nombre de couples d'huitrier pie nicheurs sur les îlots de la réserve ornithologique de la baie de Morlaix de 1978 à 2005

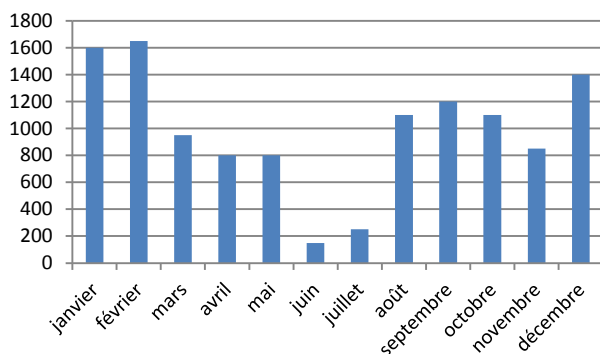


Sites de nidification des huïtrier pie dans la ZPS « Baie de Morlaix »

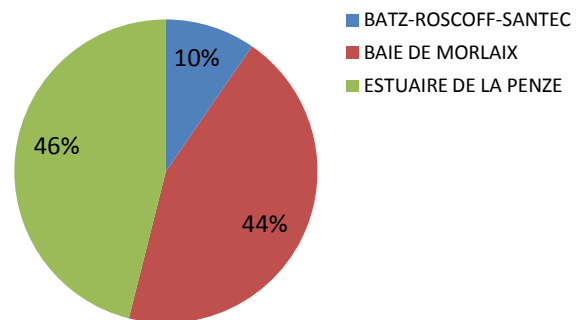


Durant le printemps, des oiseaux non reproducteurs fréquentent la ZPS en nombre variable. Il s'agit majoritairement d'immatures mais aussi d'adultes ne se reproduisant pas. Avec au maximum respectivement 150 et 250 individus, juin et en juillet sont les deux mois de l'année où l'effectif d'huïtrier pie dans la ZPS est le plus faible. Le passage migratoire postnuptial s'accroît en août et septembre avant de décroître jusqu'en novembre. Des hivernants plus nordiques peuvent à l'occasion de vagues de froid rejoindre nos côtes et les effectifs maximum enregistrés de novembre à février oscille de 1400 à 1650 individus.

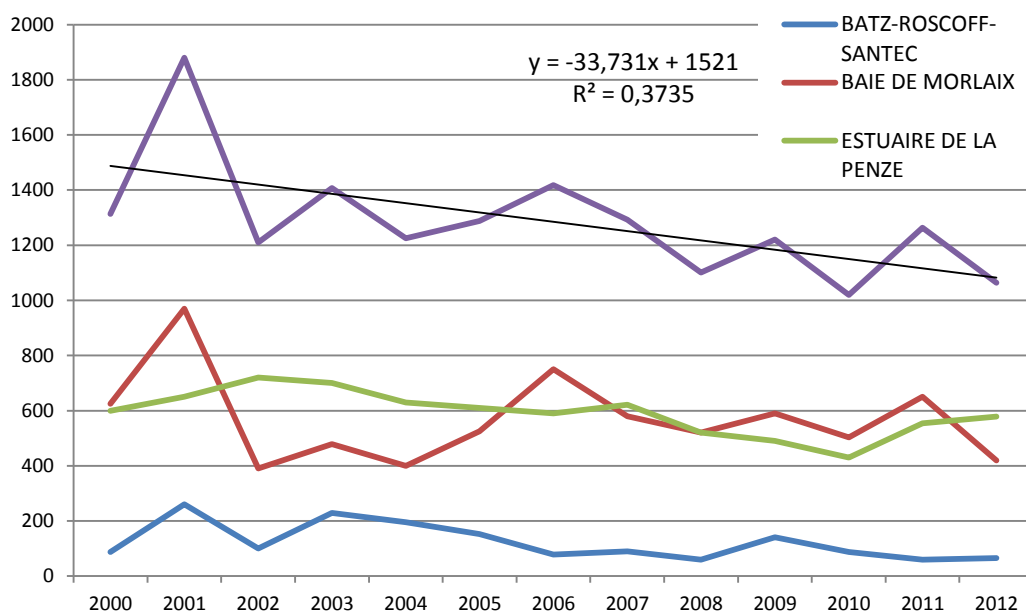
Effectif mensuel maximum d'huïtrier pie au cours du cycle annuel de 1970 à 2013 dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Répartition hivernale moyenne des huïtriers pie dans la ZPS au cours de la période 2000 à 2012



Evolution des effectifs hivernants d'huître pie dans la ZPS « baie de Morlaix » de 2000 à 2012

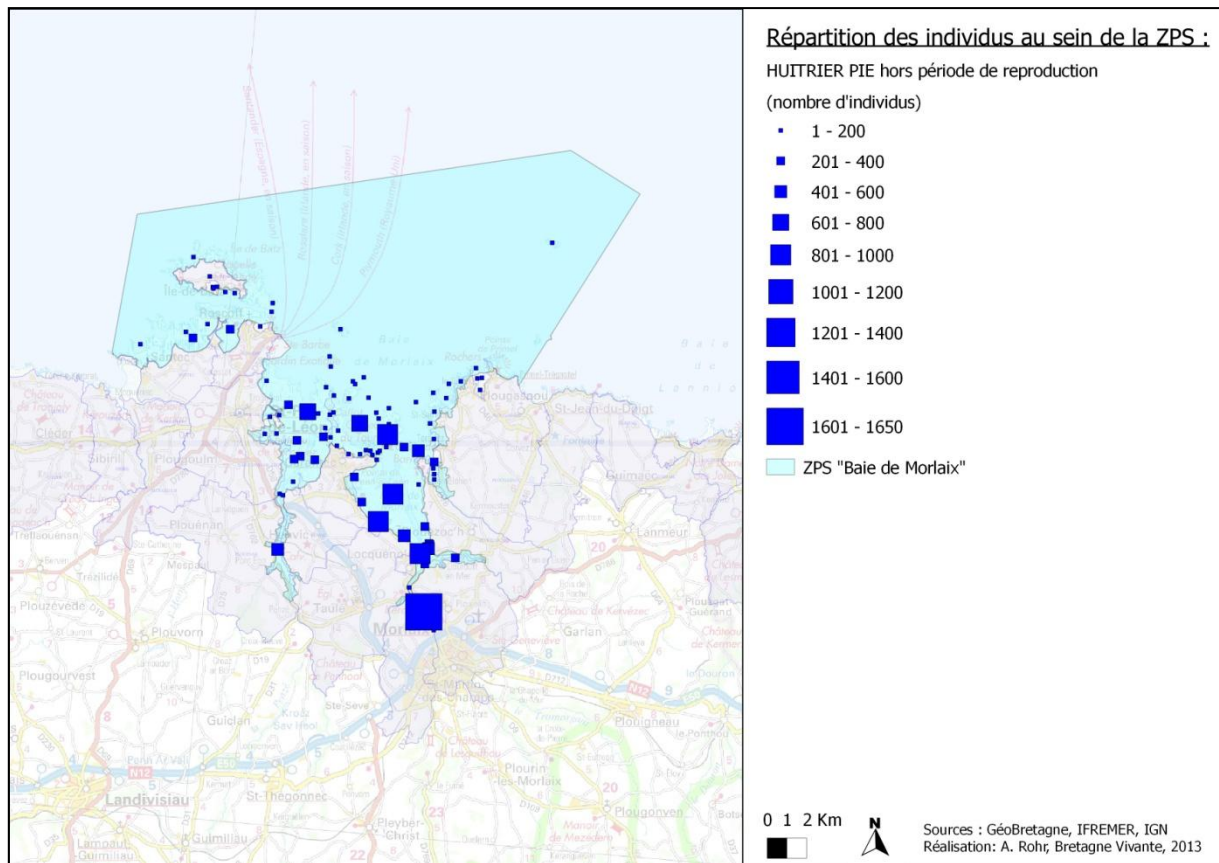


L'effectif moyen d'huître pie en hiver (comptages wetlands) dans la ZPS au cours de la période de 2000 à 2012 est de 1285 individus. 10% des huîtres pie de la ZPS hivernent sur le littoral de Roscoff à Santec et 90% répartie de façon égale dans l'estuaire de la Penzé et la baie de Morlaix. Une tendance à la baisse des effectifs hivernants est observée au cours de cette période, sans qu'il puisse être apporté d'explication à cette tendance.

Répartition au sein de la ZPS

En période de reproduction les huîtres pies nichent sur les îlots. Le cantonnement des couples sur leur site de reproduction est observé dès le mois de mars. La ponte est déposée en mai directement sur le substrat à peine agrémenté de quelques débris de coquillages et de petites pierres, dans la plupart des cas en limite de falaise ou sur de petites corniches en bordure des îlots. L'huître pie niche parfois sur des îlots très pauvres voir complètement dénués de végétation terrestre et même de sol. Une trentaine de sites de la ZPS ont déjà accueilli au moins une fois un couple d'huître pie. La majorité de ces sites sont situés sur des îlots inaccessibles aux prédateurs terrestres et relativement épargnés par les dérangements humains. 70 % des couples nicheurs de la ZPS se reproduisent sur les îlots de la réserve de la baie de Morlaix et 50% sur les îlots bénéficiant d'un arrêté de protection de biotope.

Répartition des huîtres pie hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



L'huître pie s'alimente sur les estrans de toute nature, toutefois les estrans meubles attirent les plus grands contingents d'oiseaux.

Les principaux reposoirs connus sont d'est en ouest, l'île Stérec et la plage nord de la presqu'île de Barnenez, le sillon de Mez ar Zant, la rivière du Dourduff, la vasière de Locquénoles, l'île de Sable, les Ru Lan, Enez Pigned, Toull Houarn, l'île blanche de Saint-Pol-de-Léon et les vernes. Les reposoirs du littoral de Roscoff à Santec et de l'île de Batz ne sont pas bien identifiés, le Laber à Roscoff étant un des sites concentrant les effectifs les plus importants de ce secteur.

AVOCETTE ELEGANTE *Recurvirostra avosetta*

Famille : Recurvirostridés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

Toutes les données

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

La présence de l'avocette élégante dans la ZPS est anecdotique. Les 5 individus observés en octobre 2004 sur la palud du Dourduff-en-mer constituent l'effectif maximum connu pour cette espèce dans la ZPS. Notons l'hivernage complet d'un individu de novembre 1993 à février 1994 toujours dans le secteur du Dourduff-en-mer et de la vasière de Locquéolé.

GRAND GRAVELOT

Famille : Charadriés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

(NICHEUR)



Données utilisées

Toutes les données de nidification (partielle)

Enquête régionale limicoles nicheurs de 1996

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1985 à 2012.

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du grand gravelot dans la ZPS

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

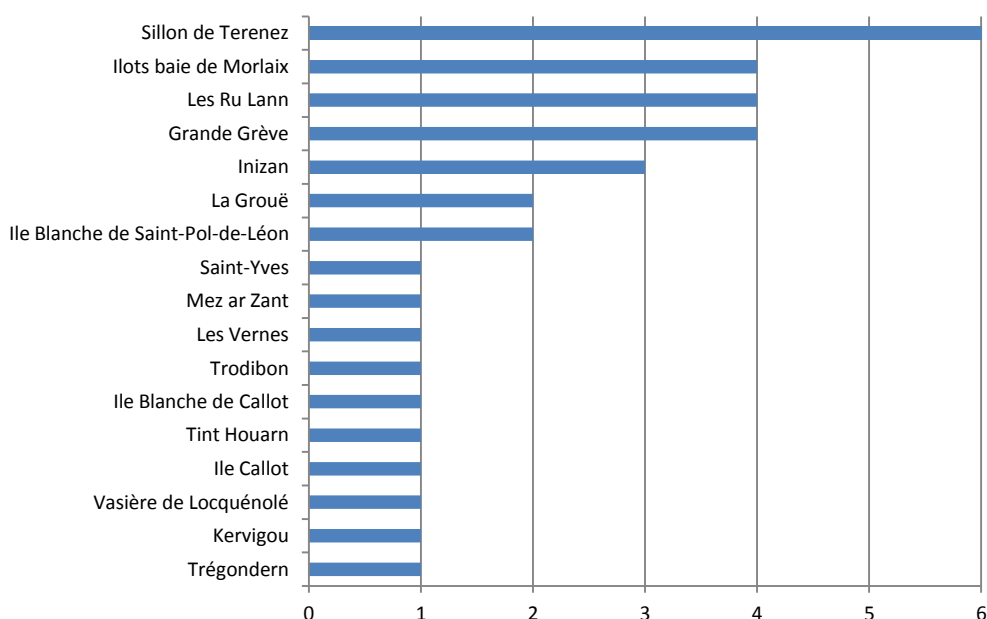
■ nidification

■ présence intermittente

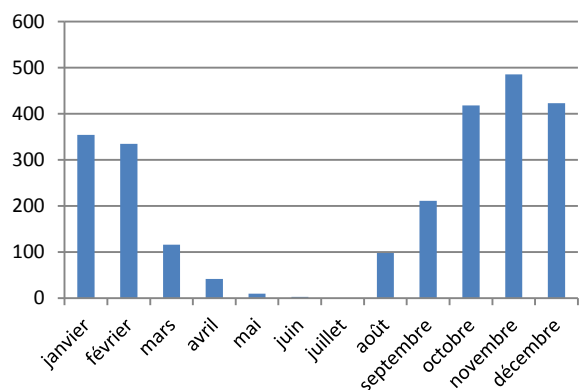
Le grand gravelot niche en Bretagne depuis le milieu des années 1950 et a colonisé la baie de Morlaix probablement en 1975. Un maximum de 20 couples nicheurs répartis sur 16 sites s'y reproduisaient en 1984 alors que l'effectif régional atteignait environ 150 couples. Un déclin est ensuite enregistré et lors de l'enquête régionale « limicoles nicheurs » de 1996-98, le nombre de couples nicheurs dans la ZPS est estimé à 3 à 5 couples répartis sur 4 sites (Bargain et al, 1998). La dernière nidification probable est constatée en 2012 sur l'île blanche de Callot.

Le grand gravelot niche préférentiellement sur les îlots ou « *les grèves caillouteuses, dans les laisses de mer en haut des plages de sables mais aussi sur des pelouses maritimes voire dans les champs cultivés (betteraves, artichauts)* » (Bargain et al, 1998).

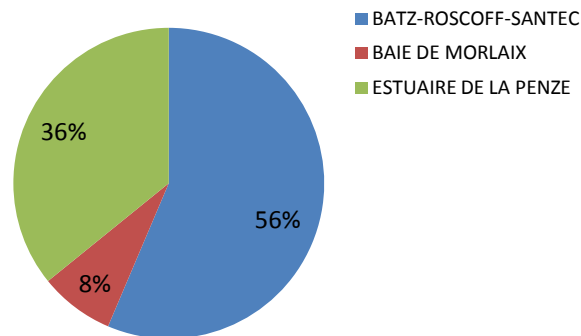
Sites de nidification utilisés par le grand gravelot dans la ZPS « Baie de Morlaix » et nombre maximum de couples nicheurs par site entre 1975 à 2012



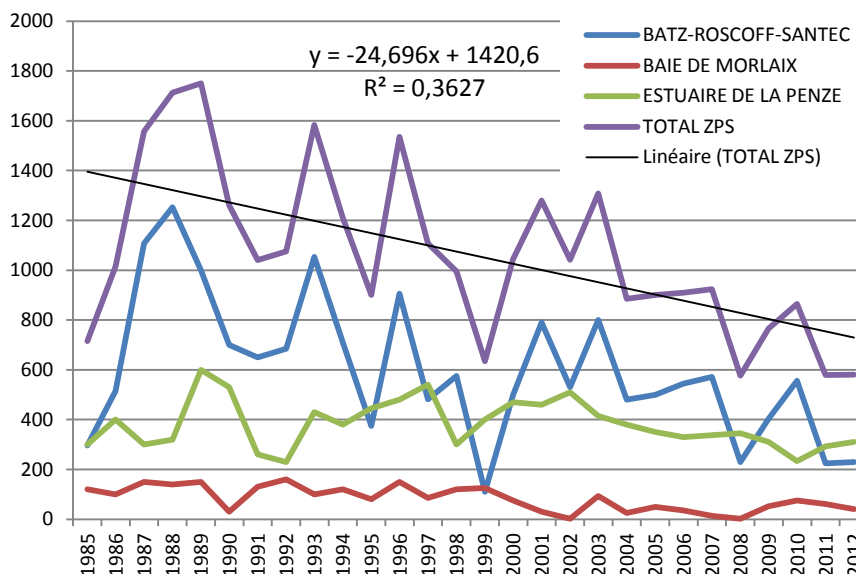
Effectif mensuel maximum de grand gravelot au cours du cycle annuel en 2011 et 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix » (hors secteur Roscoff-Santec)



Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des grands gravelots dans la ZPS au cours de la période 1985 à 2012



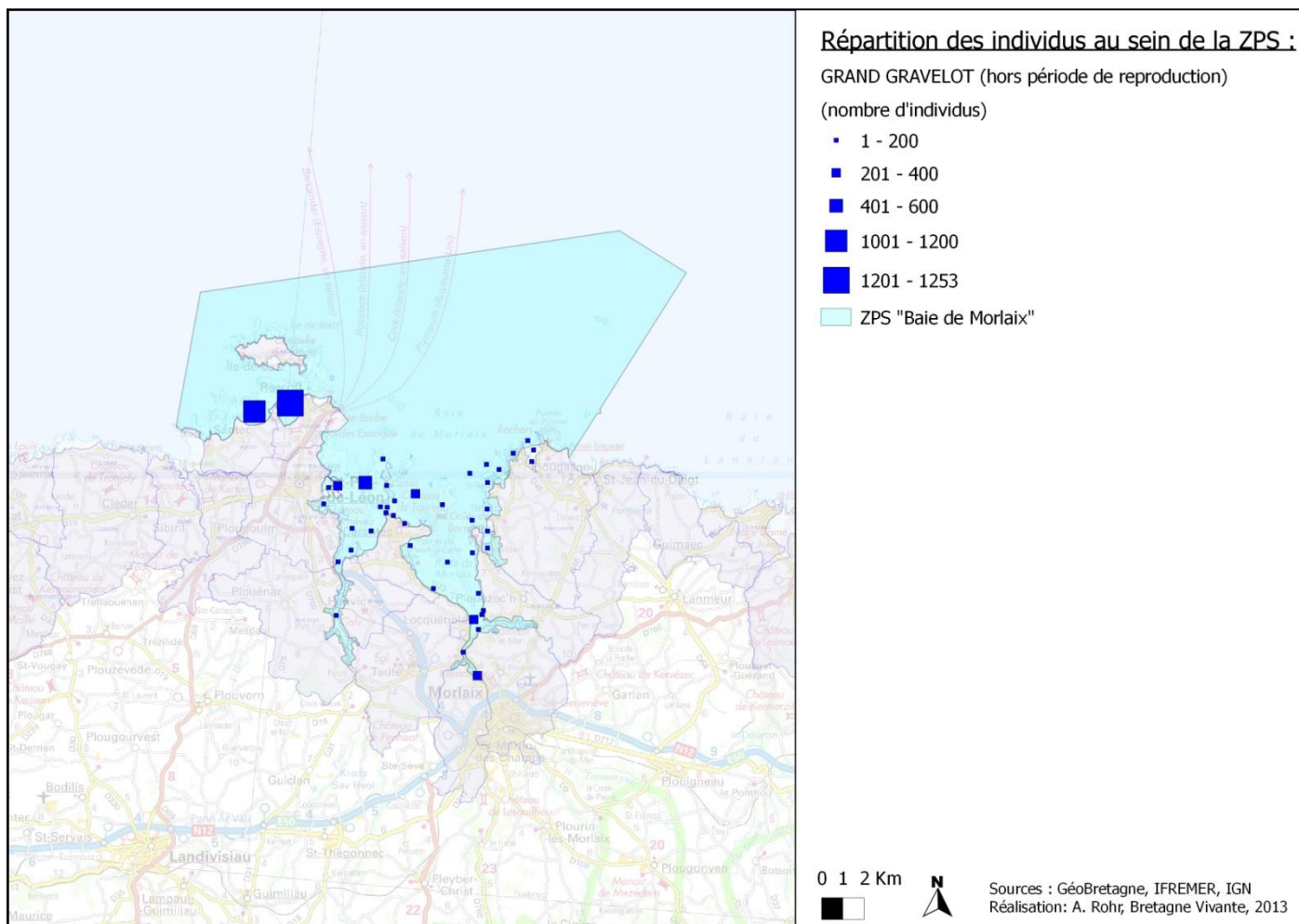
Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de grand gravelot dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1985 à 2012



Hors période de reproduction le grand gravelot est présent dans la ZPS essentiellement d'août à avril. Il atteint au maximum de la période près de 500 individus en novembre. Cette espèce fréquente divers type de milieux pour s'alimenter allant des plages de sables grossiers jusqu'aux vasières et pré-salés. Dans la ZPS le littoral de Roscoff à Santec accueille près des deux tiers de l'effectif hivernant suivi par l'estuaire de la Penzé. La baie de Morlaix accueille moins de 10% des grands gravelots hivernants dans la ZPS.

Sur la période 1985 à 2012, un déclin du nombre de grands gravelots hivernant dans la ZPS est constaté. Cet effectif a culminé à près de 1800 individus à la fin des années 1980 et n'est plus que de 600 individus en 2012.

Répartition des grand gravelot hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



GRAVELOT A COLLIER

INTERROMPU *Charadrius alexandrinus*

Famille : Charadriidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

(NICHEUR)



Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier

Toutes les données de nidification (partielles)

Enquête régionale limicoles nicheurs de 1996

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du grand gravelot dans la ZPS

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

■ nidification

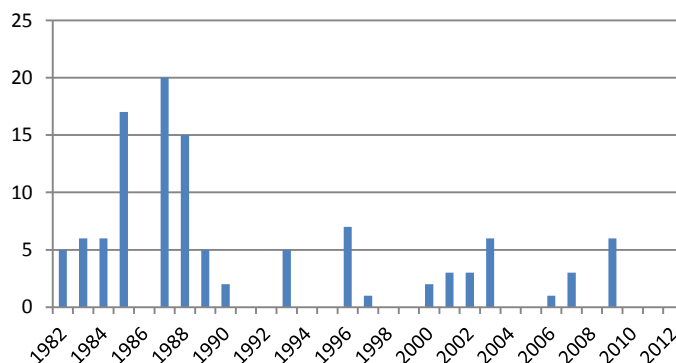
■ présence internuptiale

Le gravelot à collier interrompu est localisé et peu abondant dans la ZPS. C'est une espèce fréquentant les plages de sables et les cordons sableux, considérée comme migratrice partielle en Bretagne.

En hiver l'espèce était contactée régulièrement durant les années 1980 et l'effectif hivernant a atteint au maximum 24 individus en 1985, 20 en 1987, 15 en 1988. Au cours des années 1990 l'effectif hivernant contacté dans la ZPS décroît et n'atteint plus la dizaine d'individus les meilleures années. Cette tendance au déclin se poursuit au cours des années 2000 et le gravelot à collier interrompu n'est plus guère contacté que de manière occasionnelle sur les sites d'hivernages de la ZPS, le nombre d'individus s'élevant au maximum à 6.

Deux sites de nidification sont connus dans la ZPS où l'espèce y est très occasionnelle en période de reproduction. La Grouë à Saint-Pol-de-Léon a accueilli un couple nicheur en 1985 et en 2002. L'autre site de nidification utilisé est le littoral de Santec qui accueillait 2 couples nicheurs en 1996, lors de l'enquête régionale sur les limicoles nicheurs. Les prospections menées sur ce site chaque printemps depuis 2011 dans le cadre du programme régional d'action sur le gravelot à collier interrompu en Bretagne n'ont pas permis de contacter l'espèce. Le site de nidification régulière le plus proche est le massif dunaire de Keremma à quelques dizaines de kilomètres à l'ouest de la ZPS « baie de Morlaix » et ce dernier n'accueille plus qu'un nombre réduit de couples nicheurs chaque année.

Evolution de l'effectif hivernant (mi-janvier) de gravelot à collier interrompu dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1982 à 2012.



En période hivernale, le gravelot à collier interrompu était régulièrement observé chaque hiver jusqu'au début des années 1990. L'effectif hivernal maximum ayant atteint un maximum de 20 individus en 1987. Depuis l'espèce n'est plus contactée annuellement et l'effectif hivernant atteint au maximum 6 individus comme en 2009, dernière année où l'espèce a été contactée en hiver dans la ZPS. Les données proviennent principalement du littoral de Roscoff-Santec et ponctuellement de l'estuaire de la Penzé.

PLUVIER DORE *Pluvialis apricaria*

Famille : Charadriidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I, II/B, III/B & article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du pluvier doré dans la ZPS

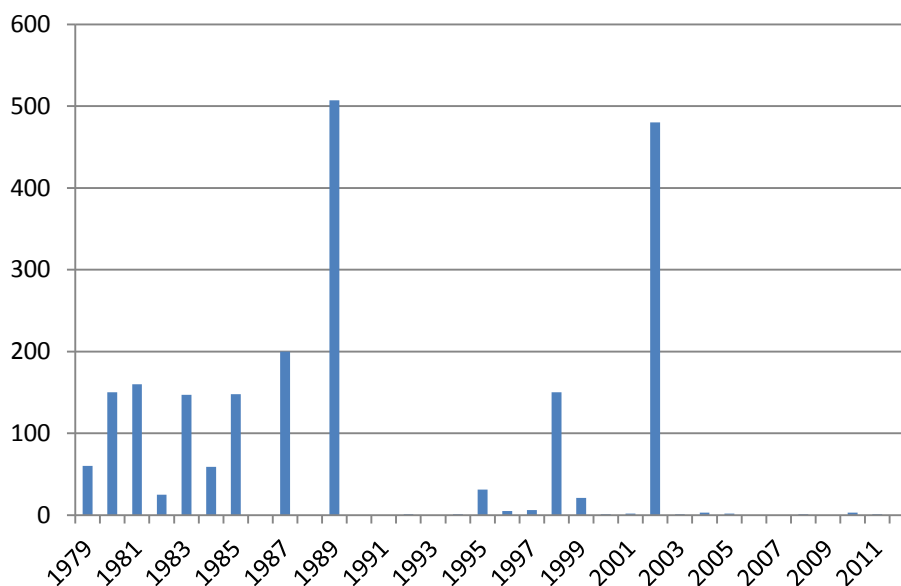
Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D ■ présence internuptiale

Le pluvier doré est une espèce migratrice et hivernante pouvant être observé de septembre à avril dans la ZPS. Ce limicole n'utilise pas la ZPS de manière régulière, les secteurs d'hivernages privilégiés n'étant pas littoraux mais situés dans les labours de l'intérieur, préférentiellement dans les secteurs remembrés offrant des paysages ouverts où le pluvier doré s'associe volontiers avec le vanneau huppé. Notons toutefois que certains hivers lors des comptages wetlands jusqu'aux environs de 500 pluviers dorés ont pu être observés dans la ZPS. Cette dernière peu jouer le rôle de refuge temporaire en cas de perturbation ponctuelle sur les secteurs de labours utilisés à proximité mais il est probable que la fréquentation régulière du littoral par les activités humaines limite la fréquentation de la ZPS par cette espèce.

Hivernage (mi-janvier) du pluvier doré dans la ZPS « baie de Morlaix » entre 1979 et 2012



PLUVIER ARGENTE *Pluvialis squatarola*

Famille : Charadriidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B & article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1985 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du pluvier argenté dans la ZPS

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

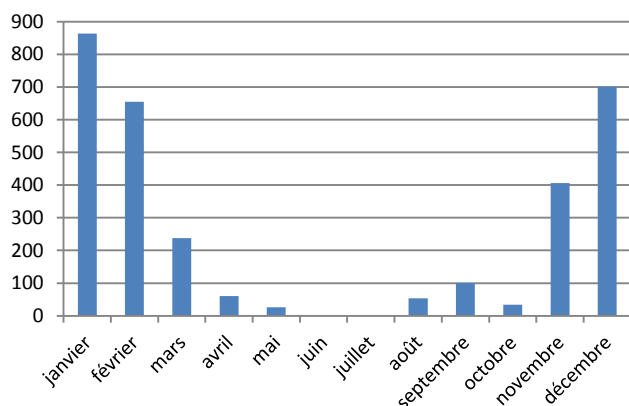
Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS



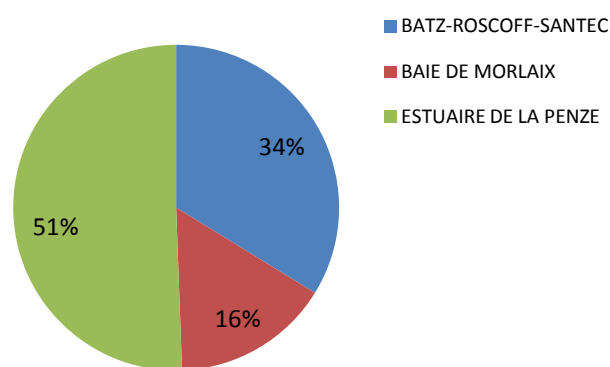
Le pluvier argenté est présent en période internuptiale dans la ZPS, de juillet à mai, l'effectif maximum étant observé en janvier. L'évolution de l'effectif hivernant ne montre pas de tendance nette au cours de la période 1985 à 2012, malgré de fortes variations interannuelles oscillant entre 600 et près de 1400 individus. La moitié des pluviers argentés hivernant dans la ZPS sont observés dans l'estuaire de la Penzé, un tiers sur le littoral de Roscoff à Santec et 16% en baie de Morlaix. La plage de Pouldu à Santec et le Laber à Roscoff accueillent les plus gros effectifs de pluviers argentés de la ZPS.

Cette espèce affectionne les plages de sables plus ou moins grossiers et les vasières sur lesquels elle s'alimente à vue, capturant ses proies à la surface du sédiment. Les reposoirs de pleine mer sont situés en haut de grève lorsque les coefficients de marée sont peu élevés et sur des îlots et écueils rocheux en période de vives-eaux. Le pluvier argenté figure parmi les espèces de limicoles les plus farouches et la distance d'envol des oiseaux est assez élevée lorsque l'espèce se trouve confrontée à des perturbations d'origine anthropiques (promeneurs accompagné ou non de chiens, loisirs nautiques, ...).

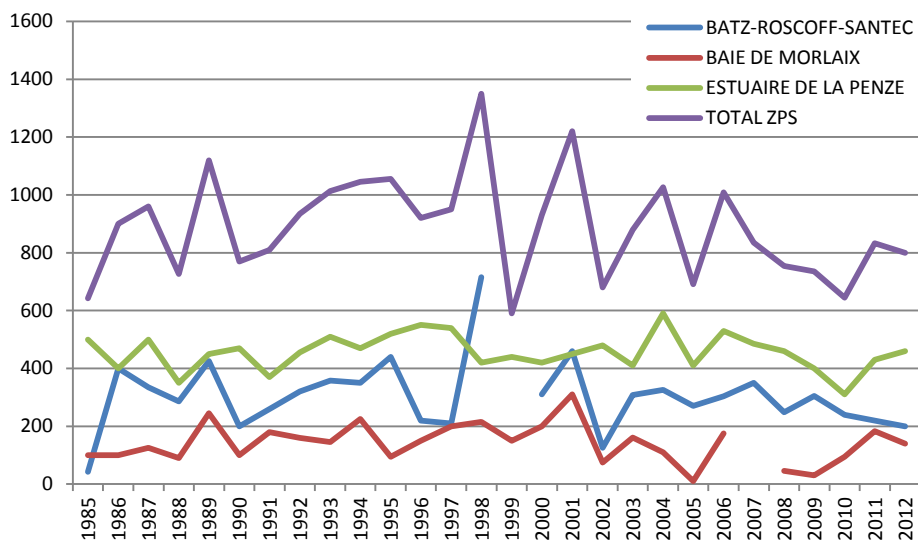
Effectif mensuel maximum de pluvier argenté au cours du cycle annuel en 2011 et 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix » (hors secteur Roscoff-Santec)



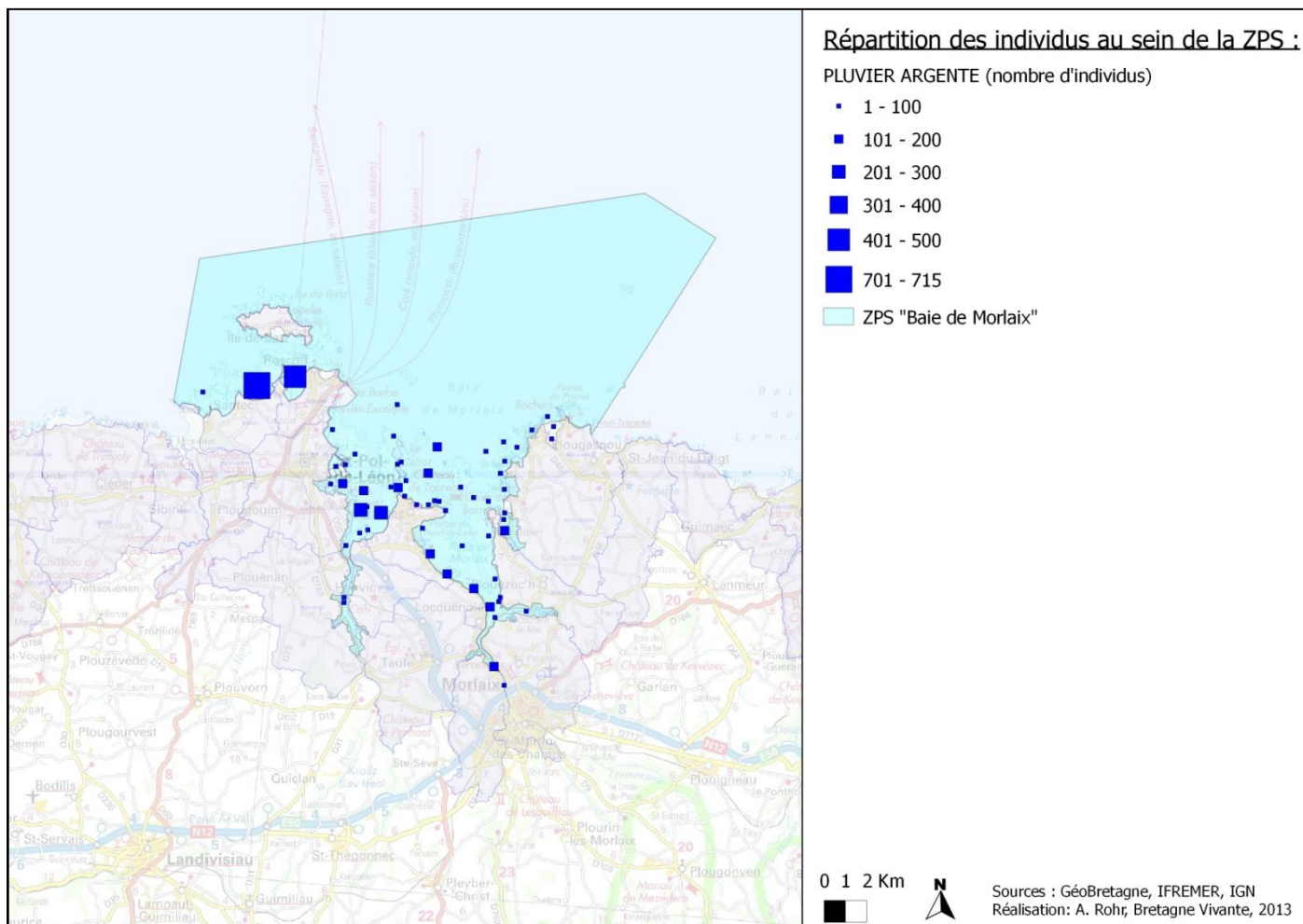
Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des pluviers argentés dans la ZPS au cours de la période 1985 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de pluvier argenté dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1985 à 2012



Répartition des pluvier argenté hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



VANNEAU HUPPE *Vanellus vanellus*

Famille : Charadriidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Annexe II/B

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR

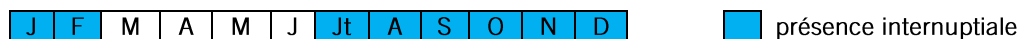
Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du vanneau huppé dans la ZPS

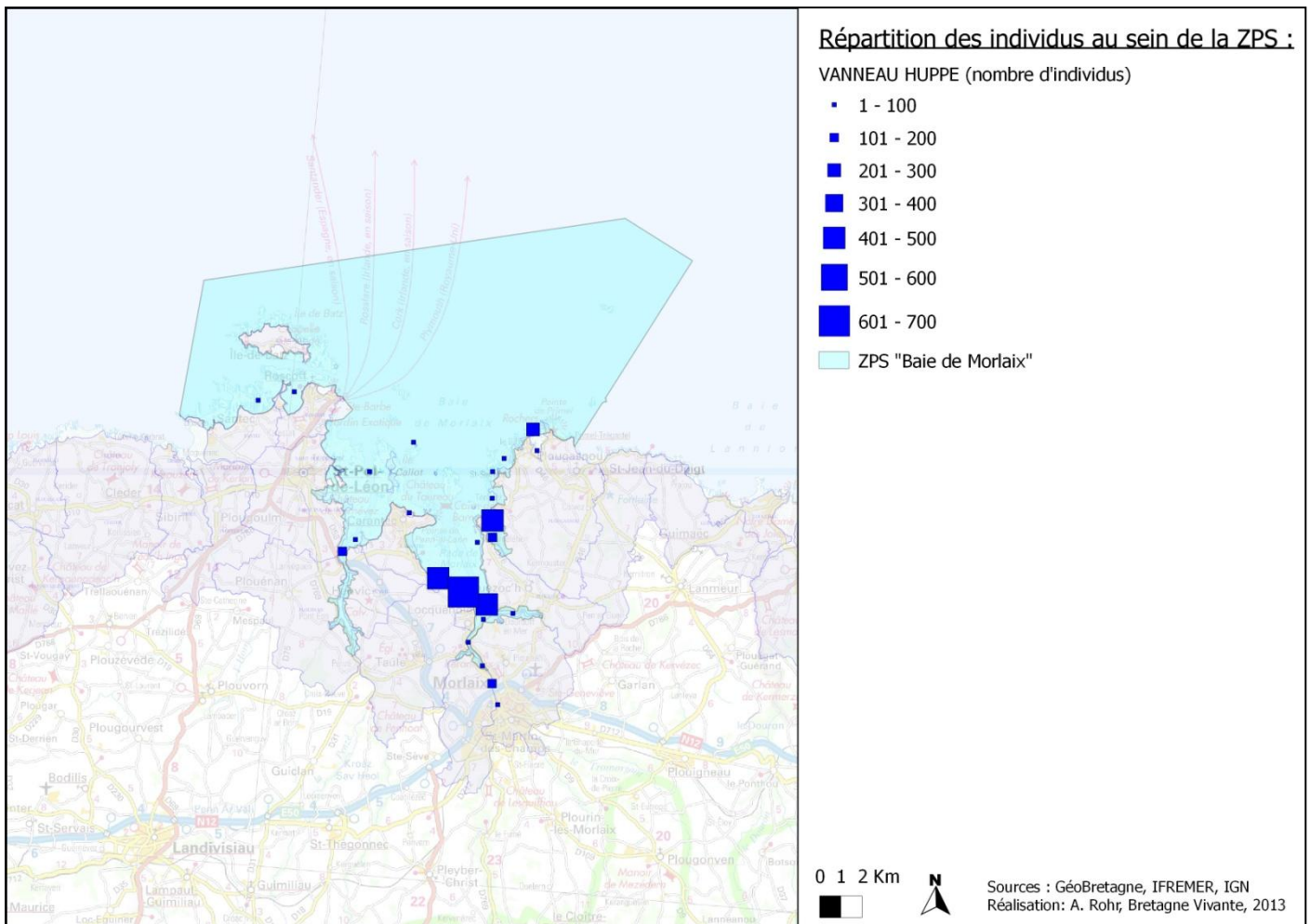
Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS



A l'image du pluvier doré avec lequel le vanneau huppé partage les secteurs d'hivernage de l'intérieur des terres, le vanneau huppé ne fréquente la ZPS que de façon occasionnelle. Les effectifs hivernants à proximité de la ZPS ne sont pas précisément connus. Le maximum observé dans la ZPS s'élève à plus de 2000 individus en janvier 1985 mais cet effectif n'a plus jamais été observé depuis et seuls quelques dizaines d'individus tout au plus sont contactés ponctuellement dans la ZPS. Cette dernière peut jouer le rôle de refuge temporaire en cas de perturbation ponctuelle sur les secteurs de labours utilisés à proximité mais il est probable que la fréquentation régulière du littoral par les activités humaines limite la fréquentation de la ZPS par cette espèce.

Répartition des vanneau huppé hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



BECASSEAU MAUBECHÉ *Calidris*

canutus

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Annexe II/B & article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du bécasseau maubèche dans la ZPS

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

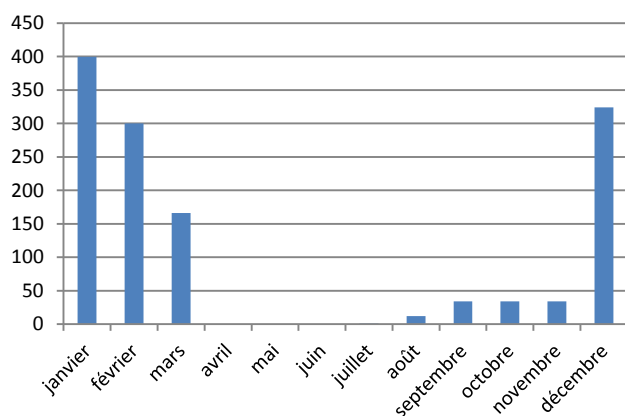
J F M A M J Jt A S O N D

■ présence internuptiale

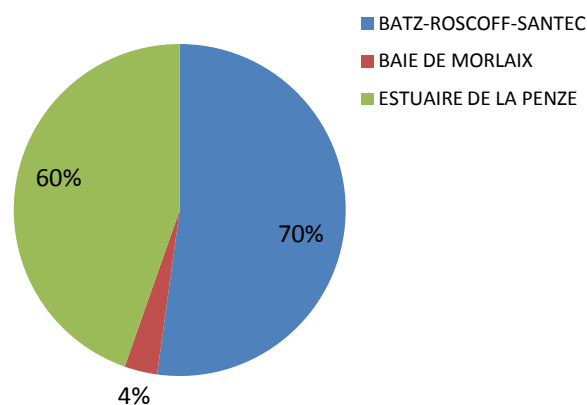
Le bécasseau maubèche est une espèce dont les sites d'hivernage sont très localisés. Il est présent d'août à mars dans la ZPS, l'effectif maximal étant observé en janvier. Il est pratiquement absent de la baie de Morlaix, l'essentiel de l'effectif hivernant se répartissant à peu près équitablement entre le littoral de Santec à Roscoff d'une part et l'estuaire de la Penzé d'autre part. L'espèce peut être totalement absente certains hivers et atteindre des effectifs de plusieurs centaines d'individus l'année suivante. Sans qu'aucune tendance nette ne se dessine, il semblerait que l'espèce devienne de plus en plus régulière en hiver dans la ZPS, depuis le milieu des années 2000.

Le bécasseau maubèche fréquente les plages de sable et de vase où il s'alimente en compagnie d'autres limicoles tel que le bécasseau variable et le bécasseau sanderling. Les principaux sites fréquentés par le bécasseau maubèche sont la plage de Pouldu à Santec et les grèves de l'estuaire de la Penzé entre la Grande grève, le Lingoz-Trégonderm et la Grouë.

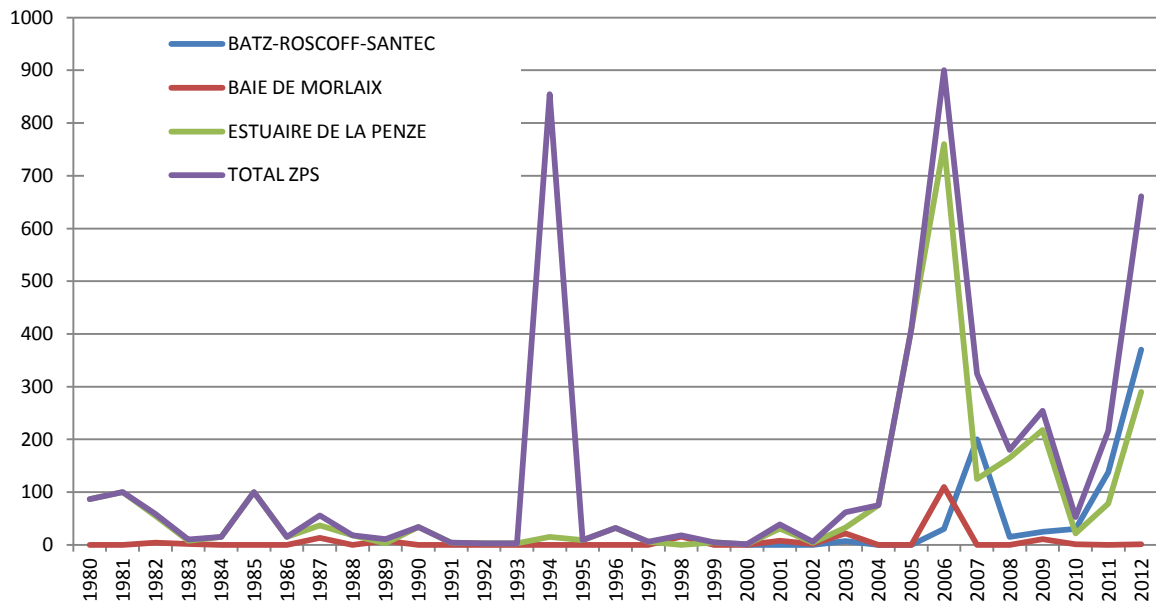
Effectif mensuel maximum de bécasseau maubèche au cours du cycle annuel en 2011 et 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix » (hors secteur Roscoff-Santec)



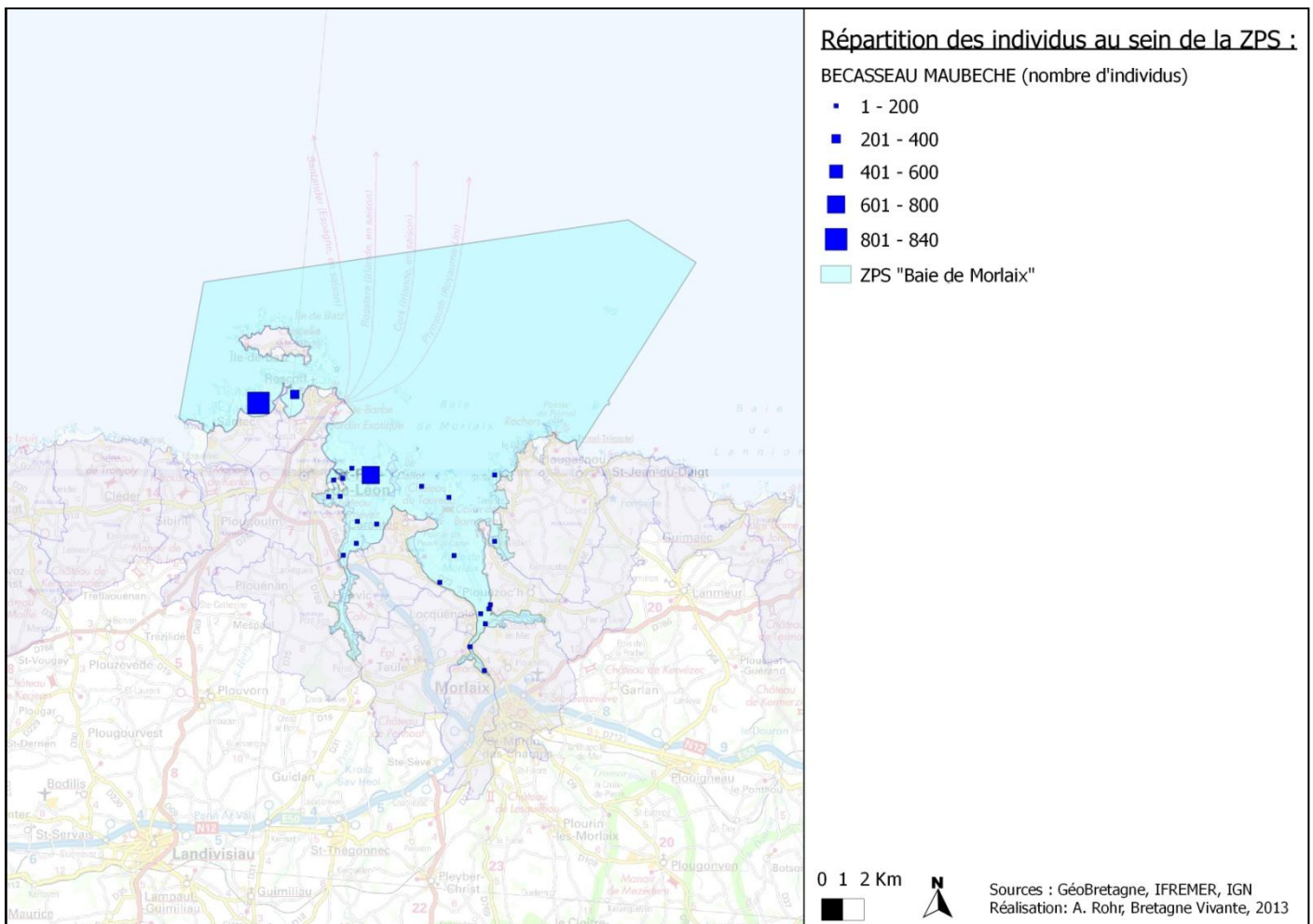
Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des bécasseaux maubèches dans la ZPS au cours de la période 1985 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de bécasseau maubèche dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1980 à 2012



Répartition des bécasseau maubèche hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



BECASSEAU SANDERLING *Calidris alba*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du bécasseau sanderling dans la ZPS

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

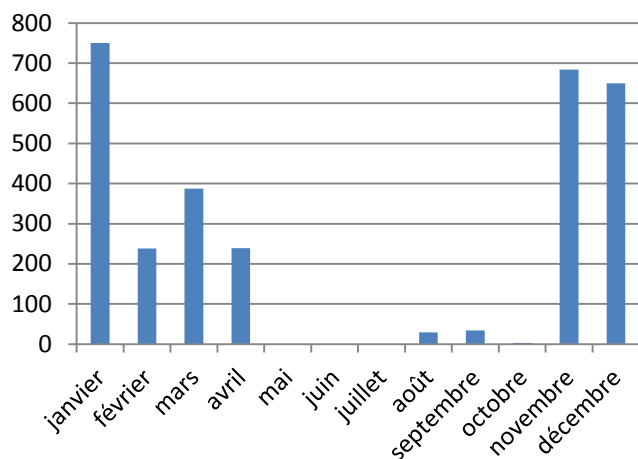
Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D présence interuptiale

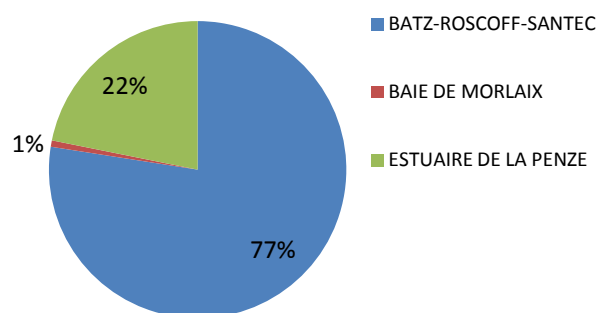
Le bécasseau sanderling est présent régulièrement dans la ZPS d'août à avril, le passage migratoire printanier pouvant se poursuivre jusqu'à début juin sur le littoral Manche-Atlantique. Cette espèce est inféodée préférentiellement aux plages de sables et fréquentent rarement les vasières. Cette particularité spécifique explique la distribution des bécasseaux sanderling dans la ZPS, 77% de l'effectif hivernant moyen étant présent sur le littoral de Roscoff-Santec, 22% sur les plages de Saint-Pol-de-Léon dans l'estuaire de la Penzé (Grève du Man, plage Sainte-Anne, Pempoul) et seulement 1% en baie de Morlaix (Saint-Samson essentiellement).

De 1980 à 2012, l'effectif hivernant montre une tendance à l'augmentation et de forte variation annuelle des effectifs présents. Ces fluctuations reflètent probablement plus les déplacements locaux des bécasseaux sanderling le long du littoral du Léon qui ne sont pas forcément présents le jour du comptage wetlands dans la ZPS, la zone d'hivernage fonctionnelle pour cette espèce dépassant celle de la ZPS.

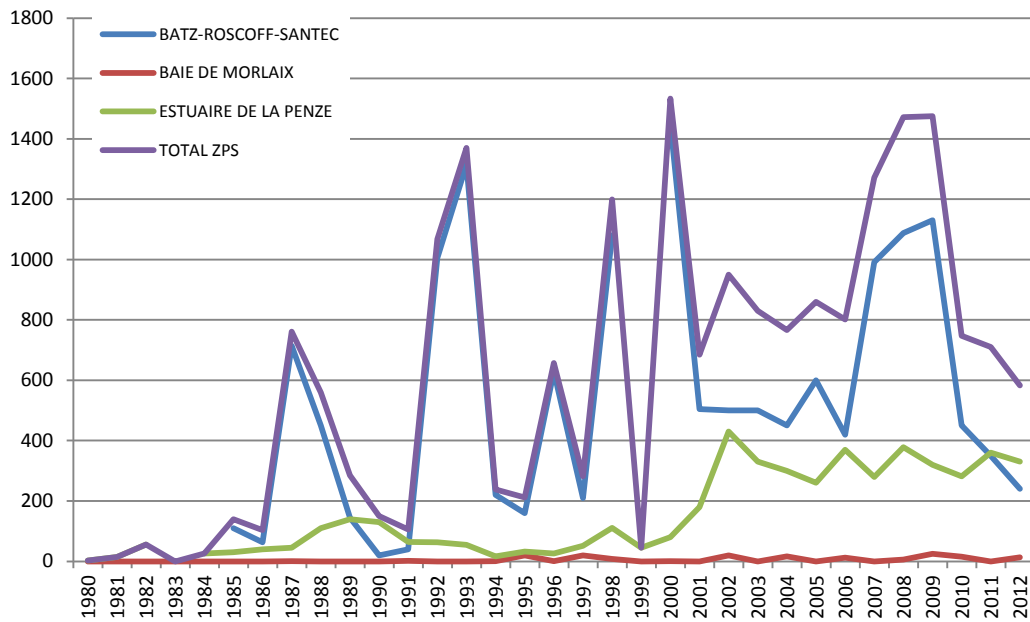
Effectif mensuel maximum de bécasseau sanderling au cours du cycle annuel en 2011 et 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix » (hors secteur Roscoff-Santec)



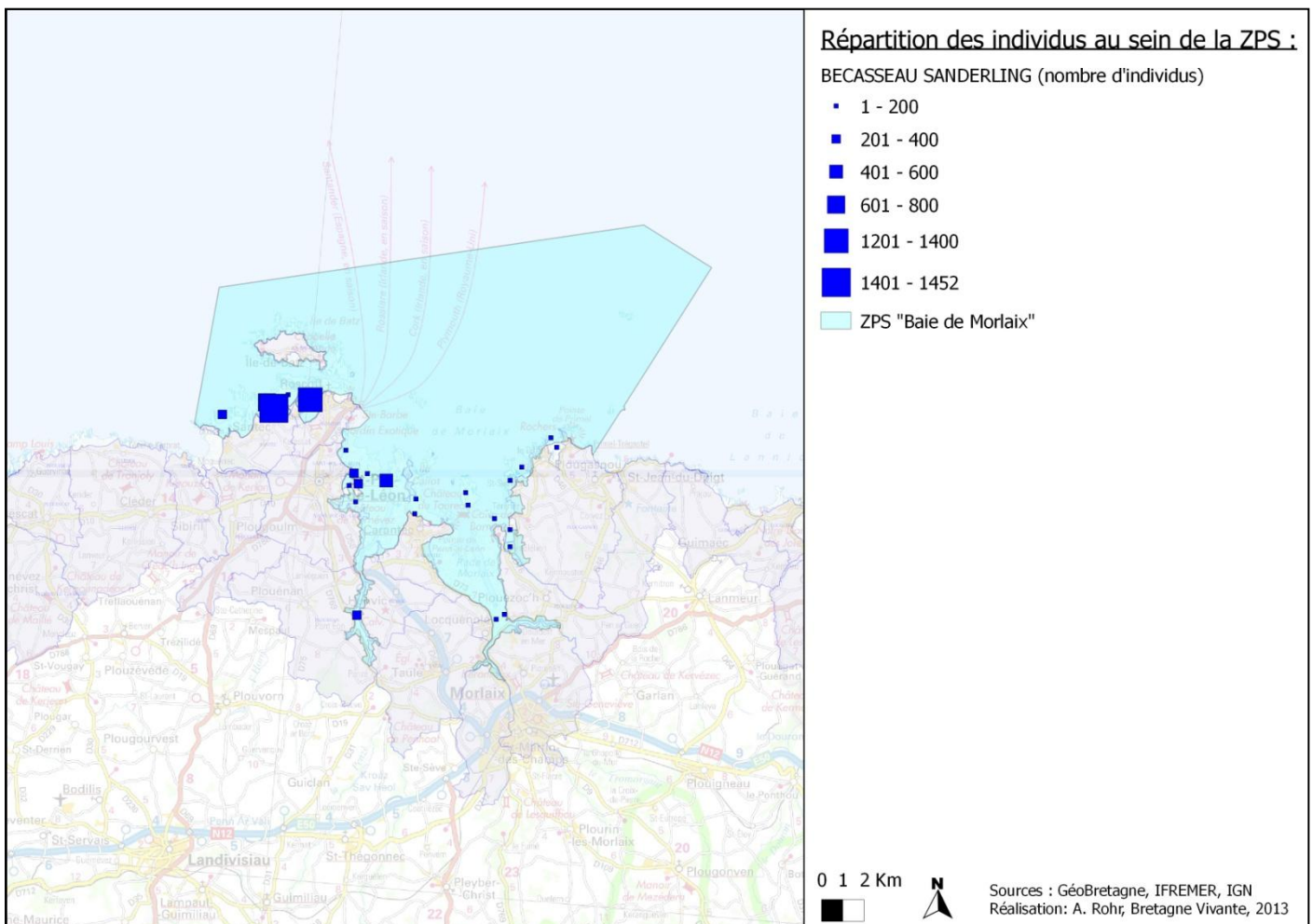
Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des bécasseaux sanderlings dans la ZPS au cours de la période 1985 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de bécasseau sanderling dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1985 à 2012



Répartition des bécasseau sanderling hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Le bécasseau sanderling est une espèce peu farouche et qui semble s'accommoder de la fréquentation humaine parfois intense des plages y compris certains en hiver, notamment le week-end.

BECASSEAU MINUTE *Calidris minuta*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012

Toutes les données

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

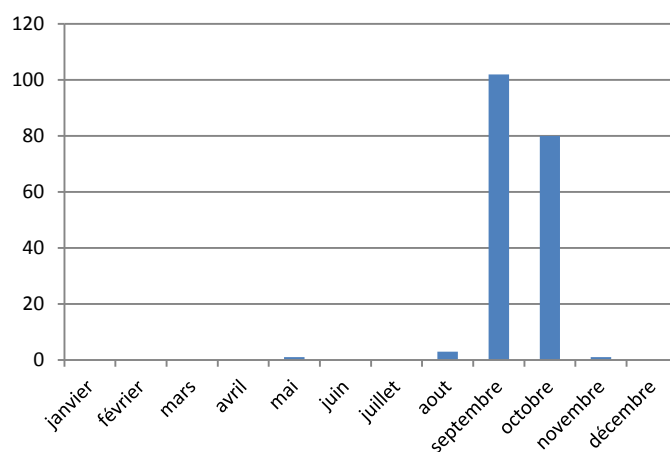
Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

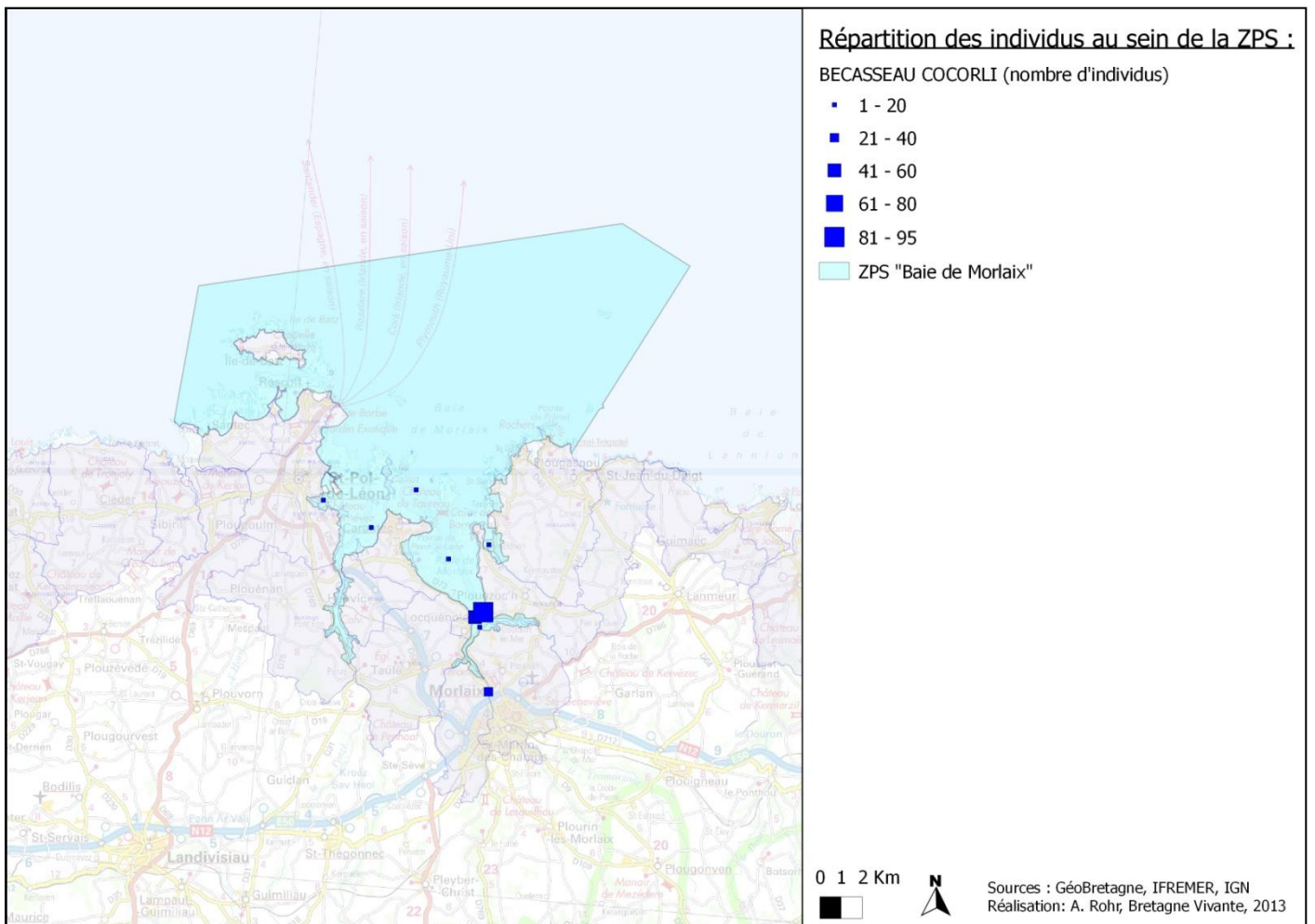
■ présence internuptiale

Le bécasseau minute est observé essentiellement en période de migration post-nuptiale, d'aout à octobre (pic en septembre) dans la ZPS. Les suivis réalisés ne permettent pas de quantifier le nombre de bécasseaux minutes transitant par la ZPS. Le maximum observé en simultané est de 35 individus le 22 septembre 1996 dans l'anse de Kernelehen mais la plupart des observations ne concernent de 1 à 4 individus. Quelques rares individus hivernants ont parfois été contactés lors des comptages wetlands de la mi-janvier.

Effectif mensuel maximum de bécasseau minute au cours du cycle annuel de 1980 à 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Répartition des bécasseau minute hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



BECASSEAU VIOLET *Calidris maritima*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées

Toutes les données

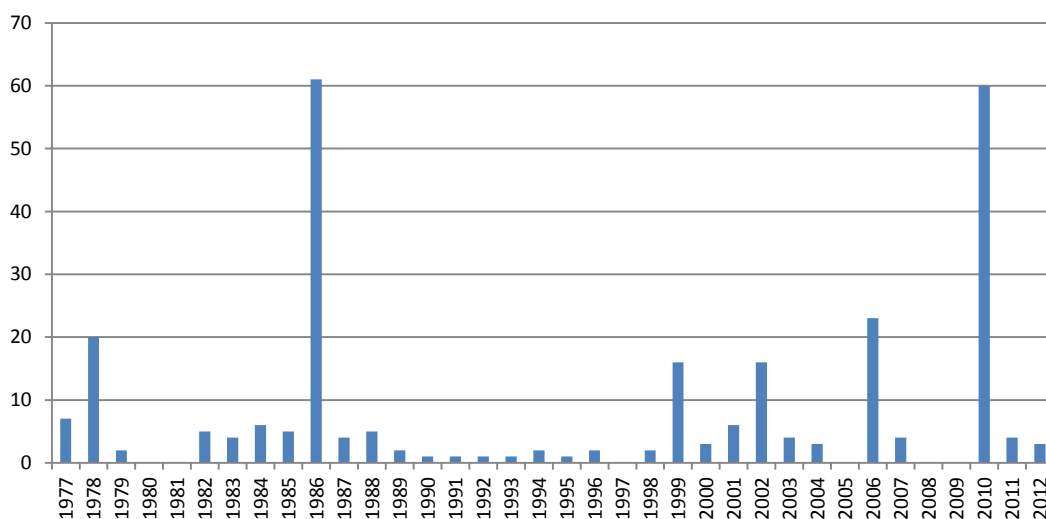
Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du bécasseau violet dans la ZPS.

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

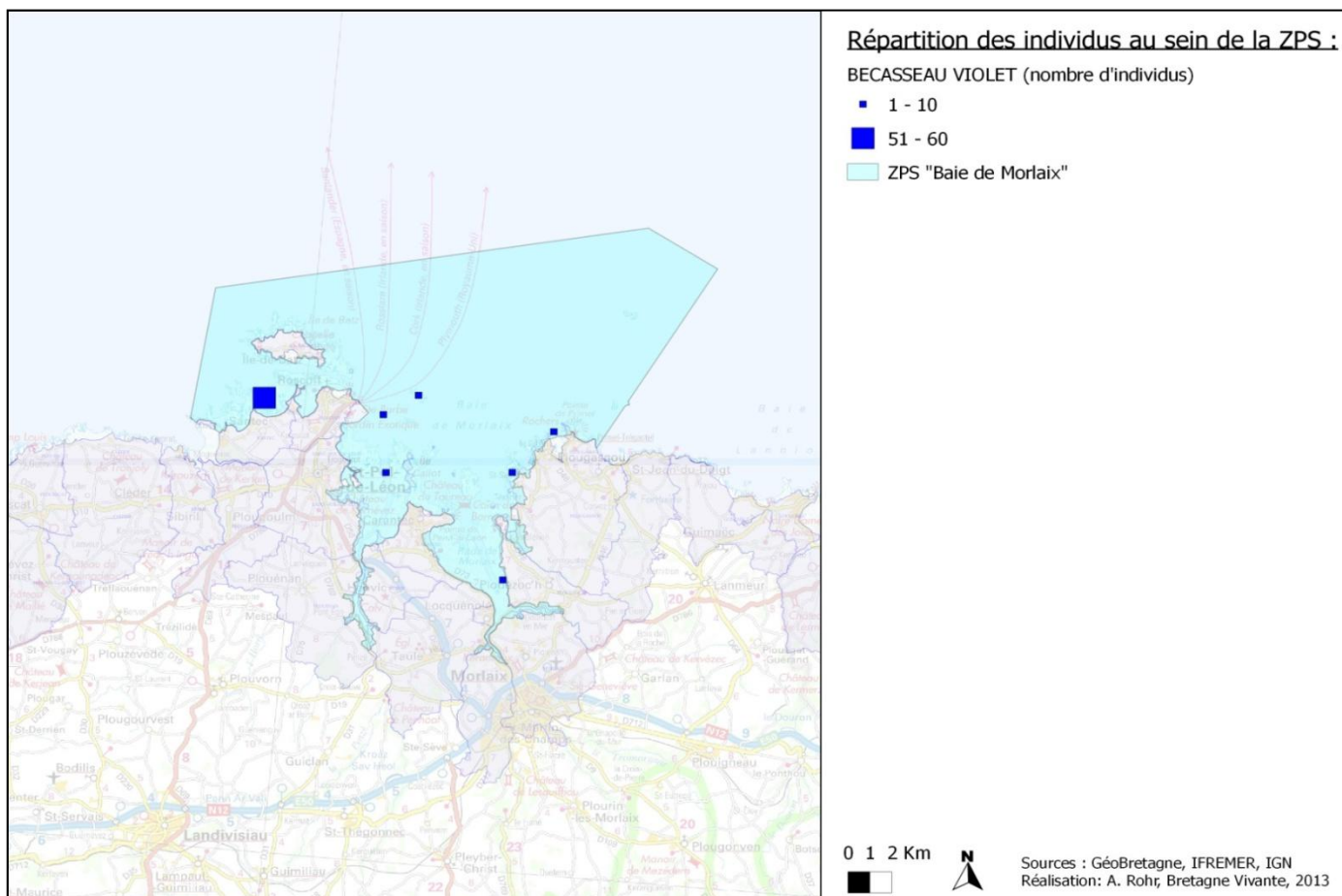
Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

Cette espèce marine fréquente la ZPS en hiver et en période de migration pré et postnuptiale. Les données disponibles ne reflètent que très partiellement les effectifs effectivement présents. En effet cette espèce fréquente essentiellement les écueils et îlots rocheux qui ne sont pas systématiquement prospectés notamment en raison des difficultés d'accès. L'effectif maximum annuel est très variable et atteint au maximum 61 individus. Les effectifs les plus importants ont systématiquement été contactés en janvier. Cette espèce serait à rechercher sur la côte nord de l'île de Batz sous-prospectée.

Effectif maximum annuel de bécasseau maubèche dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Répartition des bécasseau violet hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



BECASSEAU VARIABLE *Calidris alpina*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable



NON NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1989 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du bécasseau variable dans la ZPS.

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

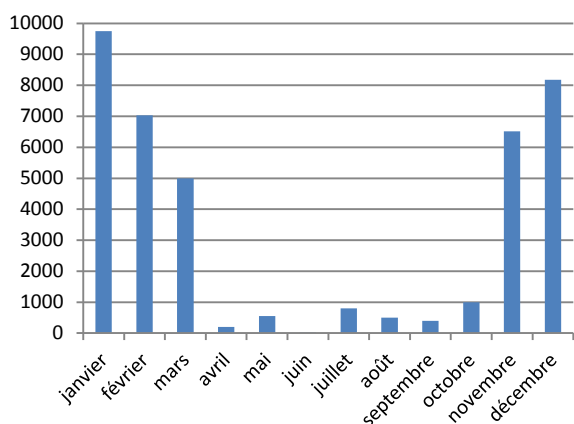
■ présence internuptiale

Le bécasseau variable est le limicole le plus abondant hivernant en France et il en est de même à l'échelle de la ZPS où les effectifs les plus importants sont observés en hiver (comptages wetlands de la mi-janvier). L'espèce est présente en grand nombre de novembre à mars mais de plus petits effectifs peuvent être observés en dehors de cette période pratiquement toute l'année. L'estuaire de la Penzé accueille chaque hiver plus de la moitié des hivernants de la ZPS, la baie de Morlaix environ un tiers et le littoral de Roscoff à Santec 16%. Cette espèce ubiquiste fréquente aussi bien les plages de sable que les vasières. Très grégaires, les bécasseaux variables fréquentent les plages et vasières à basse mer pour s'alimenter et se rassemble en haut d'estran ou sur des écueils rocheux à marée haute. Les principaux reposoirs de marée haute de la ZPS sont situés sur les écueils face à la plage de Saint-Samson, le sillon de la palud à Locquéholé, les abords de l'île Callot (les platines de Callot, les abords des îles vertes et du paradis, l'hôpital) à Carantec. Dans l'estuaire de la Penzé, les reposoirs sont généralement localisés sur l'île blanche de Saint-Pol-de-Léon et sur la plage située au sud de l'îlot Sainte-Anne.

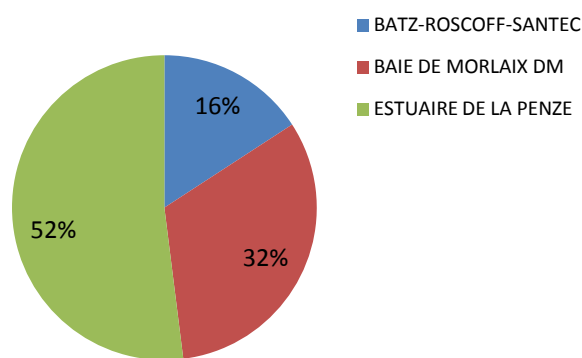
Les secteurs d'alimentation principaux sont situés dans l'anse de Kernéléhen, les vasières de la baie de Morlaix entre le Dourduff-en-mer et Roc'h Glaz à Carantec, la vasière de Locquéholé étant un site majeur pour l'alimentation de cette espèce. Dans l'estuaire de la Penzé les secteurs d'alimentation principaux sont la grande grève à Carantec, le Lingoz à Henvic, Trégonderm et Pempoul à Saint-Pol-de-Léon.

Entre 1989 et 2012, l'effectif de bécasseau variable hivernant est en déclin, passant d'un maximum de plus de 20 000 individus en 1991 à moins de 10 000 en 2012. Cette tendance est difficilement interprétable à l'échelle de la ZPS, cependant, la fréquentation humaine du littoral pourrait avoir un impact négatif sur l'accessibilité des bécasseaux variables à leurs ressources alimentaires. Les nombreux dérangements sur les zones d'alimentation (promeneurs, chiens, pêcheurs à pied, ostréiculteurs) limite le temps d'alimentation des oiseaux et entraîne des dépenses énergétiques importantes pouvant à terme compromettre le taux de survie des oiseaux.

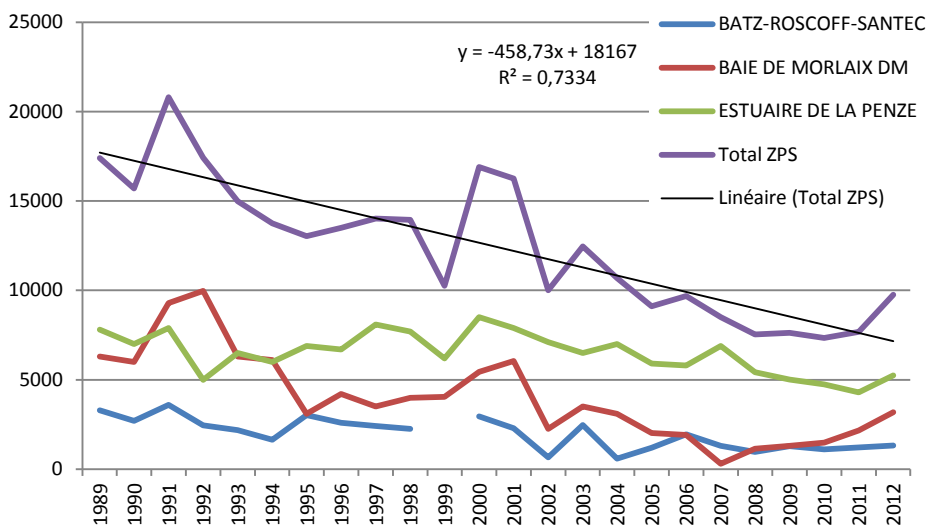
Effectif mensuel maximum de bécasseau variable au cours du cycle annuel en 2011 et 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des bécasseaux variables dans la ZPS au cours de la période 1989 à 2012

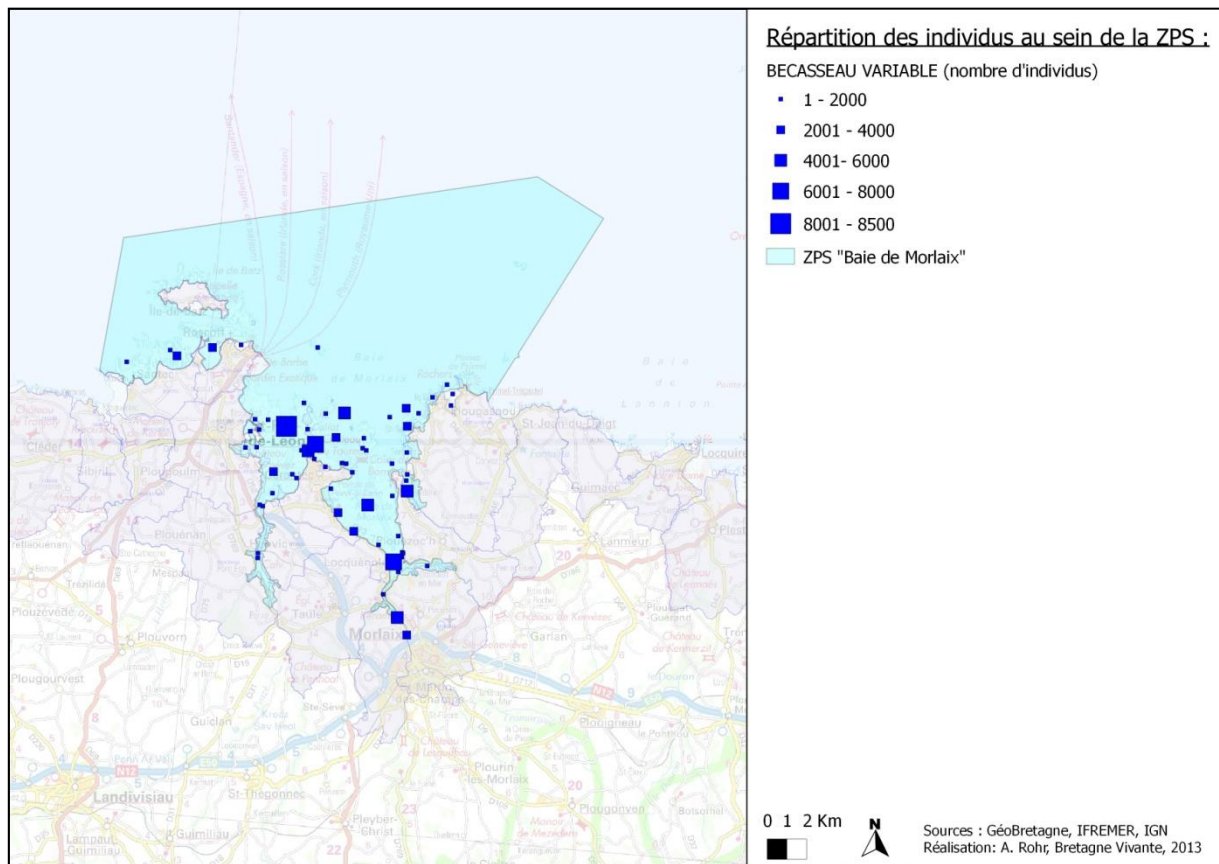


Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de bécasseau variable dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1989 à 2012



Les deux réserves de chasse du domaine public maritime de la baie de Morlaix et de l'estuaire de la Penzé n'englobent que partiellement les sites d'alimentation du bécasseau variable les plus fréquentés de la ZPS. L'extension de ces réserves de chasse ou le classement d'une partie de ces secteurs d'alimentation en réserve naturelle aurait probablement un effet positif sur le maintien des effectifs hivernants de bécasseau variable dans la ZPS « baie de Morlaix » comme cela a pu être constaté sur d'autres sites bénéficiant du statut de réserve de chasse ou de réserve naturelle, ce dernier statut ayant un effet plus bénéfique pour la quiétude des bécasseaux variables du fait de la régulation de l'ensemble des activités humaines potentiellement perturbatrice au-delà de la seule chasse (Triplet et al., 2006).

Répartition des bécasseau variable hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



BECASSINE DES MARAIS *Callinago*

callinago

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive « oiseaux » : Annexe II/A et annexe III/B & article 4.2.

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1989 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution de la bécassine des marais dans la ZPS.

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

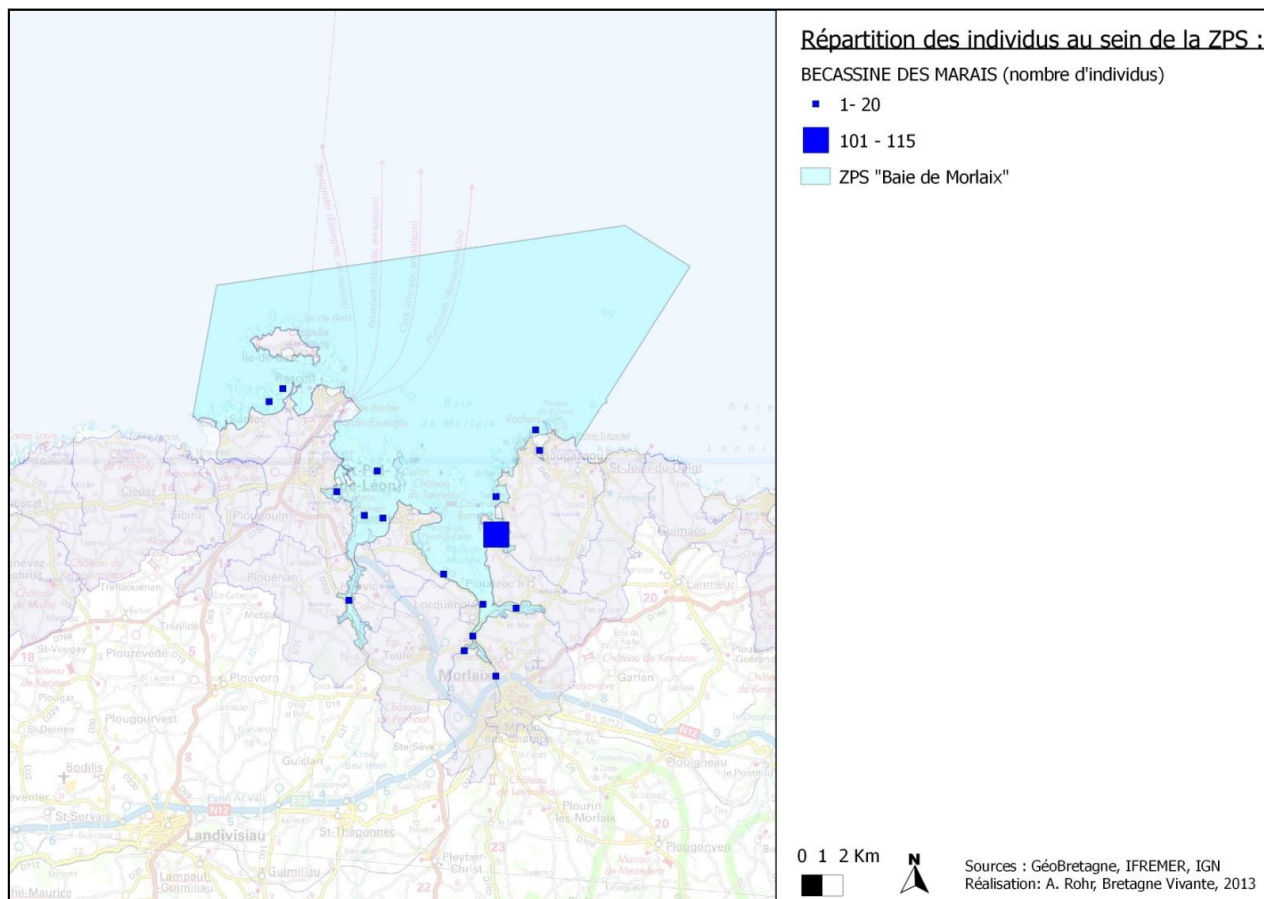
Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

■ présence internuptiale

La bécassine des marais fréquente la ZPS de septembre à mars. Les effectifs maximum sont contactés en janvier et atteignent au maximum 115 individus ce qui ne reflète qu'une partie de l'effectif des oiseaux présents dans la ZPS en raison des milieux fréquentés par l'espèce (prairies humides, chenaux des pré-salés). Les oiseaux comptabilisés sont ceux fréquentant les vasières en marge de ces milieux. En période de gel sur les zones humides terrestres, les vasières de la ZPS jouent un rôle de zone refuge permettant aux oiseaux de continuer à s'alimenter.

Répartition des bécassine des marais hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



BARGE A QUEUE NOIRE *Limosa limosa*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Annexe II/B & article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution de la barge à queue noire dans la ZPS.

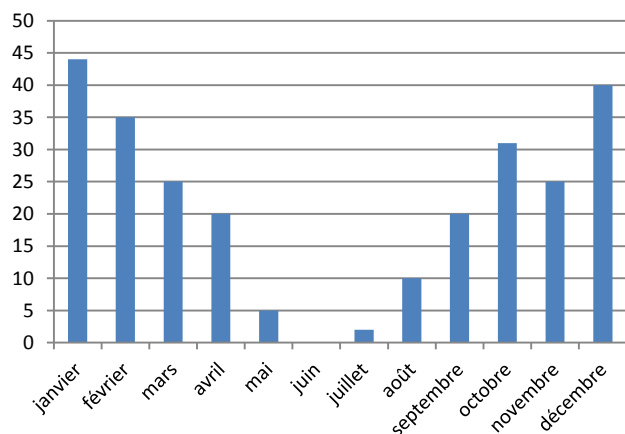
Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

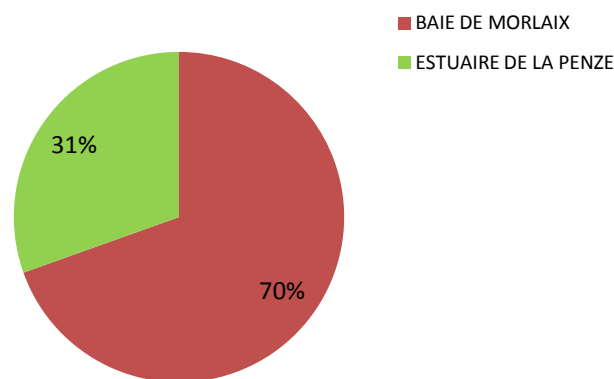
J F M A M J Jt A S O N D ■ présence internuptiale

La barge à queue noire hiverne en petit nombre dans la ZPS. Elle est présente de juillet à mai, le pic de fréquentation étant noté en janvier. L'effectif hivernant oscille entre un minimum de 8 individus en 1980 et 2007 et un maximum de 52 individus en 1985. Les effectifs hivernants de janvier 2005 et 2006, avec respectivement 66 et 90 individus, apparaissent comme exceptionnels. Les deux tiers des oiseaux hivernent en baie de Morlaix et le tiers restant dans l'estuaire de la Penzé. Le littoral de Roscoff à Santec ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce qui affectionne les vasières. La tendance au déclin de l'espèce dans la ZPS est à rapprocher du déclin constaté chez plusieurs espèces de limicoles hivernants en baie de Morlaix et qui pourrait en partie être dû aux dérangements anthropiques sur les sites d'alimentation et les reposoirs de marée haute.

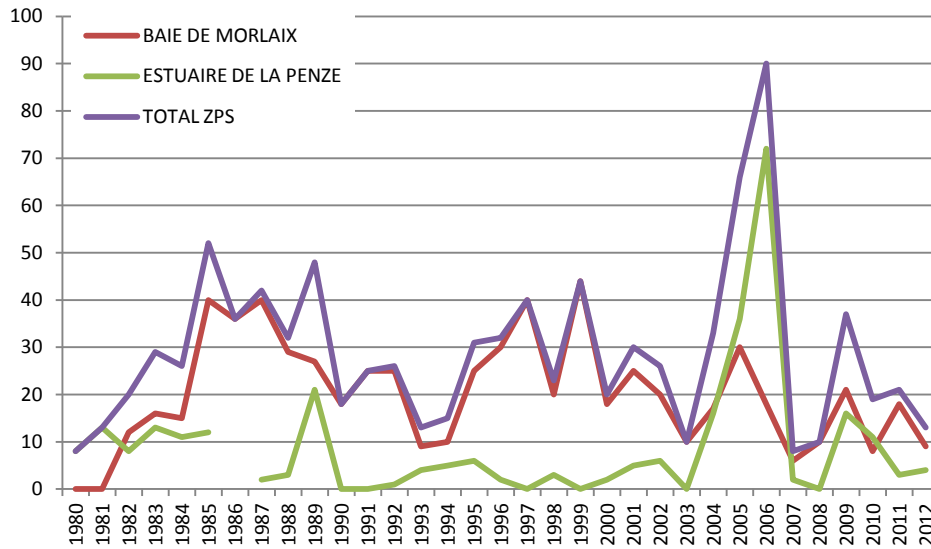
Taille maximale des groupes de barge à queue noire au cours du cycle annuel de 1977 à 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix »



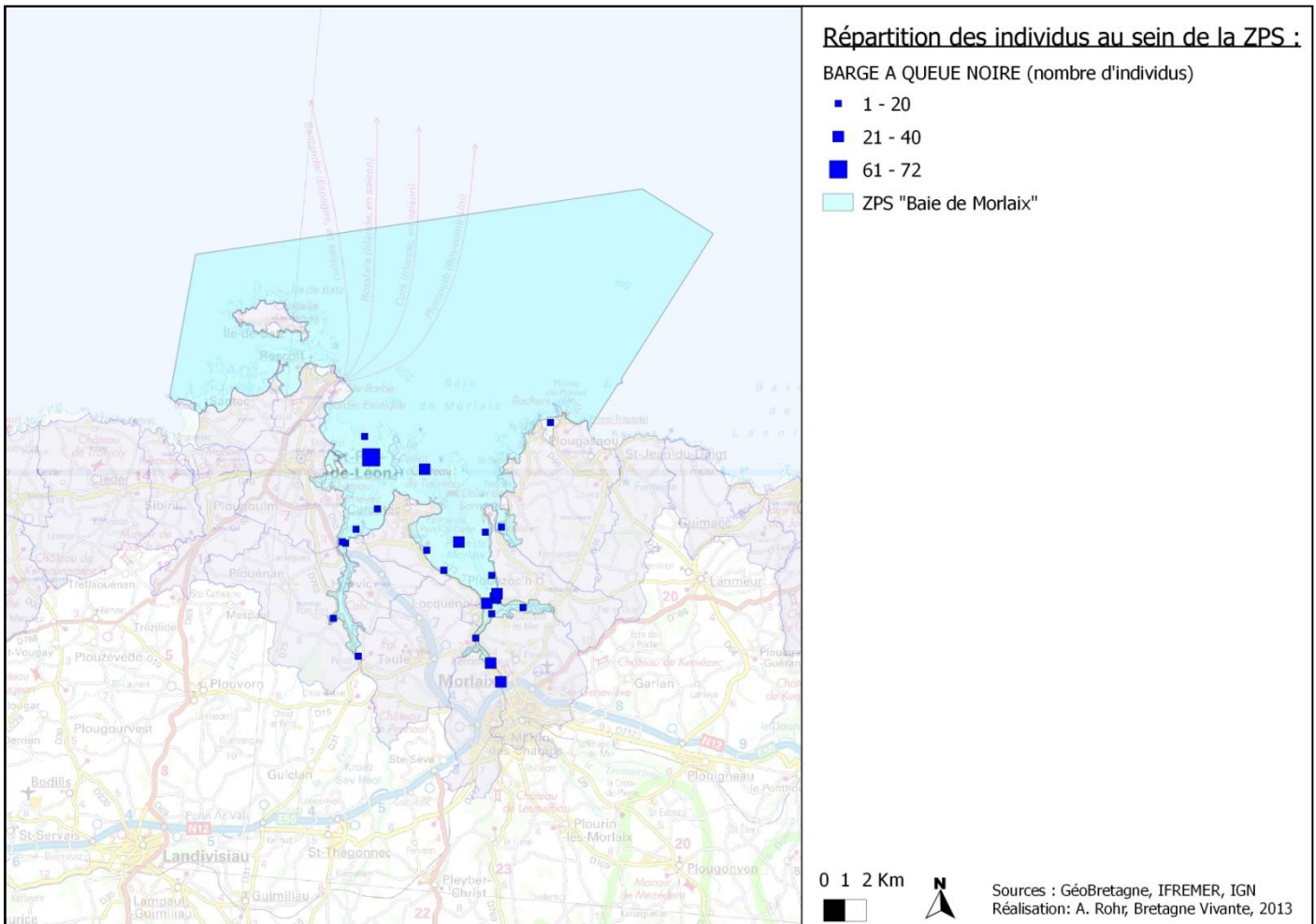
Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des barge à queue noire dans la ZPS au cours de la période 1989 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de barge à queue noire dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1989 à 2012



Répartition des barge à queue noire hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



BARGE ROUSSE *Limosa lapponica*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive « oiseaux » : Annexes I & II/B

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution de la barge rousse dans la ZPS.

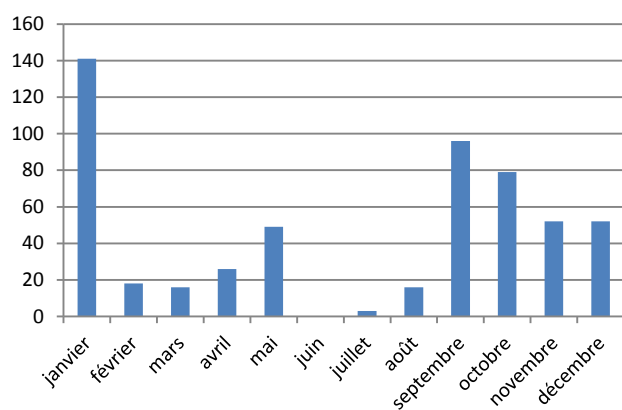
Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

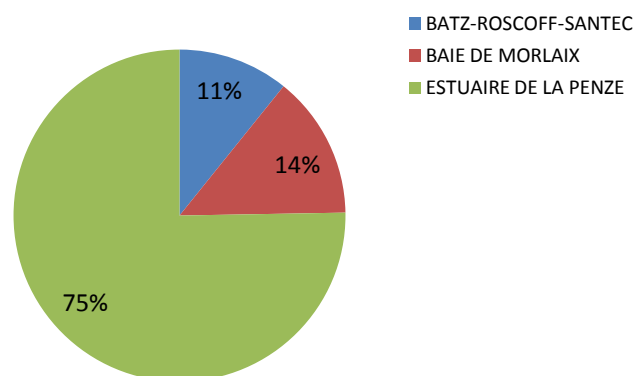
J F M A M J Jt A S O N D ■ présence internuptiale

La barge rousse fréquente la ZPS de juillet à mai. Les deux passages migratoires sont notés à l'automne et au printemps avec des pics respectifs en septembre et en mai. Les effectifs d'hivernants varient entre 37 individus en janvier 1991 et 555 en janvier 2011. Les effectifs hivernants montrent d'importantes variations interannuelles, la tendance au cours de la période 1980 à 2012 étant une légère augmentation. Les trois quart des barges rousses hivernant dans la ZPS fréquentent l'estuaire de la Penzé tandis que la baie de Morlaix et le littoral de Roscoff à Santec accueillent respectivement 14 % et 11 % des barges rousses présentes en hiver. Trois secteurs d'alimentation principaux fréquentés par les barges rousses ressortent nettement. Il s'agit des vasières de l'estuaire de la Penzé (Grande Grève, Lingo, Trégondern, Pempoul), des vasières de la rade de Morlaix (Dourduff-en-mer, Locquéolé, Vorlen) et la plage de Pouldu à Santec et le Laber à Roscoff. Les reposoirs situés sur les îlots de la Penzé et les îlots satellites de l'île Callot à Carantec sont les plus utilisés par l'espèce à marée haute.

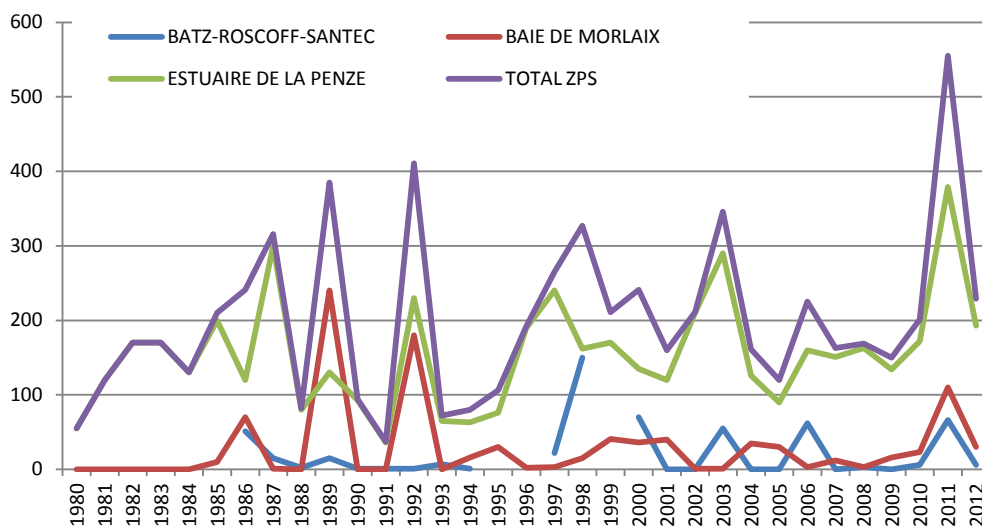
Taille maximale des groupes de barge rousse au cours du cycle annuel de 1977 à 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix »



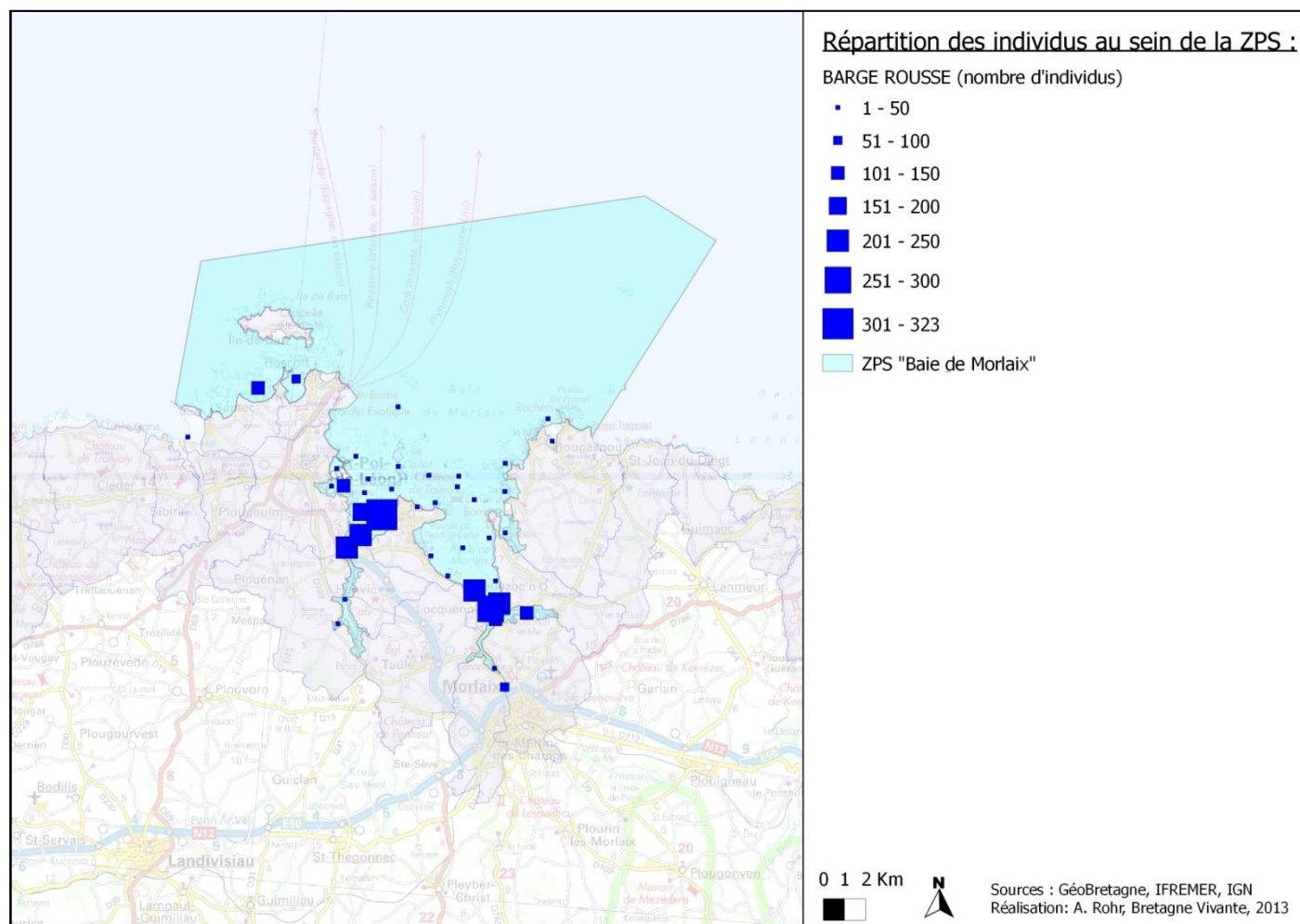
Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des barge rousse dans la ZPS au cours de la période 1989 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de barge rousse dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1989 à 2012



Répartition des barge rousse hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



COURLIS CORLIEU *Numenius phaeopus*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B & article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1989 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du courlis corlieu dans la ZPS.

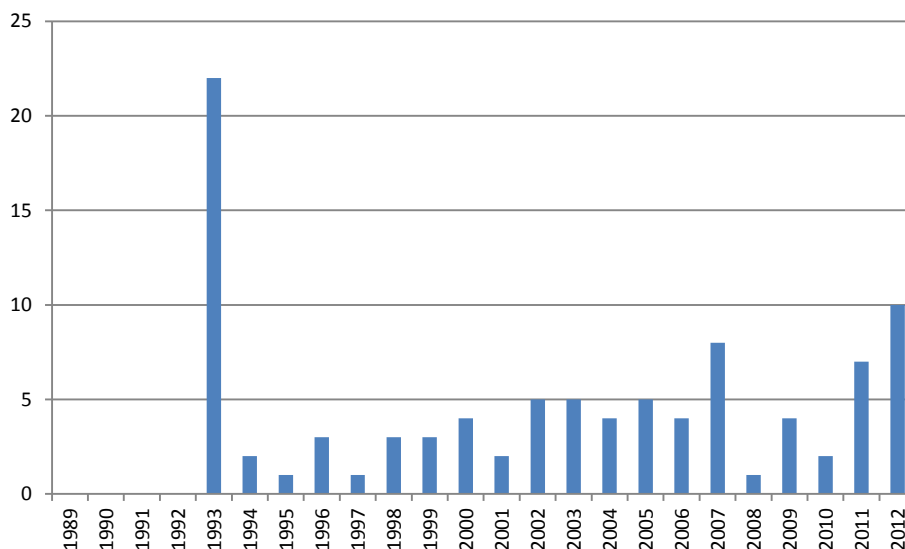
Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

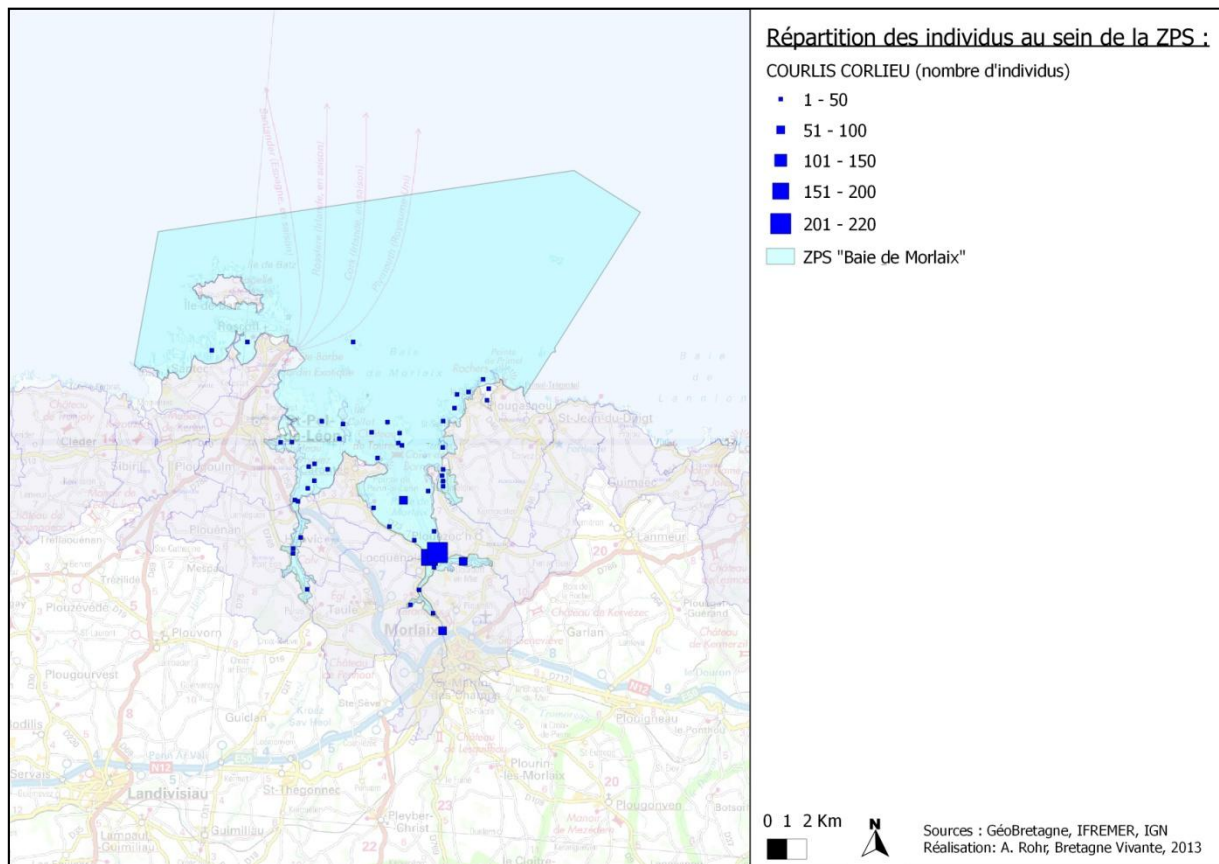
J F M A M J Jt A S O N D ■ présence internuptiale

Le courlis corlieu fréquente la baie de Morlaix toute l'année. Cette espèce est un hivernant rare en France et la ZPS de la baie de Morlaix figure parmi les principaux sites accueillant l'espèce en France. C'est lors de la période de migration pré-nuptiale, en avril mai, et de la migration post-nuptiale en juillet-août-septembre que les effectifs de courlis corlieux sont les plus importants dans la ZPS. Les comptages mensuels réalisés dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers réalisés en 2011 et 2012 mettent en évidence des effectifs maximum de 157 individus en mai et 164 individus en août, stationnant dans la ZPS mais il est clair que ces effectifs ne représentent qu'une part infime du nombre de courlis corlieux transitant par la ZPS lors de ces deux passages migratoires.

Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de courlis corlieu dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1989 à 2012



Répartition des courlis corlieu hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



COURLIS CENDRE *Numenius arcata*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B & article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable,
moratoire de 2008 à 2012 inclus

NON NICHEUR



Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1989 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du courlis cendré dans la ZPS.

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

■ présence interraptiale

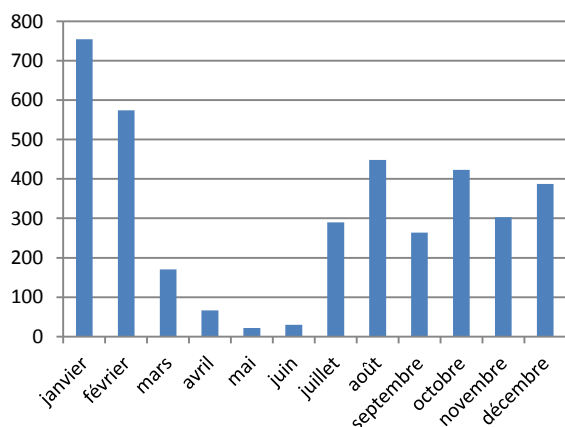
Le courlis cendré est présent toute l'année dans la ZPS. Le retour des oiseaux de leur sites de nidification s'effectue en juillet, l'effectif culmine en janvier avant de décroître progressivement jusqu'en avril. En mai et juin quelques rares oiseaux non reproducteurs demeurent dans la ZPS. Les courlis cendré se répartissent équitablement entre la baie de Morlaix et l'estuaire de la Penzé, le littoral de Roscoff à Santec n'abritant que 2% des courlis hivernants dans la ZPS.

L'effectif hivernant de courlis cendré accusait un déclin de la fin des années 1980 aux milieux des années 1990, suivi d'une phase de stabilité jusqu'à la fin des années 2000 suivi de trois hivers (2010 à 2012) au cours desquels l'effectif de courlis cendrés hivernants est à nouveau croissant pour atteindre 800 individus en 2011.

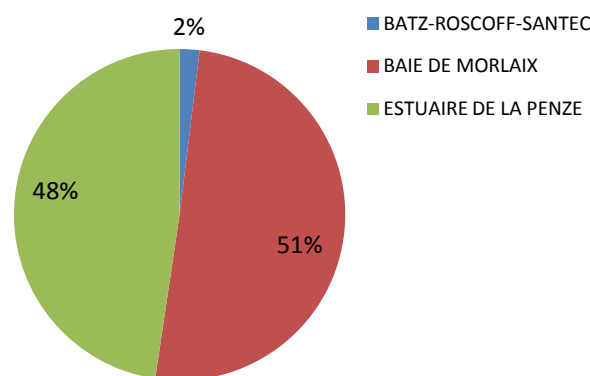
Cette espèce semble préférer les sédiments fins et deux secteurs principaux accueillent l'essentiel des effectifs fréquentant la ZPS. Il s'agit d'une part des vasières de la rade de Morlaix (Locquéholé, Le Dourduff-en-mer) et d'autre part les vasières de l'estuaire de la Penzé. Les reposoirs principaux sont localisés à proximité immédiate des sites d'alimentation (prés-salés et haut de grève) ou sur les récifs autour de l'île Callot et sur les îlots de la Penzé.

La France joue un rôle de refuge climatique pour cette espèce lors des vagues de froid hivernales (Mahéo et Triplet, 2001) et la baie de Morlaix remplit ce rôle comme en témoigne, par exemple, l'effectif enregistré en janvier 2007.

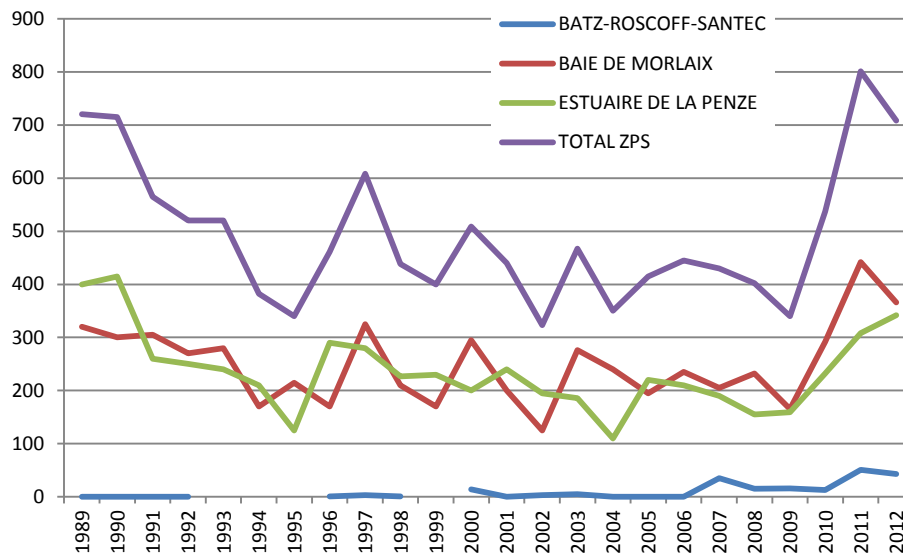
Effectif mensuel moyen de courlis cendré au cours du cycle annuel en 2011 et 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix



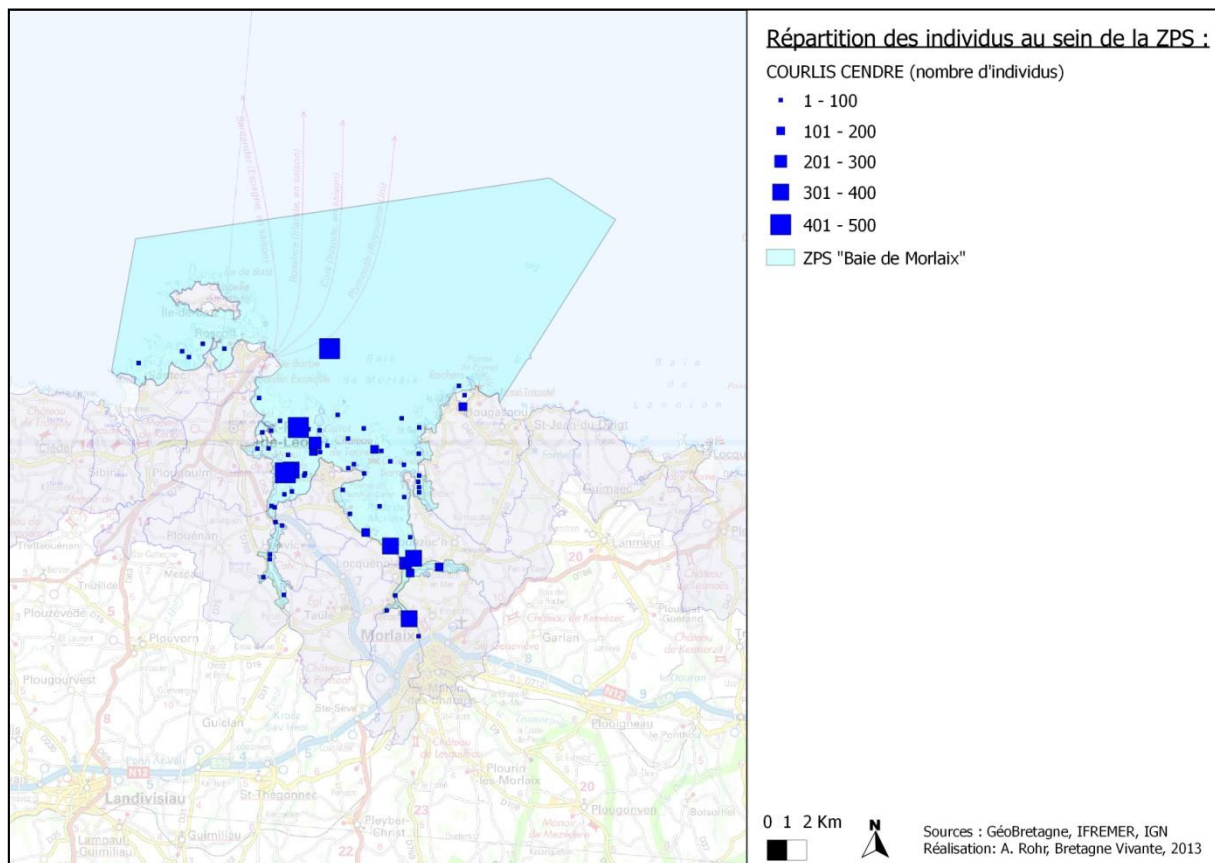
Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des courlis cendré dans la ZPS au cours de la période 1989 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de courlis cendré dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1989 à 2012



Répartition des courlis cendré hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



CHEVALIER ARLEQUIN *Tringa*

erythropus

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B & article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du chevalier arlequin dans la ZPS.

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

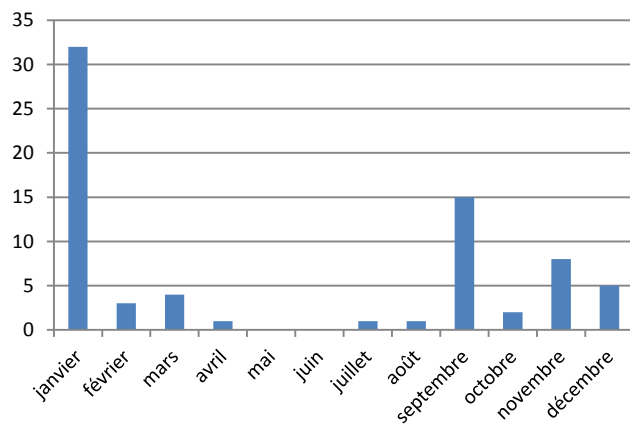
Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

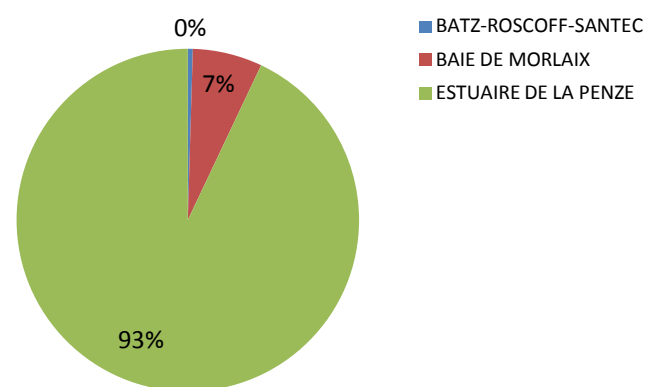
■ présence internuptiale

Le chevalier arlequin est présent en période internuptiale en baie de Morlaix, de juillet à avril inclus. C'est un hivernant rare en France. L'espèce fréquente essentiellement l'estuaire de la Penzé, les observations en baie de Morlaix ne concernant qu'un à cinq oiseaux maximum. Le chevalier arlequin fréquente surtout les chenaux des petits ruisseaux côtiers pour s'alimenter. Le site du Petit-Nice à Saint-Pol-de-Léon est le site principal fréquenté par l'espèce dans la ZPS. L'effectif hivernant montre d'importantes variations entre 1980 et 2012, le maximum dépassant la trentaine d'individus à la fin des années 1990. Depuis les effectifs sont en déclin dans la ZPS. cette tendance semble générale en Bretagne et en France (Dubois et al., 2008).

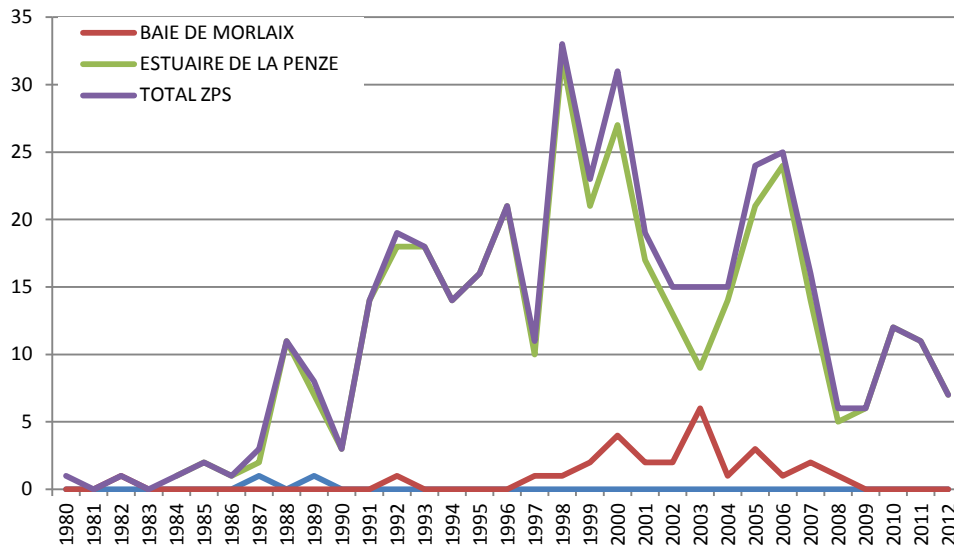
Taille maximale des groupes de chevalier arlequin au cours du cycle annuel de 1974 à 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix »



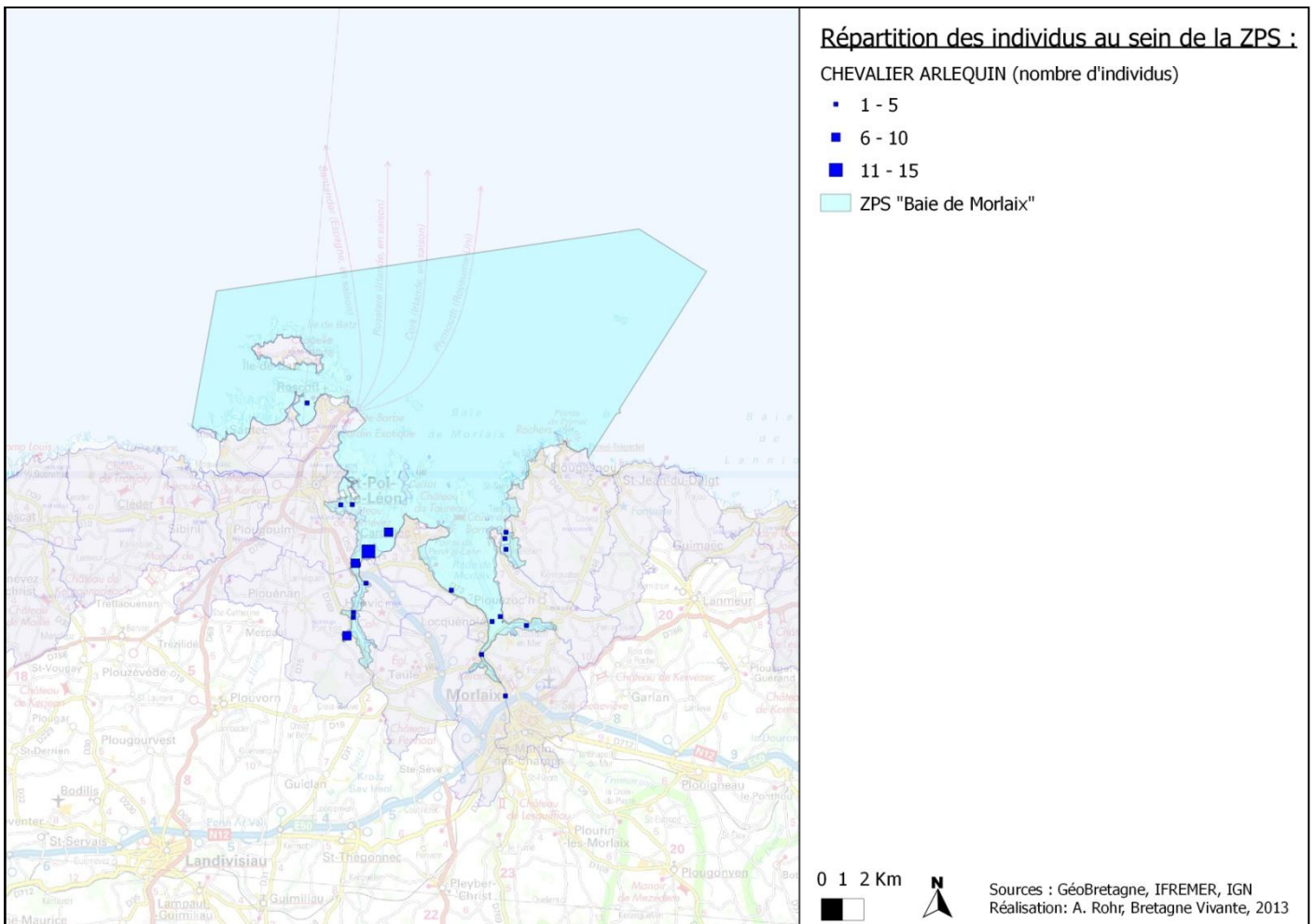
Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des chevalier arlequin dans la ZPS au cours de la période 1980 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de chevalier arlequin dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1980 à 2012



Répartition des chevalier arlequin hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



CHEVALIER GAMBETTE *Tringa totanus*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B & article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR



Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1985 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du chevalier gambette dans la ZPS.

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

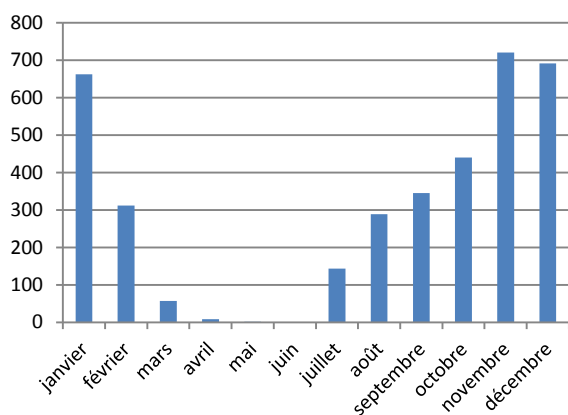
J F M A M J Jt A S O N D

présence internuptiale

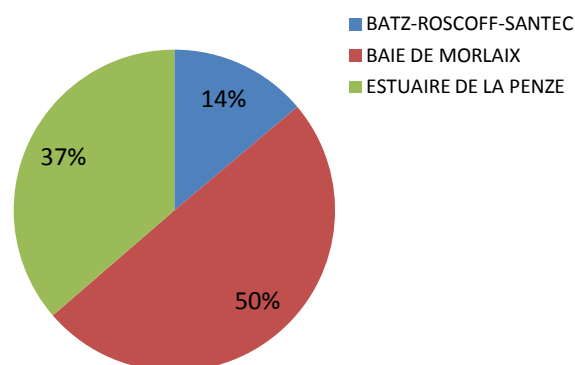
Le chevalier gambette est un des limicoles hivernants les plus communs de la ZPS. Il est présent de juillet à mai. L'effectif maximum est atteint en novembre et dépassait les 700 individus sur la période 2011-2012. Les chevaliers gambettes hivernant dans la ZPS se répartissent pour moitié dans la baie de Morlaix, 37% dans l'estuaire de la Penzé et 14% sur le littoral de Roscoff à Santec. De 1985 à 2012 l'effectif hivernant semble relativement stable et oscille entre 430 (janvier 2009) et 860 individus (janvier 2006). L'effectif hivernant est en augmentation en France.

L'espèce occupe largement les estrans de la ZPS depuis les vases les plus fines en amont des estuaires jusqu'aux estrans sableux et rocheux situés plus en aval. Les reposoirs de pleine mer sont situés sur les îlots et écueils rocheux de la baie de Morlaix et de l'estuaire de la Penzé ou en haut d'estran dans les estuaires (rivières de Morlaix, rivières du Dourduff, Penzé, Kernéléhen,...).

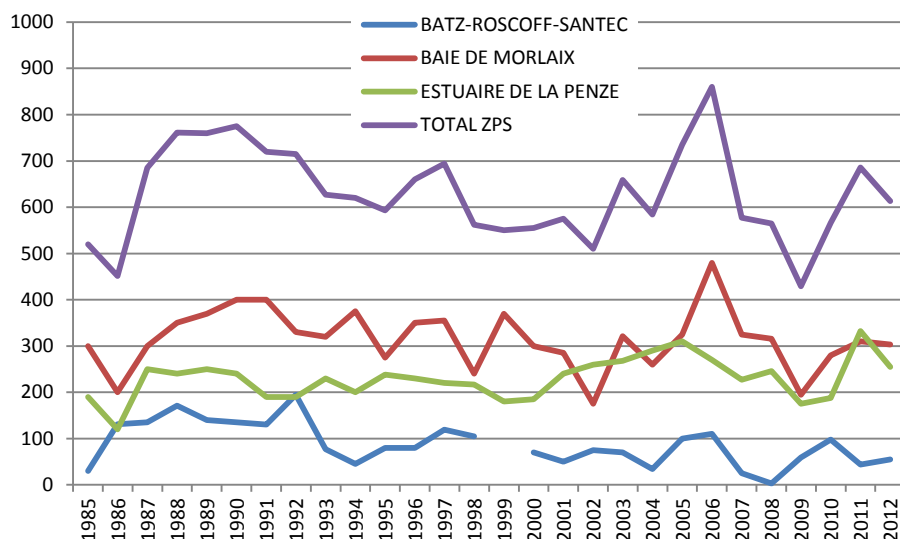
Effectif mensuel moyen de chevalier gambette au cours du cycle annuel en 2011 et 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix »



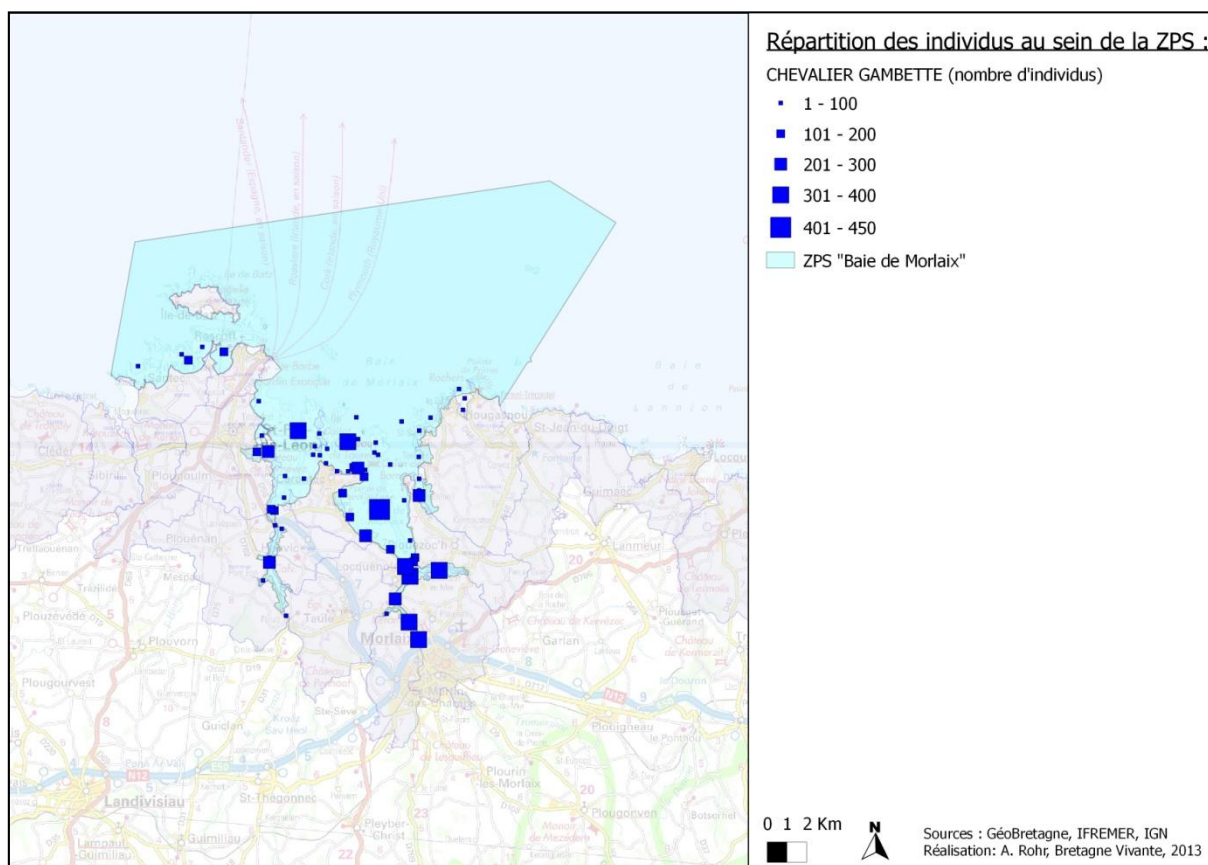
Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des chevalier gambette dans la ZPS au cours de la période 1985 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de chevalier gambette dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1985 à 2012



Répartition des chevalier gambette hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



CHEVALIER ABOYEUR *Tringa nebularia*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B & article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce chassable

NON NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du chevalier aboyeur dans la ZPS.

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

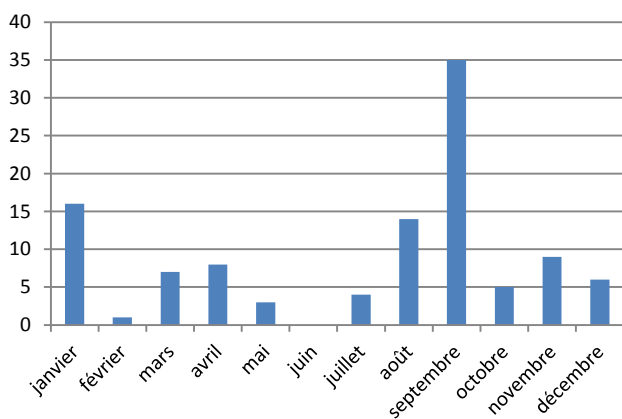
Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

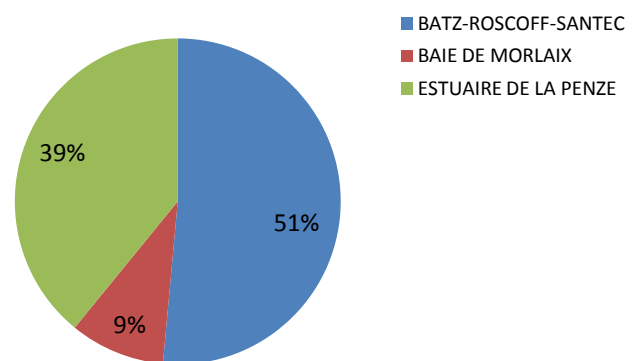
présence interuptiale

Le chevalier aboyeur est un hivernant rare en France. Il est présent en petit nombre dans la ZPS. En période hivernale, la moitié des chevaliers aboyeurs présents dans la ZPS sont observés dans le secteur île de Batz-Roscoff-Santec, 39% dans l'estuaire de la Penzé et 9% en baie de Morlaix. L'effectif hivernant est en augmentation dans la ZPS depuis le début des années 2000 et atteint sur la période 1980-2012, un maximum de 29 individus en janvier 2012.

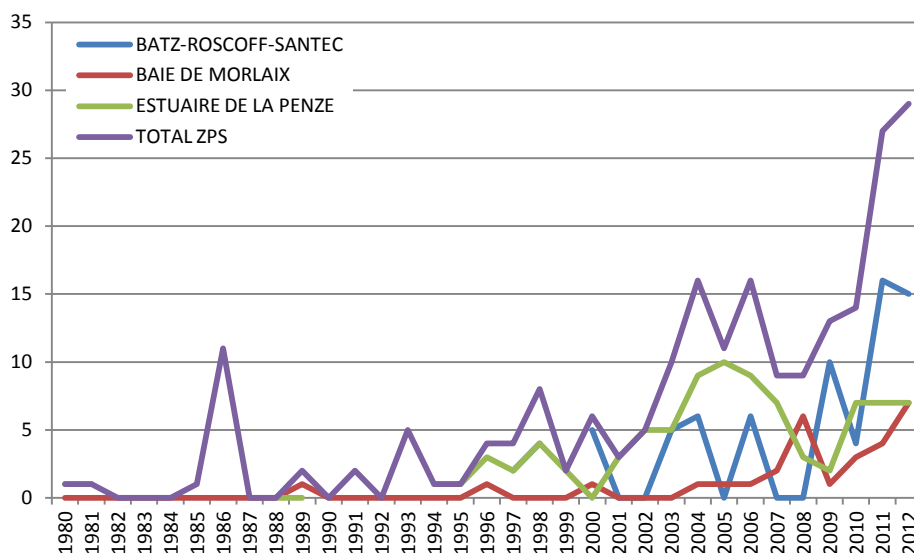
Taille maximale des groupes de chevalier aboyeur au cours du cycle annuel de 1974 à 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix »



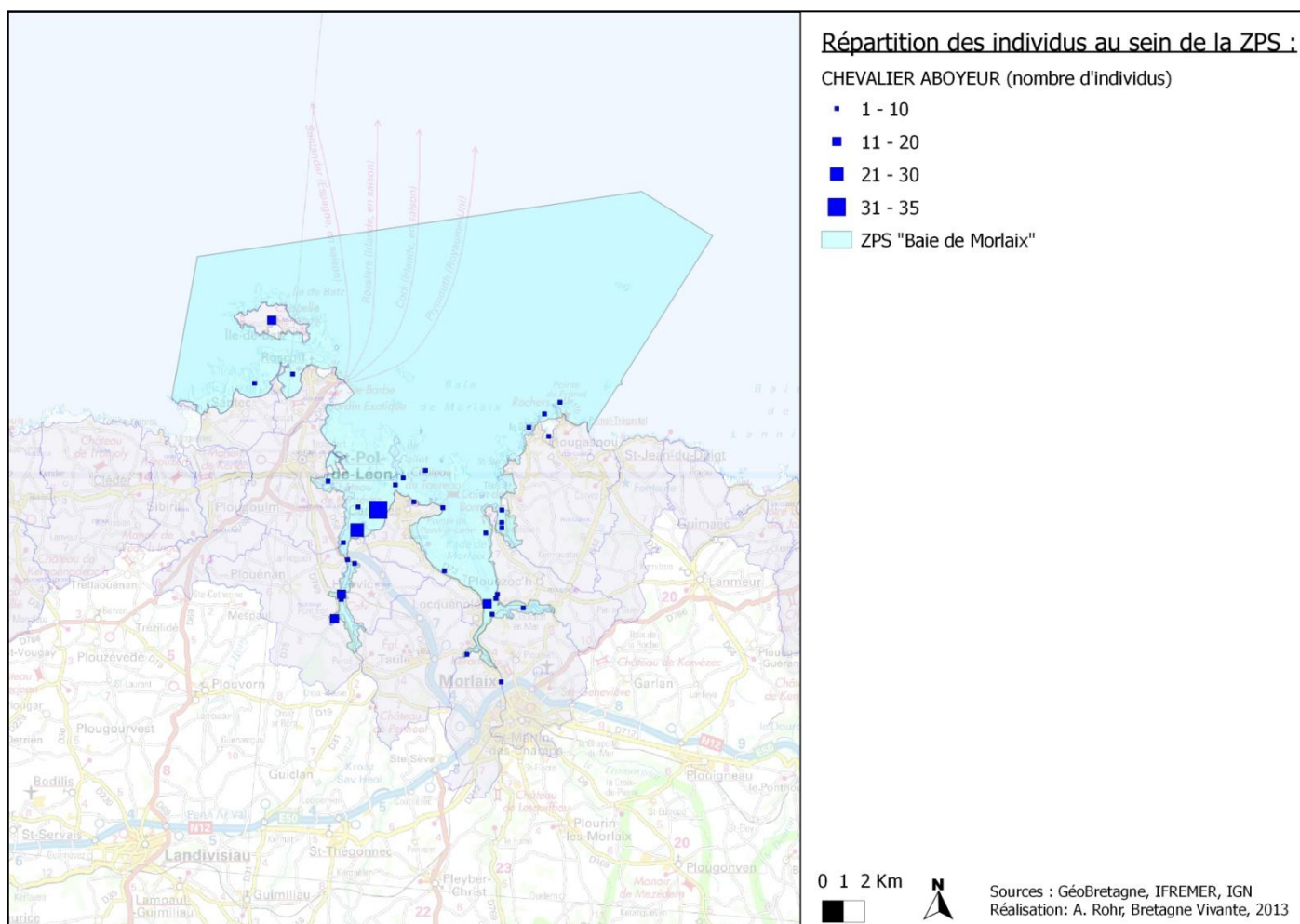
Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des chevalier aboyeur dans la ZPS au cours de la période 1985 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de chevalier aboyeur dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1985 à 2012



Répartition des chevalier aboyeur hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



CHEVALIER CULBLANC *Tringa ochropus*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du chevalier cul-blanc dans la ZPS.

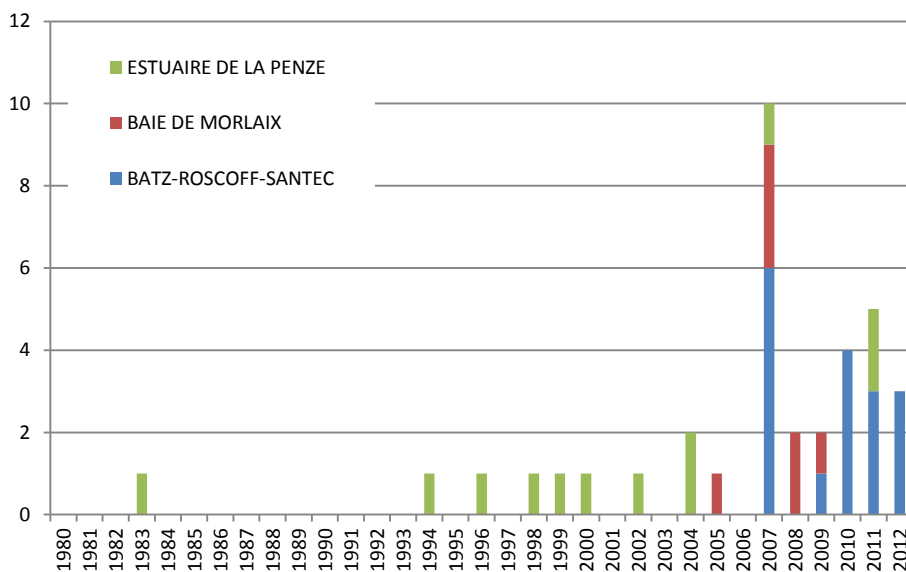
Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

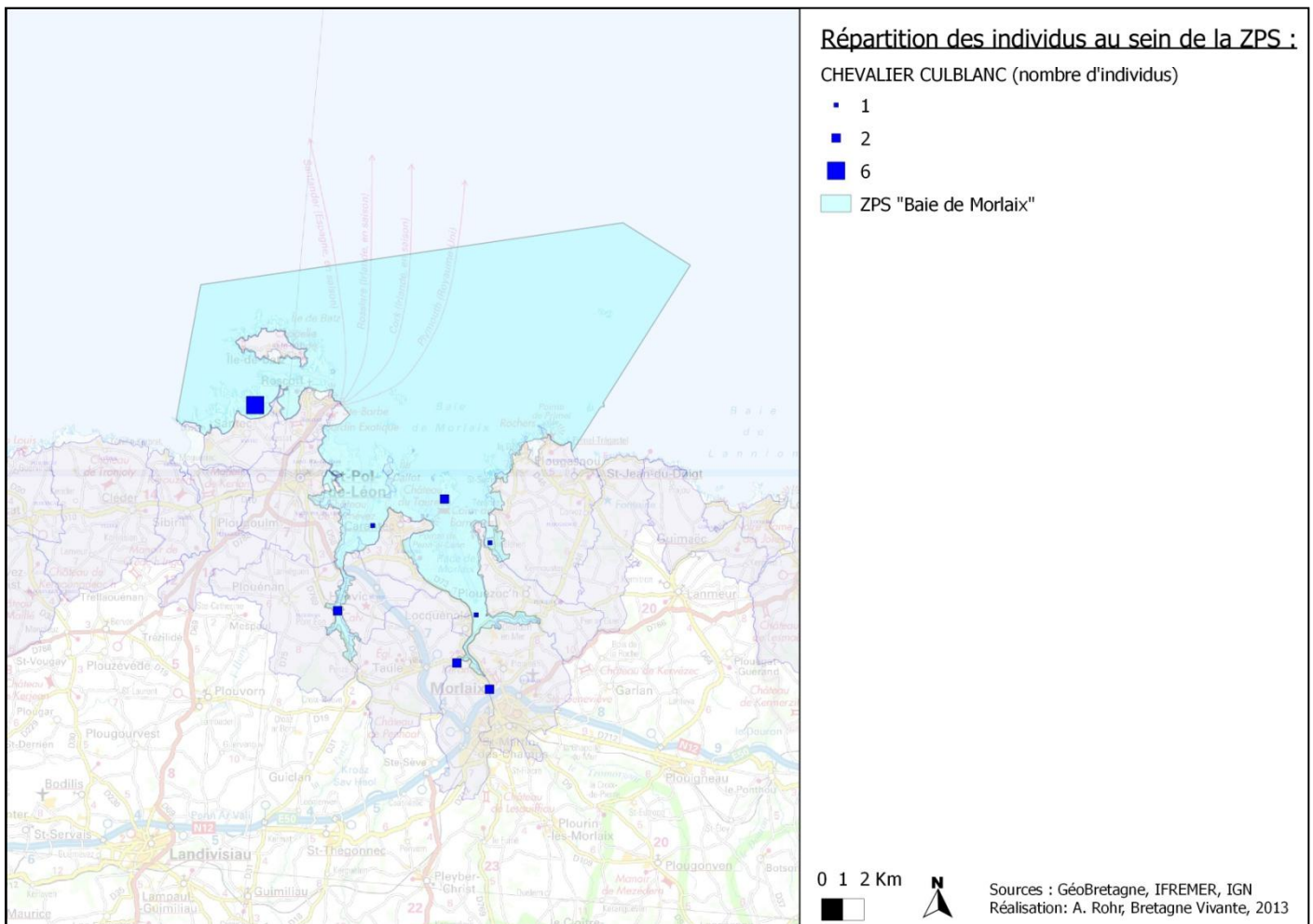
J F M A M J Jt A S O N D ■ présence internuptiale

Le chevalier culblanc est considéré comme un hivernant rare et un migrateur peu commun (Dubois et *al.*, 2008). Le nombre d'hivernants semble en augmentation tant en France que dans la ZPS où il est désormais noté annuellement. Il fréquente essentiellement la limite amont des estuaires où il fréquente les chenaux des prés-salés, rendant sa détection délicate. Il peut cependant être présent dans d'autres types de milieux littoraux, notamment en période de migration.

Effectifs hivernants (mi-janvier) de chevalier culblanc dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1980 à 2012



Répartition des chevalier culblanc hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



CHEVALIER GUIGNETTE *Actitis hypoleucos*

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1980 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du chevalier guignette dans la ZPS.

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

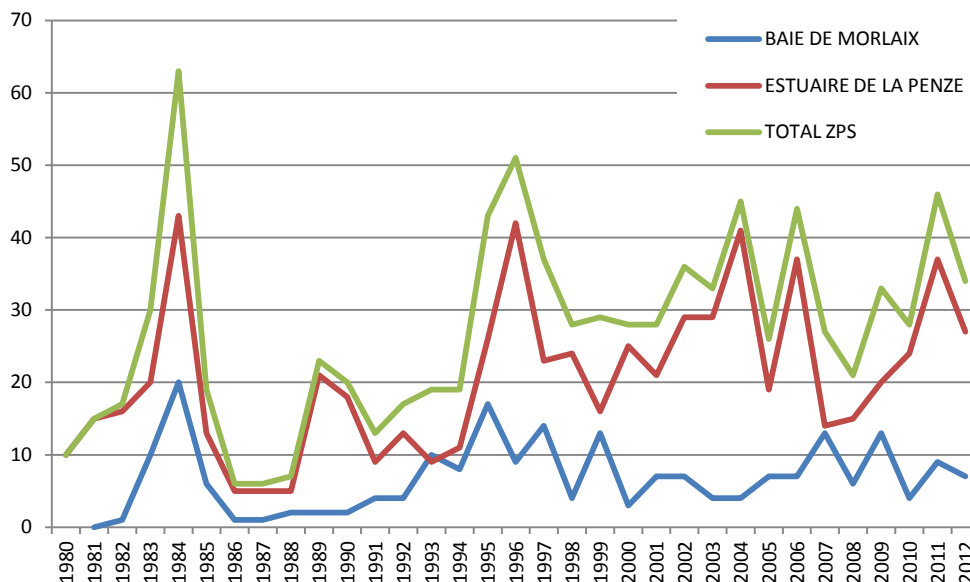
Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D ■ présence internuptiale

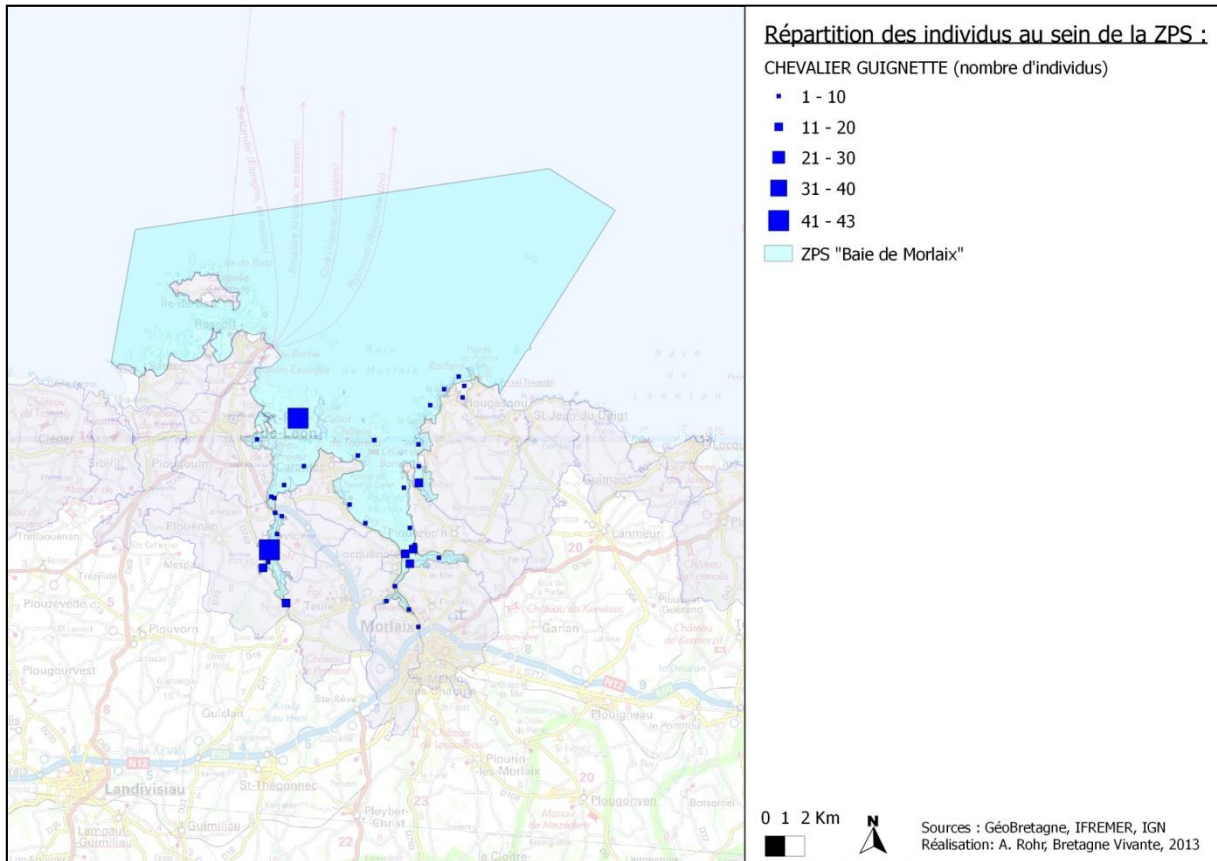
Le chevalier guignette peut être observé toute l'année dans la ZPS. Il fréquente essentiellement la partie amont des estuaires notamment en période hivernale mais stationne aussi sur les îlots et le littoral rocheux en période de migration. Les deux passages migratoires sont bien marqués en mars et avril pour la migration pré-nuptiale et de juillet à septembre avec un pic en août pour la migration post-nuptiale.

L'effectif hivernant dans la ZPS atteint en moyenne 27 individus sur la période de 1980 à 2012 et peut atteindre plus de 50 voir 60 individus certains hiver (63 en janvier 1984 et 51 en janvier 1996), ce qui fait de la ZPS « baie de Morlaix » un des principaux sites d'hivernage pour cette espèce en France.

Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de chevalier guignette dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1980 à 2012



Répartition des chevalier guignette hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



TOURNEPIERRE A COLLIER *Arenaria*

interpres

Famille : Scolopacidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR



Données utilisées et suivi réalisé

Comptages wetlands de la mi-janvier de 1985 à 2012

Les observations ponctuelles permettent de déterminer la distribution du tournepierrre à collier dans la ZPS.

Comptage mensuel dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers depuis 2011

Phénologie et présence de l'espèce au sein de la ZPS

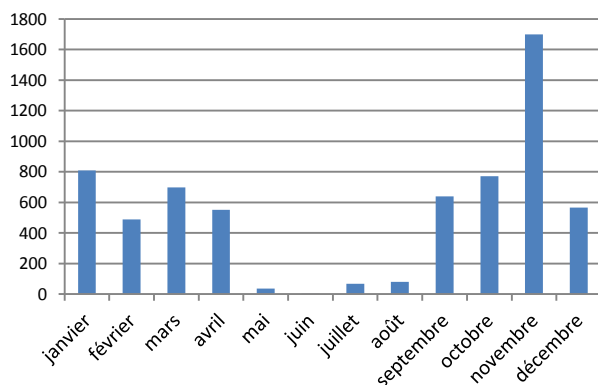
J F M A M J Jt A S O N D

■ présence internuptiale

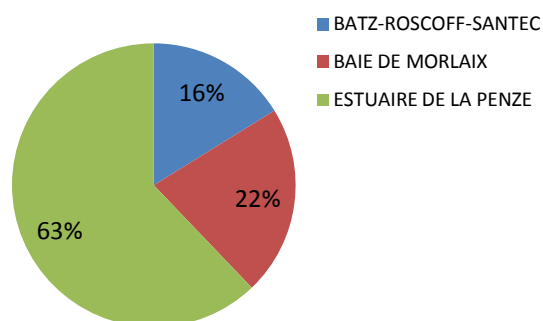
Le tournepierrre à collier est présent en période internuptiale dans la ZPS de juillet à mai. Cette espèce fréquente le littoral rocheux et affectionne particulièrement les zones colonisées par les algues brunes. Elle fréquente aussi les laisses de mer et dans une moindre mesure les vasières. Son mimétisme la rend difficilement repérable lors des comptages et c'est à marée haut, sur les reposoirs qu'il est recommandé de réaliser les comptages. Ces reposoirs sont situés sur les écueils rocheux mais de nombreuses embarcations au mouillage sont aussi utilisées (bateaux de plaisance, barges ostréicoles).

Les deux tiers des tournepierrre à collier hivernant dans la ZPS sont présents dans l'estuaire de la Penzé tandis que la baie de Morlaix et le littoral de Roscoff à Santec accueillent respectivement 22% et 16% des tournepierrres hivernants. Toutefois, en raison du mimétisme déjà évoqué et les milieux fréquentés par le tournepierrre à collier, les effectifs enregistrés sont très certainement sous-estimés ne serait-ce que du fait de l'absence de comptage sur l'île de Batz. Les comptages hivernaux sont cependant toujours réalisés de la même manière et au cours de la période 1985 à 2012, une chute brutale de l'effectif hivernal a été constatée à la fin des années 1990, l'effectif hivernant passant de 1630 individus en janvier 1996 à 630 l'hiver suivant. Depuis l'effectif est en augmentation mais n'a plus dépassé le millier d'individus pour l'ensemble de la ZPS.

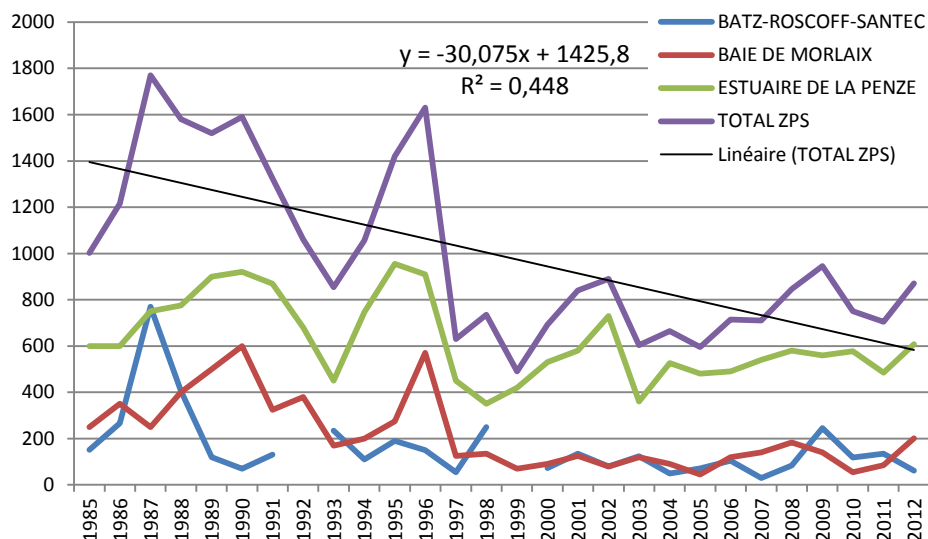
Effectif mensuel maximum de tournepierrre à collier au cours du cycle annuel en 2011 et 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix »



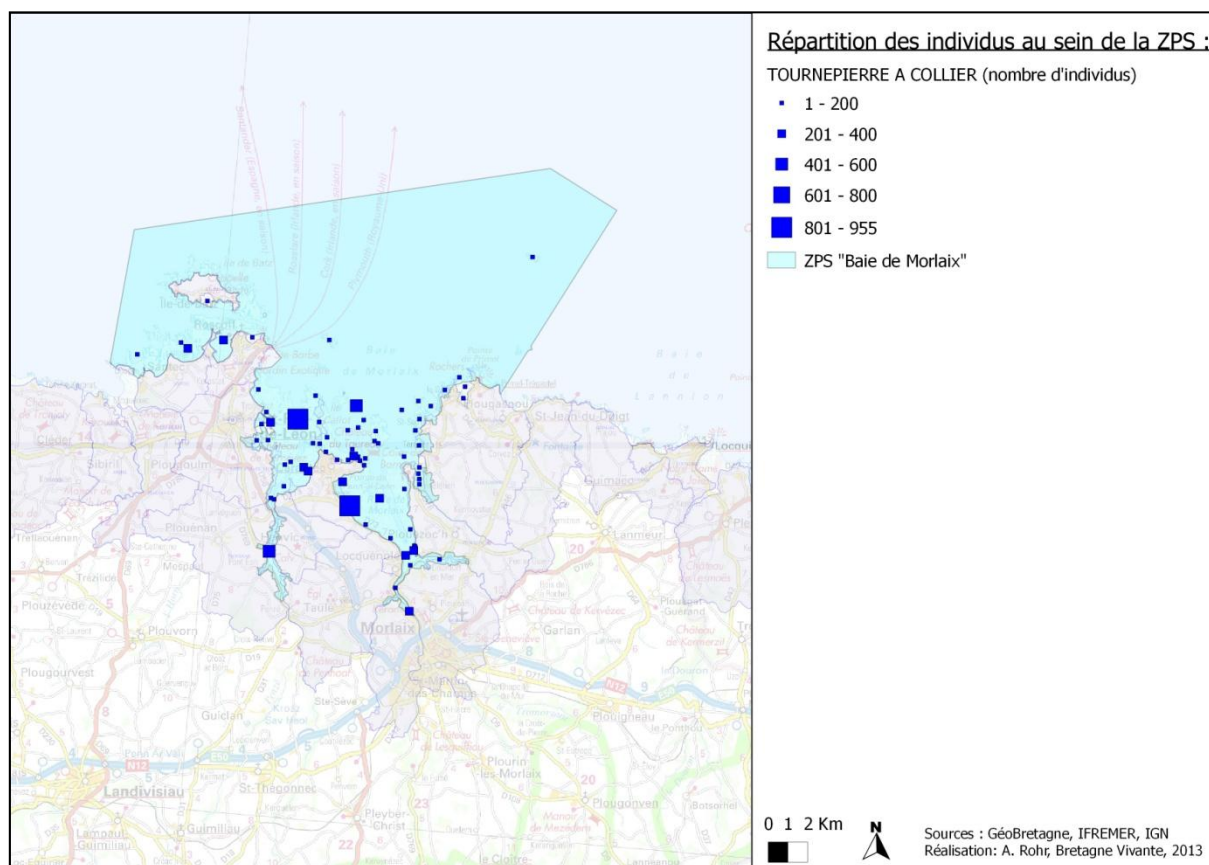
Répartition hivernale (mi-janvier) moyenne des tournepierrre à collier dans la ZPS au cours de la période 1985 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de tournepierre à collier dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1985 à 2012



Répartition des tournepierre à collier hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



Les espèces pélagiques observées en seawatch

NON NICHEURS

La pratique du seawatch ou « guet à la mer » permet d'observer un panel d'espèces pélagiques ne fréquentant la ZPS pour la plupart d'entre elles que pour y transiter. La ZPS se trouve en effet sur le trajet migratoire de ces espèces. Selon l'espèce, la saison, l'origine des oiseaux, il peut s'agir d'individus migrant le long de la côte est Atlantique qui pénètre en Manche à la faveur de coups de vents de secteur ouest et en ressortent en longeant les côtes bretonnes ou d'oiseaux en provenance de la Mer du nord rejoignant l'Atlantique via la Manche ou effectuant les trajets en sens inverse. Il peut également s'agir d'individus effectuant des déplacements alimentaires à plus ou moins grande échelle.

Bien que s'agissant d'espèces vivant au large, certaines d'entre elles migrent en longeant les côtes tandis que lors des épisodes de coups de vent de secteur ouest, nord-ouest ou nord, les oiseaux migrant plus au large sont rabattus le long du littoral et transitent alors en plus grand nombre par la ZPS.

Deux sites sont particulièrement fréquentés par les ornithologues pour observer ces mouvements d'oiseaux. Il s'agit de la pointe de Blosson à Roscoff et de la pointe du Diben à Plougasnou. La côte nord-ouest de l'île de Batz offre également un point privilégié pour observer ces mouvements d'oiseaux dont la perception est limitée à une bande côtière très étroite, de profondeur variable selon les conditions atmosphériques.

Le tableau ci-dessous énumère les espèces observées lors de séances de seawatch réalisées par les ornithologues de Bretagne Vivante et du Groupe Ornithologique Breton, le nombre maximum d'individus observés par espèce au cours d'une séance d'observation et le nombre de séances au cours desquelles chaque espèce a été observée. Ces observations ne résultent pas d'un protocole standardisé et ne permettent pas d'analyse très poussée. Le tableau ci-dessous renseigne néanmoins sur la diversité des espèces présentes, sur l'abondance et sur la fréquence relative de chaque espèce (ou type d'espèce). Si la plupart des individus de ces espèces sont observés surtout en transit, il ne faut pas perdre de vue que ces oiseaux sont susceptibles de s'alimenter et/ou de stationner dans la ZPS pour leurs activités de repos et de confort.

Nom français	Nombre maximum d'individus par séance d'observation	Nombre d'observations par espèce
Fou de Bassan	1467	174
Mouette tridactyle	726	73
Puffin fuligineux	644	39
Mouette rieuse	610	45
Alcide sp.	548	77
Sterne pierregarin	541	86
Mouette mélanocéphale	528	104
Sterne caugek	384	158
Goéland argenté	317	25
Puffin des Baléares	295	131
Puffin des Anglais	239	85
Goéland marin	237	54
Océanite cul-blanc	126	5
Petit pingouin ; Pingouin torda	110	23
Grand Labbe	106	66
Macreuse noire	63	43
Sterne pierregarin/arctique	47	7
Océanite tempête	43	22
Puffin sp. (Baléares ou Anglais)	39	1
Labbe parasite	35	52
Mouette pygmée	30	11
Guillemot de Troïl	25	34
Goéland cendré	23	43
Sterne naine	20	4
Sterne de Dougall	18	23
Guifette noire	17	15
Fulmar ; Fulmar boréal	16	61

Grand cormoran	16	78
Goéland brun	15	6
Labbe pomarin	12	29
Labbe sp.	10	10
Plongeon arctique	9	15
Phalarope à bec large	7	13
Sterne arctique	7	13
Puffin sp.	5	8
Macreuse brune	4	2
Harle huppé	4	10
Plongeon catmarin	3	8
Grèbe huppé	2	3
Labbe à longue queue	2	2
Plongeon imbrin	2	12
Plongeon sp.	2	2
Goéland bourgmestre	1	2
Macareux moine	1	2
Mergule nain	1	1
Sarcelle d'hiver	1	1
Océanite sp.	1	1
Grèbe esclavon	1	1
Goéland à ailes blanches	1	1
Puffin cendré	1	2

La prise en compte de ces espèces dans les actions de conservation à mettre en œuvre à l'échelle de la ZPS nécessiterait d'acquiescer des données plus précises sur l'utilisation effective de la ZPS au cours du cycle annuel par ces différentes espèces pélagiques.

MOUETTE MELANOCEPHALE *Larus*

melanocephalus

Famille : Laridés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

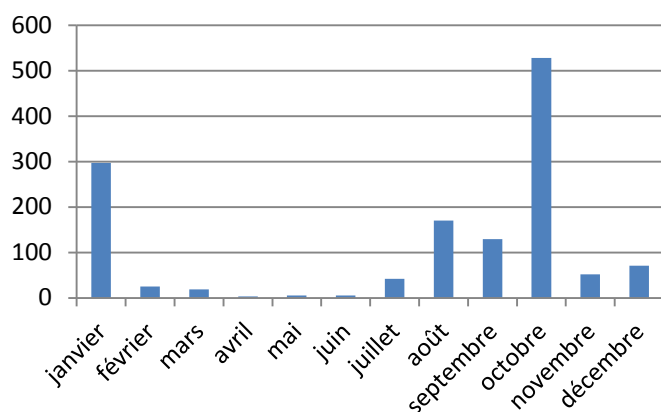
Phénologie et habitats fréquentés

J F M A M J Jt A S O N D

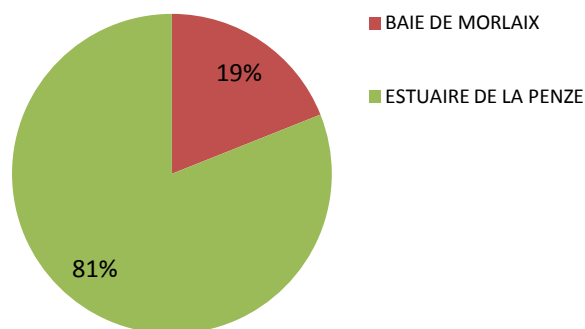
■ présence internuptiale

Cette espèce connaît une dynamique particulièrement importante depuis la fin des années 1990. Elle est observée en migration post-nuptiale de juillet à novembre et le nombre de mouette mélanocéphale hivernant dans la ZPS est globalement en augmentation. L'estuaire de la Penzé abrite plus de 80% des mouettes mélanocéphales de la ZPS. toutefois, ce chiffre est sans doute à relativiser du fait d'un suivi moins important de cette espèce dans la baie de Morlaix que dans l'estuaire de la Penzé.

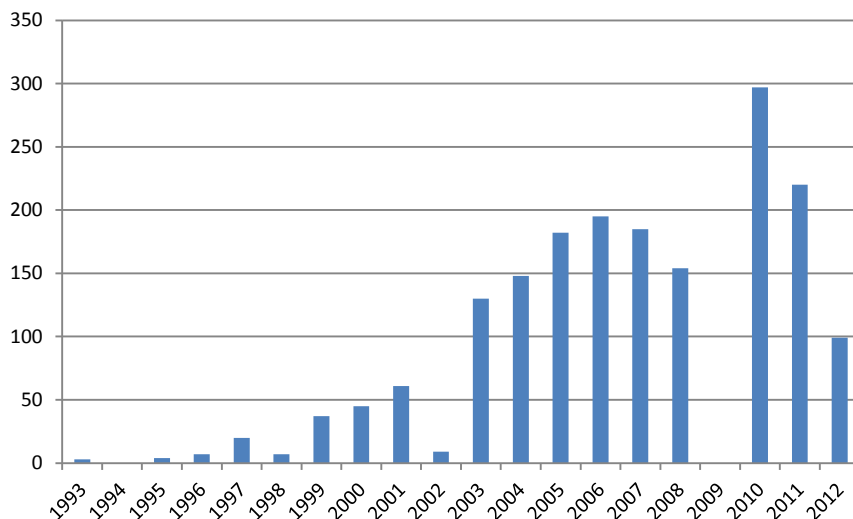
Taille maximale des groupes de mouette mélanocéphale au cours du cycle annuel de 1983 à 2012 dans la ZPS « Baie de Morlaix »



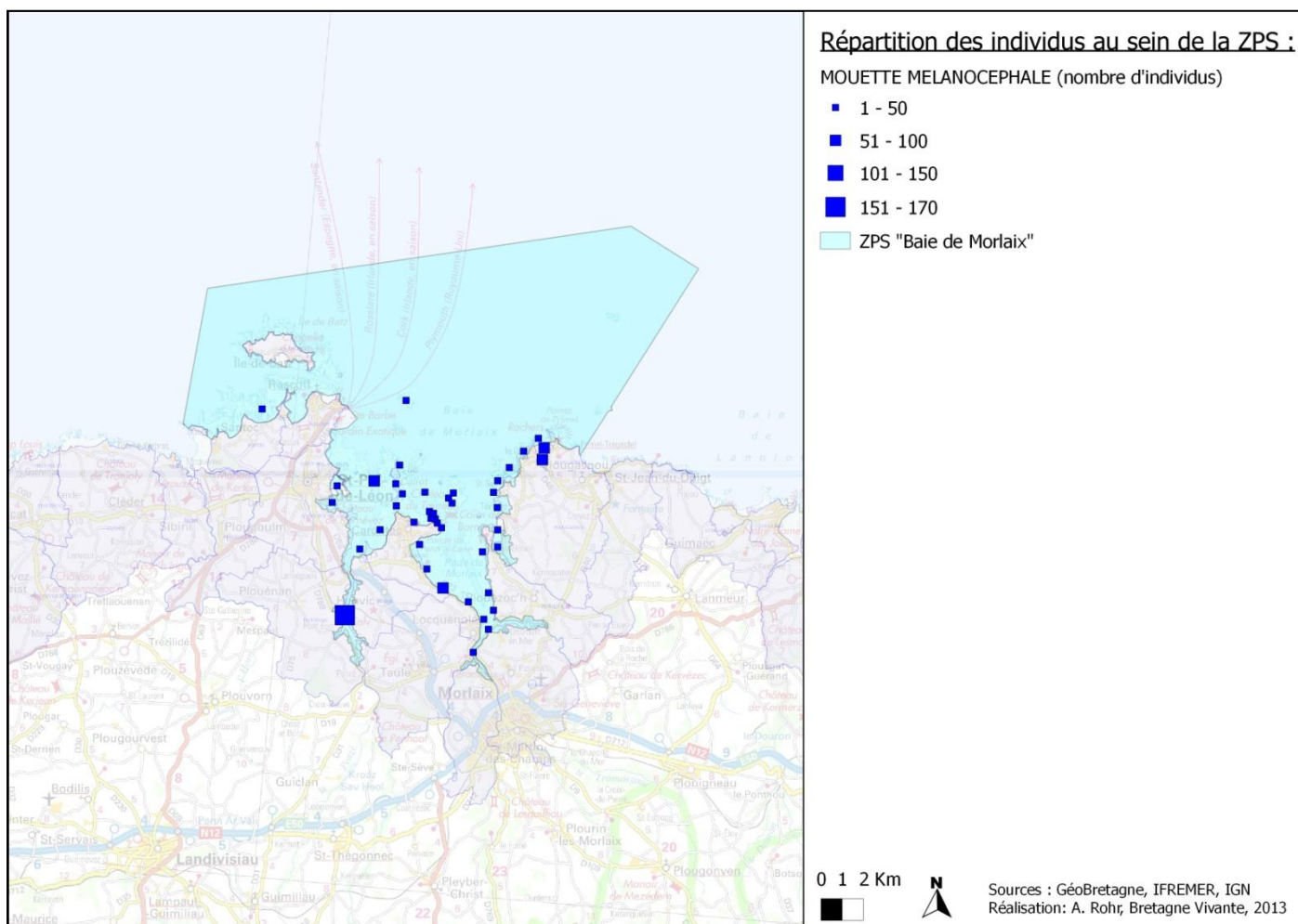
Répartition moyenne des mouette mélanocéphale dans la ZPS au cours de la période 1983 à 2012



Evolution des effectifs hivernants (mi-janvier) de mouette mélanocéphale dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1993 à 2012



Répartition des mouette mélanocéphale hivernant (mi-janvier) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



GOELAND BRUN *Larus fuscus*

Famille : Laridés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B & article 4.2

Statut en France : espèce protégée

NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Recensement décennal des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine 2009-2011 sur l'ensemble de la ZPS

Recensement annuel sur les îlots de la réserve ornithologique, la production n'est pas évaluée

Observations ponctuelles

Phénologie et habitats fréquentés

J F M A M J Jt A S O N D

■ nidification

■ présence interraptiale

Le goéland brun peut être observé toute l'année en baie de Morlaix. Néanmoins, contrairement aux deux autres espèces de goélands nichant dans la ZPS (argenté et marin) qui sont sédentaires les goélands bruns bretons sont partiellement migrateurs et hivernent de la Manche au nord-ouest de l'Afrique. Ils investissent les sites de nidification en moyenne plus tardivement que les goélands argentés. La ponte intervient au plus tôt fin avril mais surtout courant mai. L'incubation dure environ 25 jours et l'élevage des jeunes au minimum un mois. Les colonies sont généralement désertées vers la fin du mois de juillet ou au plus tard début août.

Le goéland brun affectionne particulièrement les îles et îlots plats, de préférence bien végétalisés pour établir son nid, qu'il dissimule volontiers dans la végétation haute.

Pour s'alimenter, le goéland brun exploite un spectre d'habitats et de ressources alimentaires assez large. Il exploite l'ensemble de la ZPS mais également les milieux adjacents tels que les ports, les terres agricoles, le milieu urbain, tirant profit des activités humaines et de ses déchets : rejet de pêche, ordures ménagères, déchets d'élevage ou de l'industrie agro-alimentaire.

Les zones d'alimentation privilégiées des goélands bruns dans la ZPS ne sont pas précisément connues ni vraiment étudiées. Il fréquente les estrans de toute nature et se rencontre aussi en pleine mer, notamment à l'arrière des bateaux dont il vient guetter les éventuels rejets.

Hors période de reproduction, des dortoirs nocturnes de goélands bruns associés aux autres laridés se forment en fin de journée sur les plans d'eau les plus abrités de la ZPS, selon l'orientation du vent, où sur les îlots.

Répartition de l'espèce et évolution des effectifs au sein de la ZPS

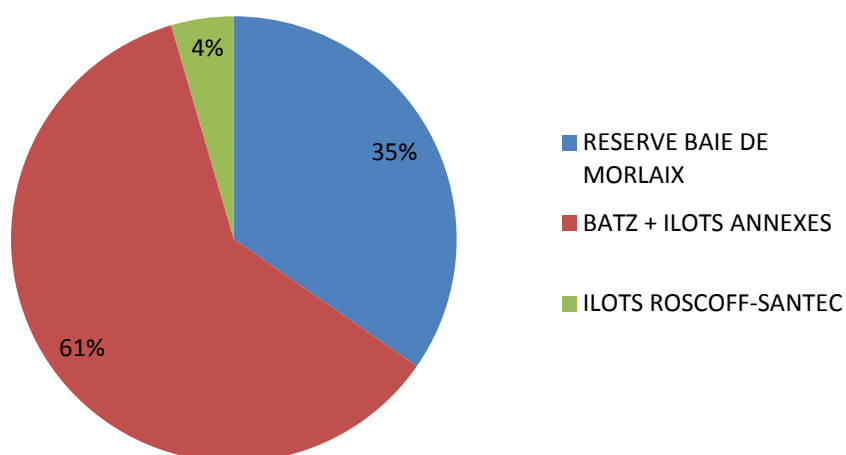
En 2009, 84 à 92 couples de goélands bruns nichaient dans la ZPS. L'incertitude quant au nombre de couples nicheurs s'explique par le fait que le goéland brun niche en colonie mixte avec le goéland argenté et qu'il est pratiquement impossible sur le terrain de faire la distinction de façon certaine entre une ponte de goéland argenté et une ponte de goéland brun. Lors des comptages dans ces colonies mixtes, un ratio goéland brun/goéland argenté est déterminé en comptant les oiseaux en vol ou posés. Ce ratio est appliqué au nombre total de nids des deux espèces dénombrés sur la colonie.

15 sites différents sont occupés par l'espèce en 2009, essentiellement à l'île de Batz ou ses îlots adjacents et sur les îlots de la réserve ornithologique. La colonie installée au centre ouest de l'île de Batz constitue une originalité remarquable dans la mesure où cette colonie s'apparente plus à une colonie « continentale » qu'insulaire. L'habitat occupé par l'espèce est constitué de broussailles (ptéridaies, ronciers, aubépines) difficilement pénétrable ce qui confère une certaine tranquillité à cette colonie toutefois soumise à la prédation par les rats surmulots, commun sur l'île. Le littoral de Roscoff et Santec accueille quelques couples isolés disséminés sur les nombreux îlots et rochers de ce secteur. En baie de Morlaix l'essentiel des goélands bruns nichent sur l'île aux Dames qui abrite la plus importante colonie de la ZPS. Notons qu'hormis un couple à l'île de Sable, la totalité des goélands bruns de ce secteur nichent sur les îlots classés en arrêté de protection de biotope.

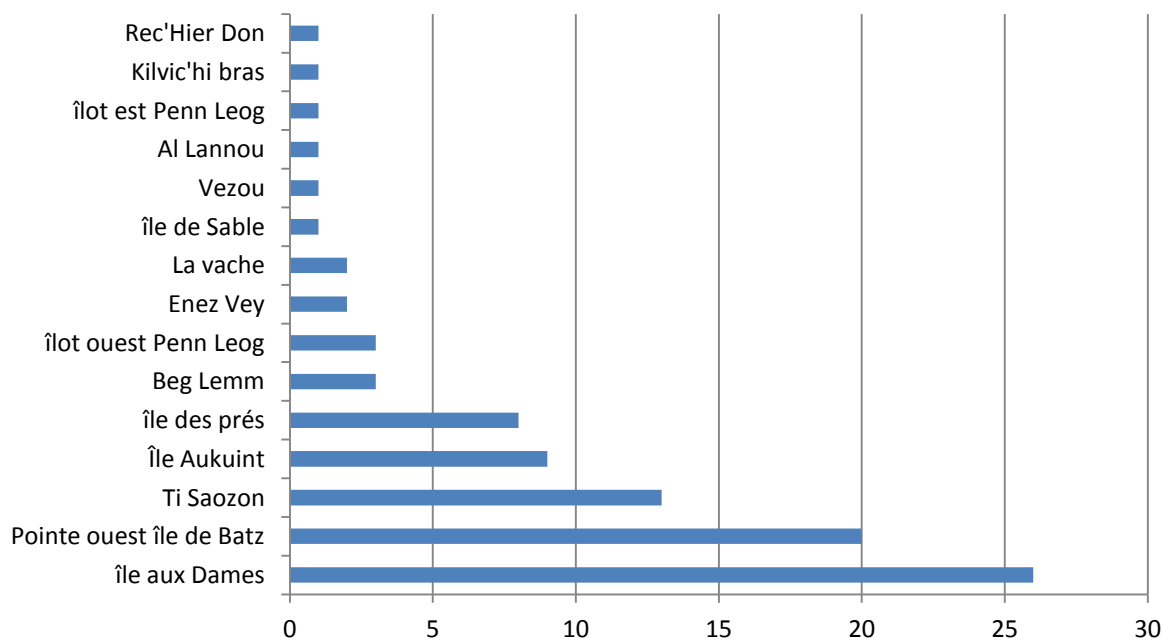
	1959-1960	1969-1970	1977-1979	1989	1999	2009
ZPS	-	-	-	-	-	84-92
Baie de Morlaix ¹			21-31	102	110	30-31
îlots en réserve	-		20-30	102	110	30-31
APPB	-	-	-	-	102	29-30

¹ Il s'agit ici du secteur « baie de Morlaix » de l'OROM (2902) qui s'étend de la pointe du Dibenn/Plougasnou jusqu'à la pointe du Blosson/Roscoff.

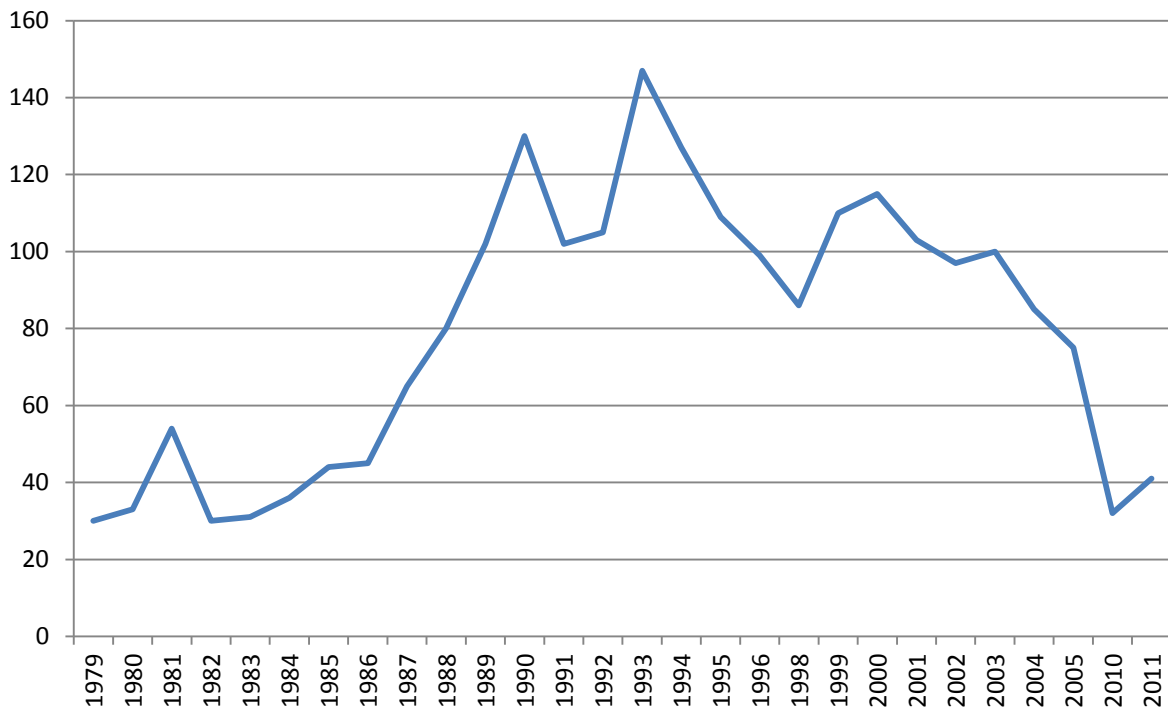
Répartition des goéland brun nicheurs au sein de la ZPS « baie de Morlaix » en 2009 (recensement décennal des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine)



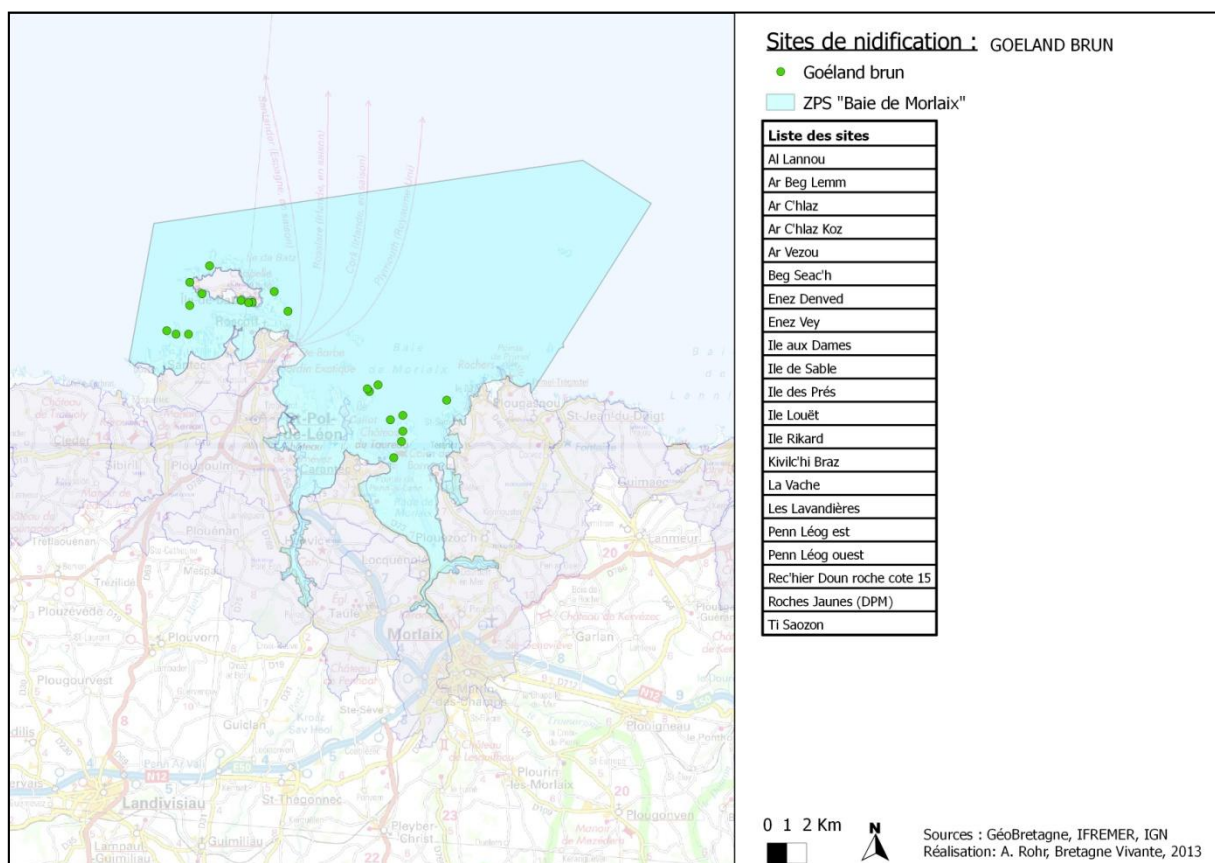
Noms des sites de nidification et effectifs (nombre de couples) de goéland brun en 2009



Evolution du nombre de couples nicheurs de goélands bruns sur les îlots de la réserve ornithologique de la baie de Morlaix de 1979 à 2011



Localisation des colonies de nidification de goéland brun dans la ZPS « baie de Morlaix »



GOELAND ARGENTE *Larus argentatus*

Famille : Laridés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B

Statut en France : espèce protégée

NICHEUR



Données utilisées et suivi réalisé

Recensement décennal des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine 2009-2011 sur l'ensemble de la ZPS

Recensement annuel sur les îlots de la réserve ornithologique, la production n'est pas évaluée

Observations ponctuelles

Phénologie et habitats fréquentés

J F M A M J Jt A S O N D

■ nidification

■ présence interraptiale

Le goéland argenté est présent toute l'année et est largement répandu dans l'ensemble de la ZPS. L'espèce niche préférentiellement sur les îles et îlots, de préférence dépourvus de prédateurs terrestres. Notons toutefois que plusieurs colonies sont installées sur des sites fréquentés par le rat surmulot *Rattus norvegicus* (îles de Batz et îlots annexes) ou régulièrement fréquentés par le vison d'Amérique *Mustella vison* (pointe de Primel). Les pontes sont déposées à partir d'avril et la période de reproduction s'étale jusqu'à fin août pour les plus tardifs, la plupart des poussins prenant leur envol avant la fin juillet. Il affecte particulièrement les falaises pour établir son nid mais colonise aussi des îlots plats végétalisés ou non.

Le goéland argenté exploite un spectre alimentaire assez vaste et, de ce fait, est présent tant en pleine mer que sur tout les types d'estrans rencontrés dans la ZPS. Il tire également parti pour son alimentation des produits dérivés des activités humaines (rejets de pêche, ordures ménagères, ressources agricoles et agroalimentaires) qu'il prélève directement dans le périmètre de la ZPS ou sur le proche continent, fréquenté durant la journée. En fin de journée, les oiseaux se regroupent sur les plans d'eau abrités, sur les îlots ou les hauts de plages, où ils trouvent la quiétude nécessaire pour leurs activités de confort (toilette et repos).

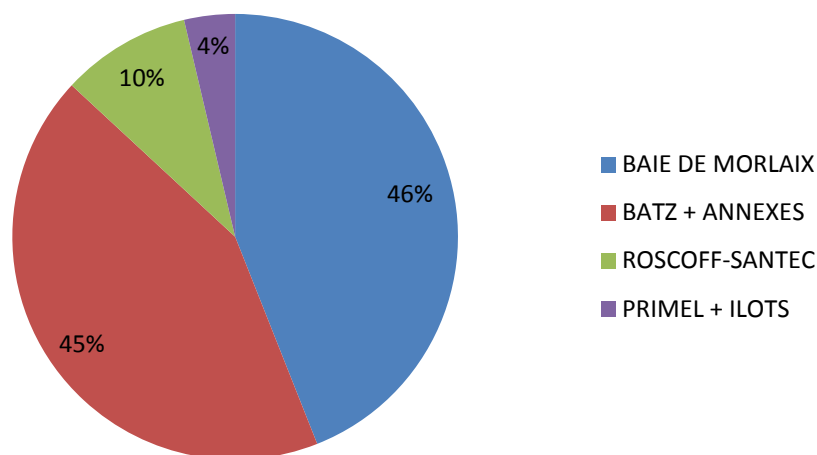
Les principales zones d'alimentation des goélands argentés dans la ZPS ne sont pas précisément connues.

Répartition de l'espèce et évolution des effectifs au sein de la ZPS

En 2009, 1458-1472 couples de goélands argentés répartis sur 61 sites différents nichaient dans la ZPS. L'essentiel des goélands argentés nicheurs se répartissent pour moitié entre l'île de Batz et ses îlots satellites d'une part et pour moitié sur les îlots de la baie de Morlaix d'autre part, les autres colonies ou couples isolés occupent la pointe et les chaises de Primel à Plougasnou et les îlots entre Roscoff et l'île de Sieck.

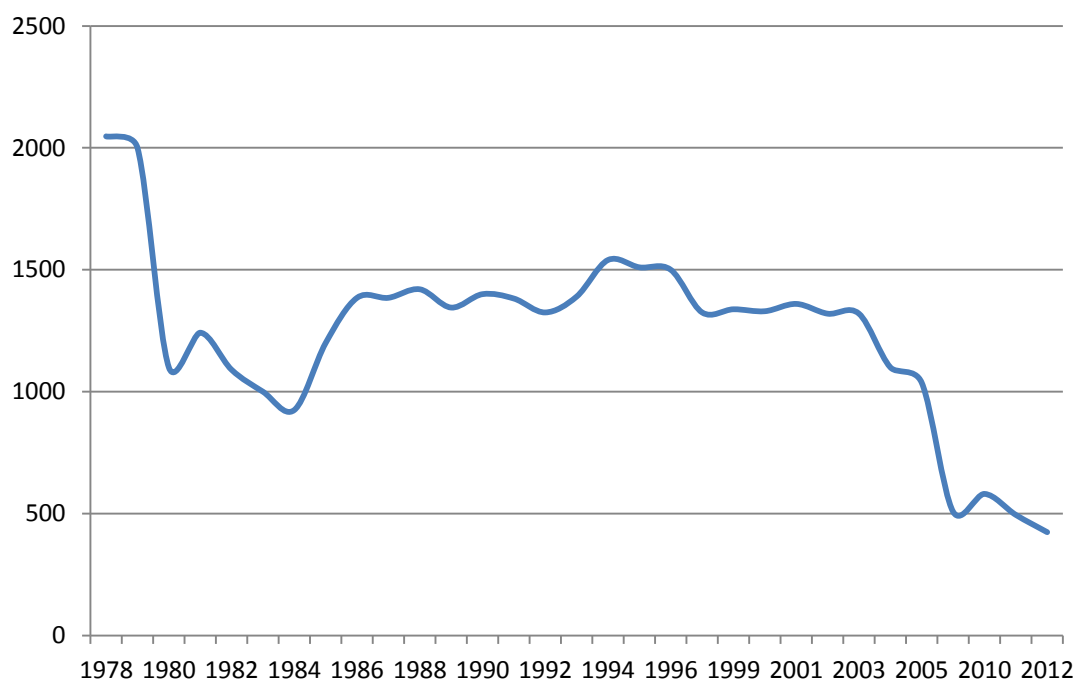
	1959-1960	1969-1970	1978	1988	1998	2009-2010
ZPS	-	-	-	-	-	1458-1472
îlots en réserve	-	-	2047	1420	1325	506-508
APPB	-	-	-	-	590	338-340

Répartition des goélands argentés nicheurs au sein de la ZPS « baie de Morlaix » en 2009 (recensement décennal des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine)



Bien que le goéland argenté demeure l'oiseau marin nicheur le plus abondant et le plus largement répandu de la ZPS, ses effectifs sont en nette diminution ici, comme ailleurs en Bretagne. Ainsi, l'effectif nicheur des îlots de la réserve ornithologique est comptabilisé chaque année depuis 1978 (sauf exceptions). Il représente en 2009, 34% des goélands argentés nicheurs de la ZPS. En 30 ans, l'effectif de goélands argentés sur la réserve a été divisé par plus de 4, passant d'environ 2000 couples en 1978 à moins de 450 couples en 2012.

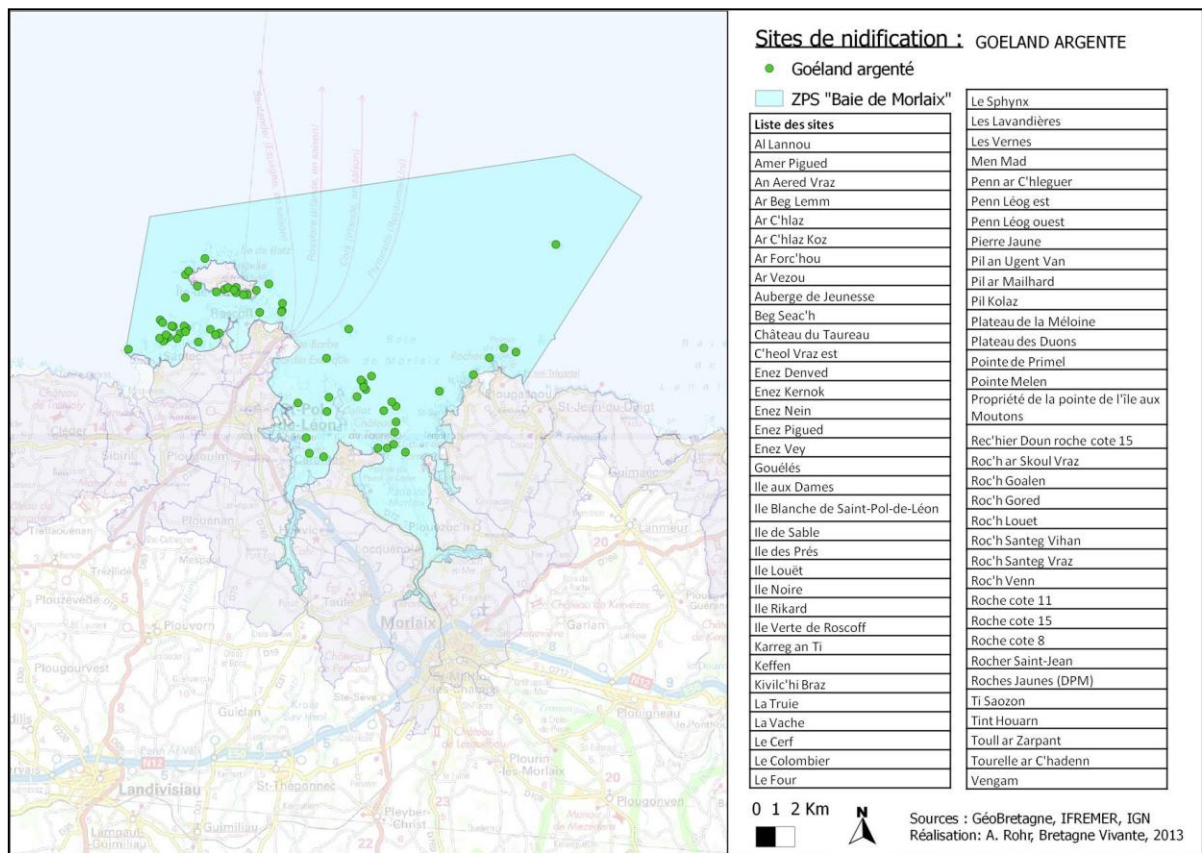
Evolution du nombre de couples nicheurs de goéland argenté sur les îlots de la réserve ornithologique de la baie de Morlaix de 1978 à 2012



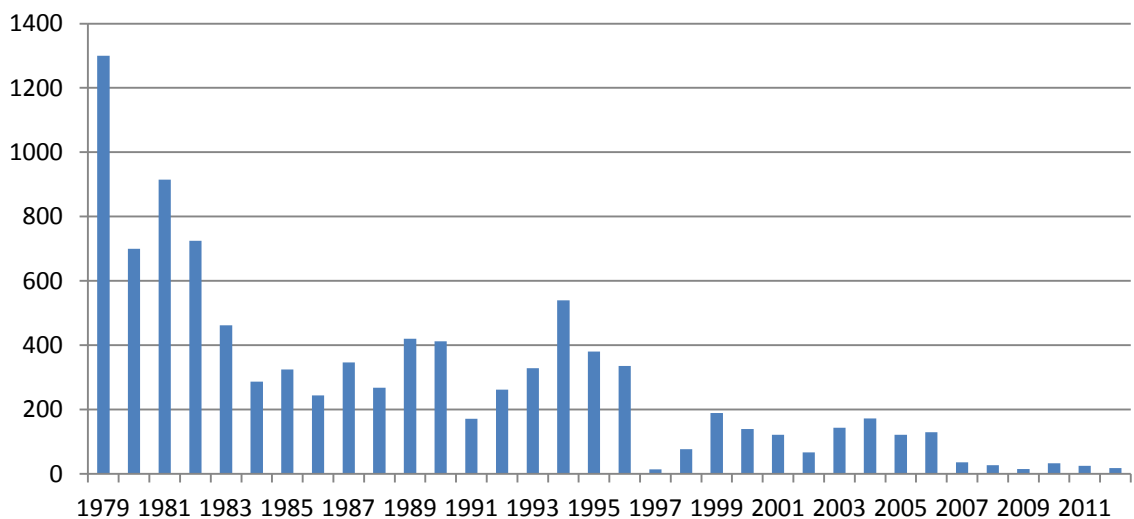
L'évolution numérique au cours de cette période résulte à la fois de la dynamique générale de la population de goélands à l'échelle du littoral français et localement des actions d'éradication opérées sur cette espèce à partir de 1979 sur les îles aux Dames, Bleg Lemm et Rikard. Ainsi de 1979 à 2012 près de 10 000 goélands ont été éliminés sur les trois îlots de la baie de Morlaix, suite à la délivrance d'une autorisation préfectorale permettant de limiter cette espèce par ailleurs protégée mais pouvant être soumise à régulation. Bien que cette élimination ait été en partie compensée par l'émigration d'individus provenant des colonies voisines, ces opérations d'élimination de goélands nicheurs, destinées à permettre l'installation des sternes et limiter leur prédation par les goélands, a contribué à la diminution ou à contenir l'augmentation des effectifs nicheurs de goélands en baie de Morlaix. Parallèlement, la tendance au niveau régional, après une phase de croissance des effectifs jusqu'en 1989, s'est orientée à la baisse à

partir des années 1990. Ce phénomène s'accroît particulièrement au cours des années 2000, la population nicheuse sur les îlots de la réserve passant en 10 ans d'environ 1300 couples à moins de 600 couples, alors que les opérations de limitation ont fortement diminuées.

Localisation des colonies de nidification de goéland argenté dans la ZPS « baie de Morlaix »



L'élimination des goélands sur les îlots de la réserve de la baie de Morlaix de 1979 à 2012



Menaces et mesures de conservation

Le goéland argenté n'apparaît pas aujourd'hui comme une espèce particulièrement menacée. Toutefois, la forte diminution des effectifs nicheurs incite néanmoins à suivre régulièrement l'évolution des effectifs nicheurs, au moins à l'échelle des îlots de la réserve ornithologique.

La conduite des opérations de limitation des goélands nicheurs pour favoriser la nidification des sternes sur l'île aux Dames doit tenir compte de cette dynamique et être régulièrement évaluée en tenant compte des objectifs de conservation des différentes espèces concernées.

Le maintien de la quiétude sur les îlots en période de reproduction constitue la principale mesure de conservation à maintenir ou instaurer sur les principaux sites accueillant l'espèce.

La lutte contre les prédateurs terrestres introduits (rats, visons d'Amérique) est également une mesure de conservation à maintenir ou instaurer notamment à l'île de Batz favorable à la conservation de l'espèce, au même titre que les autres espèces d'oiseaux nicheurs présents sur ces sites.

La sensibilisation des propriétaires de chiens sur l'île de Batz serait une mesure à envisager afin de limiter l'impact de la divagation des animaux domestiques sur les goélands nicheurs, les poussins étant particulièrement vulnérables.

GOELAND MARIN *Larus marinus*

Famille : Laridés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe II/B

Statut en France : espèce protégée

NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Recensement décennal des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine 2009-2011 sur l'ensemble de la ZPS.

Recensement annuel sur les îlots de la réserve ornithologique depuis 1978. La production n'est pas évaluée

Observations ponctuelles hors période de reproduction

Phénologie et habitats fréquentés

J F M A M J Jt A S O N D

■ nidification

■ présence interraptiale

Le goéland marin fréquente la ZPS toute l'année, il s'y reproduit au printemps sur les îlots exempts de prédateurs terrestres et de dérangements humains trop fréquents. Il s'installe généralement au sommet des îlots qu'il occupe, il peut nicher isolément ou former des colonies de plusieurs dizaines d'individus. Les pontes sont déposées fin avril début mai. L'incubation des œufs dure environ un mois et l'élevage des jeunes près de deux mois.

Les îlots de reproduction sont généralement désertés en fin d'été à partir de la mi-juillet mais certains individus y demeurent toute l'année, utilisant leur site de reproduction comme reposoir.

Comme son nom l'indique le goéland marin est le plus maritime des goélands. Il fréquente l'ensemble de la ZPS. C'est un redoutable prédateur capable de s'attaquer à des proies de la taille de l'aigrette garzette ou du cormoran huppé. Il est potentiellement prédateur de l'ensemble des espèces nicheuses de la ZPS. Néanmoins, il fréquente l'ensemble des habitats de la ZPS qui lui sont accessibles, les estrans comme la pleine mer. Comme les deux autres espèces de goélands il exploite aussi les déchets des activités humaines tels que les rejets de la pêche, soit à l'arrière des bateaux, soit dans les ports. Il est également charognard et s'alimente volontiers de cadavres de poissons, d'oiseaux ou de mammifères marins.

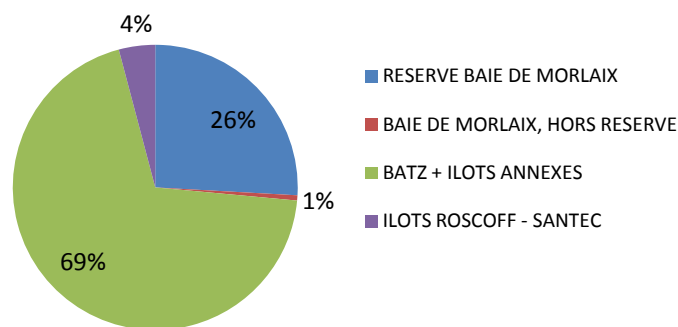
Les zones d'alimentation et les ressources alimentaires préférentielles du goéland marin dans la ZPS ne sont pas précisément connues et ne font pas l'objet d'étude particulière.

Répartition de l'espèce et évolution des effectifs au sein de la ZPS

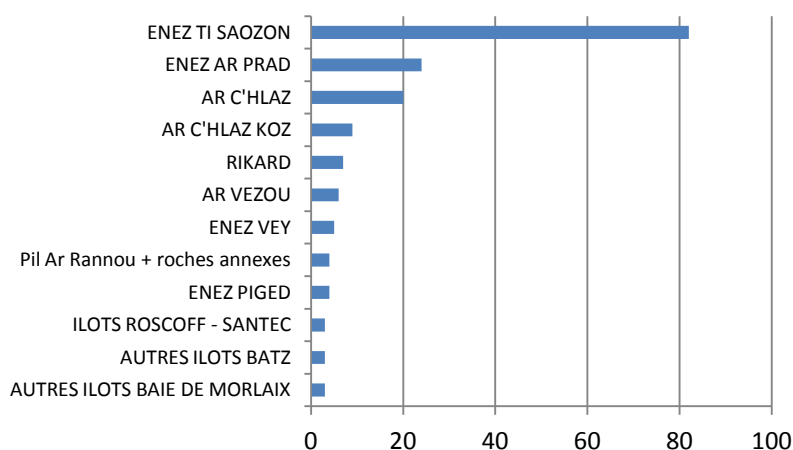
	2009
Total ZPS	170
Baie de Morlaix ¹	45
îlots en réserve	44
APPB	8

En 2009, 170 couples de goélands marins nichaient dans la ZPS, répartis sur près d'une vingtaine de sites. Près des trois-quarts de cet effectif sont concentrés autour de l'île de Batz, Ti Saozon accueillant 82 couples et constituant de loin la plus grande colonie de la ZPS. Le quart des couples restant occupe les îlots de la réserve ornithologique, la principale colonie étant localisée sur l'île Verte. Seuls trois couples nichent chacun isolément sur les îlots du littoral de Roscoff à Santec.

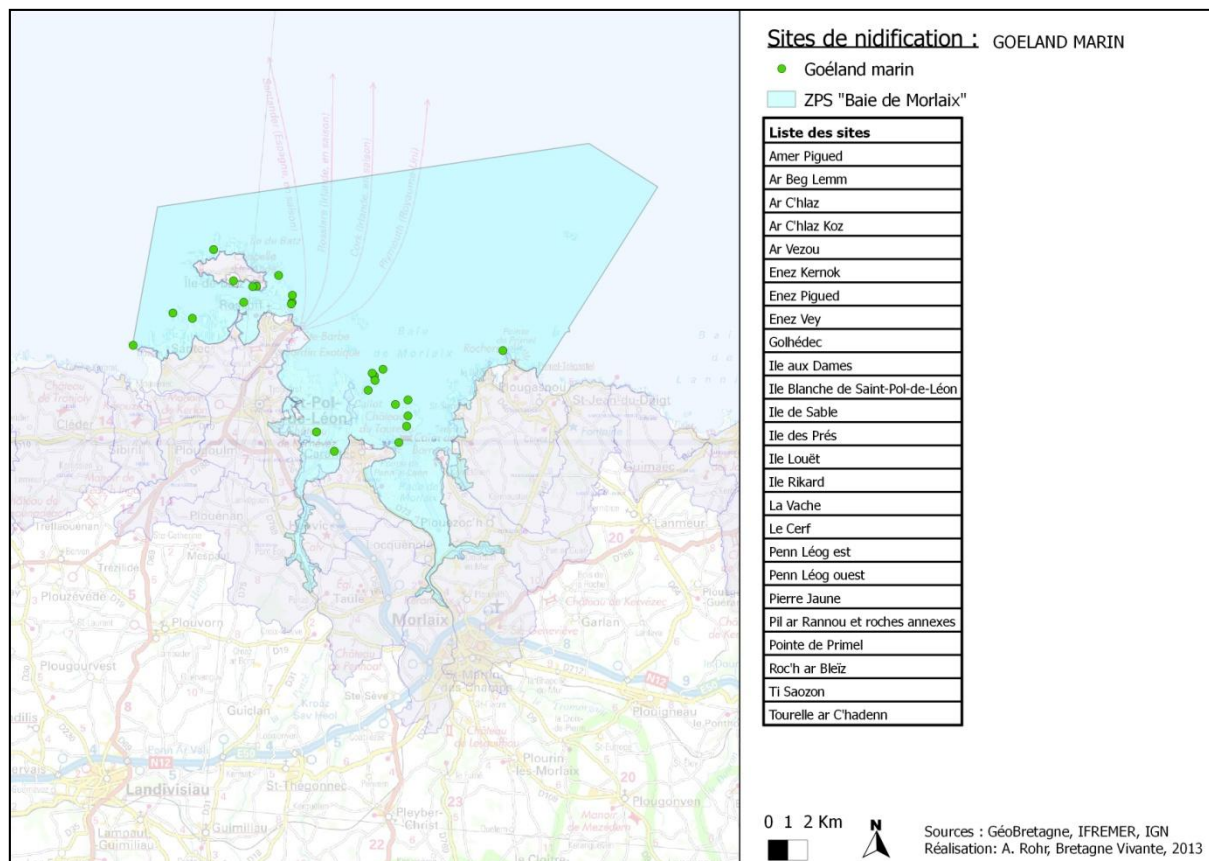
Répartition des goélands marins nicheurs dans la ZPS « baie de Morlaix » lors du dernier recensement décennal des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (2009-2011)



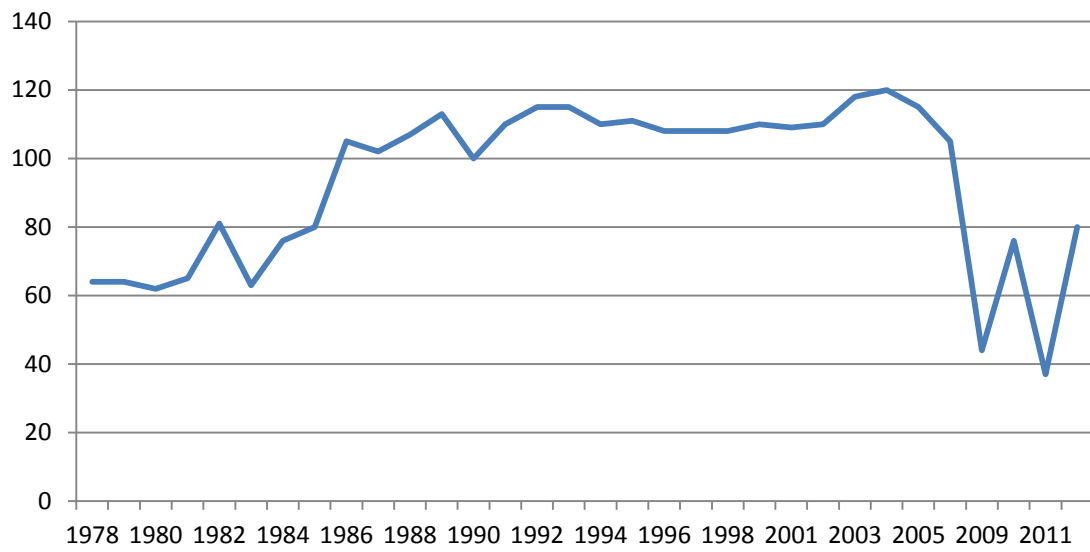
Effectif nicheur des principales colonies de goéland marin de la ZPS « baie de Morlaix » en 2009 (recensement national décennal des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine)



Localisation des colonies de nidification de goéland marin dans la ZPS « baie de Morlaix »



Evolution du nombre de couples nicheurs de goéland marin
sur les îlots de la réserve ornithologique de la baie de Morlaix de 1978 à 2012



STERNE CAUGEK *Sterna sandvicensis*

Famille : laridés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Effectif nicheur annuel, évaluation de la production

Suivi quasi-quotidien du déroulement de la reproduction

Données ponctuelles sur l'alimentation et en période de migration

Phénologie et fréquentation de la ZPS



La sterne caugek peut-être observée toute l'année dans la ZPS de la baie de Morlaix. Cependant, l'essentielle d'entre elles hivernent en Afrique. L'effectif présent en hiver, limité à quelques individus, est donc sans commune mesure avec les effectifs présents en période de nidification. L'île aux Dames accueille en effet une des deux plus importantes colonies de nidification de cette espèce en Bretagne. C'est à partir du mois de mars que les premiers groupes conséquent de sternes caugek se rassemblent dans la baie de Morlaix, utilisant comme reposoirs de nombreux écueils et îlots rocheux (Pen Leog dans le chenal de l'île de Batz, plâtes de Callot, Aremen, île de Sable,). Dès cette période les parades nuptiales commencent et vont s'intensifier tout au long du printemps. Comme chez les autres sternes, les parades comprennent des offrandes de poisson du mâle à la femelle. De début avril à mi-mai, avec une intensité variable selon les années, les cantonnements de sternes caugek aux abords du site de nidification de l'île aux Dames deviennent plus réguliers. Les premières sternes caugek se posent sur l'île aux Dames au début de la deuxième décennie de mai, les premières pontes pouvant être déposées immédiatement. Ces premières installations ne concernent que quelques dizaines de couples tout au plus. Puis, en l'absence de perturbations, le nombre de couples fréquentant la colonie va croître rapidement en quelques jours pour se stabiliser avant la fin mai. Cependant les installations peuvent se poursuivre pratiquement toute la saison. Il s'agit soit d'oiseaux ayant déserté un autre site après avoir tenté d'y nicher sans succès soit de couples inexpérimentés. Dans le premiers cas, l'arrivée d'oiseaux peut-être massive et se traduire par des comportements différents du reste de la colonie, tandis que dans le second cas, les installations sont individuelles et s'échelonnent pratiquement jusqu'à la fin de la saison de reproduction. La ponte comprend 1 à 2 œufs couvés 25 jours en moyenne. L'élevage des jeunes dure environ 1 mois. Les poussins non volants se regroupent en crèche en périphérie de la colonie. Après l'âge de l'envol, de fin juin à début août, les sternes caugek juvéniles se rassemblent à basse mer sur le cordon de galets de l'île aux Dames mais aussi régulièrement sur l'île de Sable ou à basse mer sur les rochers de la baie de Carantec (Taureau, Bizinenou, ...). La dispersion post-nuptiale est souvent assez soudaine, les sternes caugek désertent alors les abords de la l'île aux Dames.

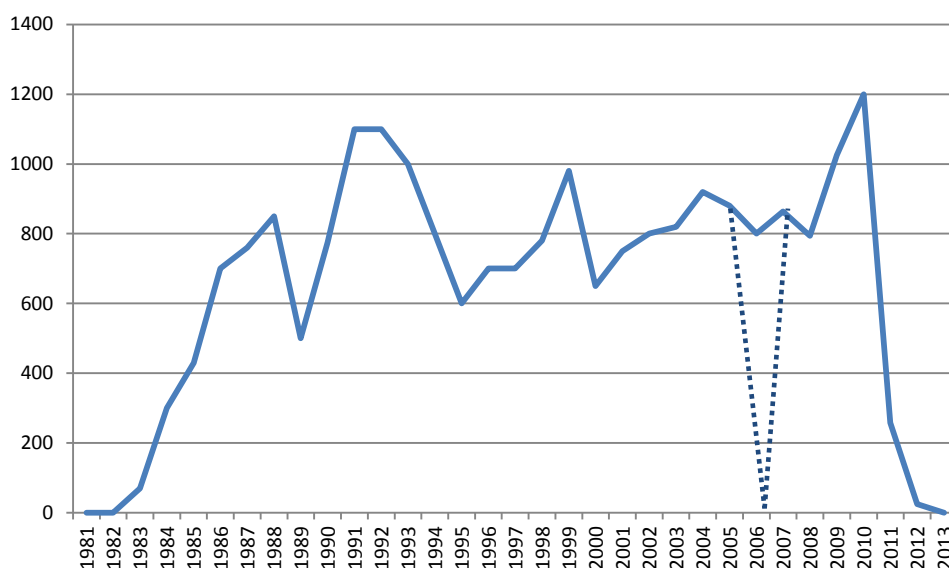
Les zones de pêche de la sterne caugek ne sont pas bien connues, l'étude SKRAPESK n'ayant pas pu être mise en œuvre en baie de Morlaix en raison des perturbations rencontrées par les oiseaux en 2012, date de lancement de cette étude sur l'écologie alimentaire des sternes. Notons toutefois que le chenal de l'île de Batz

La colonie de l'île aux Dames

Les premières nidifications, irrégulières, de sternes caugek en baie de Morlaix date des années 1960 avec un maximum de 60 couples nicheurs au cours de cette décennie. L'île aux Dames est abandonnée à la fin des années 1960, les sternes subissant une trop forte compétition spatiale et prédation par les goélands.

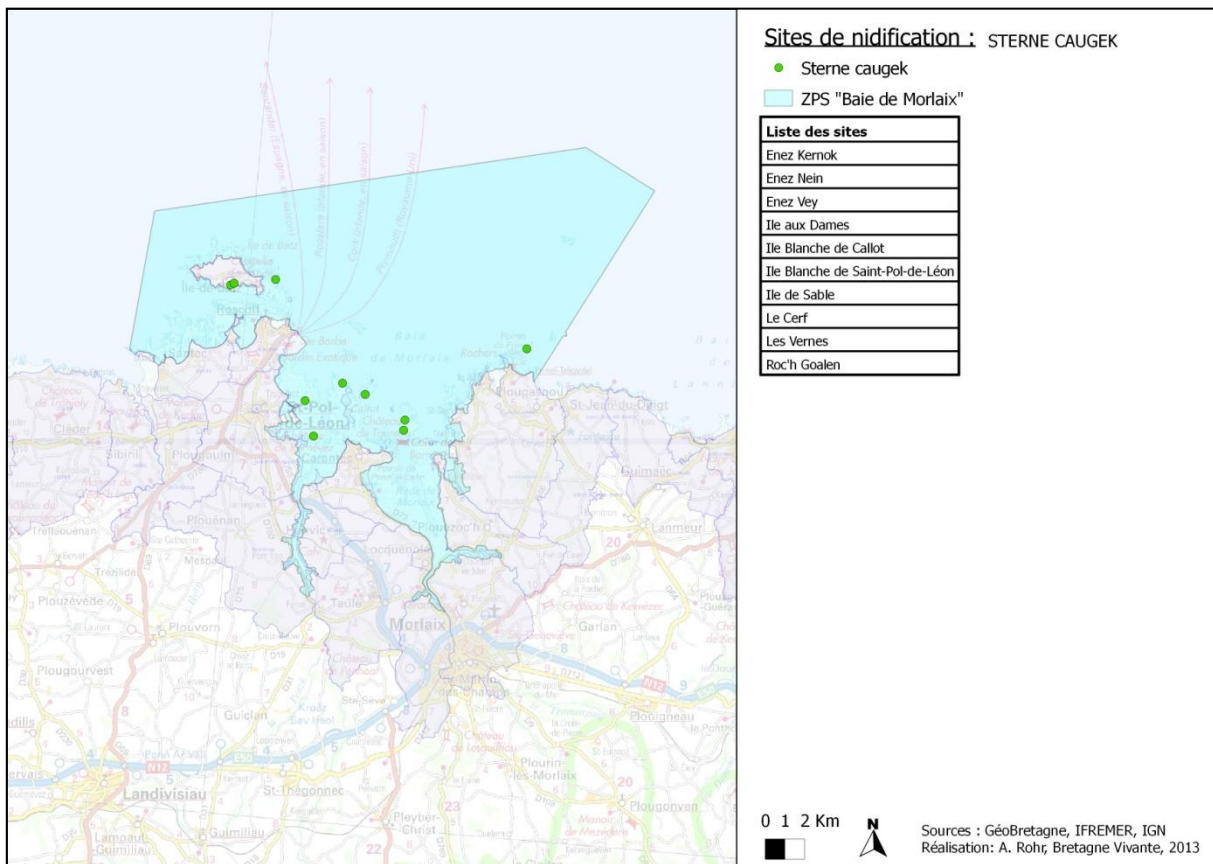
Il faut ensuite attendre 1983 pour constater à nouveau l'installation de l'espèce sur l'île aux Dames avec 70 couples nicheurs. Cette installation fait suite aux opérations de limitation des goélands nicheurs entamées en 1979 sur l'île aux Dames. Le retour des sternes caugek s'accompagne de celui des sternes de Dougall et intervient deux ans après celui des sternes pierregarin en 1981. La colonie de sterne caugek va croître régulièrement jusqu'à atteindre, dix ans plus tard, un effectif de 1100 couples en 1991, entrecoupé d'une baisse à 500 couples en 1989 imputé à la prédation par les corneilles et les goélands. Durant les années 1990 l'effectif nicheur oscille entre 600 et près de 1000 couples, la colonie subissant diverses pressions dont des dérangements humains, la prédation par les goélands et le vison d'Amérique (en 1991, 1996, 1997). Au cours des années 2000 l'effectif progresse malgré la poursuite des pressions exercées par la prédation par les goélands et les corneilles noires, des attaques de vison d'Amérique (2006, 2008) et de faucon pèlerin (2006, 2008 à 2013). Un maximum de 1200 couples de sternes caugek se reproduisent à l'île aux Dames en 2010, ce qui est fait la plus importante colonie de sternes de Bretagne et la seconde colonie de sternes caugek de France, la plus importante étant celle du Banc d'Arguin, à l'embouchure du bassin d'Arcachon (30). L'action conjuguée de ces pressions provoque certaines années l'échec complet de la reproduction, les couples nicheurs abandonnant leurs pontes en cours de saison (2006, 2011, 2012). L'île aux Dames est délaissée par les sternes en 2013, suite à l'installation d'un couple de faucon pèlerin nicheur au château du taureau, à moins d'un kilomètre de l'île aux Dames.

Evolution du nombre de couples nicheurs de sterne caugek sur l'île aux Dames de 1981 à 2012



Ainsi, durant plus de 30 ans, l'île aux Dames aura accueilli une des principales colonies de sternes caugek de Bretagne et de France. La ZPS de la baie de Morlaix joue un rôle majeur pour la conservation de cette espèce et même si elle n'y niche plus, le site doit conserver des potentialités d'accueil favorable à cette espèce. En effet, la sterne caugek est une espèce nichant généralement en grand nombre sur un nombre très restreint de sites, ce qui rend l'espèce particulièrement vulnérable. En cas de conditions défavorables à leur nidification les sternes caugek sont capables de déplacements à longue distance d'une saison à l'autre ou au cours d'une même saison. Un des rôles de la ZPS de la baie de Morlaix est donc de maintenir et d'entretenir des conditions favorables à la nidification de cette espèce.

Localisation des sites de nidification utilisés par la sterne caugek dans la ZPS « baie de Morlaix »



Les autres sites utilisés par l'espèce dans la ZPS ou à proximité immédiate

La sterne caugek a niché ou tenté de nicher occasionnellement sur d'autres sites de la ZPS. Mais l'absence de mesures de protection de ces sites n'ont pas permis à cette espèce très sensible à divers types de perturbations naturelles ou anthropiques (rats, goélands, fréquentation humaine) de s'y implanter de manière durable.

L'île de Sable

La sterne caugek a niché sur l'île de Sable entre 1969 et 1972, avec 34 couples en 1969, 7 couples en 1970 et 21 couples en 1972 (pas d'information pour l'année 1971). Notons que cette île, située à 450 mètres au sud de l'île aux Dames constitue un reposoir important pour les sternes caugek en période pré- et postnuptiale, les adultes s'y remisant pour parader en début de printemps tandis que les juvéniles à peine volant s'y regroupent en crèches importantes en juillet et au août.

Roc'h Goalen

Les 75 couples nicheurs signalés en 1968 sur cet îlot situé au nord-est de la pointe de Primel à Plougasnou constitue la seule donnée connue de nidification de sternes sur ce site.

Le Cerf

4 couples sont mentionnés sur le Cerf (Ar C'haro) en 1972. Il s'agit du seul cas de reproduction connu sur ce site.

L'île Blanche de Callot

4 couples sont mentionnés sur l'île blanche de Callot en 1972. Il s'agit du seul cas de reproduction connu sur ce site.

Les Vernes

14 couples de sternes caugek ont niché sur les Vernes en 1978. Il s'agit du seul cas de reproduction connu sur ce site.

L'île Blanche de Saint-Pol-de-Léon

4 couples sont mentionnés sur l'île blanche de Saint-Pol-de-Léon en 1978. Il s'agit du seul cas de reproduction connu sur ce site.

Enez Vey

Le 10 mai 2010, 30 sternes caugek tentent de s'installer sur Enez Vey à l'est de l'île de Batz et encore une douzaine le 11 mai, sans suite.

Enez Kernog

20 à 30 couples de sternes caugek ont niché sur cet îlot en 2005. Une nouvelle tentative d'installation. D'autres tentatives d'installation ont été observées en 2011 (60 pontes) et 2012 (minimum de 11 couples) mais ce sont rapidement soldées par des échecs, les pontes subissant la prédation par les goélands. Situé dans l'enceinte du port de l'île de Batz. Cet îlot situé dans le port de l'île de Batz n'est pas inclus dans la ZPS.

Enez Nein

Des sternes caugek ont tenté de nicher sur cet îlot en 2006 suite à l'abandon de l'île aux Dames. Un maximum de 23 pontes y avait été déposé. Cet îlot situé dans le port de l'île de Batz n'est pas inclus dans la ZPS.

STERNE DE DOUGALL *Sterna Dougallii*

Famille : laridés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NICHEUR

Données utilisées et suivi réalisé

Effectif nicheur annuel, évaluation de la production

Suivi quasi-quotidien du déroulement de la reproduction, suivi bi-hebdomadaire nid par nid

Données ponctuelles sur l'alimentation et en période de migration

Présence de l'espèce dans la ZPS

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---

■ nidification

■ migration

La sterne de Dougall est une espèce migratrice présente en Bretagne de fin avril/début mai à fin septembre. Elle niche régulièrement dans la ZPS de la baie de Morlaix sur l'île aux Dames, versant sud, sud est et sud-ouest, en compagnie des sternes caugek et pierregarin. Elle arrive souvent plus tardivement que ces deux espèces et contrairement à elles, la sterne de Dougall établit son nid le plus souvent à l'abri des rochers ou de la végétation. Elle pond généralement deux œufs à partir de la mi-mai, les pontes pouvant s'échelonner jusqu'à fin juin. L'incubation dure environ 21 -23 jours et l'élevage des jeunes 28 jours en moyenne. L'île aux Dames est désertée progressivement au fur et à mesure que les jeunes prennent leur envol. Les plus tardifs peuvent être présents encore courant août.

En début de saison de reproduction des stationnements d'oiseaux sont observés aux abords de l'île de Batz qui constituent aussi une zone d'alimentation pour les sternes tout au long de la saison de reproduction (port, chenal et secteur situé entre la pointe est de l'île et Ty Saozon, balise cardinale Est « Basse Astan »). Plus la période de ponte approche plus les oiseaux se rapprochent de l'île aux Dames et stationnent alors sur les bateaux de la grève blanche, sur les Plâtes de Callot, l'île de Sable, les rochers des Aremen, pour ne citer que les principaux repaires utilisés par les oiseaux. C'est là qu'ont lieu les parades nuptiales, les offrandes de poisson du mâle à la femelle, les accouplements, tandis que les oiseaux pêchent alentours. Les principales zones de pêche identifiées sont le chenal de l'île de Batz, le littoral est de l'île Callot et les abords des îles vertes jusqu'au cerf, les abords des îles aux Dames, île de Sable et de Beg Lemm, la grève blanche, le littoral jouxtant la pointe du Cosmeur et Penn à Lann Carantec, l'anse du Clouët (Carantec), les abords de l'île Stérec et de la pointe de Barnenez (Plouezoc'h). D'autres sites de pêches ont été identifiés tel que le secteur situé entre les plateaux des Duons et des Bizeyers, au large de l'île Callot et l'estuaire de la Penzé face à Saint-Pol-de-Léon. Ces mêmes secteurs sont aussi utilisés en période postnuptiale, tant par les nicheurs locaux qui poursuivent le nourrissage de leurs poussins que par les migrants en transit dans la baie. A cette période, préférentiellement en fin de journée, les îlots rocheux (île blanche et les vernes à Saint-Pol-de-Léon, Ar Run à Carantec) servent de repaires de halte migratoire.

L'espèce est observée parfois en passage migratoire lors des séances de seawatch depuis la pointe du Dibenn (Plougasnou) ou de Bloscon (Roscoff).

Historique de la présence de la sterne de Dougall en baie de Morlaix

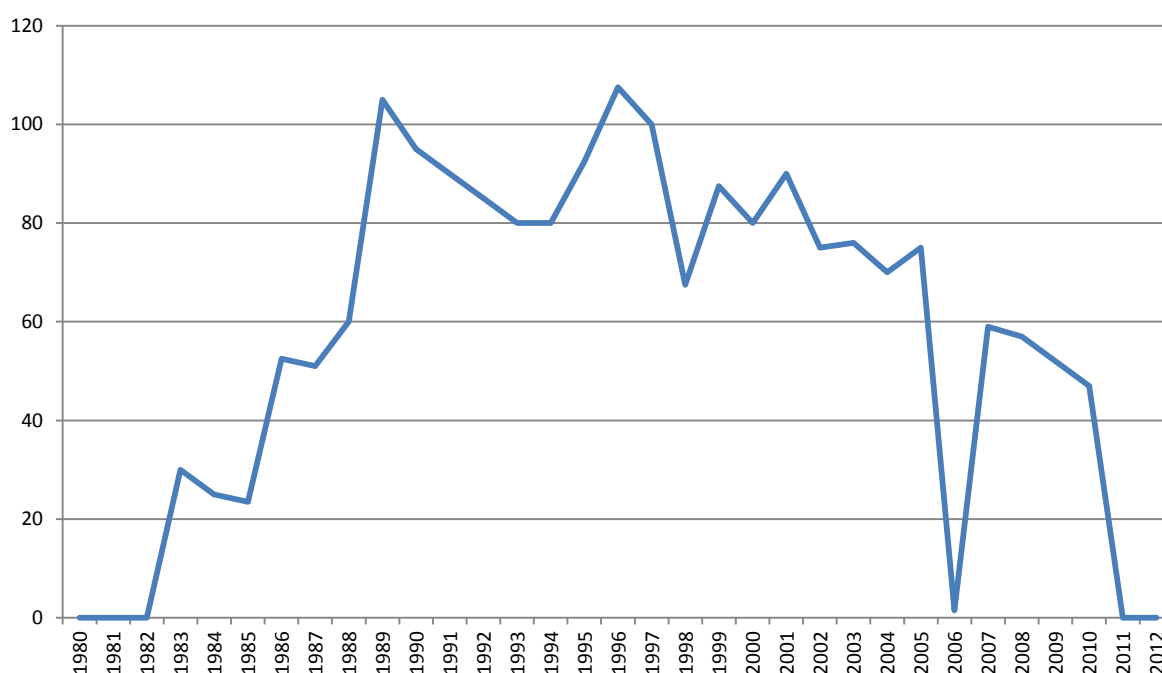
La sterne de Dougall constitue un des fleurons ornithologiques de la baie de Morlaix. Cette espèce décrite tardivement en 1813 est découverte pour la première fois en France en 1824 en baie de Morlaix et Degland écrit en 1867 : « Elle se reproduit en grand nombre dans les îles de la Bretagne, particulièrement dans celles dites Iles aux Dames » (Henri & Monnat, 1981).

L'espèce est déjà considérée en déclin à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle. Lebeurier, naturaliste morlaisien considère en 1934 que l'espèce est devenue très rare. De 1922 au début des années 1950 seulement 5 mentions de l'espèce existent pour l'ensemble de la façade atlantique française. De 1960 à 1969 l'espèce est signalée à l'île aux Dames et la colonie compte alors entre 10 et 15 couples durant toute cette décennie, hormis 80 couples en 1966.

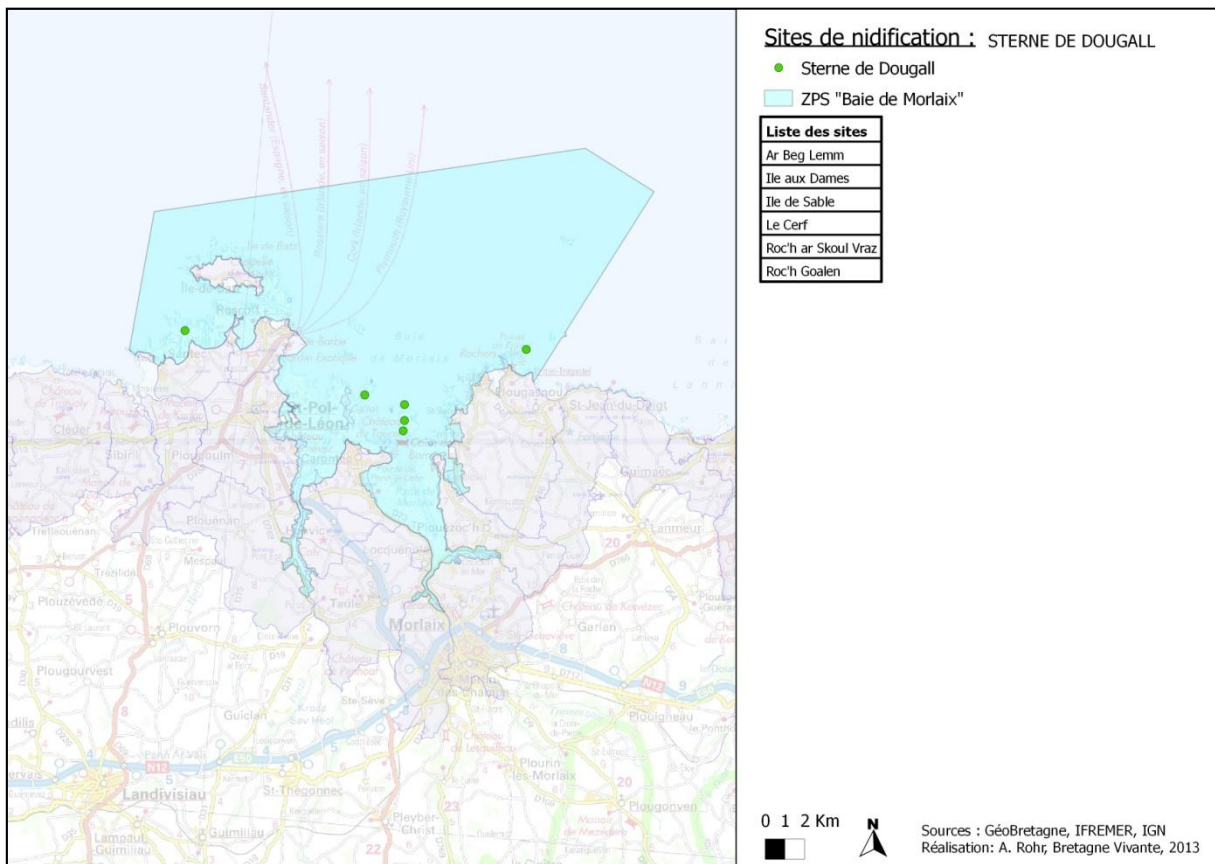
La sterne de Dougall déserte l'île aux Dames et la baie de Morlaix à partir de 1970. Les deux raisons principales évoquées pour expliquer cette désertion d'un site pourtant classé en réserve depuis 1962 sont d'une part l'accroissement des colonies de goélands nicheurs et d'autre part le développement des activités de loisirs sur le littoral. A ces deux raisons locales, s'ajoute une forte mortalité des adultes reproducteurs sur les zones d'hivernage le long des côtes d'Afrique occidentale où les oiseaux pâtissent de captures à des fins alimentaires ou récréatives.

Dans la période récente, de 1983 à 2010 inclus, l'île aux Dames va progressivement accueillir l'essentiel des sternes de Dougall nichant en Bretagne devenant alors la principale et certaines années l'unique colonie de sternes de Dougall de France métropolitaine. Entre 1989 et 2001 la taille de la colonie oscille entre 70 et 110 couples avant d'enregistrer un déclin de 2002 jusqu'en 2010. En 2011 et 2012 l'espèce est bien présente en début de saison de reproduction aux abords du site mais n'y niche plus.

Evolution du nombre de couples nicheurs de sterne de Dougall sur l'île aux Dames de 1982 à 2012



Localisation des sites de nidification utilisés par la sterne de Dougall dans la ZPS « baie de Morlaix »



STERNE PIERREGERIN *Sterna hirundo*

Famille : laridés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NICHEUR



Données utilisées et suivi réalisé

Effectif nicheur annuel, évaluation de la production

Suivi quasi-quotidien du déroulement de la reproduction

Données ponctuelles sur l'alimentation et en période de migration

Phénologie et répartition de l'espèce dans la ZPS

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---

■ nidification

■ migration

La sterne pierregarin niche régulièrement en baie de Morlaix, l'île aux Dames étant le site de reproduction le plus régulièrement occupé par l'espèce dans la ZPS. Elle niche en compagnie des autres espèces de sternes (caugek, Dougall), essentiellement sur les versants sud-ouest, sud et sud-est de l'île. La sterne pierregarin est migratrice. Elle passe l'hiver sur les côtes d'Afrique de l'ouest. Il existe quelques rares observations hivernales d'individus isolés, en décembre 2006 et janvier 2008 (source : Jacques Maout).

Les sternes pierregarin sont généralement de retour aux abords de la colonie fin avril, le passage étant rarement noté avant la dernière décennie du mois d'avril sur les sites de seawatch locaux (Plougasnou, Brignogan). L'installation des oiseaux sur l'île, rapidement suivie des premières pontes a lieu généralement au début de la seconde décennie du mois de mai, tandis que les parades au dessus de l'île sont observées dès le retour des oiseaux fin avril ou début mai. La sterne pierregarin est généralement la plus précoce des trois espèces de sternes à réinvestir la colonie, suivi peu de temps après par la sterne caugek tandis que les sternes de Dougall arrivent et pondent plus tardivement. Les pontes peuvent s'échelonner sur plusieurs semaines pratiquement jusqu'à début juillet. L'incubation dure en moyenne 24 jours et l'élevage des jeunes environ un mois. La dispersion des juvéniles est plus ou moins soudaine selon la tranquillité générale du site, elle intervient généralement entre la dernière décennie de juillet et la mi-août. Les poussins les plus tardifs peuvent prendre leur envol jusqu'au 15 septembre (1983, Even de Kergariou, comm. pers.). La prédation des poussins par les goélands précipitent la dispersion des sternes qui quittent rapidement le site dès que les poussins prennent leur envol.

Les zones d'alimentation des sternes pierregarin dans la ZPS ne sont pas précisément connues. Notons toutefois que des séances de pêche sont régulièrement observées durant la saison de reproduction au Dourduff-en-mer, dans l'anse du Clouët, le long du littoral de Carantec de Pen an Lann jusqu'au nord de l'île Callot, entre l'île Callot et les îles vertes, dans le chenal entre les balises du corbeau et du taureau, entre l'île aux Dames et l'île de Sable, entre l'île aux Dames et Beg Lemm, le long de la presqu'île de Barnenez, entre les îlots de la réserve et le chenal du trégor, dans l'est du chenal de l'île de Batz jusqu'à Enez Vey et Ty Saozon. Courant août et septembre des rassemblements de sternes mêlant les nicheurs locaux et des migrants sont observés dans l'estuaire de la Penzé au droit de Saint-Pol-de-Léon.

Historique de la présence de la sterne pierregarin dans la ZPS

La sterne pierregarin est signalée nicheuse par Bureau (1905) en baie de Morlaix entre 1868 et les premières années du 20^{ème} siècle. En 1934 Lebeurier indique qu'elle semble se raréfier dans le Finistère (Henry & Monnat, 1981).

A partir des années 1950 les suivis sont plus réguliers et l'espèce est notée nicheuse sur divers îlots de la zps. L'île aux Dames est le site le plus régulièrement occupé. L'espèce y niche régulièrement mais pas chaque année de 1960 à 1971, la colonie compte au maximum 150 couples, en 1968.

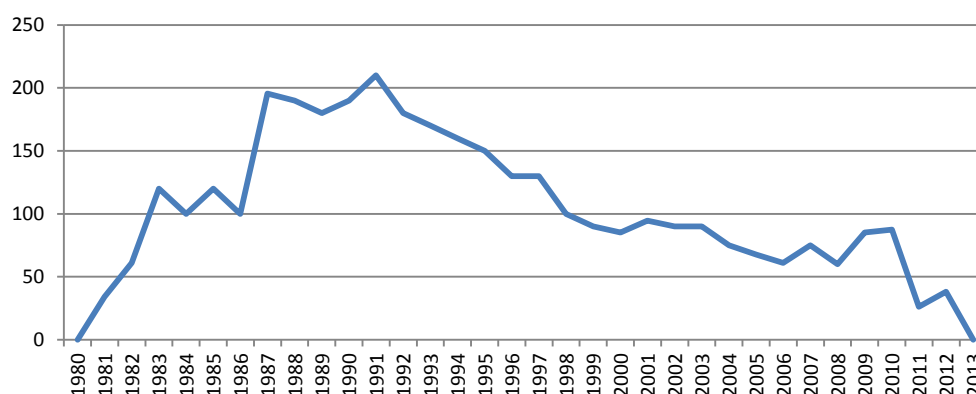
De 1972 à 1980 inclus, les sternes pierregarin n'arrivent plus à se reproduire sur l'île aux Dames, la densité de la colonie de goélands étant devenue incompatible avec le maintien des sternes. A partir de 1979, la sepnb entreprend

des mesures de stérilisation puis d'élimination des goélands argentés nicheurs. Cette mesure drastique, appliquée à grande échelle en baie de Morlaix, portera ses fruits et en 1981 39 couples de sternes pierregarin reviennent nicher sur l'île aux Dames. L'espèce y niche sans discontinuer jusqu'en 2012 inclus soit durant 32 années. Après une phase de croissance numérique de la colonie dont l'effectif oscille entre 180 et 210 couples de 1987 à 1991, une chute des effectifs nicheurs est constatée. En 10 ans le nombre de couples nicheurs est divisé par deux, la colonie abritant entre 90 et 100 couples de 1998 à 2002. Depuis, la tendance est plus chaotique, en lien avec les perturbations importantes que subissent les sternes certaines années : prédation par le vison d'Amérique, déstabilisation de la colonie et prédation par le faucon pèlerin favorisant la prédation par les goélands et les corneilles noires, perturbation probable attribuée à un hibou des marais ayant estivé sur l'île en 2011, échouage d'un bateau de plaisance en 2012, nidification du faucon pèlerin à proximité du site en 2013.

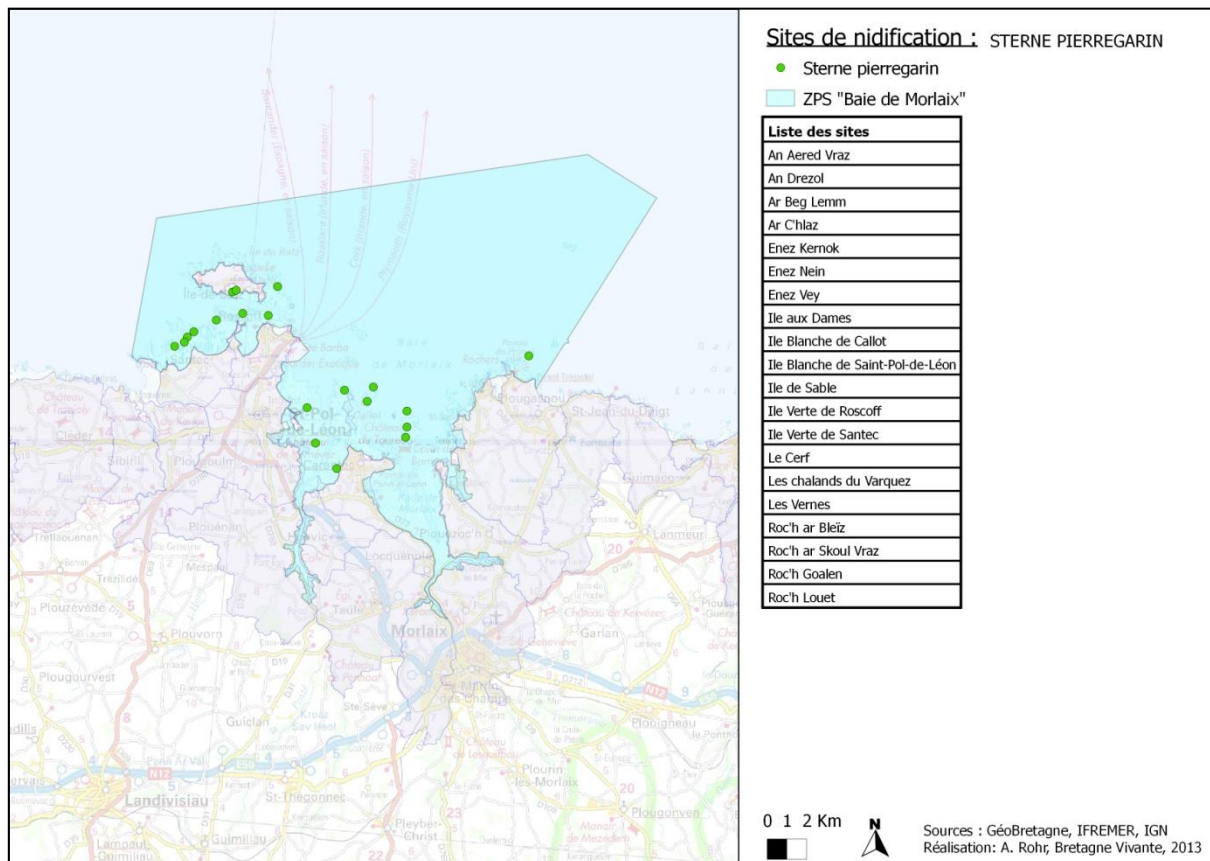
Près d'une vingtaine d'îlots différents situés dans la ZPS ont accueilli au moins une fois la nidification d'un ou plusieurs couples de sterne pierregarin. Ce tableau illustre la capacité de la sterne pierregarin à utiliser tel ou tel site au gré des conditions favorables ou défavorables qu'elle rencontre sur un secteur littoral donné.

Site	Eff. maxi	Année(s)
An Drezol	1	1978
Ar Beg Lemm	10	1960
Ar C'hlaz	1	1969
Enez Kernok	12	2004, 2005, 2011
Enez Nein	1	2006
Port de Batz	8	1995
Enez Vey	1	1978, 1985, 1987
Ile aux Dames	210	fin XIX ^{ème} , début XX ^{ème} , 1960, 1964, 1965, 1967-1971, 1981-2012 (1991).
Ile Blanche de Callot	8	1969, 1970, 1972
Ile Blanche de Saint-Pol-de-Léon	3	1978
Ile de Sable	49	1969, 1979, 1972, 1974
Ile Louët de Santec	70	1977
Ile Verte de Roscoff	1	1977
Ile Verte de Santec	5	1966, 1969
Le Cerf	25	1964, 1966, 1969, 1970, 1978
Les Vernes	39	1971, 1972, 1978
Roc'h ar Bleiz	6	1977, 1992
Roc'h ar Skoul	30	1969, 1976, 1978
Roc'h Goalen	15	1968, 1969
Tint Houarn	60	1955, 1969, 1970, 1972, 1978
Les Chalands du Varquez	1	2004, 2006

Evolution du nombre de couples nicheurs de sterne pierregarin sur l'île aux Dames de 1980 à 2013



Localisation des sites de nidification utilisés par la sterne pierregarin dans la ZPS « baie de Morlaix »



STERNE ARCTIQUE *Sterna paradisaea*

Famille : laridés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Convention de Bonn : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

(NICHEUR)



Données utilisées et suivi réalisé

Toutes les données

Données ponctuelles et des sites de seawatch (Bloscon, Diben) en période de migration

Phénologie et fréquentation de la ZPS

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---

nidification

migration

La sterne arctique est un nicheur occasionnel en France. L'effectif nicheur maximum connu dans la ZPS atteint 43-50 couples en 1961 sur plusieurs îlots de la baie de Morlaix (île aux Dames et Le cerf). La dernière nidification en baie de Morlaix date de 1965, l'île aux Dames accueillant alors 10 couples nicheurs. Cette dernière donnée est considérée comme marquant la fin de la nidification régulière de l'espèce en France, la limite méridionale de distribution régulière de l'espèce étant située en mer du nord (Yezou, 2004).

La sterne arctique est régulièrement observée en migration depuis les sites de seawatch de Bloscon et de la pointe du Diben lors du passage post-nuptial d'août à octobre. Si certains oiseaux ne font que passer au large de la baie, poursuivant leur route de migration vers leurs quartiers d'hivers australs, certains individus utilisent la ZPS comme halte migratoire.

GUILLEMOT DE TROÏL *Uria alge*

Famille : alcidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe III

Statut en France : espèce protégée



(NICHEUR)

Données utilisées et suivi réalisé

Toutes les données

Données ponctuelles et des sites de seawatch (Bloscon, Diben) en période de migration

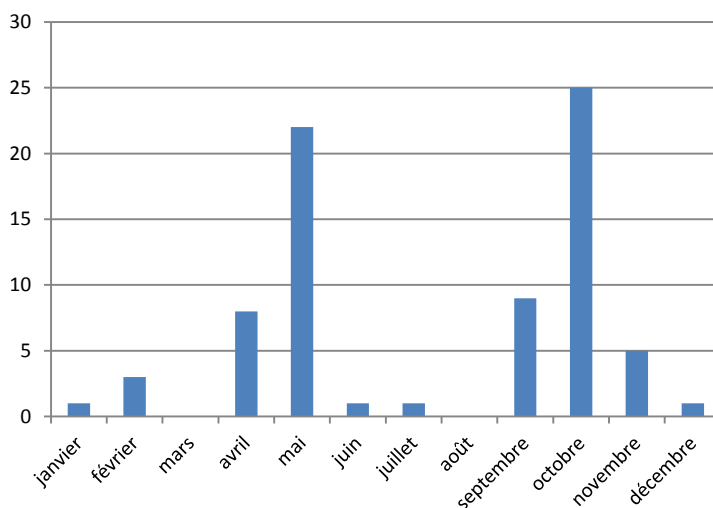
Phénologie et fréquentation de la ZPS

Le guillemot de Troïl atteint sa limite sud de répartition en Bretagne et comptait 243 à 253 couples nicheurs en 2000 répartis en 5 localités. Cette espèce est signalée nicheuse à la Méloine avant 1969 (Monnat *et al.*, 2004) à une époque correspondant au point culminant d'une vague d'accroissement atteint dans les années 1930 à 1940, imputable à une forte immigration d'oiseaux provenant des îles britanniques. Il s'ensuit une forte régression de l'espèce et celle-ci n'a plus été signalée comme nicheuse par la suite.

Les données à notre disposition ne permettent pas de décrire l'utilisation de la ZPS par cette espèce pélagique dont une faible part des oiseaux fréquentant la ZPS est détectable depuis la côte. Les sorties mensuelles consacrées au suivi des reposoirs de phoques gris en baie de Morlaix depuis 2012 par l'équipe de la réserve ornithologique des îlots de la baie de Morlaix permettent de contacter régulièrement l'espèce en période hivernale.

Le guillemot de Troïl est aussi observé en nombre important dans la ZPS aux deux passages migratoires. De février à mai pour la période de migration pré-nuptiale (pic d'abondance en mai) et de septembre à novembre (pic d'abondance en octobre).

Phénologie du passage migratoire du guillemot de Troïl transitant par la ZPS « baie de Morlaix » (seawatch)



Les menaces identifiées pesant sur cette espèce sont la pollution des eaux par les hydrocarbures, la capture accidentelle par les engins de pêche, l'exploitation des habitats nécessaires au cycle de vie des espèces-proies du guillemot (lançons).

PINGOUIN TORDA *Alca Torda*

Famille : Alcidé

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Le pingouin torda peut-être observé toute l'année dans la ZPS mais c'est de septembre à mars que les effectifs sont les plus importants. Cette espèce pélagique est observée en période de migration postnuptiale depuis les sites de seawatch des pointes de Bloiscon et de Primel, le pic de passage étant noté en novembre. Comme pour les autres espèces pélagiques, l'utilisation de la ZPS mériterait une prospection dédiée car seule une part minime des oiseaux utilisant la ZPS comme zone d'alimentation et de repos est perceptible depuis la côte. A titre d'exemple, l'effectif hivernant relevé lors des comptages wetlands est au maximum de 18 individus (janvier 2012) ce qui est évidemment très inférieur au nombre réel d'oiseaux utilisant la ZPS en hiver.

MACAREUX MOINE *Fratercula arctica*

Famille : alcidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexe III

Statut en France : espèce protégée



NICHEUR

Le macareux moine atteint sa limite méridionale de répartition mondiale en Bretagne. Abondant au 19^{ème} siècle, les effectifs de l'espèce déclinent au début du 20^{ème} siècle avant de remonter aux alentours de 10 000 individus estimés dans les années 1940. Le macareux moine est alors connu comme nicheur de huit localités occupant une quinzaine d'îlots, dont trois îlots de la baie de Morlaix (Rikard, Beg Lemm et l'île aux Dames). Les effectifs déclinent ensuite tout au long du 20^{ème} siècle et dans les années 2000, l'espèce ne se maintient plus qu'en trois localités en France : Ouessant, la baie de Morlaix et les Sept-îles (Cadiou, 2004).

Depuis 2012, le macareux n'est plus noté nicheur certain en baie de Morlaix et se maintient uniquement aux Sept-îles. Cette dernière localité abrite désormais la totalité de l'effectif breton estimé aux alentours de 164-185 couples au printemps 2012 (Provost, 2013).

Données utilisées et suivi réalisé

Recensement annuel sur les îlots de la réserve ornithologique, pas d'évaluation de la production

Suivi quasi-quotidien durant la période de reproduction

Phénologie et fréquentation de la ZPS

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---

 nidification

Le macareux moine est une espèce pélagique venant à terre uniquement durant la période de reproduction. Il est observé en baie de Morlaix du 15 mars au 15 juillet environ. Il occupe des îlots exempts de prédateurs terrestres. A leur retour au début du printemps les adultes stationnent régulièrement sur l'eau au pied des versants de l'îlot où se situent les terriers de nidification. Ils sont plus facilement visibles tôt le matin et le soir. Les terriers sont creusés à flanc de falaise ou sous des blocs rocheux. Durant la phase d'incubation de l'unique œuf, qui dure une quarantaine de jours, les observations sont généralement plus rares qu'en début de saison et en période de nourrissage du poussin. A partir de fin juin et début juillet, des individus immatures non reproducteurs sont observés prospectant les sites de nidification tandis que les adultes regagnent le large.

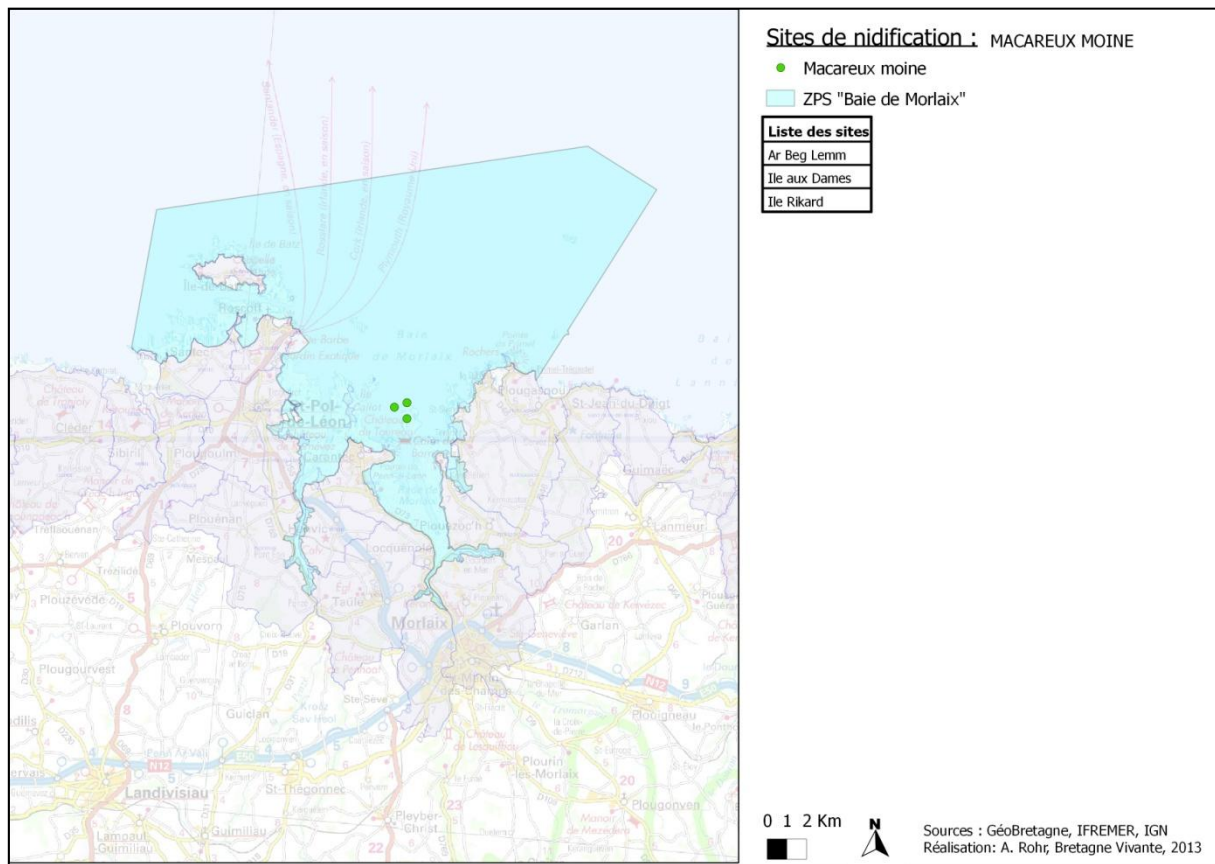
Le macareux moine s'alimente traditionnellement de lançons et autres poissons fourrage capturés en plongée. Les zones d'alimentation dans la ZPS en période de reproduction ne sont pas connues.

Les séances de seawatch depuis la pointe de Primel à Plougasnou permettent aussi de contacter occasionnellement l'espèce en migration active post-nuptiale.

Répartition au sein de la ZPS et évolution des effectifs nicheurs

En baie de Morlaix, trois îlots ont été traditionnellement occupés : L'île Rikard, Beg Lemm et l'île aux Dames. Les 32-33 couples comptabilisés lors du premier recensement décennal national des oiseaux marins nicheurs (1969-1970) constitue l'effectif le plus élevé connu pour la baie de Morlaix.

Localisation des sites de nidification utilisés par le macareux moine dans la ZPS « baie de Morlaix »

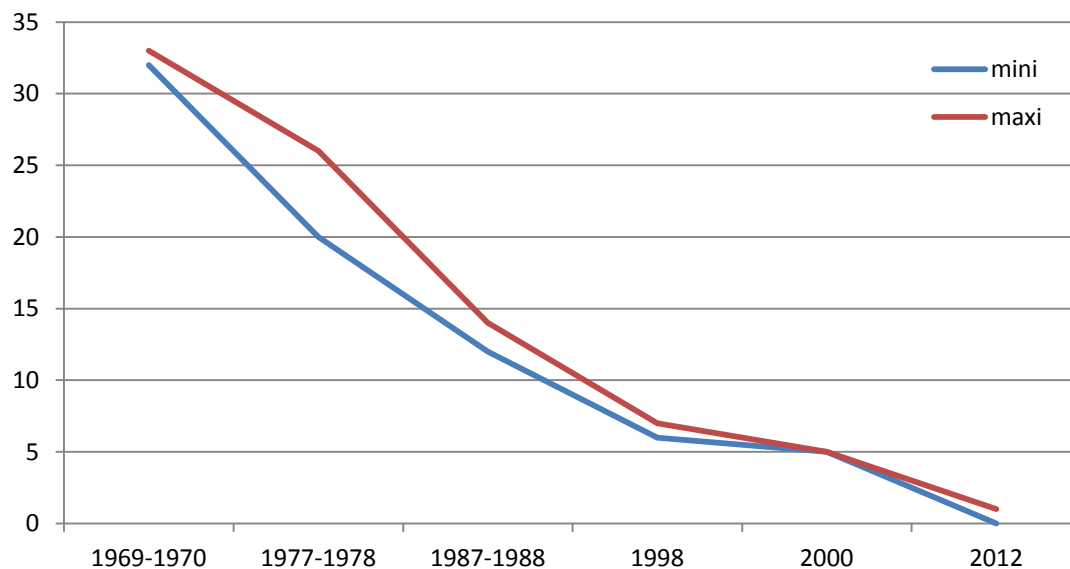


Suite à la prédation des derniers couples par le vison d'Amérique en 1996 et 1997 (Cadiou et al., 2004) sur l'île aux Dames et Beg Lemm, seule l'île Rikard est restée occupée jusqu'en 2011 inclus avec 1 à 2 couples nicheurs. En 2011, deux oiseaux ont fréquenté les abords de l'île Rikard mais n'ont pas été observés sur l'île et aucun indice de nidification n'a été relevé sur le site.

Depuis que l'espèce est suivie en baie de Morlaix, l'effectif nicheur n'a cessé de décliner.

	1969-1970	1977-1978	1987-1988	1998-2000	2011-2012
nb. de couples nicheurs	32-33	20-26	12-14	4-5	0-1

Evolution du nombre de couples nicheurs de macareux moine dans la ZPS « baie de Morlaix » de 1969 à 2012



Menaces et mesures de conservation

L'évolution des effectifs nicheurs en baie de Morlaix est liée à plusieurs facteurs.

A l'échelle de la Bretagne, la destruction directe au début du siècle puis l'impact de la pollution des eaux par les hydrocarbures (marées noires, dégazages) ont porté un lourd préjudice à cette espèce passant l'essentiel de son existence posée à la surface de l'océan.

A l'échelle de la ZPS, les principales causes connues de déclin sont liées à la prédation par le vison d'Amérique, responsable de la destruction des derniers couples nicheurs sur Beg lemm et l'île aux Dames en 1996 et 1997. Les goélands (argentés, bruns et marins) dont les populations ont augmenté de façon considérable à partir des années 1960 ont également impactés directement des adultes reproducteurs ou des poussins de macareux moines, capturés à la sortie de leur terrier.

L'érosion due à la modification du couvert végétal par les déjections des oiseaux marins nicheurs (goélands essentiellement) est notée comme une cause de dégradation des terriers de macareux sur Beg Lemm dès 1984. Le piétinement des pelouses littorales à l'aplomb des terriers par l'homme peut éventuellement provoquer la destruction de terrier par effondrement de la galerie.

La ou les causes de disparition des derniers couples nicheurs sur l'île Rikard en 2011-2012 n'est pas connue.

Des mesures de conservation en faveur des macareux moines ont été mises en œuvre de 1979 jusqu'au milieu des années 2000 : la mesure la plus simple a consisté en l'entretien régulier des terriers en arrachant la végétation obstruant l'entrée des terriers à la fin de chaque hiver. Des terriers ont été aménagés sous les blocs rocheux sur l'île Rikard. La lutte contre les prédateurs terrestres (rats et vison d'Amérique) a aussi été mise en œuvre sur les îlots occupés par l'espèce : disposition de postes permanents contenant un appât empoisonné contre les rats sur les îlots. Ces postes ont été régulièrement contrôlés et réalimentés en poison en début et en fin de saison. A partir de 1962, la mise en réserve des trois îlots occupés par l'espèce, interdisant l'accès du 1^{er} mars au 31 août a permis d'assurer la quiétude des sites durant la période de reproduction contre les dérangements humains. Cette mesure a été renforcée à compter de 1991 par l'instauration d'arrêtés de protection de biotope interdisant l'accès au site du 1^{er} mars au 31 octobre non seulement sur la partie terrestre des îlots mais également dans un périmètre de 80 m autour des trois îlots occupés par les macareux moines.

Ces mesures ont probablement contribué à retarder la disparition de l'espèce de l'avifaune de la réserve ornithologique de la baie de Morlaix qui est toutefois intervenue en 2012.

Les actions de conservation préconisées en faveur de cette espèce aujourd'hui disparue de la baie sont le maintien de la tranquillité des sites en période de nidification et la lutte contre les prédateurs terrestres (rats, vison d'Amérique). L'impact de la colonisation des îlots par le ragondin (depuis l'été 2007) sur la nidification du macareux n'est pas connu. En revanche, les actions d'entretien des terriers, de limitation de l'érosion et de limitation des goélands argentés ne sont plus considérées comme nécessaires.

MARTIN PECHEUR D'EUROPE

Alcedo atthis

Famille : Alcedinidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexes II & III

Statut en France : espèce protégée

NICHEUR

Données utilisées

54 données

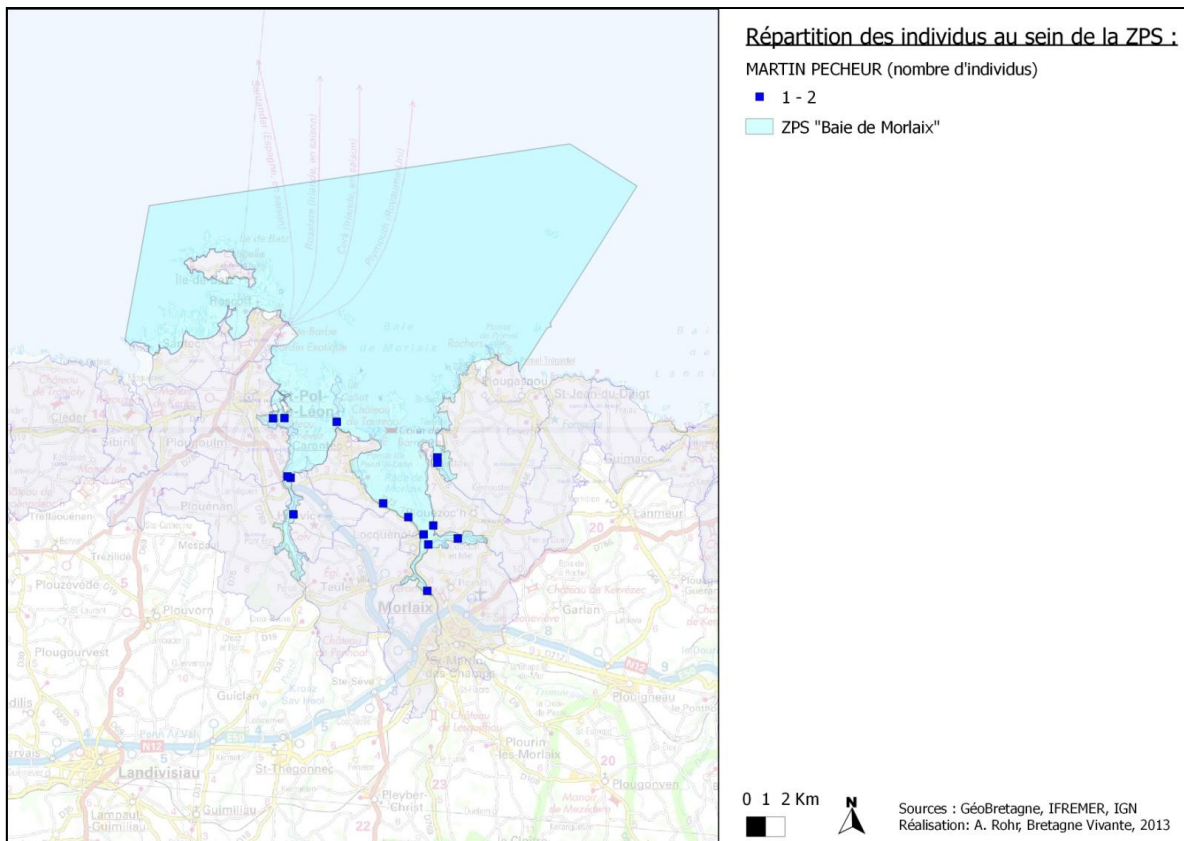
Phénologie et fréquentation de la ZPS



Malgré ses couleurs flamboyantes, le martin pêcheur est un hôte relativement discret dans la ZPS où il peut cependant être observé toute l'année. Les données concernant la nidification de cette espèce dans la ZPS sont très rares puisqu'un seul couple nicheur certain est signalé par Maout en 2008 dans la rivière du Dourduff. Néanmoins, les habitats favorables à la nidification de cette espèce ne manquent pas sur le littoral des deux estuaires de la baie de Morlaix et de la Penzé, les nids étant creusés dans des falaises terreuses, relativement fréquentes le long du littoral de la ZPS. L'espèce est notée nicheur possible et nicheur probable sur les deux cartes (10x10km) de l'atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne 2004-2008 (GOB, 2012) de la rivière de Morlaix et de la Penzé mais n'est pas signalée sur le littoral de Roscoff-Santec ni sur l'île de Batz. Une enquête spécifique permettrait de préciser la distribution et l'effectif nicheur de cette espèce dans la ZPS.

C'est en période de dispersion postnuptiale et en hiver que le martin pêcheur est le plus fréquemment observé dans la ZPS, le littoral offrant une source de nourriture abondante et à l'abri des rigueurs du gel hivernal. Le martin pêcheur est observé en divers point du littoral des deux estuaires mais étonnamment pas sur le littoral de Roscoff-Santec ni sur l'île de Batz, reflétant probablement plus un défaut d'information qu'une absence réelle. Lors des comptages wetlands de la mi-janvier le martin pêcheur est régulièrement noté, mais pas systématiquement chaque hiver, l'effectif maximal recensé à cette période atteint 6 individus pour l'ensemble de la ZPS.

Répartition des martin-pêcheur d'Europe (hors reproduction) dans la ZPS « Baie de Morlaix »



HIRONDELLE DE RIVAGE *Riparia riparia*

Famille : hirundinidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Protection nationale : espèce protégée

NICHEUR

Phénologie et fréquentation de la ZPS

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---

■ nidification

■ migration

L'hirondelle de rivage est un migrateur transsaharien nicheur dans la ZPS. Elle est présente de mars à septembre dans notre région. Les colonies présentes dans la ZPS sont généralement de taille réduite.

L'espèce est notée nicheuse en plusieurs localités le long des rives de l'estuaire de la Penzé où elle occupe de petites falaises terreuses à Pont-Eon et Milinou (Plouénan), à Milin Quistillic et au Lingoz (Henvic), à Trégondern et Kervigou à Saint-Pol-de-Léon, aux Ru Lan et a Penn ar Waremm (île Callot) et au Kelenn à Carantec. Côté est, l'hirondelle de rivage niche à Saint-Samson à Plougasnou.

Cette espèce mériterait une enquête spécifique pour préciser sa distribution et les effectifs nicheurs dans la ZPS.

PIPIT MARITIME *Anthus pretosus*

Famille : motacillidés

Statut et protection

Convention de Berne : Annexe II


Protection nationale : espèces protégée

NICHEUR

Phénologie et fréquentation de la ZPS

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---

 nidification

 présence internuptiale

Le pipit maritime est un nicheur régulier sur le littoral de la ZPS. Il niche sur la majorité des îlots de la ZPS même ceux dépourvu de végétation terrestre (Ar Vezou et le château du Taureau par exemple). Aucun suivi particulier ne lui est consacré dans la ZPS.

Les principales menaces et un des facteurs limitant sa nidification sont la prédation par les mammifères introduits que sont le rat surmulot *Rattus norvegicus* et le vison d'Amérique *Mustella vison*.

TRAQUET MOTTEUX *Anthus pretosus*

Famille : Saxicolidés

Statut et protection

Directive Oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexe II

Statut en France : espèce protégée



(NICHEUR)

Phénologie et fréquentation de la ZPS



■ nidification

■ présence internuptiale

Les données disponibles pour le Traquet motteux dans la base de données sont très incomplètes et ne permettent pas de décrire la présence de cette espèce dans la ZPS. Ce migrateur transaharien est désormais observé aux passages migratoires de printemps de mars à mai puis en période post-nuptiale d'août à octobre.

Cette espèce était signalée nicheuse dans la ZPS lors de l'enquête 1980-1985 des oiseaux nicheurs de Bretagne (GOB, 1997) mais n'est plus signalée depuis, cette disparition étant générale sur la côte léonarde comme sur d'autres secteurs côtiers de Bretagne. Elle fréquente les pelouses littorales et les dunes pour nicher. C'est un insectivore qui s'alimente tant sur les pelouses littorales qu'à la faveur des lasses de mer.

FAUVETTE PITCHOU *Sylvia undata*

Famille : sylvidés

Statut et protection

Directive oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Statut en France : espèce protégée

NICHEUR

Phénologie et fréquentation de la ZPS

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---

 nidification

 présence internuptiale

8 observations de fauvette pitchou figurent dans la base de données. C'est un nicheur inféodé aux landes littorales. Dans la ZPS, la fauvette pitchou est présente sur la presqu'île de Barnenez, à Kernelehen, à la pointe du Cosmeur et sur l'île Callot à Carantec ainsi que sur l'île de Sieck à Santec. Sa présence serait à rechercher sur l'ensemble des secteurs de landes présents dans la ZPS. Cette espèce mériterait de faire l'objet d'une enquête spécifique afin de déterminer le nombre de couple nicheurs dans la ZPS.

GRAND CORBEAU *Corvus corax*

Famille : corvidés

Statut et protection

Convention de Berne : annexe III

Statut en France : espèce protégée

(NICHEUR)

Phénologie et fréquentation de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

■ nidification

■ présence internuptiale

Le grand corbeau est le plus grand passereau d'Europe. Sédentaire, il est visible toute l'année dans notre région. Toutefois les observations sont rares dans la ZPS. L'espèce ne niche plus dans la ZPS mais plusieurs sites de nidification anciens y sont localisés (Ti Saozon/île de Batz, Le Dourduff-en-mer/Plouezoc'h) et le site de la pointe de Primel/Plougasnou a été occupé pour la dernière fois en 2005. D'autres sites de nidification sont localisés à proximité de la ZPS, dans des carrières en exploitation (Kerolzec/Saint-Martin-des-champs et Dividou/Garlan) ainsi qu'en falaise littorale à Beg an Fri/Guimaëc.

Cette espèce est sensible aux dérangements humains à proximité immédiate de son nid.

BRUANT DES NEIGES *Plectrophenax*

nivalis

Famille : Emberizidae

Statut et protection

Directive Oiseaux : Article 4.2

Convention de Berne : Annexes II & III

Statut en France : espèce protégée

NON NICHEUR

Phénologie et fréquentation de la ZPS

J F M A M J Jt A S O N D

■ présence internuptiale

Seules 4 données de Bruant des neiges figurent dans la base de données mais d'autres données non publiées attestent de la présence hivernale régulière de l'espèce dans la ZPS. Les principaux sites fréquentés par le bruant des neiges sont la Grouë à Saint-Pol-de-Léon, le Fransic à Carantec et les îlots de la réserve ornithologique (île de Sable, île aux Dames). Un maximum de 9 individus ensemble a été observé dans la ZPS. L'espèce peut être observée surtout de septembre à mars en France bien qu'il existe des observations en dehors de cette période.

Le bruant des neiges affectionne les plages de sables et de galets et ne s'éloigne guère de la frange littorale. Il est granivore et s'alimente tant sur les laisses de mer que sur les pelouses littorales des îlots où il trouve refuge. C'est une espèce peu farouche vis-à-vis de l'homme.

AUTRES ESPECES TERRESTRES

NICHEURS & NON NICHEURS

Les autres espèces d'oiseaux fréquentant les secteurs terrestres de la ZPS n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi dans la mesure où ils nécessiteraient de recueillir des données spécifiquement sur les secteurs en question. Compte tenu de la surface que représente les milieux terrestres au regard du milieu marin, ce compartiment de l'avifaune de la ZPS « baie de Morlaix » ne doit pas être négligé mais n'est pas apparu prioritaire dans le cadre de ce diagnostic. Ainsi, l'objectif du premier DOCOB de la zone Natura 2000 « baie de Morlaix » vis-à-vis de ces espèces pourra être de réaliser l'inventaire des oiseaux fréquentant chacun de ces secteurs terrestres inclus dans la ZPS au cours du cycle annuel. Ce travail pourrait être mené sous forme d'ateliers impliquant la participation des ornithologues amateurs, des volontaires saisonniers de la réserve ornithologique ou encore les étudiants de BTS GPN du lycée de Suscinnio à partir d'un protocole établi et supervisé par les ornithologues de Bretagne Vivante.

TROISIEME PARTIE – SYNTHÈSE DES ENJEUX DE CONSERVATION DE L'AVIFAUNE DE LA ZPS « BAIE DE MORLAIX »

Après avoir décrit les espèces fréquentant la ZPS « baie de Morlaix », la troisième partie du diagnostic de l'avifaune présente une synthèse des enjeux de sa conservation afin de répondre aux objectifs de la directive « oiseaux ». Ces enjeux sont présentés selon trois axes : la conservation des habitats de l'avifaune nicheuse de la ZPS, la restauration des conditions favorables aux oiseaux non nicheurs (migrateurs, hivernants, estivants) et enfin l'amélioration des connaissances ornithologiques en vue d'améliorer la conservation de ces espèces.

I. Les enjeux de conservations des oiseaux nicheurs

Les oiseaux nicheurs de la ZPS sont à l'origine de la désignation de la ZPS « baie de Morlaix ». Le tableau ci-dessous précise le statut des 23 espèces ayant nichées au moins une fois dans la ZPS, hors espèces « terrestres », ces dernières nécessitant des prospections ultérieures ciblés sur les secteurs terrestres de la ZPS. Cependant, les évolutions récentes ou plus anciennes de certaines espèces nicheuses nécessitent d'être décrites. Ainsi, depuis le développement de l'ornithologie de terrain en Bretagne, et plus particulièrement depuis que l'avifaune nicheuse de la baie de Morlaix est suivie régulièrement (1950), 10 des 23 espèces nicheuses de la ZPS ne niche actuellement plus dans la zone. Certaines se sont éteintes localement depuis de nombreuses années. Il s'agit de la sterne arctique et du guillemot de Troïl, deux espèces en limite d'aire de répartition en Bretagne. Une autre espèce appartenant à cette catégorie, le macareux moine, n'est plus nicheuse certaine depuis 2011. Le traquet motteux a lui aussi cessé de nicher dans la ZPS entre les deux enquêtes « oiseaux nicheurs » de Bretagne menées de 1980 à 1985 puis de 2004 à 2008. Le grand corbeau ne niche plus depuis 2005 dans la ZPS mais 3 sites proches de celle-ci sont encore régulièrement occupés. Les deux espèces de gravelots ne nichent plus dans la réserve depuis 2002 pour le gravelot à collier interrompu et 2012 pour le grand gravelot. Enfin, les sternes après 32 années de nidification continue ont à nouveau désertée la baie de Morlaix, ce qui chez ces espèces s'est déjà produit et ne traduit pas une baisse de la qualité des habitats de nidification et alimentaires mais résulte de relations interspécifiques défavorables aux maintiens de ces espèces sensibles.

Alors que certaines espèces ont disparu temporairement ou plus durablement, d'autres sont d'acquisition plus ou moins récentes dans la ZPS. C'est le cas du tadorne de Belon (1983), du grand cormoran (1985), de l'aigrette garzette (1992) et du faucon pèlerin (2013).

Deux ou trois espèces ont tenté de nicher sans que cette implantation ponctuelle ne soit durable. C'est le cas du héron cendré (tentative avortée en 1984), de la mouette rieuse (Un couple à l'île aux Dames pond deux œufs et élève un poussin en 2000 mais échoue en raison de l'empoisonnement accidentel d'un des adultes ayant consommé un appât destiné aux goélands). La même année, un témoignage recueilli par Even de Kergariou auprès d'ostréiculteurs relate la présence d'un couple de bernaches cravants accompagné de 5 jeunes, sans que cette observation ait pu être confirmée.

Enfin, certaines espèces nécessitent que leur statut de nicheur soit précisé en établissant leur répartition et leur effectif dans la ZPS, notamment sur les secteurs terrestres inclus dans le périmètre.

Les oiseaux nicheurs de la ZPS « baie de Morlaix »

espèce	nidification dans la ZPS	effectif en Bretagne
Grand cormoran	152 couples en 2013 ⁽¹⁾	875 couples en 2011 ⁽¹²⁾
Cormoran huppé	180 couples en 2013 ⁽¹⁾	5 990 couples en 2011 ⁽¹²⁾
Aigrette garzette	58 couples en 2013 (baie de Morlaix uniquement, hors colonie de Santec) ⁽¹⁾	1 523 en 2007 ⁽¹²⁾
Tadorne de Belon	79-101 couples en 2011 ⁽²⁾	1300 à 1700 en 2004-2008 ⁽¹³⁾
Canard colvert	Nicheur. effectif inconnu	Inconnu - en augmentation en Bretagne ⁽¹³⁾
Faucon pèlerin	depuis 2013. 1 couple ⁽¹⁾	30 couples en 2012
Huïtrier pie	45-47 couples en 1996 ⁽³⁾	532-553 couples en 1995-1996 ⁽³⁾
(Grand gravelot)	dernière nidification probable en 2012, 1 couple ⁽⁴⁾	70 c. en 2004-2008 - en déclin en Bretagne ⁽¹³⁾
(Gravelot à collier interrompu)	dernière nidification certaine en 2002 ⁽⁵⁾	121-206 couples en 2012
Goéland brun	84-92 couples en 2009 ⁽⁶⁾	18 700 19 000 couples en 2011 ⁽¹²⁾
Goéland argenté	1458-1472 couples en 2009-2010 ⁽⁶⁾	25 000 30 000 couples en 2011 ⁽¹²⁾
Goéland marin	170 couples en 2009 ⁽⁶⁾	4 375 couples en 2011 ⁽¹²⁾
(Sterne caugek)	dernière nidification en 2012 : 24-25 couples ⁽⁷⁾ et 1200 couples en 2010 ⁽⁸⁾	1789-1935 en 2012 ⁽¹⁵⁾
(Sterne de Dougall)	dernière nidification en 2010 : 47 couples ⁽⁸⁾	32-37 couples en Bretagne et en France en 2012 ⁽¹⁶⁾
(Sterne pierregarin)	dernière nidification en 2012 : 38 couples ⁽⁷⁾	1048 1103 en 2011 ⁽¹²⁾
(Sterne arctique)	disparu depuis 1965 : 10 couples ⁽⁹⁾	L'espèce ne niche plus que de manière occasionnelle en France ⁽⁹⁾
(Guillemot de Troïl)	disparu à la fin des années 1960 : 15 couples ⁽¹⁰⁾	298-319 couples en 2011 ⁽¹²⁾
(Macareux moine)	dernière nidification probable en 2012 ⁽⁷⁾	150-205 couples en 2011 ⁽¹²⁾

Martin-pêcheur	à préciser	en déclin en France ⁽¹³⁾
Hirondelle de rivage	à préciser	4000 à 5000 couples en 2004-2008, en déclin en Europe ⁽¹³⁾
(Traquet motteux)	dernière nidification à préciser	100-115 couples en 2004-2008, en déclin en Europe ⁽¹³⁾
Fauvette pitchou	à préciser	Inconnu – stabilité des effectifs en France ⁽¹⁷⁾
(Grand corbeau)	disparu en 2005 ⁽¹¹⁾	35 couples en 2007. Effectif stable en France et en Europe ⁽¹³⁾
Autres passereaux nicheurs	à préciser sur les secteurs terrestres de la ZPS	

Sources : (1) Jacob & Rohr, 2013, (2) Jacob, non publié, (3) Bargain et al., 1998, (4) Jacob, obs pers (5) De Kergariou, comm. pers. (6) recensement décennal des oiseaux marins nicheurs de France Métropolitaine 2009-2011, GISOM, non publié (7) Jacob et Rohr, 2012 (8) Jacob, 2010, (9) Yésou in Cadiou et al., 2004 (10) Cadiou, 2002 (11) Maout, comm. pers. (12) Cadiou et al., 2012 (13) GOB, 2012 (15) Le Nevé & Jacob, inédit. (16) Jacob et Cadiou, inédit (17) Dubois et al.

Ce panorama de l'avifaune nicheuse de la ZPS de la baie de Morlaix montre le caractère dynamique des populations d'oiseaux nicheurs de la ZPS. Ces évolutions sont liées à la dynamique générale des espèces à des échelles plus larges que celle de la ZPS, de dimension régionale, nationale ou européenne. Cependant certains facteurs identifiables à l'échelle de la ZPS peuvent directement influencer cette dynamique et conditionner l'installation, le maintien ou au contraire le déclin voir la disparition de certaines espèces nichant dans la ZPS.

Une stratégie de conservation à redéfinir

Les facteurs influençant positivement ou négativement l'avifaune nicheuse de la ZPS peuvent être distingués selon qu'ils s'agissent de facteurs d'origine naturelle ou anthropique. L'ensemble des facteurs agissant sur la conservation des sternes ont fait l'objet d'importants travaux depuis de nombreuses années à Bretagne Vivante et dans d'autres localités accueillant ces mêmes espèces à travers le monde. Il convient dès lors de se rapporter à ces travaux présentés en détail notamment dans le recueil d'expériences du programme LIFE Nature « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne » 2005-2010 (Hennique et al., 2010) et dans les actes du colloque international sur la sterne de Dougall organisé par Bretagne Vivante en 2009 (Capoulade et al., 2010).

Certaines de ces mesures ont largement bénéficié aux autres espèces nicheuses de la ZPS mais sur un périmètre restreint à la baie de Morlaix voire à la seule île aux Dames. Par ailleurs, les mesures de conservation ont été centrées sur les sternes sans forcément tenir compte des autres espèces nicheuses à leur juste valeur. Ces mesures ont été définies et mise en œuvre au travers du plan de gestion de l'île aux Dames 2009-2013 qui arrive aujourd'hui à échéance. Pour cette raison mais aussi du fait des évolutions récentes intervenues dans l'avifaune nicheuse de la baie de Morlaix, il convient désormais de procéder à l'évaluation de ce plan de gestion et de mettre en œuvre un nouveau plan de gestion à une échelle plus large que la seule île aux Dames. Cette échelle et les actions de conservation à maintenir, abandonner ou au contraire développer reste à définir en réunissant les différents acteurs impliqués dans la conservation de l'avifaune nicheuse de la ZPS. Ces actions pourront s'articuler autour de l'objectif à long terme suivant :

- ***maintenir et renforcer les conditions favorables à la nidification des oiseaux marins et côtiers dans les habitats favorables de la ZPS.***

Les principales actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

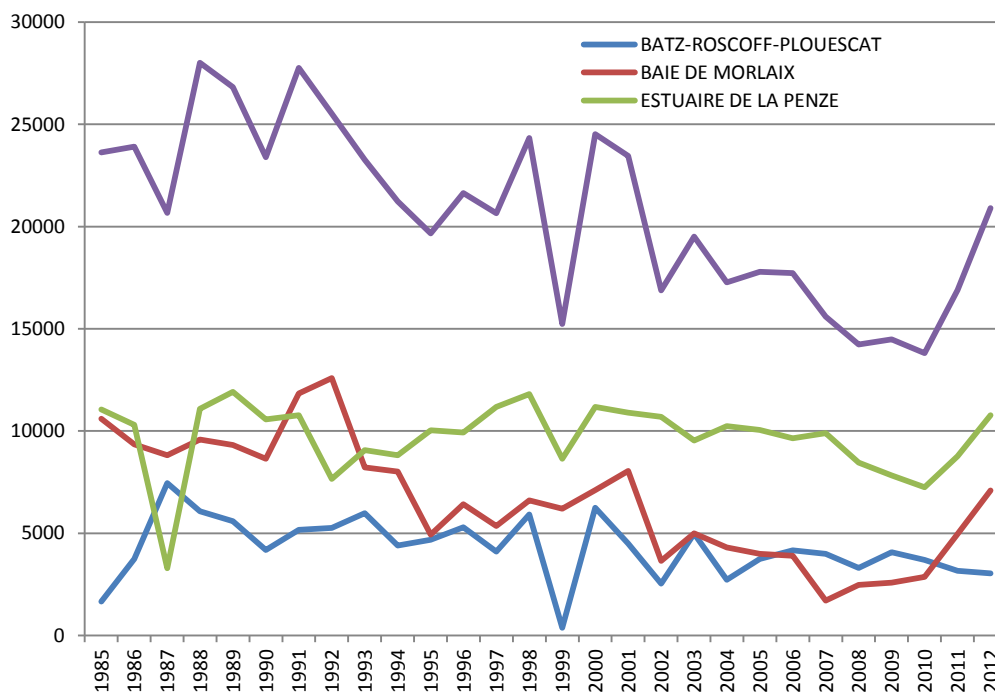
- définir et mettre en œuvre les suivis des espèces nicheuses de la ZPS. il conviendra notamment de préciser les paramètres à suivre (effectifs nicheurs, production en jeunes, ...) et la fréquence des suivis des différentes espèces. Les travaux de l'OROM et de l'observatoire Manche mer du nord en cours de constitution, notamment, serviront de cadre à la déclinaison des suivis à l'échelle de la ZPS.
- assurer la quiétude nécessaire à la nidification des oiseaux tout au long du cycle de nidification, depuis le cantonnement des couples reproducteur jusqu'à l'émancipation des jeunes. Une évaluation du statut de protection réglementaire des différents îlots de la ZPS abritant des oiseaux nicheurs devra être menée et le cas échéant une évolution de ce statut pourra être proposé. L'entretien et le développement des dispositifs d'information des usagers de la ZPS aux mesures de protection réglementaire et de contrôle du respect de cette réglementation devra être poursuivi : signalisation maritime et terrestres, coordination des pouvoirs de police et des moyens dédiés au gardiennage, supports et diffusion des informations relatives à la réglementation, information et sensibilisation des usagers.
- Limiter l'impact des prédateurs introduits et espèces allochtones sur les sites de nidifications de la ZPS : rats surmulots, vison d'Amérique, ragondins. Les dispositions ou dispositifs mis en place sur les îlots de la réserve ornithologique pourraient être étendus à d'autres îlots de la ZPS ou sites de nidifications littoraux afin de favoriser la nidification de certaines espèces aujourd'hui disparues de l'avifaune nicheuse de la baie de Morlaix (Gravelots, Traquet motteux).
- Améliorer les capacités d'accueil de certains sites en faveur des espèces dont l'état de conservation justifie une intervention forte destinée à favoriser leur nidification. Il s'agit essentiellement des sternes pour lesquelles une gestion spécifiques des habitats peut être menée (fauche de la végétation, aménagement et entretien de nichoirs, ...).
- Définir et renseigner les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures mise en œuvre en faveur de la conservation des oiseaux nicheurs de la ZPS.

II. Préserver et restaurer les conditions d'accueil favorables aux oiseaux non nicheurs

Outres les oiseaux nicheurs, les comptages d'oiseaux d'eau réalisés chaque hiver depuis 1978 en baie de Morlaix et dans l'estuaire de la Penzé puis étendus à partir de 1985 au secteur de Roscoff à Plouescat, ont mis en évidence l'importance de la ZPS « baie de Morlaix » pour ces espèces. Les données collectées à grande échelle et sur un pas de temps de 28 ans constituent un précieux indicateur de la capacité d'accueil de la ZPS pour ces oiseaux. En moyenne, sur cette période, près de 21 000 oiseaux d'eau, toutes espèces confondues, soit 92 espèces différentes, fréquentent la ZPS. Cet effectif moyen hivernal constitue un minimum, pour plusieurs raisons. Premièrement le secteur de l'île de Batz ne fait pas l'objet de ces comptages hivernaux, deuxièmement, les oiseaux hivernants en mer, au large dans la ZPS, hors de portée des observateurs, ne sont pas comptabilisés et enfin le protocole de dénombrement wetlands n'est pas adapté au recensement exhaustif d'un certain nombre d'espèces. C'est par exemple le cas des laridés (mouettes et goélands), pourtant abondants, qui fréquentent la ZPS quotidiennement durant la nuit et s'alimentent majoritairement dans les milieux terrestres proches ou en pleine mer durant la journée. D'autres espèces ne sont détectées que partiellement lors des comptages du fait des habitats qu'elles fréquentent.

De 1985 à 2010, on observe une baisse du nombre total d'oiseaux d'eau fréquentant la ZPS. Le nombre moyen d'oiseaux hivernants passant de 24 406 (1985-1990), à 23 492 (1991-1995), 21 276 (1996-2000), 18 981 (2001-2005), et à 15 171 (2006-2010). Les deux hivers suivants (2011 et 2012) enregistrent une augmentation du nombre d'oiseaux hivernants qui atteint en moyenne 18 981 oiseaux.

Évolution du nombre total d'oiseaux d'eau hivernants dans la ZPS « Baie de Morlaix » de 1985 à 2012 (comptage wetlands)



La ZPS constitue un site d'hivernage et de halte migratoire d'importance nationale pour bon nombre d'espèces dont notamment les limicoles côtiers. En janvier 2012, seize espèces de limicoles ont hiverné dans la ZPS. Dix d'entre elles fréquentent les trois sites fonctionnels wetlands (Littoral Roscoff Plouescat, Estuaire de la Penzé et Baie de Morlaix). Il s'agit par ordre d'importance numérique décroissante du bécasseau variable, de l'huîtrier pie, du tournepierre à collier, du pluvier argenté, du courlis cendré, du bécasseau sanderling, du chevalier gambette, du grand gravelot, de la barge rousse et du chevalier aboyeur.

Trois espèces sont présentes dans deux sites wetlands. Il s'agit du bécasseau maubèche qui fréquente la Penzé et le littoral de Roscoff à Santec (site du Laber), du chevalier guignette inféodé en hiver aux vasières et chenaux des présalés de la partie amont des estuaires de la Penzé et de la rivière de Morlaix et du courlis corlieu dont le site d'hivernage de la baie de Morlaix est un des principaux sites d'hivernage de l'espèce en France.

Trois autres espèces n'ont hiverné en 2012 que dans l'un des trois sites wetlands : le chevalier arlequin dans l'estuaire de la Penzé, le site le plus fréquemment utilisé par l'espèce étant le Petit-Nice à Saint-Pol-de-Léon. Le chevalier culblanc n'a été observé en janvier 2012 que sur le littoral de Roscoff à Santec. Enfin la barge à queue noire a hiverné uniquement en baie de Morlaix en 2012.

Il existe des échanges entre les trois sites wetlands et le véritable site fonctionnel pour la plupart des espèces de limicoles hivernants dans la ZPS dépasse les limites des trois sites wetlands. Ainsi, en additionnant les effectifs de

limicoles hivernant dans les trois sites wetlands, treize espèces atteignent le seuil de 1% de l'effectif hivernant en France et permettant de considérer la ZPS de la baie de Morlaix comme un site d'importance nationale pour l'hivernage de ces espèces. Seul l'effectif de barge à queue noire hivernant dans la ZPS n'atteint pas le seuil d'importance nationale. Pour le chevalier culblanc et le courlis corlieu, dont les effectifs hivernants en France ne sont pas significatifs, le seuil d'importance nationale n'est pas défini. Toutefois, les 10 courlis corlieux observés en janvier 2012 représentent 25 % de l'effectif de cette espèce hivernant en France.

La ZPS « baie de Morlaix » peut donc être considérée comme un site d'importance nationale pour l'hivernage des limicoles côtiers. Considéré séparément, l'estuaire de la Penzé est à lui seul un site d'importance nationale pour 12 espèces de limicoles, la baie de Morlaix pour 4 espèces et le littoral de Roscoff à Plouescat pour 4 espèces (en référence aux effectifs de l'année 2012).

Seuils d'importance internationale et nationale du 1% de l'effectif estimé des populations de limicoles côtiers de la voie Est-Atlantique et application aux effectifs hivernants de la ZPS « Baie de Morlaix »

	Importance internationale seuil 1%	Tendance spécifique nationale ⁽¹⁾	Importance nationale seuil 1%	Effectifs à la mi-janvier 2012 de la ZPS Baie de Morlaix 2012				% / effectif national 2012 dans la ZPS	Effectif national janvier 2012
				LRP ⁽²⁾	PENZE ⁽²⁾	BDM ⁽²⁾	TOTAL		
Huîtrier pie	10 200	D	500	90	579	822	1491	3%	52 537
Pluvier argenté	2500	D	300	215	460	199	874	3%	33 826
Grand gravelot	730	D ?	165	230	310	40	580	4%	12 955
Barge à queue noire	470	A	210	0	0	4	4	0%	23 872
Barge rousse	1200	S	81	6	193	30	229	2%	13 384
Courlis cendré	8500	D	220	43	342	366	751	3%	29 474
Courlis corlieu				1	0	9	10	25%	40
Chevalier arlequin	900	S ?	4	0	7	0	7	2%	393
Chevalier gambette	2500	S	70	76	255	303	634	9%	6 745
Chevalier aboyeur	2300	S	4	15	7	8	30	5%	573
Chevalier culblanc	17000	S	/	3	0	0	3	1%	291
Chevalier guignette	17500	D ?	3	0	21	10	31	9%	356
Tournepierre à collier	1500	D	250	67	608	201	876	4%	24 394
Bécasseau maubèche	4500	D	430	370	290	1	661	1%	57 319
bécasseau sanderling	1200	A ?	270	375	330	13	718	3%	26 553
bécasseau variable	13300	S	3200	1350	5250	3182	9782	3%	312 757
TOTAL	-	-	-	2841	8652	5188	16681	3%	597 085

⁽¹⁾ D : Déclin, S : Stabilité, A : Augmentation ⁽²⁾ LRP : Littoral Roscoff Plouescat, PENZE: estuaire de la Penzé, BDM : Baie de Morlaix

Sur le plan spatial, les secteurs prioritaires pour la conservation de ces espèces sont les vasières de la rade de Morlaix de l'embouchure de la Pennélé jusqu'à une ligne Penn al Lan – pointe de Barnenez, la rivière du Dourduff-en-mer, les estrans et les herbiers associés aux îlots et écueils rocheux de la baie de Morlaix, l'anse de Kernéléhen et le sillon de Terenez, l'estuaire de la Penzé incluant la grande grève, le Lingoz, Trégondern, Kervigou, la plage située au sud de l'îlot Sainte-Anne ainsi que les îlots de la Penzé qui servent de reposoirs de marée haute (Toull Houarn, île Blanche de Saint-Pol-de-Léon, Les Vernes, les Ru Lan et l'Hôpital, l'île blanche de Callot). Ces mêmes secteurs constituent les principaux sites d'hivernages des canards plongeurs, plongeurs et grèbes et en particulier de la bernache cravant et du harle huppé. Par ailleurs en période d'élevage des jeunes puis de migration postnuptiale, l'estuaire de la Penzé constitue une zone d'alimentation importante pour les sternes nichant sur l'île aux Dames puis pour ces mêmes espèces ainsi que pour les mouettes rieuses et mélanocéphales en halte migratoire.

En période estivale puis en automne, l'estuaire de la Penzé, en amont du pont de fer, constitue un site important de nourrissage pour les familles de tadornes de Belon ainsi qu'une halte migratoire importante pour le chevalier guignette et la mouette mélanocéphale.

Si deux réserves de chasse existent, l'une autour des îlots de la baie de Morlaix et de l'île Callot et l'autre sur une partie restreinte de l'estuaire de la Penzé, les activités de chasse au gibier d'eau pratiquée en périphérie de la réserve de la Penzé notamment impactent indirectement les oiseaux présents dans la réserve en raison de la faible superficie de celle-ci. Cette activité de chasse au gibier d'eau bien que relativement restreinte participe peut-être à expliquer le déclin observé chez plusieurs espèces d'anatidés qui fréquentaient autrefois l'estuaire de la Penzé en plus grand nombre qu'aujourd'hui.

Les autres activités humaines s'exerçant dans l'estuaire ont potentiellement aussi un impact sur les stationnements d'oiseaux d'eau, qui trop souvent dérangés, ne parviennent pas à s'alimenter suffisamment longtemps pour reconstituer leurs réserves énergétiques et finissent par désertir le site. Parmi ses activités, l'impact de la pêche à pied récréative, de l'exploitation conchylicoles et des activités de loisirs nautiques ou littoraux (kayak de mer, paddle stand up, ...) ou simplement la fréquentation des estrans avec des chiens, ne sont pas précisément connus.

Toutes mesures visant à réduire ces impacts seraient bénéfiques à l'avifaune hivernante et migratrice utilisant la baie de Morlaix.

Les liens entre les ressources trophiques disponibles et accessibles aux oiseaux et l'évolution des effectifs d'oiseaux fréquentant la ZPS non seulement en hiver mais tout au long du cycle annuel mériteraient d'être étudiés. La poursuite de l'intégration de la baie de Morlaix-estuaire de la Penzé dans le réseau de l'observatoire « littoral, limicoles côtiers et macrofaune benthique » animé par RNF permettrait de faire bénéficier la ZPS de la baie de Morlaix et les oiseaux qu'elle accueille des travaux de ce réseau. En effet, il est illusoire et très délicat d'interpréter les évolutions d'effectifs d'oiseaux hivernants et migrateurs dans la ZPS sans les appréhender à une échelle plus vaste. En outre, ces approches nécessitent une expertise développée au sein de ce réseau réunissant les gestionnaires d'espaces protégés et des scientifiques spécialistes de la dynamique des populations, du fonctionnement des réseaux trophiques littoraux, de la biostatistique. Cette approche multidisciplinaire et multi-compétences est nécessaire pour appréhender au mieux la conservation de ces espèces qui répondent à des mécanismes complexes s'exerçant à une échelle géographique et temporelle large.

A l'échéance de la rédaction du premier DOCOB de la ZPS Baie de Morlaix, il convient de faire reconnaître à l'ensemble des acteurs de la ZPS l'importance de la zone pour la conservation de ces espèces et la nécessité de restaurer les conditions d'accueil des oiseaux d'eau à l'échelle de la ZPS. Cet objectif pourrait être formulé de la manière suivante :

- ***Améliorer les conditions d'accueil des oiseaux d'eau non nicheurs dans la ZPS « baie de Morlaix ».***

La poursuite de cet objectif nécessitera de limiter l'impact des usages anthropiques sur le stationnement des oiseaux d'eau et sur leur capacité à accéder à leur ressources alimentaires. La définition de zones de quiétudes, au-delà des réserve de chasse existant déjà devraient permettre d'améliorer ces conditions d'hivernage et de halte migratoire. Ce type de mesure nécessite une large concertation avec les différents usagers de la ZPS et passe nécessairement par une information objective et détaillée permettant aux acteurs de prendre conscience des enjeux de conservation placés sous la responsabilité de tous.

III – Améliorer les connaissances ornithologiques

Un troisième volet des enjeux liés à la conservation de l'avifaune de la baie de Morlaix concerne l'amélioration des connaissances de certains « compartiments » de l'avifaune de la ZPS. Il s'agit de recueillir des informations sur certains secteurs géographiques pour lesquels les données font défaut ou encore d'accroître les connaissances sur certaines espèces afin d'en assurer la conservation au sein de la ZPS.

L'avifaune du littoral de l'île de Batz

Il s'agit essentiellement du littoral de l'île de Batz, tant en période de nidification qu'en période internuptiale. Une prospection du littoral de l'île de Batz au cours d'un cycle annuel complet permettrait dans un premier temps d'évaluer l'importance de ce secteur important de la ZPS pour la conservation de certaines espèces. Par ailleurs, l'île de Batz constitue un point de vue avancé en mer dans la partie marine de la ZPS et le nord de l'île est le théâtre d'une importante activité d'alimentation des oiseaux de mer sous certaines conditions de vent et probablement de courant et de saison. Ainsi, une pêcherie de fou de Bassan a été repérée à plusieurs reprises au large de l'île, le chenal de l'île de Batz et le vaste estran sableux situé à l'est de l'île jusqu'à Ti Saozon constitue une zone de pêche importante pour les sternes tant en période de nidification que de migration pré-nuptiale et nécessiterait d'être mieux connue pour caractériser l'importance de la ZPS pour la conservation de ces espèces.

Partie marine de la ZPS

Hormis une étroite bande côtière, l'essentielle de la surface marine de la ZPS se trouve hors de portée des observateurs depuis la côte et l'utilisation de cet espace par les oiseaux est mal connue. Des campagnes de prospection en mer pourrait être menées à l'image de celles proposées dans l'étude SKRAPESK sur les zones d'alimentation des sternes entre 2012 et 2014 mais qui n'a pas pu être mise correctement en œuvre en baie de Morlaix du fait des fortes perturbations et de l'abandon de la colonie de sternes de l'île aux Dames par les sternes. De telles campagnes permettrait d'apporter des informations sur les espèces pélagiques détectées essentiellement lors des séances de seawatch mais dont le lien avec les masses d'eau de la ZPS ne sont pas connues.

Zones d'alimentation des oiseaux d'eau et interactions avec les activités humaines

Secteurs terrestres de la ZPS

L'avifaune des secteurs continentaux de la ZPS présentant des habitats d'intérêt communautaire est partiellement connue et mériterait des prospections dédiées permettant d'identifier les espèces fréquentant chacune de ces entités bien circonscrites.

Bibliographie

- Bargain B., Gélinaud G., Le Mao P. & Maout J. 1999 – Les limicoles nicheurs de Bretagne. Penn ar Bed n°171/172. Bretagne Vivante-SEPNB. 68 pages.
- Bargain B., Cadiou B., Gélinaud G. & Le Nevé A. – Liste des oiseaux menacés et à surveiller en Bretagne. Penn ar Bed n° 202. Bretagne Vivante-SEPNB. pp. 1-13.
- Bargain B., Gélinaud G. & Maout J. 1999 – Les limicoles nicheurs de Bretagne. Rapport d'étude GEOCA, GOB, Bretagne Vivante-SEPNB. 180 pages.
- Blomdahl A., Breife B. & Holmström N. – Flight Identification of eupropen seabirds. Christopher Helm. 374 pages.
- Cadiou B., Pons J.-M. & Yesou P. (Eds) 2004 – Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000). Editions Biotope, Mèze, 218 pages.
- Capoulade M., Quemmerais-Amice G. & Cadiou B. (Eds) 2010 – La conservation de la sterne de Dougall. Actes du séminaire du LIFE « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne ». Penn ar Bed, n°208, 134 pages.
- Dubois Ph. J., Marechal P., Oliosio G. & Yesou P. (2008) – Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux & Niestlé, 560 pages.
- GOB (coord.), 2012 – Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne. Groupe ornithologique breton, Bretagne Vivante-SEPNB, LPO 44, Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor. Delachaux et Niestlé, 512 pages.
- Groupe Ornithologique Breton 1997 – Les oiseaux nicheurs de Bretagne 1980 / 1985. 290 pages.
- Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor 2011 – Statut et répartition de l'avifaune d'intérêt communautaire ou à haute valeur patrimoniale sur les habitats terrestres de la ZPS Trégor-Goëlo FR5310070. Décembre 2011, 61 pages + annexes.
- Guermeur Y. & Monnat J.-Y. 1980 – Histoire et géographie des oiseaux nicheurs de Bretagne. Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, Centrale ornithologique bretonne – Ar Vran. 240 pages.
- Henry J. & Monnat J.-Y. 1981 – Oiseaux marins de la façade atlantique française. SEPNB. 338 pages.
- Mahéo R. & Triplet P. 2001 – Le courlis cendré *Numenius arquata* hivernant en France : évolution des effectifs et modalités d'occupation de l'espace. Alauda 69(1). pp. 1-8.
- Triplet P. & Mahéo R., 2000 – L'huîtrier pie *Haematopus ostralegus* hivernant en France : évolution des effectifs et modalités d'occupation de l'espace. Alauda 68(2). pp. 109-122.
- Triplet P., Le Dréan-Quénec'hdu S. et Mahéo R. 2006 – Le bécasseau variable *Calidris alpina* hivernant en France : évolution des effectifs et modalités d'occupation de l'espace. Alauda 74(3). pp. 311-322.
- Trouvilliez J. & Wintergeist J. 2012 – Cahiers d'habitats Natura 2000, connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 8 : Les oiseaux, Volume 1 de l'aigle botté à la Fauvette Pitchou. La documentation française. 382 pages.
- Trouvilliez J. & Wintergeist J. 2012 – Cahiers d'habitats Natura 2000, connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 8 : Les oiseaux, Volume 2 de la Fauvette sarde à l'Oie cendré. La documentation française. 390 pages.
- Trouvilliez J. & Wintergeist J. 2012 – Cahiers d'habitats Natura 2000, connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 8 : Les oiseaux, Volume 3 de l'Oie des moissons au Venturon montagnard. La documentation française. 383 pages.
- SEPNB / Bretagne Vivante-SEPNB. Annuaire des réserves 1979 à 2012.

Annexe 1 – Inventaire des oiseaux de la ZPS « baie de Morlaix » (novembre 2013)

Plongeon Catmarin <i>Gavia stellata</i>	Gravelot à collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>	Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>
Plongeon arctique <i>Gavia arctica</i>	Pluvier guignard <i>Charadrius morinellus</i>	Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>
Plongeon imbrin <i>Gavia immer</i>	Pluvier fauve <i>Pluvialis fulva</i>	Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbica</i>
Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>	Pluvier bronzé <i>Pluvialis dominica</i>	Pipit des arbres <i>Anthus trivialis</i>
Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i>	Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i>
Grèbe jougris <i>Podiceps podiceps</i>	Pluvier argenté <i>Pluvialis squatarola</i>	Pipit maritime <i>Anthus petrosus</i>
Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>	Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	Pipit spioncelle <i>Anthus spinoletta</i>
Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>	Bécasseau maubèche <i>Calidris canutus</i>	Bergeronnette printanière <i>Motacilla flava</i>
Fulmar boréal <i>Fulmarus glacialis</i>	Bécasseau sanderling <i>Calidris alba</i>	Bergeronnette flavéole <i>Motacilla flava flavissima</i>
Puffin cendré <i>Calonectris diomedea</i>	Bécasseau minute <i>Calidris minuta</i>	Bergeronnette des ruisseaux <i>Motacilla cinerea</i>
Puffin fuligineux <i>Puffinus griseus</i>	Bécasseau tacheté <i>Calidris melanotos</i>	Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>
Puffin des Anglais <i>Puffinus puffinus</i>	Bécasseau cocorli <i>Calidris ferruginea</i>	Bergeronnette de Yarrell <i>Motacilla yarrellii</i>
Puffin des Baléares <i>Puffinus mauretanicus</i>	Bécasseau violet <i>Calidris maritima</i>	Jaseur boréal <i>Bombycilla garrulus</i>
Océanite tempête <i>Hydrobates pelagicus</i>	Bécasseau variable <i>Calidris alpina</i>	Cincle plongeur <i>Cinclus cinclus</i>
Océanite culblanc <i>Hydrobates leucorhoa</i>	Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i>	Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>
Fou de Bassan <i>Morus bassanus</i>	Bécassine sourde <i>Lymnocyptes minimus</i>	Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>
Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>
Cormoran huppé <i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Bécassin à long bec <i>Limnodromus scolopaceus</i>	Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>
Héron garde-bœufs <i>Bubulcus ibis</i>	Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Barge à queue noire <i>Limosa limosa</i>	Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	Barge rousse <i>Limosa lapponica</i>	Tarier pâtre <i>Saxicola torquata</i>
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	Courlis corlieu <i>Numenius phaeopus</i>	Traquet motteux <i>Oenanthe oenanthe</i>
Ibis sacré <i>Threskiornis aethiopicus</i>	Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	Merle à plastron <i>Turdus torquatus</i>
Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>	Chevalier arlequin <i>Tringa erythropus</i>	Merle noir <i>Turdus merula</i>
Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>	Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>
Cygne chanteur <i>Cygnus cygnus</i>	Chevalier aboyeur <i>Tringa nebularia</i>	Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>
Oie cendrée <i>Anser anser</i>	Chevalier à pattes jaunes <i>Tringa flavipes</i>	Grive mauvis <i>Turdus iliacus</i>
Bernache nonnette <i>Branta leucopsis</i>	Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>	Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>
Bernache cravant <i>Branta bernicla bernicla</i>	Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>	Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>
Bernache cravant à ventre pâle <i>Branta bernicla hrota</i>	Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>	Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>
Bernache du Pacifique <i>Branta bernicla nigricans</i>	Tournepierre à collier <i>Arenaria interpres</i>	Locustelle tachetée <i>Locustella naevia</i>
Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>	Phalarope à bec large <i>Phalaropus fulicarius</i>	Phragmite des joncs <i>Acrocephalus schoenobaenus</i>
Canard siffleur <i>Anas penelope</i>	Labbe pomarin <i>Stercorarius pomarinus</i>	Rousserolle effarvatte <i>Acrocephalus scirpaceus</i>
Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	Labbe parasite <i>Stercorarius parasiticus</i>	Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	Labbe à longue queue <i>Stercorarius longicaudus</i>	Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	Grand Labbe <i>Catharacta skua</i>	Fauvette des jardins <i>Sylvia borin</i>
Canard pilet <i>Anas acuta</i>	Mouette mélanocéphale <i>Larus melanacephalus</i>	Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>
Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	Mouette pygmée <i>Larus minutus</i>	Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>
Canard souchet <i>Anas clypeata</i>	Mouette de Sabine <i>Larus sabini</i>	Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>
Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	Mouette rieuse <i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Roitelet huppé <i>Regulus regulus</i>
Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	Goéland cendré <i>Larus canus</i>	Roitelet triple-bandeau <i>Regulus ignicapillus</i>
Fuligule milouin <i>Aythya marila</i>	Goéland brun <i>Larus fuscus</i>	Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>
Eider à duvet <i>Somateria mollissima</i>	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>	Gobemouche noir <i>Ficedula hypoleuca</i>
Harelde boréale <i>Clangula hyemalis</i>	Goéland leucophée <i>Larus cachinnans</i>	Mésange à longue queue <i>Aegialia caudatus</i>
Macreuse noire <i>Melanitta nigra</i>	Goéland bourgmestre <i>Larus hyperboreus</i>	Mésange nonnette <i>Parus palustris</i>
Macreuse brune <i>Melanitta fusca</i>	Goéland marin <i>Larus marinus</i>	Mésange huppée <i>Parus cristatus</i>
Garrot à œil d'or <i>Bucephala clangula</i>	Mouette tridactyle <i>Rissa tridactyla</i>	Mésange noire <i>Parus ater</i>
Harle huppé <i>Mergus serrator</i>	Sterne caugék <i>Sterna sandvicensis</i>	Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i>
Harle bièvre <i>Mergus merganser</i>	Sterne de Dougall <i>Sterna dougallii</i>	Mésange charbonnière <i>Parus major</i>
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	Sittelle torchepot <i>Sitta europaea</i>
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Sterne arctique <i>Sterna paradisaea</i>	Grimpeur des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Sterne de Forster <i>Sterna forsteri</i>	Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>
Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>	Sterne naine <i>Sternula albifrons</i>	Pie bavarde <i>Pica pica</i>
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Guillemot de Troil <i>Uria aalge</i>	Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Pingouin torda <i>Alca torda</i>	Corneille noire <i>Corvus corone</i>
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>	Macareux moine <i>Fratercula arctica</i>	Grand Corbeau <i>Corvus corax</i>
Épervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	Pigeon biset <i>Columba livia</i>	Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	Pinson du Nord <i>Fringilla montifringilla</i>
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	Serin cini <i>Serinus serinus</i>
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>
Perdrix rouge <i>Alectoris rufa</i>	Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	Tarin des aulnes <i>Carduelis spinus</i>
Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	Chouette hulotte <i>Strix aluco</i>	Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>
Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>	Hibou moyen-duc <i>Asio otus</i>	Bec-croisé des sapins <i>Loxia curvirostra</i>
Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>	Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i>
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Grosbec casse-noyaux <i>Coccothraustes coccothraustes</i>
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	Martinet noir <i>Apus apus</i>	Bruant des neiges <i>Plectrophenax nivalis</i>
Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i>	Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>
Foulque macroule <i>Fulica atra</i>	Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	Bruant zizi <i>Emberiza cirius</i>
Huîtrier pie <i>Haematopus ostralegus</i>	Pic vert <i>Picus viridis</i>	Bruant des roseaux <i>Emberiza schoeniclus</i>
Échasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	
Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i>	
Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i>	
Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i>	Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	
Grand Gravelot <i>Charadrius hiaticula</i>		